

20
23



Rapport
annuel



BANQUE
LAURENTIENNE

Table des matières

| | |
|-----|---|
| 02 | Faits saillants financiers 2023 |
| 04 | Réalisations du plan stratégique de 2023 |
| 06 | Message du président du conseil d'administration |
| 08 | Message du président et chef de la direction |
| 10 | Conseil d'administration |
| 11 | Équipe de direction |
| 12 | Historique et approche de la Banque Laurentienne à l'égard des facteurs ESG |
| 15 | Rapport de gestion |
| 76 | États financiers consolidés |
| 146 | Rétrospective cinq ans |
| 148 | Renseignements aux actionnaires |

Qui nous sommes

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne compte environ 3 000 employés qui travaillent ensemble, comme une seule équipe gagnante, pour servir nos clients dans trois secteurs : Services aux entreprises, Services bancaires aux particuliers et Marchés des capitaux. Nous sommes une banque canadienne de l'annexe 1, et nous exerçons nos activités partout au Canada, principalement au Québec et en Ontario, ainsi qu'aux États-Unis.

Le secteur Services aux entreprises est le moteur de croissance de la Banque Laurentienne grâce à notre approche spécialisée et à nos taux de satisfaction de la clientèle élevés. Le secteur Services bancaires aux particuliers combine une approche à la fois numérique et humaine de façon à changer l'expérience bancaire pour le mieux. Le secteur Marchés des capitaux propose quant à lui une approche ciblée et harmonisée, ce qui nous permet de nouer des relations solides avec les clients.

En se concentrant sur nos forces, notre équipe continuera à créer de la valeur pour les actionnaires ainsi qu'une croissance durable et rentable, à long terme.

Une proposition de valeur unique

La Banque Laurentienne a une proposition de valeur unique qui la distingue de ses concurrents. Nous :

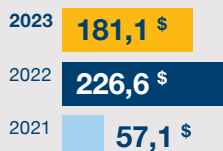
- 01** sommes spécialisés et avons développé une expertise dans les marchés ciblés ;
- 02** faisons une différence dans la vie et le bien-être financier de nos clients et de nos employés grâce à une approche plus humaine des services bancaires ;
- 03** faisons de notre taille un avantage en nous associant à d'autres entreprises pour offrir plus rapidement à nos clients de nouveaux produits et services ;
- 04** développons des solutions créatives et adaptées pour la Banque et pour nos clients.

Faits saillants financiers 2023

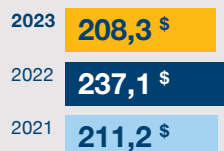
Revenu (milliards \$)



Résultat net (millions \$)



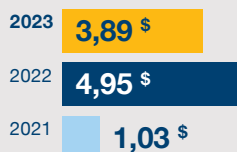
Résultat net ajusté^{1, 4} (millions \$)



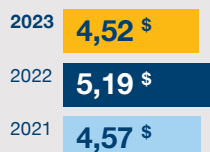
Total des actifs Au 31 octobre 2023 (milliards \$)

49,9 \$
-2 % e/e

Résultat dilué par action



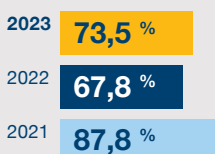
Résultat dilué par action ajusté^{2, 4}



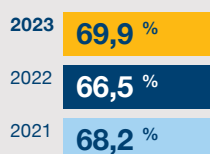
Total des dépôts Au 31 octobre 2023 (milliards \$)

26,0 \$
-4 % e/e

Ratio d'efficacité^{3, 4}



Ratio d'efficacité ajusté^{2, 4}

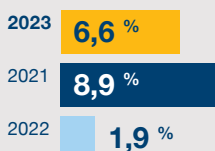


Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

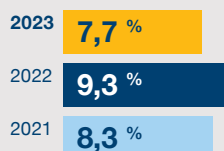
Au 31 octobre 2023

9,9 %

Rendement des capitaux propres^{2, 4}



Rendement des capitaux propres ajusté^{2, 4}



¹ Mesure financière non conforme aux PCGR.

² Ratio non conforme aux PCGR.

³ Mesure financière supplémentaire.

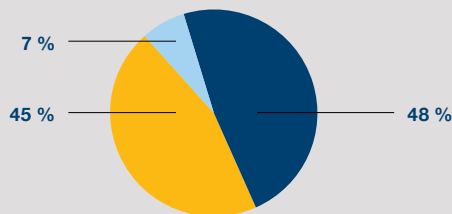
⁴ Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section sur les mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures, qui commence à la page 18 du rapport annuel 2023, y compris le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023, dont les pages sont intégrées par renvoi dans le présent document. Le rapport de gestion est disponible sur SEDAR+ à l'adresse sedarplus.ca.

Des bases financières solides et une bonne diversification

Au 31 octobre 2023

Composition du portefeuille de prêts

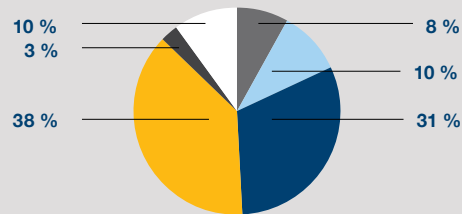
Une bonne proportion de prêts à la clientèle commerciale à rendement plus élevé dans la composition du portefeuille de la Banque



- Prêts commerciaux
- Prêts hypothécaires résidentiels
- Prêts personnels

Empreinte géographique

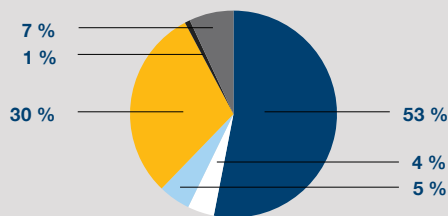
Prêts générés partout au Canada et aux États-Unis



- Colombie-Britannique et Territoires
- Alberta et les Prairies
- Ontario
- Québec
- Provinces de l'Atlantique
- États-Unis

Sources de financement multiples

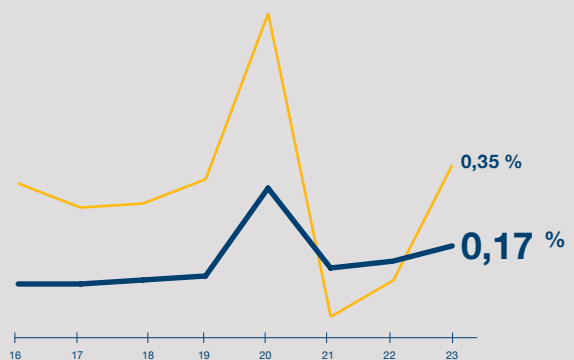
Des sources de financement bien diversifiées pour soutenir notre croissance



- Dépôts - Particuliers
- Dépôts - Entreprises
- Dépôts - Institutionnel
- Dette liée aux activités de titrisation
- Dette subordonnée
- Capitaux propres

Historique en matière de qualité du crédit

Provisions pour pertes sur créances¹
(en % des prêts et acceptations moyens)



- Principales banques canadiennes²
- Banque Laurentienne

¹ Mesure financière supplémentaire.

² Moyenne des grandes banques canadiennes pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

Réalisations du plan stratégique de 2023

Bâtir une équipe gagnante

- Augmentation de l'indice de mobilisation des employés de trois points de pourcentage à 80 %, nous permettant d'atteindre notre objectif de mobilisation sur trois ans
- Promotion de ressources et d'activités afin de soutenir la santé mentale et le bien-être des employés, ce qui a permis d'enregistrer un taux de satisfaction de 85 % sur la dimension « Bien-être mental » du sondage annuel « Voix des employés »
- Introduction d'un nouvel outil de classification des données pour mieux protéger la confidentialité des données des employés et des clients
- Déploiement d'outils améliorés en lien avec la carrière et le développement afin de bonifier l'expérience des employés et leur cheminement de carrière
- Organisation de journées des employés pour informer et outiller les membres de l'équipe sur les nombreuses dimensions de leur expérience de vie au travail
- Lancement de nouveaux outils pour tous les membres de l'équipe afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la collaboration intersectorielle

Faire de notre taille un avantage

- Lancement d'une solution d'ouverture numérique de compte, en partenariat avec thirdstream, ce qui a permis l'acquisition de nouveaux clients, dont 66 % sont « nouveaux à la Banque » et 40 % proviennent de l'extérieur du Québec
- Émission d'une dette à coût avantageux à long terme liée aux activités de titrisation afin de continuer à optimiser notre structure de financement
- Mise en place de la numérisation de documents et de chèques dans neuf succursales éloignées, remplaçant le courrier interne par un échange numérique

Prioriser le client

- Amélioration significative du taux de recommandation net dans le secteur des Services bancaires aux particuliers, y compris dans les services bancaires privés, les succursales et l'équipe de fidélisation
- Maintien d'un taux de recommandation net de plus de 50 par les Services aux entreprises, dont d'excellents taux pour le financement immobilier et le financement d'équipement et un taux de classe mondiale pour le financement d'inventaire
- Mise sur pied d'un centre de financement hypothécaire permettant aux employés de nos succursales d'offrir des conseils répondant aux besoins de nos clients, de se concentrer sur les dépôts et d'approfondir les relations avec les clients
- Augmentation de notre taux de « réussite du premier coup » au chapitre des prêts hypothécaires à 96 % (90 % l'an dernier) et réduction du délai d'approbation à moins de deux jours, dépassant notre objectif sur trois ans
- Relocalisation de quelques succursales dont les baux expiraient vers des lieux plus pratiques, améliorant ainsi l'expérience client et réduisant les coûts
- Migration de plus de 95 % du site web public, ce qui permet d'améliorer l'expérience client et la convivialité
- Lancement d'un projet pilote dans les Services bancaires aux particuliers pour servir nos clients de façon virtuelle, à l'endroit et au moment qui leur conviennent le mieux

Simplifier

- Lancement d'une campagne auprès des clients des Services bancaires aux particuliers pour l'adoption de relevés électroniques, principalement pour la carte VISA, qui devrait générer des économies annuelles de 750 000 \$
- Rationalisation des activités de Marchés des capitaux en lien avec l'accent mis sur nos spécialisations, ce qui permet de réaliser un alignement avec le reste des activités de la Banque
- Automatisation de nos processus de traitement des dépôts et réduction de 50 % du temps de traitement
- Harmonisation des contrats pour l'entreposage physique du papier et réduction des licences non requises
- Mise en place d'un processus d'approvisionnement normalisé conçu pour rationaliser l'efficacité et réduire les coûts tout en maximisant la valeur

Faire le meilleur choix

- Actualisation de la stratégie d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) de la Banque, mise sur pied d'un conseil de leadership sur l'inclusion composé de membres du comité de direction et intégration de plusieurs nouveaux parrains et marraines des groupes de ressources des employés provenant de l'équipe exécutive
- Établissement d'un plan de gestion des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin d'améliorer les processus et les contrôles des calculs des émissions de GES de portée 1 et de portée 2 et d'établir des cibles
- Réévaluation des besoins d'impression, ce qui a entraîné une réduction de 40 % des coûts d'impression et de numérisation
- Signature de l'engagement sur le congé parental de *Women in Capital Markets*, afin que les politiques et les pratiques en matière de congés soient plus inclusives pour tous les parents
- Création du quatrième groupe de ressources pour les employés pour soutenir les nouveaux arrivants au Canada

Message du président du conseil d'administration



**Michael
T. Boychuk, FCPA**

Ayant siégé au conseil d'administration au cours des 10 dernières années, j'ai l'honneur et le privilège de m'adresser à vous aujourd'hui à titre de nouveau président du conseil d'administration de la Banque Laurentienne. J'endosse ce rôle à un moment critique, avec un sens aigu des responsabilités et un profond respect envers la riche histoire et les traditions de cette importante institution québécoise.

Réalizations notables en 2023

Tout au long de l'année tumultueuse qui vient de s'écouler, la Banque a réalisé des progrès notables et a franchi des jalons importants dans la mise en œuvre de son plan stratégique, en particulier :

- Nous avons lancé notre solution d'ouverture numérique de compte et accueilli de nombreux nouveaux clients à travers le Canada ;
- Nous avons fait des progrès à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), notamment en fixant les cibles en matière d'émission de gaz à effet de serre (GES) de portée 1 et de portée 2 de la Banque, ainsi qu'en calculant et en divulguant une estimation de nos émissions financées de portée 3 pour les catégories d'actifs immobiliers selon la méthodologie du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF) ;
- Dans le secteur des Services aux entreprises, nous avons maintenu un taux de recommandation net supérieur à 50, y compris d'excellents taux dans les activités de financement immobilier et de financement d'équipement, et un taux de classe mondiale dans le financement d'inventaire ;
- Nous avons augmenté notre indice de mobilisation des employés de trois points de pourcentage pour le porter à 80 %, atteignant ainsi notre objectif un an plus tôt que prévu, ce qui témoigne des progrès réalisés dans l'amélioration et l'évolution de la culture et des pratiques en milieu de travail de la Banque.

Défis macroéconomiques

Au fil des mois, l'environnement macroéconomique incertain a posé plusieurs défis. L'inflation élevée et la hausse des taux d'intérêt ont entraîné des répercussions sur l'ensemble du secteur financier au niveau mondial, accroissant l'incertitude. Malgré ces pressions, la Banque Laurentienne demeure bien capitalisée et continue de faire face à ces défis grâce à sa solide position en termes de fonds propres et de liquidités.

Revue stratégique

Après deux années de mise en œuvre du plan stratégique de la Banque, et compte tenu de l'évolution de l'environnement macroéconomique et des attentes des clients, le conseil d'administration et l'équipe de direction ont estimé qu'il était prudent et approprié d'entreprendre une revue approfondie des options stratégiques de la Banque afin de

déterminer la meilleure voie à suivre pour maximiser la valeur pour les actionnaires et les parties prenantes. À la mi-septembre, le conseil d'administration, avec l'appui de la direction, a conclu que la meilleure voie à suivre était d'accélérer la mise en œuvre du plan existant de la Banque en mettant davantage l'accent sur l'efficacité et la simplification.

Panne du système central

À la suite de la conclusion de la revue stratégique, une mise à jour programmée du système central de la Banque a causé une importante panne de nos services électroniques, y compris notre plateforme de services bancaires en ligne, *BLCDirect*. Cette panne a eu des conséquences significatives sur nos clients, et les inconvénients occasionnés étaient, en un mot, inacceptables.

Au nom du conseil d'administration, nous nous excusons pour cet événement malheureux et nous nous engageons à rétablir la confiance de nos clients. Le conseil d'administration, ainsi que la direction, ont reçu une analyse complète des facteurs ayant occasionné la panne ainsi que les plans d'atténuation pour s'assurer que de telles situations ne se reproduiront pas à l'avenir.

Changements à la direction

Le conseil effectue chaque année un exercice de planification de la relève rigoureux. Dans le cadre de notre planification de la relève des postes de la haute direction, le conseil d'administration avait déjà identifié Éric Provost comme successeur potentiel au poste de président et chef de la direction. Le 2 octobre 2023, nous étions fiers de nommer Éric à ce poste.

Nous avons confiance qu'Éric travaillera avec diligence à recentrer l'organisation sur ses activités principales, et plus particulièrement à améliorer l'expérience client et à simplifier la Banque. Au cours des 11 années passées à la Banque Laurentienne, Éric a connu un parcours exceptionnel à la tête de notre secteur des Services aux entreprises engendrant de solides résultats tant en termes de résultats financiers qu'en termes d'amélioration des activités de service à la clientèle. Il a développé une grande expertise dans le secteur bancaire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec, et il est appuyé par une équipe de direction chevronnée et expérimentée.

À la suite de la nomination d'Éric, les plans de relève des Services bancaires aux particuliers et des Services aux entreprises ont été déployés, permettant de combler les postes clés au sein d'une nouvelle structure conçue pour rapprocher encore davantage les hauts dirigeants de la Banque de nos clients. Le conseil d'administration a pleinement confiance qu'Éric a mis en place une solide équipe de direction pour diriger la Banque Laurentienne.

Perspectives pour 2024

L'engagement de notre conseil d'administration envers vous, nos parties prenantes, est d'appliquer les leçons apprises au cours de la dernière année et de faire mieux, beaucoup mieux. Nous croyons que ces apprentissages nous permettront de bâtir un avenir meilleur.

Alors que nous nous tournons vers 2024, le conseil d'administration demeure pleinement engagé à guider et à soutenir cette équipe de direction talentueuse et dévouée alors qu'elle procède à la révision en profondeur du plan stratégique de la Banque, ce qui devrait nous placer sur la voie du succès.

Pour conclure, j'aimerais sincèrement remercier les personnes suivantes :

- Michael Mueller, mon prédécesseur, pour son engagement et son dévouement au sein de la Banque durant les quatre dernières années, et à Michelle R. Savoy – dont le mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle – pour ses 12 années de service au sein du conseil d'administration de la Banque ;
- Nos clients, qui nous ont soutenus lors de ces récents événements. Je m'engage personnellement auprès de vous, afin que la Banque Laurentienne mette tout en œuvre pour regagner votre confiance ;
- Nos actionnaires, pour leur patience et leur soutien continu à la Banque. Nous sommes impatients de partager avec vous, en 2024, notre stratégie renouvelée conçue pour générer de la valeur à long terme ;
- Nos employés, pour votre travail acharné, votre dévouement, votre professionnalisme et, en particulier, pour votre capacité à prioriser nos clients lors de nos récents défis.

Enfin, je tiens à remercier sincèrement mes collègues du conseil d'administration pour leur contribution tout au long de l'année et leur dévouement envers cette institution québécoise historique. J'aimerais également souhaiter la bienvenue à notre nouveau membre du conseil d'administration, Laurent Desmangles.

Les membres du conseil d'administration et moi-même souhaitons continuer à entendre les commentaires de nos actionnaires et de nos parties prenantes, et à vous tenir informés, en temps opportun, des progrès de la Banque.



Message du président et chef de la direction



Éric Provost

La Banque Laurentienne, c'est plus de 175 ans d'histoire. Au fil du temps, elle a soutenu les familles, les entreprises et les communautés d'ici et les a aidées à réaliser leurs rêves. La Banque Laurentienne fait partie intégrante de notre société et la place qu'elle occupe dans cet écosystème est indéfectible. Nous sommes plus que jamais unis et alignés afin de renforcer la confiance que nos clients nous ont témoignée, en particulier au cours des dernières semaines et des derniers mois.

Bien que le contexte économique actuel soit plus difficile et imprévisible et que la Banque ait connu son lot de défis et d'occasions d'amélioration tout au long de l'année, j'ai la conviction profonde que les derniers mois nous ont permis de mieux comprendre les rouages de la Banque et d'encore mieux cibler les besoins de nos clients, ce qui nous place en bonne posture pour préparer la suite.

L'agilité, la résilience et l'engagement témoignés par les différentes équipes à l'interne ont une fois de plus démontré à quel point la Banque pouvait compter sur des fondements solides. Il nous faudra faire équipe plus que jamais afin de simplifier et faire de meilleurs choix pour être plus performants à court terme et créer de la valeur à plus long terme pour l'ensemble de nos parties prenantes. Finalement, et l'élément le plus important, il nous faudra travailler à rebâtir la confiance de nos clients sans jamais perdre de vue que c'est pour eux, mais surtout grâce à eux que nous sommes là!

Je suis fier d'avoir contribué au rayonnement de la Banque Laurentienne au cours des 11 dernières années, et ce sera pour moi un grand privilège de la diriger à ce moment important de son histoire.

2023 : une année charnière

La Banque a connu un bon début d'exercice 2023. Parmi les réalisations qui auront suscité le plus d'intérêt cette année, il faut assurément parler, pour nos Services bancaires aux particuliers, de la mise en place d'un centre de financement hypothécaire et d'un important projet pilote permettant de prendre un virage virtuel assumé et, du côté de nos équipes des Services aux entreprises, de la poursuite des efforts de spécialisation dans des secteurs à grande valeur ajoutée pour nos clients.

Nos progrès, en ce qui a trait aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont aussi une source de fierté et témoignent de notre engagement renouvelé à poursuivre cet important travail.

La deuxième partie de l'année a comporté, quant à elle, de nombreuses difficultés. Le contexte macroéconomique volatil et l'important bouleversement dans le secteur bancaire américain ont entraîné des répercussions sur l'industrie bancaire au niveau mondial. Dans cette foulée, la Banque a également effectué une revue de ses options stratégiques afin de maximiser la valeur pour ses actionnaires et ses parties prenantes. Cet exercice a été important pour nous. Il nous aura permis de mieux comprendre le

positionnement de la Banque dans le marché et de tirer des leçons importantes pour son avenir.

Finalement, nous ne pouvons passer sous silence la panne de notre système central survenue en septembre dernier qui a malheureusement eu une incidence sur nos clients des services aux particuliers et certains de nos clients commerciaux. Cette situation difficile nous a permis de nous rappeler l'importance de maintenir un lien de communication ouvert et transparent avec nos clients et que nous avons l'obligation, comme organisation, d'aller au fond des choses, de comprendre ce qui s'est passé et de nous assurer que ce type d'événement ne se reproduise plus.

Une chose est certaine, c'est que le statu quo à la Banque n'est pas une option et que nous allons saisir cette occasion afin de poursuivre nos efforts de simplification dans le but d'améliorer notre expérience client.

2024 : des changements stratégiques à venir

Pour la Banque, 2024 sera une année importante. Nous sommes plus que jamais résolus à faire une différence dans la vie de nos clients, à prendre les décisions difficiles et courageuses qui s'imposent et à nous mettre en action. Grâce en partie à notre analyse des événements de la fin de 2023, nous faisons des progrès dans la révision en profondeur de notre plan stratégique.

Ce plan stratégique renouvelé reposera sur les trois **grands principes directeurs suivants** :

1. Bien comprendre le passé afin de façonner le futur ;
2. Simplifier l'ensemble de l'organisation pour gagner en efficacité ;
3. Recentrer les activités clés de la Banque afin de créer le maximum de valeur pour nos clients.

Pour ce faire, nous avons établi **trois priorités stratégiques pour l'organisation** :

- **Devenir davantage centré sur le client** – offrir un service de classe mondiale, reposant sur des conseils financiers judicieux, tout en construisant une vue de bout en bout de l'expérience client et en plaçant ce dernier au centre de toutes nos actions ;
- **Simplifier notre organisation** – nous rationaliserons les produits pour nous concentrer sur les domaines où nous pouvons gagner ;
- **Investir en technologie** – nous nous concentrerons sur la gestion de la Banque et sur des investissements en technologie nous permettant d'améliorer nos systèmes, de générer des revenus supplémentaires ou de réduire les coûts.

En conclusion

J'aimerais remercier nos quelque 3 000 employés dévoués qui s'assurent que l'ensemble de nos clients continuent d'être notre priorité au quotidien.

Merci à nos actionnaires, partenaires, et collaborateurs de leur soutien continu et de leurs nombreuses contributions à notre Banque.

Merci à mon équipe de direction de votre confiance, de vos efforts soutenus et de votre désir de bâtir une organisation plus forte et plus résiliente.

Et finalement, merci aux membres du conseil d'administration de votre confiance et de votre soutien.



Conseil d'administration

Michael T. Boychuk, FCPA

Membre indépendant depuis août 2013

Président du conseil

Sonia Baxendale

Membre indépendante depuis août 2016

Présidente du comité de gouvernance et de conformité
et membre du comité d'audit

Andrea Bolger

Membre indépendante depuis août 2019

Présidente du comité de gestion des risques et membre
du comité des ressources humaines

Laurent Desmangles

Membre indépendant depuis avril 2023

Membre du comité de gestion des risques et membre
du comité de gouvernance et de conformité

Suzanne Gouin

Membre indépendante depuis avril 2021

Membre du comité de gestion des risques et membre
du comité des ressources humaines

David Mowat

Membre indépendant depuis août 2019

Président du comité des ressources humaines
et membre du comité d'audit

Éric Provost

Président et chef de la direction

Membre du conseil d'administration depuis octobre 2023

Michelle R. Savoy

Membre indépendante depuis mars 2012

Membre du comité de gouvernance et de conformité
et membre du comité de gestion des risques

Susan Wolburgh Jenah

Membre indépendante depuis décembre 2014

Membre du comité d'audit et membre du comité
de gouvernance et de conformité

Nicholas Zelenczuk, FCPA

Membre indépendant depuis mai 2020

Président du comité d'audit et membre du comité
de gestion des risques

Équipe de direction

Éric Provost

Président et chef de la direction

Sébastien Bélair

Vice-président exécutif,
chef de l'Exploitation

Bindu Cudjoe

Vice-présidente exécutive,
chef des Services juridiques
et secrétaire corporative

Yvan Deschamps

Vice-président exécutif,
chef de la Direction financière

Kelsey Gunderson

Vice-président exécutif,
Marchés des capitaux

Thierry Langevin

Vice-président exécutif,
Services aux entreprises

William Mason

Vice-président exécutif,
chef de la Gestion des risques

Historique et approche de la Banque Laurentienne à l'égard des facteurs ESG

Depuis plus de 175 ans, la Banque Laurentienne maintient un engagement clair afin d'avoir une incidence positive dans la vie de nos clients et de nos employés et d'investir dans les collectivités que nous servons.

Une saine gestion des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est importante pour la Banque Laurentienne, car nous voyons la corrélation directe entre la croissance de notre chiffre d'affaires, le fait d'attirer et de maintenir en poste des personnes talentueuses et de répondre aux attentes changeantes de nos parties prenantes, notamment nos employés, nos clients, nos partenaires d'affaires, nos collectivités et nos actionnaires. Ce qui est important pour eux est important pour nous. La Banque Laurentienne « fait le meilleur choix » en intégrant les facteurs ESG à toutes ses activités. Pour nous, ces derniers constituent une occasion de transformation directement liée à notre performance financière et s'inscrivent dans les priorités de la Banque afin de favoriser une croissance rentable à long terme.

Dans l'avenir, nous continuerons de déployer des efforts considérables afin de bien comprendre où se situent nos points forts et les aspects à améliorer. Nous y arriverons en menant des discussions réfléchies avec nos parties prenantes et en consultant des experts indépendants afin de cibler les priorités stratégiques additionnelles qui guideront notre approche.

Faits saillants ESG de 2023

Environnement

Progrès réalisés dans la mise en œuvre des feuilles de route ESG et pour l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

- Mise à jour du mandat portant sur l'adoption des recommandations du GIFCC pour inclure la surveillance réglementaire reliée à la gouvernance, au risque, à la stratégie et aux divulgations liées au climat, en plus de notre participation volontaire actuelle au GIFCC
- Établissement d'un plan de gestion de l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) afin d'améliorer les processus et les contrôles des calculs des émissions de GES de portée 1 et de portée 2 et d'établir des cibles
- Calcul et divulgation de l'estimation des émissions financées de portée 3 pour les catégories d'actifs immobiliers selon la méthodologie du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF)

Partenariat pour soutenir les petites entreprises

- Appui à une initiative de collaboration en partenariat avec Québec Net Positif pour aider les PME québécoises à mettre en œuvre des actions climatiques et à faire des transitions réussies pour prospérer dans une économie durable à faibles émissions de carbone

Initiatives de réduction, de réutilisation et de recyclage

- Don à des organismes de bienfaisance de vêtements, d'appareils électroniques, de fournitures de bureau et de papeterie excédentaire ou envoi à des installations de gestion des déchets, suivant le démantèlement des espaces de bureaux corporatifs
- Dans le cadre de notre initiative « Environnement sans papier », arrêt de l'impression d'environ 40 000 pages de rapports par mois

et lancement d'une campagne d'adoption des relevés électroniques auprès des clients des Services bancaires aux particuliers

- Lancement d'un défi à l'interne par nos Équipes vertes ayant mobilisé des groupes d'employés à travers l'organisation pour développer des idées à faible coût d'implantation afin de réduire l'empreinte environnementale de la Banque

Social

Avancées dans les initiatives de promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (ED&I)

- Ajout de la responsabilité de chef de l'inclusion et de l'équité aux fonctions de chef des Affaires juridiques et création d'un Conseil de leadership sur l'inclusion
- Signature de l'engagement sur le congé parental de *Women in Capital Markets* (WCM) permettant aux pères, aux partenaires de même sexe et aux parents adoptant un enfant de moins d'un an de bénéficier d'un complément de salaire payé par la Banque pendant leur congé
- Réalisation d'un projet de référence sur les droits de la personne à l'échelle de la Banque
- Création du quatrième groupe de ressources pour les employés pour soutenir les nouveaux arrivants au Canada

Bonification de l'expérience des employés

- Organisation, tout au long de l'année, d'une variété d'événements pour les employés dans toute la Banque, pour créer des moments significatifs de travail d'équipe et de collaboration
- Lancement de notre troisième sondage annuel Voix des employés qui a connu un taux de participation de 85 % et une augmentation de trois points de pourcentage de l'indice global de mobilisation pour atteindre 80 %
- Promotion de ressources, coordination d'initiatives et tenue d'activités visant à soutenir la santé mentale et le bien-être des employés

- Poursuite du modèle de travail hybride qui offre de la flexibilité à nos employés

Investissement dans nos collectivités

- Dons de plus de 770 000 \$ à des organismes de bienfaisance et sans but lucratif dans le cadre de notre programme de dons d'entreprise « Donner au-delà des chiffres », notamment :
 - ✓ 158 000 \$ à des organismes locaux choisis par les succursales dans le cadre de l'initiative La Banque Laurentienne dans la collectivité
 - ✓ 170 000 \$ à la Croix-Rouge en soutien aux opérations de secours au Canada et à travers le monde
 - ✓ Don de 100 000 \$ sur deux ans auprès de Moulin Microcrédits, une organisation à but non lucratif offrant des prêts abordables aux immigrants et aux réfugiés qualifiés de la province de Québec

Gouvernance

Conseil d'administration

- Respect de notre engagement à accroître la diversité de la composition du conseil d'administration
- Les femmes représentent 50 % des membres indépendants du conseil d'administration

Gestion des risques

- Intégration des critères associés à la Gestion des risques sociaux et environnementaux (ESRM) dans le processus de gestion des risques liés aux tiers
- Poursuite de la collaboration avec les pairs et les organismes de réglementation au sujet des normes de réglementation et de divulgation volontaires
- Audit interne des processus ESG et Gestion des risques sociaux et environnementaux (ESRM)

Formation à l'échelle de l'entreprise

- Lancement de deux nouveaux modules de formation obligatoire pour tous les employés : ESG 101 et Vérité et réconciliation

RAPPORT DE GESTION

AUX 31 OCTOBRE 2023 ET 2022

Le présent rapport de gestion présente le point de vue de la direction sur la situation financière de la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») au 31 octobre 2023, ainsi que sur ses résultats d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, comparativement à l'exercice correspondant présenté. Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes annexes. Le présent rapport de gestion est daté du 6 décembre 2023.

Des renseignements additionnels sur la Banque, y compris la notice annuelle 2023, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.banquelaurentienne.ca, et sur le système national des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

MODE DE PRÉSENTATION

L'information financière présentée dans le présent document est fondée sur les états financiers consolidés audités et les notes annexes au 31 octobre 2023 et pour l'exercice clos à cette date et, sauf indication contraire, a été préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

TABLE DES MATIÈRES

| | | | |
|--|----|--|----|
| Faits saillants | 17 | Gestion des fonds propres | 34 |
| Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures | 18 | Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques | 39 |
| Faits saillants opérationnels | 20 | Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière | 67 |
| Perspectives | 21 | Méthodes et estimations comptables critiques | 68 |
| Analyse des résultats consolidés | 23 | Modifications de méthodes comptables à venir | 72 |
| Analyse des résultats trimestriels | 27 | Glossaire | 73 |
| Analyse de la situation financière | 31 | | |
| Arrangements hors bilan et entités structurées | 32 | | |

À PROPOS DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

À la Banque Laurentienne, nous croyons que nous pouvons changer l'expérience bancaire pour le mieux. En voyant au-delà des chiffres.

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne aide les familles, les entreprises et les collectivités à prospérer. Aujourd'hui, nous comptons près de 3 000 employés qui travaillent ensemble, comme une seule équipe, pour offrir une vaste gamme de services financiers et de solutions axée sur le conseil à nos clients partout au Canada et aux États-Unis. Nous protégeons, gérons et faisons croître un actif au bilan de 49,9 milliards \$ de même que des actifs administrés de 25,8 milliards \$.

Nous obtenons des résultats en plaçant nos clients au premier plan, en faisant le meilleur choix, en agissant avec courage et en croyant que chacun a sa place.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

À l'occasion, la Banque Laurentienne du Canada et, le cas échéant, ses filiales (collectivement, la Banque) formuleront des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, notamment les énoncés prospectifs présentés dans le rapport annuel 2023 de la Banque (le rapport annuel 2023), le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 et dans les documents intégrés par renvoi aux présentes, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et américains, dans les rapports aux actionnaires et dans d'autres communications écrites ou orales. Ces énoncés prospectifs sont faits conformément aux dispositions d'exonération et aux termes de lois en matière de valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Ils incluent, notamment, des énoncés relatifs à la vision, aux objectifs stratégiques, aux plans et stratégies d'affaires de la Banque, à ses priorités et à ses objectifs de performance financière; à l'examen et aux perspectives de la conjoncture économique, des conditions du marché et de la réglementation dans les économies canadienne, américaine et mondiale; au contexte de réglementation dans lequel la Banque exerce ses activités; à l'environnement de risques, y compris le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de financement; les énoncés présentés à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel 2023 de la Banque, qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 et d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « présumer », « estimer », « prévoir », « perspectives », « projeter », « vision », « escompter », « prédire », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « objectif », « viser », « cible », « pouvoir » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que la Banque pose des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique, en conséquence desquels les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions de la Banque pourraient se révéler inexactes; et les hypothèses de la Banque pourraient s'avérer erronées (en totalité ou en partie); les objectifs de performance financière, les visions et les objectifs stratégiques de la Banque pourraient ne pas se concrétiser. Les énoncés prospectifs ne devraient pas être interprétés comme une garantie du rendement ou des résultats futurs et ne seront pas nécessairement une indication que les résultats réels seront atteints ou non. Les hypothèses économiques importantes qui étayent ces énoncés prospectifs sont décrites dans le rapport annuel 2023 à la rubrique « Perspectives » et sont intégrées par renvoi aux présentes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir ou à évaluer, pourraient influencer, individuellement ou collectivement, sur l'exactitude des énoncés prospectifs et faire en sorte que les résultats réels futurs de la Banque diffèrent substantiellement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, notamment, la conjoncture économique en général et du marché; les pressions inflationnistes; la nature dynamique du secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale; les risques liés au crédit, au marché, à la liquidité, au financement, à l'assurance, à l'exploitation et à la conformité à la réglementation (qui pourrait conduire la Banque à faire l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont l'issue éventuelle pourrait comprendre des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes); les risques liés à la réputation; les risques juridiques et réglementaires; le risque lié à la concurrence et le risque systémique; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement; les événements et incertitudes géopolitiques; les sanctions gouvernementales; les conflits, la guerre ou le terrorisme; et divers autres risques importants présentés dans les sections sur les risques du rapport annuel 2023 de la Banque, qui portent notamment sur la conjoncture économique canadienne et mondiale (y compris le risque de hausse de l'inflation et des taux d'intérêt); le marché de l'habitation et l'endettement des ménages au Canada; la technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité; les perturbations technologiques, la protection des renseignements personnels, les données et les risques liés aux tiers; la concurrence; la capacité de la Banque à réaliser ses objectifs stratégiques; les disruptions et l'innovation numériques (y compris les concurrents émergents dans les technologies financières); les changements des politiques budgétaires, monétaires et autres politiques du gouvernement; le risque fiscal et la transparence; les activités frauduleuses et criminelles; le capital humain; la continuité des affaires; l'émergence de situations d'urgence sanitaire ou de crises de santé publique à grande échelle; le risque social et environnemental, y compris les changements climatiques; et divers autres risques importants, tels qu'ils sont décrits aux pages pertinentes du rapport annuel 2023, qui comprend le rapport de gestion, lesquelles informations sont intégrées par renvoi au présent document. Enfin, la Banque prévient le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs de la Banque pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs, analystes financiers et autres personnes devraient considérer attentivement les facteurs, incertitudes et événements actuels et potentiels susmentionnés.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document ou qui y est intégré par renvoi représente l'opinion de la direction de la Banque uniquement à la date à laquelle il a été ou est formulé, et est communiqué afin d'aider les investisseurs, les analystes financiers et les autres parties prenantes à comprendre certains éléments clés de la situation financière, des objectifs, des priorités stratégiques, des attentes et des plans actuels de la Banque, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Banque et de l'environnement dans lequel elle prévoit les exercer ainsi que de sa performance financière escomptée, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par la Banque ou en son nom, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Des renseignements additionnels sur la Banque sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

FAITS SAILLANTS

TABLEAU 1
FAITS SAILLANTS FINANCIERS

En milliers de dollars, sauf indication contraire

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Résultats d'exploitation | | | |
| Revenu total | 1 025 510 \$ | 1 034 235 \$ | 1 002 457 \$ |
| Résultat net | 181 087 \$ | 226 583 \$ | 57 069 \$ |
| Résultat net ajusté ⁽¹⁾ | 208 345 \$ | 237 078 \$ | 211 151 \$ |
| Performance opérationnelle | | | |
| Résultat dilué par action | 3,89 \$ | 4,95 \$ | 1,03 \$ |
| Résultat dilué par action ajusté ⁽²⁾ | 4,52 \$ | 5,19 \$ | 4,57 \$ |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽²⁾ | 6,6 % | 8,9 % | 1,9 % |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽²⁾ | 7,7 % | 9,3 % | 8,3 % |
| Marge nette d'intérêt ⁽³⁾ | 1,79 % | 1,84 % | 1,85 % |
| Ratio d'efficacité ⁽³⁾ | 73,5 % | 67,8 % | 87,8 % |
| Ratio d'efficacité ajusté ⁽²⁾ | 69,9 % | 66,5 % | 68,2 % |
| Levier d'exploitation ⁽³⁾ | (8,2) % | 23,5 % | (16,7) % |
| Levier d'exploitation ajusté ^{(2) (4)} | (5,1) % | 2,6 % | 5,8 % |
| Situation financière (en millions \$) | | | |
| Prêts et acceptations | 37 074 \$ | 37 581 \$ | 33 645 \$ |
| Total de l'actif | 49 893 \$ | 50 717 \$ | 45 077 \$ |
| Dépôts | 26 027 \$ | 27 132 \$ | 22 988 \$ |
| Actif productif moyen ⁽³⁾ | 41 598 \$ | 39 929 \$ | 37 374 \$ |
| Prêts et acceptations moyens ⁽³⁾ | 37 318 \$ | 35 423 \$ | 32 950 \$ |
| Ratios de fonds propres réglementaires selon Bâle III | | | |
| Ratio CET1 ⁽⁴⁾ | 9,9 % | 9,1 % | 10,2 % |
| Total de l'actif pondéré en fonction des risques (en millions \$) ⁽⁴⁾ | 22 575 \$ | 23 909 \$ | 20 007 \$ |
| Qualité du crédit | | | |
| Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts et des acceptations ⁽³⁾ | 0,62 % | 0,42 % | 0,75 % |
| Prêts dépréciés nets en pourcentage des prêts et des acceptations ⁽³⁾ | 0,46 % | 0,28 % | 0,49 % |
| Provisions pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et des acceptations moyens ⁽³⁾ | 0,17 % | 0,16 % | 0,15 % |
| Renseignements sur les actions ordinaires | | | |
| Cours de l'action – Clôture ⁽⁵⁾ | 25,40 \$ | 30,40 \$ | 41,67 \$ |
| Ratio cours/résultat ⁽³⁾ | 6,5 x | 6,1 x | 40,5 x |
| Ratio cours/résultat ajusté ⁽²⁾ | 5,6 x | 5,8 x | 9,1 x |
| Valeur comptable par action ⁽²⁾ | 59,96 \$ | 58,02 \$ | 53,99 \$ |
| Dividendes déclarés par action | 1,86 \$ | 1,78 \$ | 1,60 \$ |
| Rendement de l'action ⁽³⁾ | 7,3 % | 5,9 % | 3,8 % |
| Ratio du dividende versé ⁽³⁾ | 47,7 % | 35,9 % | 154,9 % |
| Ratio du dividende versé ajusté ⁽²⁾ | 41,1 % | 34,2 % | 34,9 % |

(1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 18 pour plus de précisions.

(2) Ratio non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 18 pour plus de précisions.

(3) Mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 18 pour plus de précisions.

(4) Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du BSIF. Voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à la page 34 pour plus de précisions.

(5) Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Outre les mesures financières fondées sur les principes comptables généralement reconnus (PCGR), la direction utilise des mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance sous-jacente des activités poursuivies de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR présentées dans le présent document sont dites des mesures « ajustées » et ne tiennent pas compte de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement. Les éléments d'ajustement comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance sous-jacente des activités. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction apprécie la performance de la Banque et de mieux analyser les tendances.

Les tableaux 2 et 3 présentent le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR à la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de la Banque.

TABLEAU 2

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| En milliers de dollars | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Frais autres que d'intérêt | 753 490 \$ | 701 661 \$ | 880 362 \$ |
| Moins : Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁽¹⁾ | 12 839 | 12 304 | 12 042 |
| Charges de restructuration ⁽²⁾ | 18 170 | — | 2 385 |
| Charges liées à l'examen stratégique ⁽³⁾ | 5 929 | 1 828 | 96 067 |
| Charges de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers ⁽⁴⁾ | — | — | 93 392 |
| Gain net sur le règlement de régimes de retraite découlant de l'achat de rentes ⁽⁵⁾ | — | — | (7 064) |
| | 36 938 | 14 132 | 196 822 |
| Frais autres que d'intérêt ajustés | 716 552 \$ | 687 529 \$ | 683 540 \$ |
| Résultat avant impôts sur le résultat | 210 413 \$ | 275 696 \$ | 72 595 \$ |
| Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat (décrits ci-dessus) | 36 938 | 14 132 | 196 822 |
| Résultat avant impôts sur le résultat ajusté | 247 351 \$ | 289 828 \$ | 269 417 \$ |
| Résultat net comme présenté | 181 087 \$ | 226 583 \$ | 57 069 \$ |
| Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁽¹⁾ | 9 541 | 9 152 | 9 001 |
| Charges de restructuration ⁽²⁾ | 13 358 | — | 1 753 |
| Charges liées à l'examen stratégique ⁽³⁾ | 4 359 | 1 343 | 70 638 |
| Charges de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers ⁽⁴⁾ | — | — | 77 884 |
| Gain net sur le règlement de régimes de retraite découlant de l'achat de rentes ⁽⁵⁾ | — | — | (5 194) |
| | 27 258 | 10 495 | 154 082 |
| Résultat net ajusté | 208 345 \$ | 237 078 \$ | 211 151 \$ |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires | 169 308 \$ | 214 804 \$ | 44 804 \$ |
| Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat (décrits ci-dessus) | 27 258 | 10 495 | 154 082 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté | 196 566 \$ | 225 299 \$ | 198 886 \$ |

(1) L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions découle d'acquisitions d'entreprises et est inclus au poste Frais autres que d'intérêt.

(2) En 2023, les charges de restructuration sont attribuables aux changements apportés à l'équipe de direction de la Banque et à la rationalisation de ses activités de Marchés des capitaux de la Banque. Les charges de restructuration comprennent essentiellement les indemnités de départ et les charges de dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles et sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

(3) En 2023, les charges liées à l'examen stratégique sont attribuables à l'examen des options stratégiques de la Banque, lequel visait à maximiser la valeur pour les actionnaires et les parties prenantes. Ces charges comprennent essentiellement des honoraires professionnels et d'autres frais. En 2022, les charges liées à l'examen stratégique avaient trait aux contrats de location par suite de l'achèvement de la réduction de l'espace loué pour les bureaux corporatifs à Montréal et à Toronto ainsi qu'à d'autres mises à jour d'estimations comptabilisées initialement en 2021. Les charges liées à l'examen stratégique sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

(4) Les charges de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers ont trait à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers en 2021 dans le cadre du test de dépréciation annuel du goodwill. Les charges de dépréciation étaient incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

(5) Le gain net sur le règlement des régimes de retraite découlant de l'achat de rentes est lié à l'achat de contrats de rentes collectives (ou au rachat des engagements) réduisant le risque lié aux régimes de retraite de la Banque et était inclus au poste Frais autres que d'intérêt.

TABLEAU 3
RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – BILAN CONSOLIDÉ

| En milliers de dollars | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Capitaux propres | 2 858 820 \$ | 2 781 103 \$ | 2 640 870 \$ |
| Plus (moins) : | | | |
| Actions privilégiées | (122 071) | (122 071) | (122 071) |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité | (123 487) | (122 332) | (123 612) |
| Réserve de couverture de flux de trésorerie ⁽¹⁾ | 3 680 | (22 607) | (42 095) |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires | 2 616 942 \$ | 2 514 093 \$ | 2 353 092 \$ |
| Incidence des soldes moyens à la fin du mois ⁽²⁾ | (60 518) | (94 219) | 45 225 |
| Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires | 2 556 424 \$ | 2 419 874 \$ | 2 398 317 \$ |

(1) La réserve de couverture de flux de trésorerie est présentée au poste Cumul des autres éléments du résultat global.

(2) Fondée sur les soldes à la fin du mois pour l'exercice.

RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Les ratios non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque auxquels les ratios non conformes aux PCGR se rapportent et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Les ratios constituent des ratios non conformes aux PCGR lorsqu'ils sont composés de mesures ajustées [voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » ci-dessus]. La Banque croit que les ratios non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction apprécie la performance de la Banque et de mieux analyser les tendances. Les ratios suivants sont des ratios non conformes aux PCGR.

Le **résultat dilué par action ajusté** est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation. Le tableau ci-après présente le rapprochement du résultat dilué par action ajusté au résultat dilué par action, qui est présenté dans les états financiers de base de la Banque.

TABLEAU 4
INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT SUR LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

| En milliers de dollars, sauf les montants par action | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Résultat dilué par action | 3,89 \$ | 4,95 \$ | 1,03 \$ |
| Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat, par action ⁽¹⁾ | 0,63 | 0,24 | 3,54 |
| Résultat dilué par action ajusté ⁽²⁾ | 4,52 \$ | 5,19 \$ | 4,57 \$ |

(1) Voir le tableau 2 à la page 18 pour une description détaillée des éléments d'ajustement.

(2) L'incidence par action des éléments d'ajustement peut différer en raison de l'arrondissement.

Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires** est défini comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer la rentabilité de la Banque.

Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté** est défini comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer la rentabilité de la Banque, compte non tenu des éléments d'ajustement définis ci-dessus.

Le **ratio d'efficacité ajusté** est défini comme les frais autres que d'intérêt ajustés en pourcentage du revenu total. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer la productivité de la Banque et la mesure dans laquelle elle contrôle les coûts.

Le **levier d'exploitation ajusté** correspond à l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt ajustés. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer l'efficacité de la Banque.

Le **ratio cours/résultat ajusté** s'entend du quotient obtenu en divisant le cours de clôture de l'action ordinaire par le résultat dilué par action ajusté.

Le **ratio du dividende versé ajusté** est défini comme les dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté.

La **valeur comptable de l'action ordinaire** est définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

La direction utilise également des mesures financières supplémentaires pour analyser les résultats de la Banque et apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. Voir le glossaire à la page 73 du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur la composition des mesures financières supplémentaires présentées dans ce document.

FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS

Plan stratégique

En décembre 2021, nous avons dévoilé un nouveau plan stratégique triennal visant la croissance rentable à long terme. Au cours de la deuxième année de mise en œuvre de notre plan, nous nous sommes concentrés sur trois priorités : l'excellence en matière de service à la clientèle, les dépôts et l'optimisation de notre structure de financement, ainsi qu'une meilleure efficacité grâce à la simplification.

Le 11 juillet 2023, nous avons annoncé que notre conseil d'administration et notre équipe de direction étaient en train de mener un examen des options stratégiques visant à maximiser la valeur pour les actionnaires et les parties prenantes.

Le 14 septembre 2023, nous avons annoncé que nous avons mené à bien l'examen avec l'appui de conseillers financiers et juridiques indépendants. À la lumière de l'examen, le conseil d'administration, avec l'appui de l'équipe de la haute direction, a conclu à l'unanimité que la meilleure façon de créer de la valeur pour les actionnaires et les parties prenantes était d'accélérer l'évolution de notre plan actuel en mettant davantage l'accent sur l'efficacité et la simplification.

En septembre 2023, la Banque a subi une panne de son ordinateur central dans le cadre d'une mise à niveau planifiée. La panne a entraîné une perturbation importante du service pour certains de nos clients, principalement pour ce qui est des Services bancaires aux particuliers. Pendant la panne, les clients ont pu retirer des fonds aux guichets automatiques bancaires et utiliser leurs cartes de crédit et de débit pour les achats aux points de vente. Toutefois, les autres transactions, comme les paiements de factures, les dépôts et les virements, ont été touchées et les clients n'ont pas été en mesure d'accéder à notre plateforme de services bancaires en ligne, *BLCDirect*, pendant trois jours et demi. Les systèmes ont graduellement été remis en service et les données des clients et les renseignements financiers sont demeurés en sécurité en tout temps. Nous avons affecté des ressources considérables pour rétablir la confiance de nos clients et atténuer les incidences de la panne.

Le 2 octobre 2023, la Banque a annoncé la nomination d'Éric Provost au poste de président et chef de la direction. M. Provost travaille à la Banque depuis plus de dix ans et a une grande expérience dans le domaine bancaire ainsi que dans les milieux d'affaires et financiers du Québec. Plus récemment, il a occupé le poste de chef de groupe des Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Prochainement, nous reverrons en profondeur notre plan stratégique, lequel sera lancé en 2024, en mettant l'accent sur l'expérience client, la simplification et la technologie.

Excellence en matière de service à la clientèle

Nous continuerons de nous concentrer sur l'amélioration de l'expérience client et l'élimination des points faibles, et de tirer parti des données recueillies dans le cadre de notre programme d'amélioration du taux net de recommandation (NPS). Ces efforts concertés nous aideront à acquérir une meilleure compréhension des inducteurs de la satisfaction et de l'insatisfaction des clients, pour que nous puissions mettre en œuvre des mesures ciblées.

Le 12 octobre 2023, nous avons annoncé de nouvelles nominations et l'élargissement des mandats au sein de l'équipe de direction de la Banque pour qu'elle puisse mettre en œuvre son objectif de proximité et d'imputabilité auprès des clients. Dans le cadre de cette nouvelle structure, la Banque pourra se concentrer davantage sur l'expérience client de bout en bout, allant du développement des produits jusqu'à la prestation du service, et faire bénéficier les Services bancaires aux particuliers des pratiques fructueuses en matière de service à la clientèle bien implantées au sein des Services aux entreprises.

Dépôts et optimisation de notre structure de financement

Nous avons l'intention de continuer à nous concentrer sur les dépôts et l'optimisation de notre structure de financement, de façon à préserver la solidité de notre bilan et de soutenir la croissance des prêts.

Après le lancement public de notre solution numérique destinée à l'ouverture de comptes bancaires au deuxième trimestre 2023, 66 % des clients qui profitent de ce service sont de nouveaux clients de la Banque, et, de ce nombre, 40 % sont établis en dehors du Québec. Ces résultats s'inscrivent dans notre stratégie d'attraction de nouveaux clients et d'augmentation de notre clientèle en dehors de notre réseau de succursales traditionnelles.

Nous avons également lancé un projet pilote axé sur les services virtuels appelé à bonifier l'expérience de nos clients en leur offrant une prestation personnalisée et accessible en tout lieu, tout en nous permettant de maintenir une présence au sein des collectivités. Ce projet est toujours en cours et nous permettra de lancer de nouveaux produits et services pour nos nouveaux clients de partout au Canada et au Québec, et ce, selon un modèle axé sur les services-conseils.

Meilleure efficacité grâce à la simplification

Nous prévoyons réduire davantage notre ratio d'efficacité ajusté à moyen terme en rationalisant encore plus nos processus et opérations internes de manière à réaliser des gains d'efficacité et à devenir une organisation encore plus agile.

En septembre 2023, nous avons annoncé que, compte tenu de l'accent accru mis sur l'efficacité et la simplification, la Banque a élargi les mandats de dirigeants chevronnés et éliminé deux postes au sein de l'équipe de direction afin de rationaliser les processus et de réduire le ratio d'efficacité de la Banque, tout en améliorant également l'expérience des clients et des employés.

Changements organisationnels

Conformément à notre priorité qui est de devenir une organisation de plus en plus axée sur la simplification et sur les clients, nous avons commencé, en décembre 2023, à simplifier notre structure organisationnelle. Par conséquent, des charges de restructuration d'environ 6,5 millions \$ (avant impôts sur le résultat) devraient être engagées au premier trimestre 2024. Nous prévoyons que ces mesures généreront des économies récurrentes de près de 8 millions \$ (avant impôts sur le résultat) sur une base annuelle.

Faire le meilleur choix

Qu'il s'agisse de ses activités commerciales, des gens qu'elle recrute ou des fournisseurs qu'elle choisit, la Banque incarne ses valeurs et intègre les pratiques exemplaires en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le cadre de ses opérations et activités.

En septembre 2023, nous avons conclu la troisième campagne de dons corporatifs annuelle appelée « La Banque Laurentienne dans la collectivité ». Ce programme de dons communautaire mobilise et encourage nos employés du service à la clientèle travaillant dans les succursales de services aux particuliers, les succursales de Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL) et les centres d'affaires des Services aux entreprises à redonner à leurs collectivités en identifiant les petits organismes de bienfaisance et organismes à but non lucratif locaux qui recevront les dons corporatifs. Cette année, nous avons versé plus de 150 000 \$ à 79 organismes à but non lucratif locaux.

PERSPECTIVES

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Les conditions macroéconomiques sont mises à l'épreuve par les tensions géopolitiques et une période continue de taux d'intérêt élevés dans bon nombre de grandes économies du monde.

Aux États-Unis, la croissance économique a accéléré au troisième trimestre civil de 2023, en raison des politiques fiscales expansionnistes soutenant les investissements des entreprises, de l'utilisation de l'épargne excédentaire des consommateurs et de l'augmentation de la valeur nette des ménages. Les conditions du marché du travail demeurent tendues, mais le rythme de création d'emplois a ralenti.

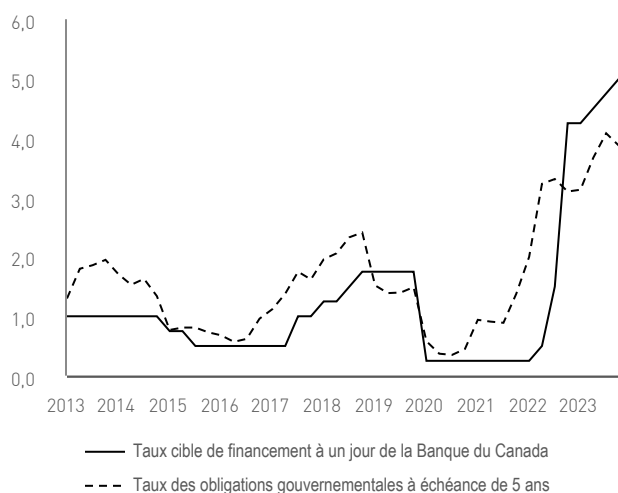
Au Canada, l'économie est en grande partie restée stable depuis le deuxième trimestre civil de 2023. L'influence croissante des taux d'intérêt élevés sur les dépenses de consommation et l'incidence défavorable temporaire des feux de forêt sur l'activité économique dans les régions touchées ont ralenti l'élan du PIB. Parallèlement, le taux élevé d'immigration, les investissements des entreprises vigoureux et les activités liées à la transition climatique ont soutenu la croissance économique. La croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) ralentit tranquillement, mais ce dernier demeure au-dessus de la cible de 2 % établie par la Banque du Canada. Les conditions du marché du travail demeurent tendues, mais dans une moindre mesure qu'aux États-Unis. Le taux de chômage a augmenté depuis le printemps dernier pour atteindre 5,7 % en octobre.

La construction domiciliaire affiche toujours un niveau inférieur au taux de formation des ménages. Pour répondre à la forte demande, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux mettent en œuvre de nouvelles politiques en vue de favoriser l'offre de logements. Parallèlement, la hausse des taux d'intérêt a provoqué un ralentissement des activités de revente cet automne.

La Banque du Canada a une fois de plus interrompu son cycle de resserrement en septembre après un léger ajustement pendant l'été. Les marchés s'attendent à ce que la Banque du Canada marque une pause prolongée dans ses hausses de taux. Le rendement des obligations de référence du gouvernement du Canada à long terme a augmenté cet automne, mais dans une moindre mesure qu'aux États-Unis. La hausse des taux d'intérêt aux États-Unis a été favorable au dollar américain par rapport à plusieurs devises cet automne, y compris le dollar canadien qui s'est déprécié pour s'établir à 0,72 \$ US au début de novembre.

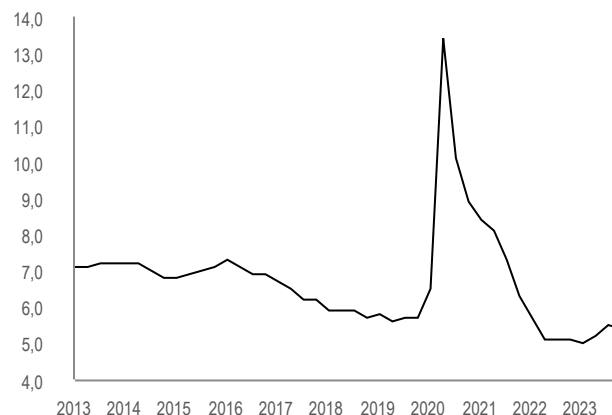
TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA

(Données trimestrielles, fin de période, en pourcentage)
[Source : Banque du Canada]



TAUX DE CHÔMAGE AU CANADA

(Données trimestrielles moyennes, en pourcentage)
[Source : Statistique Canada]



CIBLES FINANCIÈRES À MOYEN TERME

En décembre 2021, la Banque a présenté son plan stratégique triennal visant la croissance rentable et durable à long terme. Les cibles financières à moyen terme de la Banque et sa performance pour les exercices 2022 et 2023 sont présentées dans le tableau 5. Ces cibles financières à moyen terme seront réévaluées en 2024, comme il est précisé ci-après.

TABLEAU 5
CIBLES FINANCIÈRES À MOYEN TERME

| Pourcentages | 2023 | 2022 | Cibles financières à moyen terme ⁽¹⁾ |
|---|----------------|--------|---|
| Croissance du résultat dilué par action ajusté ⁽²⁾ | (13) % | 14 % | 7 % à 10 % |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽²⁾ | 7,7 % | 9,3 % | >10 % |
| Ratio d'efficacité ajusté ⁽²⁾ | 69,9 % | 66,5 % | <65 % |
| Levier d'exploitation ajusté ⁽²⁾ | (5,1) % | 2,6 % | Positif |

(1) Ces cibles financières sont fondées sur les données fondamentales de la Banque telles qu'elles sont perçues par la direction et tiennent compte de la gestion prudente des fonds propres, d'une stratégie de financement diversifiée et de normes de souscription saines, comme il est indiqué à la rubrique « Perspectives » du rapport annuel 2022 de la Banque.

(2) Les objectifs financiers constituent des ratios non conformes aux PCGR et sont fondés sur des mesures non conformes aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 18 pour plus de précisions.

Sommaire de la performance financière de 2023

En 2023, les conditions macroéconomiques incertaines et préoccupantes ont nui à la capacité de la Banque à progresser vers l'atteinte de ses cibles financières à moyen terme. La compression de la marge nette d'intérêt, l'incidence défavorable de la conjoncture de marché volatile sur les revenus tirés des marchés financiers et la hausse des provisions pour pertes sur créances ont contribué à la détérioration des résultats financiers par rapport à ceux de l'exercice 2022. Les frais autres que d'intérêt ont également augmenté en 2023 en raison des pressions inflationnistes et des investissements dans l'infrastructure technologique et les priorités stratégiques. En outre, la panne du système central survenue en septembre 2023 a eu une incidence avant impôts négative de 5,3 millions \$, ou 0,09 \$ par action, attribuable à la renonciation des frais de services et aux charges additionnelles liées aux mesures correctives. Voir la rubrique « Analyse des résultats consolidés » pour plus de précisions sur la performance financière de la Banque pour 2023.

Assurer la réussite à long terme de la Banque

Le 2 octobre 2023, la Banque a annoncé la nomination d'Éric Provost au poste de président et chef de la direction. Au cours des prochains mois, l'équipe de direction reverra en profondeur son plan stratégique en vue d'assurer la réussite à long terme de la Banque Laurentienne. Nous centrerons nos efforts pour regagner la confiance de nos clients fidèles tout en améliorant l'efficacité opérationnelle et en recentrant les activités principales de la Banque afin de créer une valeur maximale pour nos clients. Les objectifs financiers à moyen terme de la Banque seront réévalués dans le cadre de cette révision.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

SURVOL DE L'EXERCICE 2023

La Banque Laurentienne du Canada a affiché un résultat net de 181,1 millions \$ et un résultat dilué par action de 3,89 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, comparativement à un résultat net de 226,6 millions \$ et un résultat dilué par action de 4,95 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 6,6 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, par rapport à 8,9 % en 2022. Le résultat net ajusté s'est établi à 208,3 millions \$, et le résultat dilué par action ajusté a été de 4,52 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, par rapport à un résultat net ajusté de 237,1 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 5,19 \$ en 2022. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 7,7 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, comparativement à 9,3 % en 2022. La diminution du résultat net et du résultat dilué par action par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2022 est présentée de façon plus détaillée ci-après.

TABLEAU 6
RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

| En milliers de dollars, sauf les pourcentages | 2023 | 2022 | Variation 2023/2022 |
|---|------------|------------|------------------------|
| Revenu net d'intérêt | 746 323 \$ | 733 336 \$ | 2 % |
| Autres revenus | 279 187 | 300 899 | (7) % |
| Revenu total | 1 025 510 | 1 034 235 | (1) % |
| Provisions pour pertes sur créances | 61 607 | 56 878 | 8 % |
| Frais autres que d'intérêt | 753 490 | 701 661 | 7 % |
| Résultat avant impôts sur le résultat | 210 413 | 275 696 | (24) % |
| Impôts sur le résultat | 29 326 | 49 113 | (40) % |
| Résultat net | 181 087 | 226 583 | (20) % |
| Dividendes sur actions privilégiées et intérêt sur les billets avec remboursement de capital à recours limité | 11 779 | 11 779 | — % |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires | 169 308 \$ | 214 804 \$ | (21) % |
| Mesures financières non conformes aux PCGR | | | |
| Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽¹⁾ | 716 552 \$ | 687 529 \$ | 4 % |
| Résultat avant impôts sur le résultat ajusté ⁽¹⁾ | 247 351 \$ | 289 828 \$ | (15) % |
| Résultat net ajusté ⁽¹⁾ | 208 345 \$ | 237 078 \$ | (12) % |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾ | 196 566 \$ | 225 299 \$ | (13) % |

(1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 18 pour plus de précisions.

REVENU TOTAL

Le revenu total s'est établi à 1 025,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, une baisse de 1 % par rapport à 1 034,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022. En 2023, le revenu total se composait du revenu net d'intérêt à hauteur de 73 % et des autres revenus à hauteur de 27 % (en 2022, revenu net d'intérêt à hauteur de 71 % et autres revenus à hauteur de 29 %).

REVENU NET D'INTÉRÊT

Le revenu net d'intérêt a augmenté de 13,0 millions \$ et a totalisé 746,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, par rapport à 733,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022. L'augmentation découle principalement de la hausse du revenu d'intérêt tiré des prêts commerciaux, contrebalancée en partie par l'augmentation des niveaux de liquidités et des coûts de financement ainsi que par une réduction des pénalités de remboursement anticipé des prêts hypothécaires.

Conformément à son objectif stratégique visant à générer une croissance rentable à long terme, la Banque a repositionné son portefeuille de prêts au cours des derniers exercices pour augmenter la proportion de prêts commerciaux à rendement plus élevé dans la composition globale de son portefeuille. Au 31 octobre 2023, les prêts commerciaux représentaient 48 % du total des prêts, un niveau stable par rapport à celui au 31 octobre 2022 et en hausse en comparaison de 42 % il y a deux ans. De plus amples renseignements sur la composition du portefeuille de prêts sont fournis à la page 44 du présent rapport de gestion.

La marge nette d'intérêt en pourcentage de l'actif productif moyen s'est établie à 1,79 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, en baisse de 5 points de base par rapport à celle de l'exercice clos le 31 octobre 2022, ce qui s'explique principalement par une augmentation des niveaux de liquidités et des coûts de financement ainsi que par une réduction des pénalités de remboursement anticipé des prêts hypothécaires, le tout en partie contrebalancé par les modifications favorables apportées à la composition des activités de la Banque. Les tableaux 7 et 8 présentent de plus amples renseignements sur le revenu net d'intérêt et la marge nette d'intérêt de la Banque.

TABLEAU 7
REVENU NET D'INTÉRÊT

| En milliers de dollars, sauf les pourcentages | 2023 | | | 2022 | | |
|--|---------------|--------------|------------|---------------|--------------|------------|
| | Volume moyen | Intérêt | Taux moyen | Volume moyen | Intérêt | Taux moyen |
| Actif | | | | | | |
| Trésorerie et valeurs mobilières | 4 255 273 \$ | 162 073 \$ | 3,81 % | 4 313 549 \$ | 75 254 \$ | 1,74 % |
| Valeurs acquises en vertu de conventions de revente | 62 575 | 2 563 | 4,10 | 96 843 | 933 | 0,96 |
| Prêts | | | | | | |
| Prêts personnels | 2 848 355 | 231 966 | 8,14 | 3 418 070 | 175 790 | 5,14 |
| Hypothécaires résidentiels | 16 356 461 | 535 625 | 3,27 | 15 719 232 | 398 722 | 2,54 |
| Commerciaux et autres | 18 074 899 | 1 318 336 | 7,29 | 16 381 159 | 760 887 | 4,64 |
| Total des prêts | 37 279 715 | 2 085 927 | 5,60 | 35 518 461 | 1 335 399 | 3,76 |
| Dérivés et autres | — | 22 590 | — | — | 62 772 | — |
| Actif total productif d'intérêt ⁽¹⁾ | 41 597 563 | 2 273 153 | 5,46 | 39 928 853 | 1 474 358 | 3,69 |
| Actif non productif d'intérêt et actif lié aux activités de négociation | 9 318 444 | — | — | 8 237 669 | — | — |
| Actif total | 50 916 007 \$ | 2 273 153 \$ | 4,46 % | 48 166 522 \$ | 1 474 358 \$ | 3,06 % |
| Passif et capitaux propres | | | | | | |
| Dépôts à vue et sur préavis | 9 477 220 \$ | 313 741 \$ | 3,31 % | 8 791 030 \$ | 110 712 \$ | 1,26 % |
| Dépôts à terme | 17 351 024 | 655 641 | 3,78 | 16 617 302 | 357 098 | 2,15 |
| Dettes liées aux activités de titrisation | 12 423 387 | 318 760 | 2,57 | 11 575 835 | 207 183 | 1,79 |
| Dettes subordonnées | 348 150 | 18 212 | 5,23 | 426 784 | 20 486 | 4,80 |
| Autres | — | 220 476 | — | — | 45 543 | — |
| Passif total portant intérêt ⁽¹⁾ | 39 599 781 | 1 526 830 | 3,86 | 37 410 951 | 741 022 | 1,98 |
| Acceptations | 14 481 | — | — | 33 274 | — | — |
| Passif ne portant pas intérêt et passif lié aux activités de négociation | 8 485 370 | — | — | 8 026 871 | — | — |
| Passif total | 48 099 632 | 1 526 830 | 3,17 | 45 471 096 | 741 022 | 1,63 |
| Capitaux propres | 2 816 375 | — | — | 2 695 426 | — | — |
| Passif et capitaux propres totaux | 50 916 007 \$ | 1 526 830 \$ | 3,00 % | 48 166 522 \$ | 741 022 \$ | 1,54 % |
| Revenu net d'intérêt et marge nette d'intérêt ⁽²⁾ [sur l'actif productif moyen] | | 746 323 \$ | 1,79 % | | 733 336 \$ | 1,84 % |

(1) L'actif productif d'intérêt et le passif portant intérêt sont des mesures financières supplémentaires. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 18 pour plus de précisions.

(2) La marge nette d'intérêt est une mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 18 pour plus de précisions.

TABLEAU 8
VARIATION DU REVENU NET D'INTÉRÊT

| En milliers de dollars | 2023 | | |
|---------------------------|---|------------|-----------------|
| | Augmentation (diminution) en raison de la variation | | |
| | Volume moyen | Taux moyen | Variation nette |
| Actif productif d'intérêt | 61 616 \$ | 737 179 \$ | 798 795 \$ |
| Passif portant intérêt | (43 356) | (742 452) | (785 808) |
| Revenu net d'intérêt | 18 260 \$ | (5 273) \$ | 12 987 \$ |

AUTRES REVENUS

Les autres revenus se sont élevés à 279,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, une diminution de 21,7 millions \$, ou 7 %, par rapport à 300,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022.

Les *commissions sur prêts* se sont établies à 66,8 millions \$ pour l'exercice 2023, une diminution de 2,3 millions \$, ou 3 %, par rapport à 69,1 millions \$ pour l'exercice 2022, ce qui s'explique par un ralentissement de l'activité de prêt immobilier.

Les *revenus tirés des fonds communs de placement* se sont établis à 43,3 millions \$ pour l'exercice 2023, une diminution de 4,8 millions \$, ou 10 %, par rapport à 48,0 millions \$ pour l'exercice 2022, principalement en raison d'une réduction du volume d'actifs administrés de fonds communs de placement attribuable à la conjoncture de marché défavorable.

Les *frais et commissions de courtage en valeurs mobilières* se sont établis à 40,5 millions \$ pour l'exercice 2023, une diminution de 10,1 millions \$ ou 20 %, par rapport à 50,7 millions \$ pour l'exercice 2022. La conjoncture de marché volatile a eu une incidence défavorable sur les frais et commissions de courtage en valeurs mobilières tout au long de l'exercice, ce qui a amené la Banque à annoncer, en mai 2023, la rationalisation de ses activités de Marchés des capitaux.

Les *revenus tirés des services de cartes* ont augmenté de 0,9 million \$, ou 3 %, du fait de l'augmentation des dépenses de consommation. En février 2023, la Banque a lancé l'expérience VISA revisitée, qui est au cœur de sa stratégie d'expansion commerciale à l'échelle nationale.

Les *revenus tirés des instruments financiers*, qui incluent les revenus tirés des activités de trésorerie et les revenus liés aux activités de négociation, ont diminué de 3,8 millions \$, ou 12 %, pour s'établir à 28,0 millions \$ pour l'exercice 2023, par rapport à 31,8 millions \$ pour l'exercice 2022. La diminution est essentiellement imputable à la conjoncture de marché volatile, laquelle a eu une incidence défavorable sur les revenus liés aux activités de négociation.

Les *frais de service* sur les dépôts et les paiements se sont établis à 26,0 millions \$ pour l'exercice 2023, une diminution de 3,9 millions \$, ou 13 %, par rapport à 29,8 millions \$ pour l'exercice 2022. Il est à noter que les frais de service mensuels pour les mois de septembre et d'octobre 2023, totalisant 2,3 millions \$, ont été annulés en raison de la panne du système central survenue en septembre 2023. La diminution découle également des changements en cours dans les habitudes bancaires des clients particuliers, qui adoptent progressivement les services numériques.

Les *frais tirés des comptes d'investissement* ont diminué de 1,1 million \$, ou 8 %, et se sont établis à 13,0 millions \$ pour l'exercice 2023, comparativement à 14,1 millions \$ pour l'exercice 2022, surtout en raison de la baisse des niveaux des comptes d'investissement administrés.

Les *revenus d'assurance* sont générés par les programmes d'assurance liés aux solutions de crédit et aux cartes offertes par la Banque. Les revenus d'assurance sont présentés déduction faite des réclamations et des frais. Les revenus nets ont diminué de 1,0 million \$, ou 12 %, pour se fixer à 7,9 millions \$ pour l'exercice 2023, par rapport à 9,0 millions \$ pour l'exercice 2022, principalement du fait de la baisse des primes d'assurance.

Les *revenus autres*, qui incluent principalement les revenus tirés des activités de location, ont augmenté de 4,4 millions \$, ou 22 %, et ont totalisé 24,0 millions \$ pour l'exercice 2023, comparativement à 19,7 millions \$ pour l'exercice 2022, du fait principalement d'une amélioration au chapitre des activités de revente de matériel.

TABLEAU 9
AUTRES REVENUS

| En milliers de dollars, sauf les pourcentages | 2023 | 2022 | Variation 2023/2022 |
|--|------------|------------|------------------------|
| Commissions sur prêts | 66 788 \$ | 69 068 \$ | (3) % |
| Revenus tirés des fonds communs de placement | 43 255 | 48 022 | (10) |
| Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières | 40 529 | 50 652 | (20) |
| Revenus tirés des services de cartes | 29 722 | 28 834 | 3 |
| Revenus tirés des instruments financiers | 27 961 | 31 771 | (12) |
| Frais de service | 25 963 | 29 815 | (13) |
| Frais tirés des comptes d'investissement | 13 008 | 14 094 | (8) |
| Revenus d'assurance, montant net | 7 940 | 8 978 | (12) |
| Autres | 24 021 | 19 665 | 22 |
| Autres revenus | 279 187 \$ | 300 899 \$ | (7) % |

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Les provisions pour pertes sur créances ont augmenté de 4,7 millions \$, pour s'établir à 61,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, en comparaison de 56,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, reflétant la hausse des provisions pour pertes sur prêts dépréciés du fait de la migration du crédit, contrebalancées en partie par la baisse des provisions pour pertes sur prêts productifs. Voir la rubrique « Gestion du risque de crédit » aux pages 43 à 49 du présent rapport de gestion et la note 6 des états financiers consolidés pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et les corrections de valeur pour pertes sur créances.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 51,8 millions \$, ou 7 %, pour s'établir à 753,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, comparativement à 701,7 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022. En 2023, les frais autres que d'intérêt comprennent des charges de restructuration et des charges liées à l'examen stratégique de 24,1 millions \$, en comparaison de charges liées à l'examen stratégique de 1,8 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022. Pour plus de renseignements, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures ». Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté de 29,0 millions \$, ou 4 %, pour s'établir à 716,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, comparativement à 687,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022.

Les *salaires et avantages du personnel* ont augmenté de 5,4 millions \$, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice clos le 31 octobre 2022, pour s'établir à 391,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'augmentation des salaires et à l'acquisition de talents dans le but d'investir dans les priorités stratégiques et de continuer à mettre l'accent sur l'amélioration de l'expérience client, le tout contrebalancé en partie par une baisse de la rémunération liée à la performance. Les salaires et avantages du personnel pour l'exercice 2023 comprennent également des charges additionnelles de 0,5 million \$ engagées à l'appui des mesures correctives mises en œuvre à la suite de la panne du système central survenue en septembre 2023.

Les *frais d'occupation de locaux et de technologie* ont augmenté de 16,7 millions \$ en comparaison de ceux de l'exercice clos le 31 octobre 2022, pour s'établir à 196,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. L'augmentation d'un exercice à l'autre est essentiellement attribuable à la hausse des frais de technologie, alors que la Banque investit dans son infrastructure et ses priorités stratégiques, ainsi qu'à un accroissement des charges d'amortissement imputable aux projets réalisés récemment.

Les *autres frais autres que d'intérêt* ont augmenté de 7,5 millions \$ pour s'établir à 141,2 millions \$ pour l'exercice 2023 par rapport à 133,7 millions \$ pour l'exercice 2022. L'augmentation découle surtout de la hausse des frais de publicité, de développement des affaires et de déplacement. Les autres frais autres que d'intérêt pour l'exercice 2023 comprennent également des honoraires professionnels et d'autres frais liés à la panne du système central survenue en septembre 2023, qui se sont élevés à 2,5 millions \$.

Les *charges de dépréciation et de restructuration* se sont établies à 24,1 millions \$ pour l'exercice 2023 par rapport à 1,8 million \$ pour l'exercice 2022. En 2023, ce poste comprend des charges de restructuration de 18,2 millions \$ découlant des changements apportés à l'équipe de direction de la Banque et de la rationalisation de ses activités de Marchés des capitaux, ainsi que des charges liées à l'examen stratégique de 5,9 millions \$ imputables à l'examen des options stratégiques de la Banque, lequel visait à maximiser la valeur pour les actionnaires et pour les parties prenantes. En 2022, les charges liées à l'examen stratégique de 1,8 million \$ avaient trait aux contrats de location par suite de l'achèvement de la réduction de l'espace loué pour les bureaux corporatifs à Montréal et à Toronto ainsi qu'à d'autres mises à jour d'estimations comptabilisées initialement en 2021. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » pour plus de précisions.

Le ratio d'efficacité comme présenté a augmenté pour passer à 73,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, par rapport à 67,8 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2022. L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux charges de restructuration et aux charges liées à l'examen stratégique engagées en 2023. Le ratio d'efficacité ajusté a augmenté pour s'établir à 69,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, en comparaison de 66,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2022. Cette hausse est surtout attribuable aux investissements dans les priorités stratégiques et à l'incidence combinée défavorable de 5,3 millions \$ de la panne du système central sur les autres revenus et les frais autres que d'intérêt, comme il est décrit ci-dessus.

TABLEAU 10
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

| En milliers de dollars, sauf les pourcentages | 2023 | 2022 | Variation 2023/2022 |
|---|-------------------|------------|------------------------|
| Salaires et avantages du personnel | | | |
| Salaires | 256 735 \$ | 236 468 \$ | |
| Rémunération liée à la performance | 71 981 | 88 853 | |
| Avantages du personnel | 62 828 | 60 836 | |
| | 391 544 | 386 157 | 1 % |
| Frais d'occupation de locaux et technologie | | | |
| Frais de technologie | 131 446 | 121 509 | |
| Amortissement | 47 461 | 40 899 | |
| Loyers et impôts fonciers | 12 565 | 12 356 | |
| Autres | 5 156 | 5 182 | |
| | 196 628 | 179 946 | 9 % |
| Autres | | | |
| Honoraires professionnels et de services-conseils | 41 824 | 43 826 | |
| Publicité, développement des affaires et déplacements | 34 284 | 29 000 | |
| Communications | 14 740 | 15 649 | |
| Autres | 50 371 | 45 255 | |
| | 141 219 | 133 730 | 6 % |
| Charges de dépréciation et de restructuration | | | |
| Charges de restructuration | 18 170 | — | |
| Charges liées à l'examen stratégique | 5 929 | 1 828 | |
| | 24 099 | 1 828 | 1 218 % |
| Frais autres que d'intérêt | 753 490 \$ | 701 661 \$ | 7 % |
| Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽¹⁾ | 716 552 \$ | 687 529 \$ | 4 % |

(1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 18 pour plus de précisions.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 29,3 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 13,9 %, en comparaison d'une charge d'impôts sur le résultat de 49,1 millions \$ et d'un taux d'imposition effectif de 17,8 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2022. En 2023 et en 2022, le taux d'imposition effectif inférieur au taux d'imposition prévu par la loi s'explique principalement par l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger. La diminution du taux d'imposition effectif en 2023 par rapport à celui de 2022 est surtout attribuable à la plus grande proportion de revenus provenant d'établissements à l'étranger. La note 18 des états financiers consolidés donne de plus amples renseignements sur les impôts sur le résultat.

Mesures touchant les taux d'imposition canadiens

Le budget fédéral de 2023, publié en mars 2023, a proposé un certain nombre de mesures fiscales, notamment le refus des déductions pour dividendes en ce qui a trait aux dividendes reçus par les institutions financières sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché, une taxe de 2 % sur les rachats d'actions par les sociétés publiques au Canada au-delà d'un seuil minimum, et la modification de la définition de « service financier » afin de rendre les services de compensation de cartes de paiement imposables sous le régime de la TPS/TVH, mesure qui a été adoptée au troisième trimestre 2023. La Banque s'attend à ce que ces mesures n'aient pas d'incidence importante sur ses résultats financiers.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque comprennent les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que leurs entités liées. Les principaux dirigeants sont les membres du comité exécutif ou du conseil d'administration de la Banque (le « conseil » ou le « conseil d'administration »). Au 31 octobre 2023, les prêts consentis aux principaux dirigeants totalisaient 1,6 million \$. Les prêts sont consentis aux principaux dirigeants selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts consentis aux principaux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants et à leurs entités liées, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Au 31 octobre 2023, ces dépôts totalisaient 0,1 million \$. Voir la note 20 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements sur les opérations entre parties liées.

SURVOL DE L'EXERCICE 2022

La Banque Laurentienne du Canada a affiché un résultat net de 226,6 millions \$ et un résultat dilué par action de 4,95 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, comparativement à un résultat net de 57,1 millions \$ et un résultat dilué par action de 1,03 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 8,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, par rapport à 1,9 % en 2021. Il est à noter que les résultats comme présentés pour 2021 comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 191,8 millions \$ (150,3 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 3,45 \$ par action, liées principalement à l'examen stratégique des activités de la Banque achevé au quatrième trimestre 2021 et à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » pour plus de précisions. Le résultat net ajusté s'est établi à 237,1 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté à 5,19 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, par rapport à un résultat net ajusté de 211,2 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 4,57 \$ en 2021. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 9,3 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, comparativement à 8,3 % en 2021. En 2022, la Banque a dépassé ses cibles financières pour l'exercice du fait essentiellement de la croissance solide des prêts et des gains d'efficacité opérationnelle. La Banque a aussi accru ses investissements pour combler les écarts fondamentaux et améliorer l'expérience client, ainsi que pour soutenir la croissance.

ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

QUATRIÈME TRIMESTRE 2023 COMPARATIVEMENT AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2022

Le résultat net s'est établi à 30,6 millions \$ et le résultat dilué par action, à 0,67 \$, pour le quatrième trimestre 2023, comparativement à un résultat net de 55,7 millions \$ et un résultat dilué par action de 1,26 \$ pour le quatrième trimestre 2022. Il est à noter que les résultats comme présentés et ajustés pour le quatrième trimestre 2023 comprennent une incidence avant impôts négative de 5,3 millions \$ (3,9 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 0,09 \$ par action, liée à la panne du système central survenue en septembre 2023. Les résultats comme présentés pour le quatrième trimestre 2023 comprennent également des charges de restructuration et des charges liées à l'examen stratégique de 15,9 millions \$ (11,7 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 0,27 \$ par action. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » pour plus de précisions. Le résultat net ajusté a été de 44,7 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté, de 1,00 \$, pour le quatrième trimestre 2023, par rapport à respectivement 57,8 millions \$ et 1,31 \$ pour le quatrième trimestre 2022.

Revenu total

Le revenu total a diminué de 9,7 millions \$ pour atteindre 247,4 millions \$ au quatrième trimestre 2023, comparativement à 257,1 millions \$ au quatrième trimestre 2022.

Le *revenu net d'intérêt* a diminué de 0,9 million \$ pour s'établir à 182,9 millions \$ pour le quatrième trimestre 2023, par rapport à 183,8 millions \$ pour le quatrième trimestre 2022. La diminution découle principalement de la hausse des niveaux de liquidités et des coûts de financement, en partie contrebalancée par l'augmentation du revenu d'intérêt tiré des prêts commerciaux. La marge nette d'intérêt s'est fixée à 1,76 % pour le quatrième trimestre 2023, en baisse de 1 point de base par rapport à celle du quatrième trimestre 2022, pour les mêmes raisons.

Les *autres revenus* ont diminué de 8,8 millions \$, ou 12 %, pour s'établir à 64,5 millions \$ pour le quatrième trimestre 2023, par rapport à 73,3 millions \$ pour le quatrième trimestre 2022. La conjoncture de marché défavorable a eu une incidence sur les revenus tirés des marchés financiers au quatrième trimestre 2023, particulièrement sur les frais et commissions de courtage en valeurs mobilières et les revenus tirés des fonds communs de placement. Il est à noter que les frais de service mensuels pour les mois de septembre et d'octobre 2023, totalisant 2,3 millions \$, ont été annulés en raison de la panne du système central survenue en septembre 2023.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances se sont établies à 16,7 millions \$ pour le quatrième trimestre 2023, en comparaison de 17,8 millions \$ pour le quatrième trimestre 2022, une baisse de 1,2 million \$ attribuable à la diminution des provisions sur les prêts productifs, laquelle s'explique par la baisse des volumes et la migration du crédit, contrebalancée en partie par la hausse des provisions sur les prêts dépréciés. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations moyens était de 18 points de base pour le trimestre, contre 19 points de base pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Voir la rubrique « Gestion du risque de crédit » aux pages 43 à 49 du présent rapport de gestion et la note 6 des états financiers consolidés pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et les corrections de valeur pour pertes sur créances.

Frais autres que d'intérêt

Les *frais autres que d'intérêt* se sont élevés à 197,3 millions \$ pour le quatrième trimestre 2023, une hausse de 23,1 millions \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2022. Au quatrième trimestre 2023, les frais autres que d'intérêt comprennent des charges de restructuration et des charges liées à l'examen stratégique de 15,9 millions \$. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » pour plus de précisions. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté de 6,9 millions \$, ou 4 %, pour s'établir à 178,1 millions \$ pour le quatrième trimestre 2023, par rapport à 171,2 millions \$ pour le quatrième trimestre 2022.

Les *salaires et avantages du personnel* se sont fixés à 88,3 millions \$ pour le quatrième trimestre 2023, une diminution de 1,3 million \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2022 qui s'explique en grande partie par une baisse de la rémunération liée à la performance. Cette diminution a été en partie contrebalancée par l'augmentation des salaires et l'acquisition de talents dans le but d'investir dans les priorités stratégiques et de continuer à mettre l'accent sur l'amélioration de l'expérience client. Les salaires et avantages du personnel pour le quatrième trimestre 2023 comprennent également des charges additionnelles de 0,5 million \$ engagées à l'appui des mesures correctives mises en œuvre à la suite de la panne du système central survenue en septembre 2023.

Les *frais d'occupation de locaux et technologie* se sont élevés à 51,8 millions \$ pour le quatrième trimestre 2023, une augmentation de 4,8 millions \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2022. L'augmentation d'un exercice à l'autre est essentiellement attribuable à la hausse des frais de technologie, alors que la Banque investit dans son infrastructure et ses priorités stratégiques, ainsi qu'à un accroissement des charges d'amortissement imputable aux projets réalisés récemment.

Les *autres frais autres que d'intérêt* se sont fixés à 41,3 millions \$ pour le quatrième trimestre 2023, une augmentation de 3,5 millions \$ en comparaison de ceux du quatrième trimestre 2022, découlant essentiellement de l'augmentation des frais de publicité, de développement des affaires et de déplacement. Les autres frais autres que d'intérêt pour le quatrième trimestre 2023 comprennent également des honoraires professionnels et d'autres frais liés à la panne du système central survenue en septembre 2023 qui se sont élevés à 2,5 millions \$.

Les *charges de dépréciation et de restructuration* se sont établies à 15,9 millions \$ pour le quatrième trimestre 2023 par rapport à un montant négatif de 0,2 million \$ pour le quatrième trimestre 2022. Au quatrième trimestre 2023, ce poste comprend des charges de restructuration de 12,5 millions \$ découlant des changements apportés à l'équipe de direction de la Banque, ainsi que des charges liées à l'examen stratégique de 3,4 millions \$ imputables à l'examen des options stratégiques de la Banque, lequel visait à maximiser la valeur pour les actionnaires et pour les parties prenantes. Au quatrième trimestre 2022, ce poste comprend des charges nettes liées principalement aux contrats de location par suite de l'achèvement de la réduction de l'espace loué pour les bureaux corporatifs ainsi qu'à d'autres mises à jour d'estimations comptabilisées initialement au cours de l'exercice précédent. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » pour plus de précisions.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 79,7 % pour le quatrième trimestre 2023 par rapport à 67,7 % pour le quatrième trimestre 2022. L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux charges de restructuration et aux charges liées à l'examen stratégique engagées au quatrième trimestre 2023. Le ratio d'efficacité ajusté s'est établi à 72,0 % pour le quatrième trimestre 2023, en comparaison de 66,6 % pour le quatrième trimestre 2022. Cette hausse est surtout attribuable aux investissements dans les priorités stratégiques et à l'incidence combinée défavorable de 5,3 millions \$ de la panne du système central sur les autres revenus et les frais autres que d'intérêt, comme il est décrit plus en détail ci-dessus.

Impôts sur le résultat

Pour le quatrième trimestre 2023, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 2,9 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 8,6 %, en comparaison d'une charge d'impôts sur le résultat de 9,5 millions \$ et d'un taux d'imposition effectif de 14,6 % pour le quatrième trimestre 2022. Pour les deux trimestres, le taux d'imposition effectif inférieur au taux d'imposition prévu par la loi s'explique principalement par l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger. La diminution du taux d'imposition effectif pour le

quatrième trimestre 2023 par rapport à celui du quatrième trimestre 2022 est surtout attribuable à la plus grande proportion de revenus provenant d'établissements à l'étranger.

ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS ET DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les activités d'intermédiation de la Banque représentent une source relativement régulière de revenus. Par contre, certaines activités liées aux marchés financiers, comme les activités de négociation, peuvent entraîner une hausse de la volatilité. De plus, les variations des taux d'intérêt du marché ou des marchés boursiers ainsi que des conditions de crédit peuvent se répercuter sur les résultats de la Banque. Par ailleurs, d'autres transactions particulières ou des changements particuliers apportés à la réglementation sont également susceptibles d'avoir une incidence importante sur les revenus et les charges. Compte tenu du fait que le deuxième trimestre ne compte habituellement que 89 jours, comparativement à 92 jours pour les autres trimestres, la rentabilité est, en règle générale, plus faible pendant ce trimestre, surtout en raison de l'incidence de ce facteur sur le revenu net d'intérêt.

TABLEAU 11
RÉSULTATS TRIMESTRIELS

| En milliers de dollars, sauf les données par action et les pourcentages | 2023 | | | | 2022 | | | |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. |
| Revenu net d'intérêt | 182 896 \$ | 192 126 \$ | 184 185 \$ | 187 116 \$ | 183 824 \$ | 188 504 \$ | 180 090 \$ | 180 918 \$ |
| Autres revenus | 64 549 | 68 704 | 72 982 | 72 952 | 73 318 | 71 448 | 79 512 | 76 621 |
| Revenu total | 247 445 | 260 830 | 257 167 | 260 068 | 257 142 | 259 952 | 259 602 | 257 539 |
| Provisions pour pertes sur créances | 16 669 | 13 337 | 16 169 | 15 432 | 17 849 | 16 629 | 13 000 | 9 400 |
| Frais autres que d'intérêt | 197 281 | 190 062 | 182 472 | 183 675 | 174 147 | 177 479 | 172 105 | 177 930 |
| Résultat avant impôts sur le résultat | 33 495 | 57 431 | 58 526 | 60 961 | 65 146 | 65 844 | 74 497 | 70 209 |
| Impôts sur le résultat | 2 872 | 8 168 | 9 235 | 9 051 | 9 496 | 9 978 | 14 948 | 14 691 |
| Résultat net | 30 623 \$ | 49 263 \$ | 49 291 \$ | 51 910 \$ | 55 650 \$ | 55 866 \$ | 59 549 \$ | 55 518 \$ |
| Résultat net ajusté ⁽¹⁾ | 44 719 \$ | 57 646 \$ | 51 684 \$ | 54 296 \$ | 57 834 \$ | 58 153 \$ | 61 600 \$ | 59 491 \$ |
| Performance opérationnelle | | | | | | | | |
| Résultat dilué par action | 0,67 \$ | 1,03 \$ | 1,11 \$ | 1,09 \$ | 1,26 \$ | 1,18 \$ | 1,34 \$ | 1,17 \$ |
| Résultat dilué par action ajusté ⁽²⁾ | 1,00 \$ | 1,22 \$ | 1,16 \$ | 1,15 \$ | 1,31 \$ | 1,24 \$ | 1,39 \$ | 1,26 \$ |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽²⁾ | 4,5 % | 6,9 % | 7,7 % | 7,5 % | 8,7 % | 8,4 % | 10,0 % | 8,5 % |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽²⁾ | 6,6 % | 8,2 % | 8,1 % | 7,8 % | 9,0 % | 8,7 % | 10,3 % | 9,2 % |
| Marge nette d'intérêt ⁽³⁾ | 1,76 % | 1,84 % | 1,80 % | 1,77 % | 1,77 % | 1,83 % | 1,87 % | 1,88 % |
| Ratio d'efficacité ⁽³⁾ | 79,7 % | 72,9 % | 71,0 % | 70,6 % | 67,7 % | 68,3 % | 66,3 % | 69,1 % |
| Ratio d'efficacité ajusté ⁽²⁾ | 72,0 % | 68,5 % | 69,7 % | 69,4 % | 66,6 % | 67,1 % | 65,2 % | 67,0 % |

(1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 18 pour plus de précisions.

(2) Ratio non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 18 pour plus de précisions.

(3) Mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 18 pour plus de précisions.

Analyse des tendances

Revenu net d'intérêt

Le revenu net d'intérêt a généralement augmenté au cours des deux exercices précédents, en raison surtout de la hausse des intérêts sur les prêts commerciaux, contrebalancée en partie par une augmentation des niveaux de liquidités et des coûts de financement. Le revenu net d'intérêt pour les troisièmes trimestres 2022 et 2023 comprenait une augmentation des pénalités de remboursement anticipé des prêts hypothécaires en raison du caractère saisonnier.

Autres revenus

Les autres revenus ont généralement diminué au cours des deux derniers exercices, principalement en raison de la conjoncture de marché défavorable qui s'est répercutée sur les revenus tirés des marchés financiers, y compris les frais et commissions de courtage en valeurs mobilières, les revenus tirés des instruments financiers et les revenus tirés des fonds communs de placement. En outre, les autres revenus ont diminué au quatrième trimestre 2023 compte tenu de l'annulation des frais de service mensuels pour les mois de septembre et d'octobre 2023, totalisant 2,3 millions \$, en raison de la panne du système central survenue en septembre 2023.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur prêts productifs ont progressivement augmenté tout au long de l'exercice 2022 du fait que les scénarios macroéconomiques prospectifs et les pondérations probabilistes étaient moins favorables. En 2023, les provisions pour pertes sur créances ont généralement affiché une tendance à la hausse, ce qui s'explique principalement par une hausse des provisions sur les prêts dépréciés, en partie contrebalancée par une baisse des provisions sur prêts productifs découlant de la diminution des volumes et de la migration du crédit.

Frais autres que d'intérêt

En 2022, les frais autres que d'intérêt ont généralement augmenté tout au long de l'exercice, ce qui s'explique par la hausse des charges engagées pour combler les écarts fondamentaux, améliorer l'expérience client et soutenir la croissance. Les frais autres que d'intérêt ont poursuivi leur tendance à la hausse en 2023 en raison des pressions inflationnistes et de l'augmentation des dépenses afin d'investir dans l'infrastructure et les priorités stratégiques de la Banque et de continuer à mettre l'accent sur l'amélioration de l'expérience client. Les charges de restructuration et les charges liées à l'examen stratégique, surtout engagées aux troisième et quatrième trimestres 2023, ont également eu une incidence sur le niveau des frais autres que d'intérêt. Les frais autres que d'intérêt du quatrième trimestre 2023 comprennent également des honoraires professionnels et d'autres frais de 3,0 millions \$ liés à la panne du système central survenue en septembre 2023.

TABLEAU 12
RAPPROCHEMENT PAR TRIMESTRE DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

| En milliers de dollars | 2023 | | | | | | | | 2022 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------|
| | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. | |
| Frais autres que d'intérêt | 197 281 \$ | 190 062 \$ | 182 472 \$ | 183 675 \$ | 174 147 \$ | 177 479 \$ | 172 105 \$ | 177 930 \$ | |
| Éléments d'ajustement ⁽¹⁾ , avant impôts sur le résultat | | | | | | | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | 3 230 | 3 178 | 3 221 | 3 210 | 3 172 | 3 074 | 3 030 | 3 028 | |
| Charges de restructuration | 12 544 | 5 626 | — | — | — | — | — | — | |
| Charges liées à l'examen stratégique | 3 362 | 2 567 | — | — | (237) | — | (277) | 2 342 | |
| | 19 136 | 11 371 | 3 221 | 3 210 | 2 935 | 3 074 | 2 753 | 5 370 | |
| Frais autres que d'intérêt ajustés | 178 145 \$ | 178 691 \$ | 179 251 \$ | 180 465 \$ | 171 212 \$ | 174 405 \$ | 169 352 \$ | 172 560 \$ | |
| Résultat net comme présenté | 30 623 \$ | 49 263 \$ | 49 291 \$ | 51 910 \$ | 55 650 \$ | 55 866 \$ | 59 549 \$ | 55 518 \$ | |
| Éléments d'ajustement ⁽²⁾ , après impôts sur le résultat | | | | | | | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | 2 401 | 2 361 | 2 393 | 2 386 | 2 359 | 2 287 | 2 254 | 2 252 | |
| Charges de restructuration | 9 223 | 4 135 | — | — | — | — | — | — | |
| Charges liées à l'examen stratégique | 2 472 | 1 887 | — | — | (175) | — | (203) | 1 721 | |
| | 14 096 | 8 383 | 2 393 | 2 386 | 2 184 | 2 287 | 2 051 | 3 973 | |
| Résultat net ajusté | 44 719 \$ | 57 646 \$ | 51 684 \$ | 54 296 \$ | 57 834 \$ | 58 153 \$ | 61 600 \$ | 59 491 \$ | |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires | 29 334 \$ | 44 662 \$ | 48 003 \$ | 47 309 \$ | 54 361 \$ | 51 265 \$ | 58 261 \$ | 50 917 \$ | |
| Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat (décrits ci-dessus) | 14 096 | 8 383 | 2 393 | 2 386 | 2 184 | 2 287 | 2 051 | 3 973 | |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté | 43 430 \$ | 53 045 \$ | 50 396 \$ | 49 695 \$ | 56 545 \$ | 53 552 \$ | 60 312 \$ | 54 890 \$ | |

(1) Voir le tableau 2 à la page 18 pour une description détaillée des éléments d'ajustement.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

TABLEAU 13
BILAN RÉSUMÉ

| En milliers de dollars | 2023 | 2022 |
|--|----------------------|----------------------|
| Actif | | |
| Trésorerie et dépôts auprès de banques | 1 320 265 \$ | 1 890 923 \$ |
| Valeurs mobilières | 6 016 427 | 6 184 461 |
| Valeurs acquises en vertu de conventions de revente | 4 086 170 | 3 727 752 |
| Actifs liquides ⁽¹⁾ | 11 422 862 | 11 803 136 |
| Prêts et acceptations, déduction faite des corrections de valeur | 36 868 393 | 37 387 585 |
| Autres actifs | 1 602 198 | 1 526 037 |
| | 49 893 453 \$ | 50 716 758 \$ |
| Passif et capitaux propres | | |
| Dépôts | 26 026 878 \$ | 27 131 806 \$ |
| Autres passifs | 7 816 690 | 8 274 874 |
| Dette liée aux activités de titrisation | 12 853 385 | 12 192 422 |
| Dette subordonnée | 337 680 | 336 553 |
| Capitaux propres | 2 858 820 | 2 781 103 |
| | 49 893 453 \$ | 50 716 758 \$ |

(1) Les actifs liquides comme présentés au bilan sont une mesure financière supplémentaire et comprennent la trésorerie, les dépôts auprès de banques, les valeurs mobilières et les valeurs acquises en vertu de conventions de revente.

Au 31 octobre 2023, le total de l'actif s'élevait à 49,9 milliards \$, une diminution de 2 % comparativement à 50,7 milliards \$ au 31 octobre 2022.

Actifs liquides

Au 31 octobre 2023, les actifs liquides comme présentés au bilan totalisaient 11,4 milliards \$, une baisse de 0,4 milliard \$ par rapport à 11,8 milliards \$ au 31 octobre 2022. La Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses actifs liquides. Les sources de financement de la Banque demeurent bien diversifiées et suffisantes pour répondre à ses besoins de liquidités. Les actifs liquides représentaient 23 % du total de l'actif au 31 octobre 2023, un niveau comparable à celui au 31 octobre 2022.

Prêts

Les prêts et acceptations bancaires, déduction faite des corrections de valeur, s'établissaient à 36,9 milliards \$ au 31 octobre 2023, une baisse de 0,5 milliard \$ depuis le 31 octobre 2022. En 2023, la diminution des prêts personnels et commerciaux a été compensée en partie par une augmentation des prêts hypothécaires résidentiels. Les prêts commerciaux et acceptations totalisaient 17,8 milliards \$ au 31 octobre 2023, une baisse de 0,4 milliard \$, ou 2 %, depuis le 31 octobre 2022. Cette baisse découle principalement de la diminution des volumes de financement d'inventaires et des autres prêts commerciaux. Les prêts personnels s'établissaient à 2,6 milliards \$ au 31 octobre 2023, une diminution de 0,7 milliard \$ par rapport à ceux au 31 octobre 2022 attribuable surtout au recul du portefeuille de prêts à l'investissement qui découlait de la conjoncture de marché volatile. Les prêts hypothécaires résidentiels s'élevaient à 16,7 milliards \$ au 31 octobre 2023, une augmentation de 0,6 milliard \$, ou 3 %, en comparaison de ceux au 31 octobre 2022.

Autres actifs

Les autres actifs s'établissaient à 1,6 milliard \$ au 31 octobre 2023, un niveau essentiellement inchangé par rapport au 31 octobre 2022.

Dépôts

Les dépôts ont diminué de 1,1 milliard \$ pour s'établir à 26,0 milliards \$ au 31 octobre 2023, contre 27,1 milliards \$ au 31 octobre 2022. Au 31 octobre 2023, les dépôts de particuliers totalisaient 22,3 milliards \$, une hausse de 0,1 milliard \$ par rapport à 22,2 milliards \$ au 31 octobre 2022. Il est à noter que les dépôts de particuliers obtenus par le canal de détail ont augmenté de 0,2 milliard \$, ou 3 %, comparativement à ceux au 31 octobre 2022. Les dépôts de particuliers sur préavis et à vue obtenus par l'entremise de partenariats sont demeurés essentiellement inchangés depuis le 31 octobre 2022, et les dépôts obtenus par l'entremise des conseillers et des courtiers ont diminué de 0,3 milliard \$. Les dépôts de particuliers représentaient 86 % du total des dépôts au 31 octobre 2023, contre 82 % au 31 octobre 2022, et ont contribué à la saine position de la Banque en matière de liquidités. Les dépôts d'entreprises et autres ont diminué de 1,2 milliard \$ au cours de la même période, pour se fixer à 3,7 milliards \$, une diminution contrebalancée en partie par l'augmentation de la dette à long terme liée aux activités de titrisation dont le coût est avantageux, comme il est mentionné ci-après.

Autres passifs

Les autres passifs se chiffraient à 7,8 milliards \$ au 31 octobre 2023, une diminution de 0,5 milliard \$, ou 6 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2022, principalement en raison de la diminution des engagements au titre des valeurs vendues à découvert associées aux activités de négociation.

Dette liée aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation a augmenté de 0,7 milliard \$, ou 5 %, par rapport à celle au 31 octobre 2022, et s'établissait à 12,9 milliards \$ au 31 octobre 2023. Au cours de l'exercice, les nouvelles émissions de dette à long terme liées aux activités de titrisation dont le coût est avantageux ont plus que contrebalancé les échéances de passifs ainsi que les remboursements normaux.

Dette subordonnée

La dette subordonnée s'établissait à 0,3 milliard \$ au 31 octobre 2023, un niveau inchangé depuis le 31 octobre 2022. La dette subordonnée fait partie intégrante des fonds propres réglementaires de la Banque tout en offrant aux déposants des mesures de protection additionnelles, comme il est mentionné plus en détail à la rubrique « Gestion des fonds propres » ci-après.

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élevaient à 2,9 milliards \$ au 31 octobre 2023, en hausse de 77,7 millions \$ comparativement à ceux au 31 octobre 2022. Depuis le 31 octobre 2022, les résultats non distribués ont augmenté de 84,1 millions \$ du fait essentiellement de la contribution à hauteur de 181,1 millions \$ du résultat net, contrebalancée en partie par les dividendes. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Gestion des fonds propres » ci-après et l'état de la variation des capitaux propres consolidé.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque s'établissait à 59,96 \$ au 31 octobre 2023, comparativement à 58,02 \$ au 31 octobre 2022.

ARRANGEMENTS HORS BILAN ET ENTITÉS STRUCTURÉES

Dans le cours normal des activités, la Banque a recours à des entités structurées pour titriser ou transférer des actifs financiers, comme il est décrit ci-après. La Banque conclut aussi plusieurs arrangements qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque ou dont les montants comptabilisés diffèrent de leur montant nominal de référence. Plus particulièrement, la Banque administre, pour des clients, des actifs qui ne sont pas comptabilisés au bilan. Par ailleurs, les arrangements hors bilan comprennent des dérivés ainsi que des engagements de crédit et des garanties, comme il est décrit ci-après.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Actifs administrés

Les actifs administrés comprennent principalement les actifs de clients auxquels la Banque fournit divers services administratifs, comme les portefeuilles de placements de particuliers et d'institutions. Le tableau 14 ci-dessous présente un sommaire des actifs administrés. Au 31 octobre 2023, ces éléments s'élevaient à 25,8 milliards \$, en baisse de 1,4 milliard \$, ou 5 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2022. Les frais, commissions et autres revenus tirés de ces actifs contribuent à la rentabilité de la Banque.

TABLEAU 14
ACTIFS ADMINISTRÉS ⁽¹⁾

| En milliers de dollars | 2023 | 2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés | 16 734 943 \$ | 17 720 188 \$ |
| Actifs de courtage des clients | 4 355 538 | 4 846 958 |
| Fonds communs de placement | 3 023 425 | 3 322 114 |
| Prêts administrés | 1 631 172 | 1 212 276 |
| Autres | 86 777 | 109 187 |
| Actifs administrés | 25 831 855 \$ | 27 210 723 \$ |

(1) Mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 18 pour plus de précisions.

D'un exercice à l'autre, les actifs administrés liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés ont diminué de 1,0 milliard \$, ou 6 %, et les actifs de courtage des clients ont diminué de 0,5 milliard \$, ou 10 %, en raison essentiellement dans les deux cas de la baisse de la valeur de marché des placements sous-jacents.

Les actifs administrés de fonds communs de placement, principalement composés de séries privilégiées de fonds communs de placement BLC-Mackenzie, ont diminué de 0,3 milliard \$, ou 9 %, d'un exercice à l'autre en raison surtout des rachats nets.

Les prêts administrés, y compris essentiellement les activités de syndication, les prêts administrés pour des tiers et les prêts hypothécaires titrisés décomptabilisés, ont augmenté de 0,4 milliard \$, du fait de l'intensification de l'activité commerciale et de la hausse des volumes.

Contrats dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats dérivés afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change ainsi que du cours des actions et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indicels. Les contrats dérivés sont aussi utilisés afin de répondre à la demande des clients et de dégager un revenu des activités de négociation.

Tous les dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La valeur des dérivés est mesurée selon des montants nominaux de référence. Ces montants ne sont toutefois pas inscrits au bilan, car ils ne représentent pas les montants réels échangés. De même, les montants nominaux de référence ne reflètent pas le risque de crédit lié aux dérivés, bien qu'ils servent de base au calcul des montants de flux de trésorerie qui seront échangés. Les montants nominaux de référence des dérivés de la Banque totalisaient 29,0 milliards \$ au 31 octobre 2023 et avaient une juste valeur négative nette de 412,8 millions \$.

Les notes 21 à 24 des états financiers consolidés fournissent de plus amples renseignements sur les divers types de dérivés, ainsi que sur leur comptabilisation.

Engagements de crédit et garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients et en tirer des revenus liés aux frais. En raison de ces instruments, la Banque pourrait être exposée au risque d'illiquidité et au risque de crédit; ils doivent donc faire l'objet d'une gestion du risque appropriée. Le tableau 19 présente le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait être tenue de consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut également des ententes de garantie comme des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution à l'appui de ses clients.

Le tableau 15 ci-après présente les engagements de crédit et les garanties de la Banque. La note 26 des états financiers consolidés fournit aussi de plus amples renseignements.

TABLEAU 15
ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

| En milliers de dollars | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées ⁽¹⁾ | 4 105 897 \$ | 6 221 409 \$ |
| Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution | 223 550 | 227 957 |
| Lettres de crédit documentaire | 4 458 | 2 533 |

(1) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 8,2 milliards \$ au 31 octobre 2023 (7,9 milliards \$ au 31 octobre 2022).

ENTITÉS STRUCTURÉES

Titrisation

La Banque a recours à des entités structurées pour la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels, de créances au titre des contrats de location-financement et de prêts à l'investissement à l'intention de particuliers afin d'optimiser et de diversifier ses sources de financement et d'accroître ses liquidités. La Banque consolide certaines de ces entités structurées intermédiaires si elle détient le contrôle des entités et des actifs sous-jacents, tandis que certaines entités structurées ne sont pas consolidées si la Banque ne les contrôle pas. La Banque vend des prêts hypothécaires par l'entremise du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à des investisseurs tiers aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et mis en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen d'autres conduits à vendeurs multiples tiers mis en place par des banques canadiennes. Voir les notes 7 et 13 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur ces opérations. La Banque n'agit pas à titre d'intermédiaire pour des clients qui participent à ce genre d'activité et ne participe à aucune autre activité importante, notamment des facilités de rehaussement de crédit et de liquidité, auprès d'un autre conduit de titrisation.

Obligations sécurisées

En 2021, la Banque a reçu l'autorisation de la SCHL en vue d'établir un programme législatif d'obligations sécurisées de 2,0 milliards \$ (le « programme ») conformément au Guide des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées de la SCHL. La Banque transfère périodiquement des prêts hypothécaires à LBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP) afin de soutenir les activités de financement et de se conformer aux exigences en matière de couverture des actifs en vertu du programme. Guarantor LP a été créée afin de garantir les paiements du principal et des intérêts aux détenteurs des obligations sécurisées. Les obligations sécurisées garanties par Guarantor LP sont des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Banque; par conséquent, les investisseurs ont un droit contre la Banque, lequel se poursuivra si les obligations sécurisées ne sont pas payées par la Banque et si les actifs hypothécaires de Guarantor LP ne sont pas suffisants pour couvrir les sommes à payer relativement aux obligations sécurisées. La note 7 des états financiers consolidés fournit de plus amples renseignements sur le programme d'obligations sécurisées.

GESTION DES FONDS PROPRES

CADRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément à l'appétit pour le risque et au plan stratégique de la Banque, de même qu'aux attentes des actionnaires.

Pour atteindre ces objectifs, la Banque s'appuie sur son cadre de gestion des fonds propres. Ce cadre est étayé par la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres de la Banque qui décrit les mécanismes de planification et de gestion des fonds propres et d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Une composante clé du cadre de gestion des fonds propres, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP), permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport au profil de risque de la Banque et d'établir un niveau approprié de fonds propres pour l'exercice à venir. Dans le cadre de l'établissement des cibles de fonds propres, la direction tient compte du PIEAFP qui comprend les résultats du programme intégré de simulation de crise faisant appel à des scénarios de crise extrême et de son évaluation de l'exposition de la Banque au moyen d'une approche modulaire selon laquelle des fonds propres sont attribués à chaque composante du risque. Ces deux approches sont fondées sur le registre de risques pour assurer que tous les risques importants sont pris en compte.

Les cibles de fonds propres établies au moyen du PIEAFP permettent de fixer les exigences minimales du plan de capital de la Banque.

Divers organes au sein de l'organisation participent à l'optimisation des fonds propres de la Banque.

- Chaque année, le *conseil d'administration* approuve la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, le plan de capital ainsi que le plan d'affaires et le plan financier pluriannuel.
- Le *comité de gestion des risques du conseil d'administration* est responsable de l'examen et de l'approbation, chaque année, de plusieurs documents relatifs au capital, dont le PIEAFP et le programme intégré de simulations de crise. En outre, il examine l'adéquation globale des fonds propres de la Banque trimestriellement.
- Le *comité des risques d'entreprise*, nommé par le comité exécutif, examine l'adéquation des fonds propres de la Banque selon des mesures internes et externes et approuve les processus et les méthodes de gestion du risque à l'appui de cet objectif.
- Le *comité de gestion de l'actif et du passif*, mandaté par le comité des risques d'entreprise, surveille les ratios de fonds propres réglementaires mensuellement.
- La *Gestion des risques d'entreprise* supervise le cadre de gestion des fonds propres de la Banque, ce qui implique, entre autres, la surveillance des limites et de l'adéquation des fonds propres, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du PIEAFP et du programme intégré de simulations de crise, ainsi que le calcul des ratios de fonds propres réglementaires.
- Chaque année, le *secteur finance* est responsable de l'élaboration du plan d'affaires, qui comprend le plan financier pluriannuel et le plan de capital. Il est également responsable de la gestion des fonds propres et de la mise à jour du plan de capital sur une base continue. En outre, le secteur finance est responsable du maintien de la conformité aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires pour chacune des filiales.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) requiert des banques qu'elles respectent les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom d'Accord de Bâle III. Conformément à la ligne directrice du BSIF, les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont établis respectivement à 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, y compris la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. Pour plus de renseignements sur la définition des trois types de fonds propres et de ratios, voir la rubrique « Glossaire » à la page 73 du présent rapport de gestion. Les institutions sont tenues de respecter des normes de fonds propres minimales axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et, lorsqu'elles exercent leurs activités à l'échelle internationale, au risque de marché.

L'Accord de Bâle III est venu ajouter une exigence en matière de ratio de levier non fondé sur le risque à titre de mesure supplémentaire des exigences de fonds propres fondées sur le risque. En fonction de la ligne directrice du BSIF relative aux exigences en matière de ratio de levier, les institutions de dépôts fédérales doivent maintenir constamment un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 %. Pour plus de renseignements sur la définition du ratio de levier, voir la rubrique « Glossaire » à la page 73 du présent rapport de gestion.

Certaines banques canadiennes ont été désignées banques d'importance systémique intérieure (BISi) par le BSIF. Aux termes de cette désignation, ces banques doivent détenir un supplément de 1 % de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Le BSIF a également exigé des BISi qu'elles détiennent une réserve pour stabilité intérieure (RSI) selon le deuxième pilier à titre de protection contre les risques liés aux vulnérabilités systémiques. Le 30 juin 2023, le BSIF a annoncé que, à la suite de son examen semestriel, la RSI augmenterait de 0,5 %, pour passer à 3,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques à compter du 1^{er} novembre 2023. La décision d'augmenter la RSI reflète l'évaluation, par le BSIF, des vulnérabilités systémiques élevées et grandissantes, combinées à la stabilité des risques à court terme. La Banque n'ayant pas été désignée à titre de BISi, elle n'est pas visée par ces mesures.

L'Accord de Bâle III suggère un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine la sensibilité des fonds propres aux risques. La Banque utilise l'approche standard moins complexe qui s'appuie sur des pondérations réglementaires,

alors que les autres grandes banques utilisent généralement l'approche fondée sur les notations internes avancée, plus complexe, qui a recours à des estimations internes des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

La Banque poursuit l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, sous réserve de l'obtention de l'approbation réglementaire, dans le cadre de laquelle les estimations internes des composantes du risque seront utilisées pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires. L'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit renforcera la gestion du risque de crédit de la Banque, optimisera les fonds propres réglementaires et uniformisera les règles du jeu en matière de souscription de crédit. Comme la Banque a récemment terminé la mise en œuvre des réformes de Bâle III décrites ci-après et selon sa plus récente évaluation, l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée ne devrait pas être achevée avant 2026.

Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires

Modifications aux exigences de fonds propres, de levier et de liquidité et aux obligations d'information connexes – les réformes de Bâle III

En décembre 2017, le CBCB a publié la norme intitulée Bâle III : finalisation des réformes de l'après-crise en réponse à la crise financière mondiale. La norme traite des défaillances du cadre de réglementation d'avant la crise et constitue la nouvelle assise réglementaire pour un système bancaire résilient. L'un des objectifs clés des modifications apportées au cadre était de réduire la variabilité excessive de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) et de restaurer la crédibilité du calcul de l'APR, ainsi que d'améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des banques.

Le 11 mars 2021, le BSIF a diffusé, aux fins de consultation publique, les révisions apportées à la ligne directrice *Normes de fonds propres* (NFP), à la ligne directrice *Exigences de levier* (EL) et à la ligne directrice *Normes de liquidité* (LAR) (désignées les lignes directrices). Les révisions proposées aux lignes directrices NFP et EL reflétaient la mise en œuvre au pays par le BSIF des dernières réformes de Bâle III énoncées dans le cadre consolidé de Bâle publié par le CBCB. Les révisions proposées à ces lignes directrices et à la ligne directrice LAR comprenaient des changements qui précisent notamment les exigences en matière de fonds propres et de liquidité applicables aux petites et moyennes institutions de dépôt. Ces changements étaient conformes au projet de ligne directrice *Normes de fonds propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt* (PMB) qui a été aussi publiée à cette date pour consultation publique.

Parallèlement à la consultation, le BSIF a soumis à commentaires les changements proposés à la ligne directrice *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier* applicable aux BISi. Ces exigences accrues de communication financière tenaient compte des révisions apportées aux lignes directrices précitées afin de promouvoir la transparence et la discipline de marché. Le 5 août 2021, dans le cadre de son initiative visant à élaborer des exigences adaptées aux PMB canadiennes, le BSIF a publié aux fins de consultation publique son projet de ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les PMB au titre du troisième pilier. Ce projet de ligne directrice énumérait les renseignements que doivent communiquer les PMB et leurs dates de mise en œuvre respectives.

Le 31 janvier 2022, le BSIF a publié les modifications apportées aux normes de fonds propres, aux exigences de levier, aux normes de liquidité et aux exigences connexes en matière de communication de renseignements qui intègrent les réformes bancaires définitives de Bâle III et d'autres ajustements afin de les adapter au contexte des institutions de dépôt fédérales. La version révisée des règles énonce également les lignes directrices et les normes de fonds propres et de liquidité des PMB, de même que les obligations d'information distinctes au titre du troisième pilier applicables aux BISi et aux PMB.

Le 14 novembre 2023, le BSIF a publié la version finale des modifications à la ligne directrice *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier* aux fins de consultation, en vigueur pour l'exercice 2024. Ces modifications intègrent aux lignes directrices des obligations d'information à propos du risque de marché et du risque lié au rajustement de la valeur du crédit en vertu du troisième pilier du dispositif de Bâle III et s'appliquent aux BISi et aux PMB désignées par le BSIF aux fins de l'application du cadre du risque de marché de la ligne directrice *Norme de fonds propres*. Comme la Banque n'est pas une PMB désignée par le BSIF aux fins de l'application du cadre du risque de marché, l'incidence des modifications devrait être limitée pour la Banque.

La plupart de ces règles révisées sont entrées en vigueur au deuxième trimestre 2023 pour la Banque et celles liées au risque de marché et au risque lié au rajustement de la valeur du crédit entreront en vigueur au début de 2024. Les nouvelles exigences réglementaires n'ont pas eu d'incidence importante sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ou sur le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque.

Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité

Le 7 novembre 2022, le BSIF a publié la nouvelle ligne directrice *Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité*. La ligne directrice fait état de l'approche en trois étapes du BSIF pour améliorer et uniformiser les attentes en matière d'assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité, notamment le recours à l'opinion de l'auditeur externe au sujet du numérateur et du dénominateur des principaux ratios réglementaires, l'attestation de la haute direction à l'égard des relevés réglementaires, et le recours à l'opinion de l'audit interne au sujet des processus et des contrôles en place suivis dans la préparation de ces relevés. Les exigences relatives à l'opinion de l'audit interne sont entrées en vigueur à l'exercice 2023, avec l'exigence minimale de fournir une opinion au moins une fois tous les trois ans, et celles relatives à l'attestation de la haute direction et à l'opinion de l'auditeur externe seront en vigueur respectivement pour les exercices 2024 et 2025. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de cette ligne directrice sur ses processus de préparation des relevés réglementaires et met en œuvre les mesures nécessaires pour s'y conformer.

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio CET1 s'établissait à 9,9 % au 31 octobre 2023, soit au-delà de l'exigence réglementaire minimale et du niveau cible fixé par la direction de la Banque. Le ratio CET1 a augmenté de 8 points de base depuis le 31 octobre 2022 en raison de la diminution de l'actif pondéré en fonction des risques et des fonds propres générés en interne. La Banque a respecté les exigences en matière de fonds propres et de levier du BSIF tout au long de l'exercice.

Le graphique ci-après présente l'évolution du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) du 31 octobre 2022 au 31 octobre 2023.

ÉVOLUTION DU RATIO DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (CET1)

(En pourcentage)

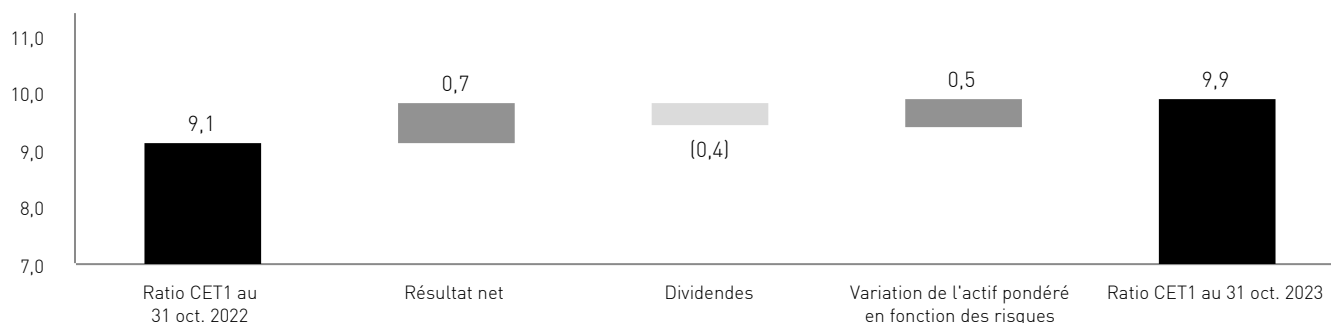


TABLEAU 16
RATIOS DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET DE LEVIER

En milliers de dollars, sauf les pourcentages

| | 2023 | 2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Fonds propres réglementaires | | |
| Actions ordinaires | 1 177 827 \$ | 1 167 549 \$ |
| Résultats non distribués | 1 406 515 | 1 322 381 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 22 868 | 42 045 |
| Réserve pour rémunération fondée sur des actions | 6 052 | 4 725 |
| Dispositions transitoires pour les pertes de crédit attendues en réponse à la COVID-19 ⁽¹⁾ | — | 15 609 |
| Déductions des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁽²⁾ | (382 506) | (384 996) |
| Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 2 230 756 | 2 167 313 |
| Actions privilégiées et billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles | 245 558 | 244 403 |
| Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires | 245 558 | 244 403 |
| Fonds propres de catégorie 1 | 2 476 314 | 2 411 716 |
| Dette subordonnée admissible | 337 680 | 336 553 |
| Provisions collectives | 156 410 | 133 658 |
| Fonds propres de catégorie 2 | 494 090 | 470 211 |
| Total des fonds propres | 2 970 404 \$ | 2 881 927 \$ |
| Total de l'actif pondéré en fonction des risques | 22 575 105 \$ | 23 909 169 \$ |
| Exposition totale | 51 150 699 \$ | 52 170 897 \$ |
| Ratios de fonds propres | | |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 9,9 % | 9,1 % |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 | 11,0 % | 10,1 % |
| Ratio total des fonds propres | 13,2 % | 12,1 % |
| Ratio de levier | 4,8 % | 4,6 % |

(1) Représentent les dispositions transitoires pour les pertes de crédit attendues prescrites par le BSIF en avril 2020 dans le but d'accorder aux institutions financières plus de souplesse dans les conditions économiques attribuables à la COVID-19. Ces dispositions permettent d'inclure dans le ratio CET1 une partie des corrections de valeur qui auraient autrement été incluses dans les fonds propres de catégorie 2, sous réserve d'un facteur scalaire. Le facteur scalaire a été établi à 25 % pour l'exercice 2022 et à 0 % pour l'exercice 2023.

(2) Principalement composées de déductions pour le goodwill, les logiciels et autres immobilisations incorporelles, les actifs nets des régimes de retraite, la réserve des couvertures de flux de trésorerie et autres.

TABLEAU 17
ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES

| En milliers de dollars | | | | | 2023 |
|--|--|---------------------|--|---------------------|--|
| | Exposition nette (avant prise en compte des CCEC ⁽¹⁾ et des techniques d'ARC ⁽²⁾) | | Exposition nette (avant prise en compte des CCEC ⁽¹⁾ et des techniques d'ARC ⁽²⁾) | | Actif pondéré en fonction des risques ⁽³⁾ |
| | Montants au bilan | Montants hors bilan | Montants au bilan | Montants hors bilan | |
| Risque de crédit | | | | | |
| Emprunteurs souverains | 6 190 536 \$ | 116 611 \$ | 18 650 081 \$ | 73 624 \$ | 102 672 \$ |
| Banques | 224 235 | 233 | 922 099 | 59 | 395 056 |
| Immobilier commercial | 11 173 510 | 3 673 282 | 8 159 341 | 1 128 247 | 9 265 983 |
| Autres entreprises | 4 609 802 | 1 582 525 | 4 606 895 | 516 092 | 4 583 045 |
| Dette subordonnée, actions et autres fonds propres | 66 102 | — | 66 102 | — | 143 496 |
| Immobilier résidentiel | 16 536 579 | 1 640 943 | 7 101 475 | 164 094 | 2 166 096 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires | 600 120 | — | — | — | — |
| Autres expositions sur la clientèle de détail | 4 515 897 | 1 739 361 | 3 422 192 | 327 448 | 2 675 050 |
| Expositions en défaut | 169 341 | — | 157 441 | — | 186 461 |
| Autres actifs | 1 865 820 | — | 1 865 820 | — | 727 844 |
| | 45 951 942 \$ | 8 752 955 \$ | 44 951 446 \$ | 2 209 564 \$ | 20 245 703 \$ |
| Risque de crédit de la contrepartie | | | | | |
| Dérivés | | | | | 121 294 |
| Opérations de financement par titres (OFT) | | | | | 166 563 |
| Contrepartie centrale (CC) | | | | | 6 599 |
| | | | | | 294 456 |
| Rajustement de la valeur du crédit (RVC) | | | | | 56 863 |
| Placements en actions dans des fonds | | | | | 62 052 |
| Expositions de titrisation | | | | | 706 |
| Risque opérationnel | | | | | 1 915 325 |
| Total | | | | | 22 575 105 \$ |

| En milliers de dollars | | | 2022 |
|--|----------------------|--|------|
| | Exposition totale | Actif pondéré en fonction des risques ⁽³⁾ | |
| Catégorie d'exposition (compte non tenu de l'atténuation des risques) | | | |
| Entreprises | 13 655 824 \$ | 13 594 466 \$ | |
| Emprunteurs souverains | 10 055 727 | 81 156 | |
| Banques | 445 994 | 107 947 | |
| Clientèle de détail – expositions liées aux hypothèques résidentielles | 19 627 048 | 2 915 459 | |
| Autres expositions à la clientèle de détail | 1 286 440 | 832 508 | |
| Petites entreprises assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail | 2 232 722 | 1 668 775 | |
| Actions | 266 334 | 266 334 | |
| Titrisation | 4 639 | 1 491 | |
| Autres actifs | 1 950 134 | 751 159 | |
| | 49 524 862 | 20 219 295 | |
| Dérivés | 320 436 | 165 966 | |
| Engagements de crédit | 1 785 015 | 1 744 245 | |
| Risque opérationnel | | 1 779 663 | |
| Total | 51 630 313 \$ | 23 909 169 \$ | |

(1) Le coefficient de conversion en équivalent-crédit (CCEC) fait référence au pourcentage utilisé pour convertir le montant de l'exposition hors bilan en équivalent risque de crédit.

(2) La notion d'atténuation du risque de crédit (ARC) fait référence aux diverses mesures prises par les prêteurs, notamment par la mise en œuvre de sauvegardes et d'autres procédures, pour réduire le plus possible le risque de perdre les placements initiaux à cause de défauts de paiement d'emprunteurs concernant les intérêts ou le principal des prêts.

(3) Pour déterminer le coefficient de pondération des risques approprié, les évaluations de crédit réalisées par des agences de notation externes reconnues par le BSIF, comme Moody's et DBRS, sont utilisées. Selon l'approche standard, la Banque attribue le coefficient de pondération des risques correspondant au coefficient établi selon le processus de concordance du BSIF. Pour la majorité des expositions de la Banque à des entités souveraines ou du secteur public, qui ont essentiellement leur siège social au Canada, ces coefficients de pondération des risques sont basés sur la note AAA attribuée au Canada. De plus, la Banque se fonde sur les notations externes pour certaines expositions notées, surtout dans la catégorie d'entreprises et de banques. En ce qui concerne les expositions non notées, principalement dans les catégories des expositions sur les clientèles de détail et d'entreprises, la Banque applique généralement les pondérations en fonction du risque prescrites en prenant en compte certains facteurs propres à l'exposition, y compris le type de contrepartie, le type d'exposition et les techniques d'atténuation du risque de crédit utilisées.

INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES EN CIRCULATION

Au 29 novembre 2023, 5 000 000 d'actions privilégiées de série 13 et 43 646 579 actions ordinaires étaient en circulation et 1 322 913 options d'achat d'actions étaient en cours.

RÉGLEMENTATION SUR LES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES D'URGENCE EN CAS DE NON-VIABILITÉ (FPUNV) ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS SUR LA RECAPITALISATION INTERNE

Conformément à l'Accord de Bâle III, le BSIF exige que les instruments de fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires comportent une clause relative aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour garantir que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une institution financière non viable. En vertu des dispositions relatives aux FPUNV, les instruments de fonds propres doivent être convertis en un nombre variable d'actions ordinaires dès lors que le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial au Canada annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV se produit, les instruments de fonds propres relatifs aux FPUNV au 31 octobre 2023, soit les actions privilégiées de catégorie A, série 13, les débetures subordonnées venant à échéance le 15 juin 2032, ainsi que les billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL), série 1 seraient convertis en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 \$; et ii) le cours des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix plancher de 5,00 \$ et en présumant qu'il n'y avait pas d'intérêts courus et qu'aucun dividende n'avait été déclaré et n'était impayé, ces instruments de fonds propres relatifs aux FPUNV seraient convertis au total en un maximum de 120 000 000 d'actions ordinaires, ce qui aurait un effet dilutif de 73,3 % selon le nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 octobre 2023.

De plus, selon les règles de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et de la *Loi sur les banques* (Canada), le gouvernement du Canada a fourni des informations détaillées sur les régimes de conversion, d'émission et de compensation des instruments de recapitalisation émis par les BISi (collectivement, les règles relatives à la recapitalisation interne). Les règles relatives à la recapitalisation interne prévoient la conversion de certaines actions et de certains passifs d'une banque en actions ordinaires lorsqu'une banque a cessé, ou est sur le point de cesser, d'être viable. Enfin, la ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du BSIF, qui s'applique également aux BISi en vertu des règles relatives à la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, vise à garantir qu'une BISi dispose d'une capacité suffisante d'absorption des pertes dans le cas peu probable où elle devient non viable. La Banque n'ayant pas été désignée à titre de BISi, elle n'est pas visée par ces mesures.

DIVIDENDES

Le conseil d'administration doit approuver les versements de dividendes sur les actions privilégiées et ordinaires chaque trimestre. La déclaration et le versement de dividendes sont assujettis à certaines restrictions légales, comme il est décrit à la note 15 des états financiers consolidés. Le niveau de dividendes déclarés sur les actions ordinaires reflète les vues de la direction et du conseil d'administration sur les perspectives financières de la Banque et prend en considération les attentes du marché et les attentes réglementaires, de même que les objectifs de croissance de la Banque, comme ils sont définis dans son plan stratégique. Le tableau 18 présente un sommaire des dividendes déclarés au cours des trois derniers exercices.

TABLEAU 18
DIVIDENDES SUR ACTIONS ET RATIO DU DIVIDENDE VERSÉ

| En milliers de dollars, sauf les données par action et les pourcentages | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Dividendes déclarés sur les actions privilégiées | 5 154 \$ | 5 154 \$ | 10 638 \$ |
| Dividendes déclarés par action ordinaire | 1,86 \$ | 1,78 \$ | 1,60 \$ |
| Dividendes déclarés sur les actions ordinaires | 80 810 \$ | 77 115 \$ | 69 407 \$ |
| Ratio du dividende versé | 47,7 % | 35,9 % | 154,9 % |
| Ratio du dividende versé ajusté ⁽¹⁾ | 41,1 % | 34,2 % | 34,9 % |

(1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 18 pour plus de précisions.

Le 6 décembre 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,47 \$ par action ordinaire payable le 1^{er} février 2024 aux actionnaires inscrits en date du 3 janvier 2024. Ce dividende trimestriel est égal au dividende déclaré au trimestre précédent et a augmenté de 4 % en regard de celui déclaré à l'exercice précédent. Le conseil a également déterminé que les actions attribuées dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de la Banque seront émises à même le capital autorisé à un escompte de 2 %.

APPÉTIT POUR LE RISQUE ET CADRE DE GESTION DES RISQUES

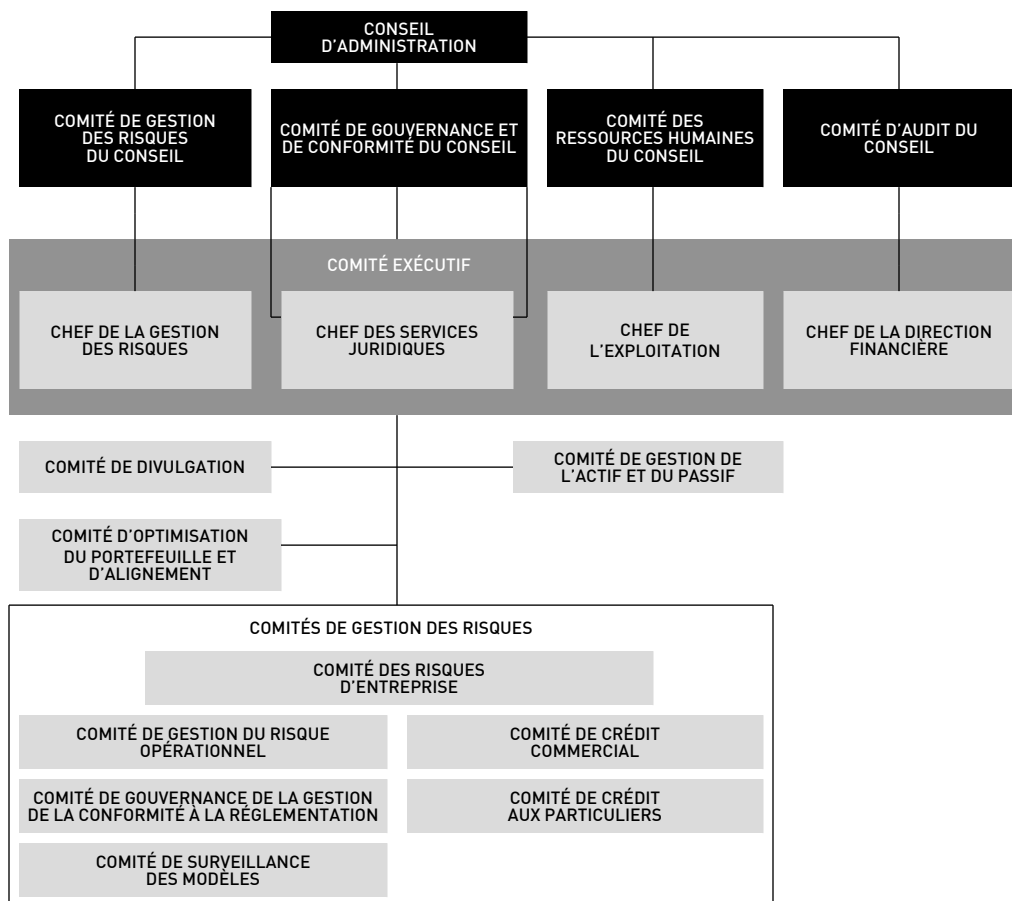
Les parties ombragées des rubriques du rapport de gestion qui suivent correspondent à une analyse des politiques et procédures de gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'illiquidité et du risque de financement, comme l'exige IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui autorise l'inclusion de ces informations spécifiques dans le rapport de gestion. Par conséquent, ces parties ombragées font intégralement partie des états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022.

CULTURE DE RISQUE

La direction de la Banque a à cœur de promouvoir une culture de gestion des risques à l'échelle de la Banque. Pour ce faire, nous définissons un « ton à donner par les dirigeants » qui met l'accent sur l'importance de la culture de gestion des risques et transmettons ce message au moyen d'une structure de gouvernance des risques et d'un cadre d'appétit pour le risque complets. Ensemble, ceux-ci inspirent un sentiment de responsabilité à l'égard de la gestion des risques à l'échelle de la Banque.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DES RISQUES

La responsabilité ultime de la gestion des risques incombe au conseil d'administration. Chaque année, le comité de gestion des risques du conseil révisé l'appétit pour le risque et approuve les politiques de gestion des risques. Il délègue ensuite à la haute direction la responsabilité de définir les paramètres, de les communiquer et de les mettre en œuvre. Le comité exécutif prend une part active, par l'entremise du comité des risques d'entreprise, dans le recensement, l'évaluation et la gestion des risques. Les directeurs des secteurs d'activité ont la responsabilité d'appliquer les politiques et, en collaboration avec la Gestion des risques d'entreprise, de tenir le comité des risques d'entreprise au courant de tout changement au niveau du profil de risque.



Rôle et responsabilités des comités du conseil d'administration

Le *conseil d'administration* s'assure que la Banque maintient un processus adéquat de gestion stratégique qui tient compte des risques. De plus, sur la foi des attestations et des rapports consolidés fournis par la direction, il évalue une fois par an si la Banque exerce ses activités dans un environnement doté de contrôles internes appropriés et suffisants.

Le *comité de gestion des risques du conseil* veille à ce que le cadre soit appliqué correctement et examine périodiquement son efficacité. Le comité doit également s'assurer que le cadre prévoit un processus adéquat de gestion des risques aux fins de l'identification, de l'évaluation, de la quantification et de la gestion des risques, et de la mise en œuvre de politiques adéquates de gestion des risques.

Le *comité de gouvernance et de conformité du conseil* est chargé de soutenir le conseil d'administration dans sa fonction de supervision des pratiques de gouvernance d'entreprise de la Banque ainsi que des questions liées aux affaires juridiques et à la conformité à la réglementation.

Le *comité des ressources humaines du conseil* est constitué par le conseil d'administration en vue de soutenir celui-ci dans l'exercice de ses fonctions de supervision des questions de ressources humaines.

Le *comité d'audit du conseil* est chargé de soutenir le conseil d'administration dans la supervision de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité de ses contrôles financiers internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe ainsi que de la performance de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe.

Rôle et responsabilités des autres comités de gestion des risques de la Banque

Le *comité exécutif*, présidé par la présidente et chef de la direction, agit à titre de comité de gestion des risques ultime de la Banque. Il veille à ce que le cadre de gestion des risques soit mis en application de manière efficiente. La haute direction prend une part active dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, et est responsable de la mise en œuvre du cadre nécessaire à la gestion de tous les risques importants.

Le *comité de divulgation*, présidé par le chef de la direction financière, a pour mandat d'examiner et d'approuver l'information financière de la Banque divulguée au public ou aux organismes de réglementation.

Le *comité de gestion de l'actif et du passif*, présidé par le chef de la direction financière, est responsable d'évaluer les risques structurels associés aux actifs et aux passifs de la Banque. Le comité supervise les risques liés au bilan de la Banque en collaboration avec le comité des risques d'entreprise.

Le *comité d'optimisation du portefeuille et d'alignement*, codirigé par la vice-présidente, Bureau de gestion de projets, et la vice-présidente, Solutions, est responsable d'exécuter les tâches de gouvernance de la gestion de portefeuille et de formuler des recommandations visant à prioriser et à planifier les programmes et projets stratégiques clés. Le comité est également chargé de la surveillance continue de la qualité globale des portefeuilles, de l'analyse des problèmes ou des risques sous-jacents et de la communication de ceux-ci au comité exécutif, au besoin.

Le *comité des risques d'entreprise*, présidé par le chef de la gestion des risques, a pour mandat de surveiller et de superviser la gestion de tous les risques importants pour la Banque. Le comité a pour objectif d'aider le comité exécutif à assumer sa responsabilité ultime de la gestion des risques. Le comité des risques d'entreprise s'assure que la Banque tient à jour et respecte un ensemble de politiques solides et actuelles à l'égard des risques, y compris un cadre d'appétit pour le risque, et recommande l'approbation de pareilles politiques par le comité exécutif.

Le *comité de gestion du risque opérationnel*, présidé par le vice-président, Gestion du risque opérationnel, révisé les politiques de gestion du risque opérationnel et examine les rapports sur les pertes opérationnelles subies. De plus, il examine et approuve les outils de recensement et d'évaluation de la fréquence et de l'incidence des risques opérationnels. Le comité de gestion du risque opérationnel est responsable du suivi des principaux risques opérationnels, y compris les menaces potentielles. Le comité de gestion du risque opérationnel relève du comité des risques d'entreprise.

Le *comité de gouvernance de la gestion de la conformité à la réglementation*, coprésidé par le chef de la conformité et le chef de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, est responsable de superviser le programme de gestion de la conformité à la réglementation. Il a pour mandat de surveiller et d'examiner l'ensemble des activités se rapportant aux risques liés à la conformité à la réglementation auxquels la Banque pourrait être exposée. Le comité de gouvernance de la gestion de la conformité à la réglementation relève du comité des risques d'entreprise.

Le *comité de crédit aux particuliers* et le *comité de crédit commercial*, présidés par le chef de la gestion des risques, ont pour responsabilité d'approuver des prêts dans les limites établies. Ils sont également responsables d'examiner les arriérés de tous les types de prêts, de superviser le processus de règlement des prêts dépréciés et de s'assurer de l'adéquation des provisions pour pertes sur créances. Les comités de crédit relèvent du comité des risques d'entreprise.

Le *comité de surveillance des modèles*, présidé par le chef de la gestion des risques, a pour responsabilité d'assurer la gestion du risque lié aux modèles et, à ce titre, supervise toutes les étapes du cycle de gestion des modèles.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques constitue pour la Banque une activité essentielle pour atteindre ses objectifs financiers et faire en sorte que son profil de risque soit conforme à l'appétit pour le risque qu'elle a défini. Le cadre de gestion des risques de la Banque (le « cadre ») a comme principal objectif la promotion et le maintien d'une solide culture de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, afin de permettre à la haute direction de s'assurer de l'existence de saines pratiques aux fins de la gestion efficace et prudente des activités et des principaux risques de la Banque.

Ce cadre définit la structure de gouvernance des risques, les processus de gestion des risques et les principaux risques auxquels la Banque est exposée. Ce cadre présente également la structure de contrôle interne et de régie d'entreprise qui favorise une saine gestion intégrée des risques. Le cadre est régulièrement mis à jour pour refléter l'évolution du contexte commercial de la Banque.

Le cadre a comme principal objectif la promotion et le maintien d'une culture de gestion des risques au sein des secteurs d'activité et des filiales de la Banque. Il vise également à :

- communiquer les principes clés qui soutiennent l'approche de la Banque en matière de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et à établir le ton approprié à l'égard des comportements souhaités;
- établir des politiques de gestion des risques saines et prudentes;
- définir les rôles et les responsabilités des comités en matière de gestion des risques;
- assurer que les processus de gestion des risques tiennent compte des plans stratégique, financier et de capital;
- mettre en place des processus qui permettent de déceler, de comprendre et d'évaluer de façon continue les risques importants ainsi que les mécanismes de contrôle interne.

Le cadre définit le processus que suit la Banque pour recenser les risques importants. Ce processus s'appuie sur un registre central des risques qui s'applique à toute l'entreprise. En utilisant une taxonomie commune, le registre central facilite les discussions portant sur les risques à l'échelle de la Banque. Le cadre établit des seuils de tolérance pour chaque risque important recensé.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

La prise de risques fait partie intégrante des activités de la Banque. Ainsi, les stratégies d'affaires tiennent compte des décisions concernant l'équilibre rendement/risques visé par la Banque et les moyens qu'elle compte prendre pour gérer et atténuer ces risques. La Banque a établi son appétit pour le risque, lequel est défini dans le cadre d'appétit pour le risque, et elle tente continuellement de maintenir un équilibre entre son appétit pour le risque et sa capacité à prendre des risques. L'appétit pour le risque est dynamique et peut être influencé par les changements qui surviennent dans le contexte réglementaire et le contexte macroéconomique. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation annuels de l'appétit pour le risque de la Banque.

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que l'entreprise est prête à accepter pour réaliser ses objectifs financiers et stratégiques. Il est défini selon le secteur d'activité, le type et le niveau de risque, les objectifs de performance, les fonds propres, la liquidité et les notations externes. Il est assujéti à des limites et à des seuils au titre de différents indicateurs de risque clés servant à assurer que le profil de risque de la Banque demeure conforme à son appétit pour le risque.

Les principaux objectifs du cadre d'appétit pour le risque comprennent ce qui suit :

- communiquer les attentes de la Banque à l'égard des niveaux de risque acceptables dans la poursuite de ses objectifs stratégiques et opérationnels;
- tenir compte des plans stratégique, financier et de capital de la Banque afin d'assurer une cohérence entre les processus.

PROGRAMME DE SIMULATIONS DE CRISE INTÉGRÉ

Les simulations de crise constituent une technique de gestion des risques qui aide la Banque à comprendre et à évaluer sa vulnérabilité et sa résilience aux événements exceptionnels, mais plausibles. En tant qu'outil de nature prospective, les simulations de crise complètent les autres techniques quantitatives de gestion des risques et sont utilisées par la haute direction pour la prise de décisions stratégiques. Les simulations de crise sont une partie essentielle du cadre d'appétit pour le risque et de gestion des risques de la Banque et sont intégrées dans le PIEAFP de la Banque. Ainsi, elles aident à établir et à atteindre des cibles des fonds propres internes qui sont conformes au plan stratégique, au profil de risque et à l'environnement d'exploitation de la Banque.

Au moment de l'élaboration des scénarios, le programme de simulations de crise à l'échelle de la Banque réunit les points de vue d'experts de diverses unités d'affaires, notamment Recherche économique, Finance d'entreprise, Trésorerie d'entreprise et Gestion des risques d'entreprise. Ces experts évaluent des scénarios présentant un éventail de gravité, y compris des scénarios qui compromettent la viabilité de la Banque (simulation de crise inversée).

Le comité des risques d'entreprise supervise la mise en œuvre du programme de simulations de crise, y compris l'élaboration des scénarios et la planification des éventualités. Les résultats sont passés en revue par le comité des risques d'entreprise et présentés au conseil d'administration, qui est responsable de la surveillance du programme de simulations de crise.

PLAN DE REDRESSEMENT EN CAS DE CRISE

La Banque tient à jour un plan de redressement en cas de crise qui prévoit une série de mesures à prendre en cas de crise financière ayant une incidence sur le niveau de fonds propres ou de liquidités. Le principal objectif d'un tel plan est d'établir une liste de mesures possibles qui permettraient à la Banque de répondre rapidement à un large éventail de crises internes et externes et de revenir à des conditions normales d'exploitation aussi vite que possible, tout en conservant la confiance des parties prenantes. Le plan est passé en revue et approuvé annuellement par le conseil d'administration.

FONCTIONS SOUTENANT LA GESTION DES RISQUES

Le tableau qui suit présente la structure de contrôle de la Banque, dans laquelle on retrouve plusieurs fonctions de gouvernance conçues pour améliorer la gestion des risques. Les fonctions d'entreprise sont conçues selon le modèle des « trois lignes de défense ». Le contrôle comporte trois volets distincts : les opérations, l'environnement de contrôle et l'audit interne.

- Les *opérations* sont au cœur de la gestion des risques puisque les directeurs des secteurs d'activité encourent des risques et sont responsables de leur gestion continue. Les directeurs des secteurs d'activité sont aux premières lignes pour recenser les risques et les gérer activement en appliquant les politiques en matière de risques et en mettant en œuvre des contrôles et des mesures d'atténuation des risques. Ils sont la première ligne de défense.
- L'*environnement de contrôle* s'articule autour de cinq fonctions : gestion des risques, gestion du risque juridique et du risque lié à la conformité à la réglementation, attestation financière, ressources humaines et planification stratégique. Ensemble, ces groupes surveillent de façon indépendante les pratiques en matière de gestion des risques, les soumettent à un examen critique efficace et les évaluent de façon indépendante. Les fonctions de gestion des risques et de gestion du risque juridique et du risque lié à la conformité à la réglementation ainsi que certaines autres fonctions d'entreprise constituent la deuxième ligne de défense de la Banque.
- La fonction d'*audit interne* joue également un rôle clé en tant que troisième ligne de défense. Elle est responsable de la mise en place et du maintien d'un système fiable et complet de surveillance de l'efficacité des contrôles effectués au sein des différentes fonctions.

Par ailleurs, les exigences réglementaires et légales font partie intégrante du cadre de la Banque.

| OPÉRATIONS (PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE) | ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE (DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE) | AUDIT INTERNE (TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE) |
|---|--|--|
| <p>Activités commerciales et fonctions d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre des politiques – Identification, détection et gestion des risques – Divulgence de l'information sur les risques et les pertes – Mise en place de contrôles – Plans de continuité des affaires – Mise en œuvre du cadre de gestion du risque lié à la réglementation | <p>Gestion des risques et fonctions de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> – Conception et élaboration de politiques et de cadres – Détermination des seuils de gestion des risques – Élaboration d'outils d'évaluation des risques et d'autoévaluation – Présentation de l'information et divulgation à l'égard des risques – Évaluation des plans de continuité des affaires – Revue indépendante des pratiques en matière de risques | <p>Fonction d'assurance indépendante</p> <ul style="list-style-type: none"> – Assurance indépendante fournie au comité exécutif et au conseil d'administration à l'égard de l'efficacité des pratiques en matière de gestion des risques |

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Les processus de gestion des risques de la Banque sont étroitement liés au processus de planification stratégique à partir duquel le plan stratégique et le plan d'affaires de la Banque sont définis. Ces processus convergent au cours de l'élaboration du plan financier intégré de la Banque. Les politiques approuvées par le conseil d'administration sont mises en œuvre par les secteurs d'activité et leur application est supervisée par les comités de gestion des risques appropriés.

La gestion des risques est effectuée à l'échelle des unités d'affaires par divers directeurs de secteurs d'activité qui surveillent activement la gestion des risques liés à leurs activités, ainsi que par les professionnels de la gestion des risques et du contrôle interne.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, un émetteur ou un garant) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est une fonction indépendante des opérations, ce qui préserve l'indépendance et l'intégrité de l'évaluation des risques.

Les comités de crédit et le comité des risques d'entreprise ont pour mandat de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le rapport du chef de la gestion des risques, présenté chaque trimestre au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil d'administration, fournit un sommaire de l'information clé relative aux risques de crédit. Les politiques adoptées par la Banque en matière de gestion du risque de crédit assurent une appréciation adéquate des risques. Ces politiques couvrent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de notes de risque, la gestion des prêts dépréciés, l'établissement de provisions individuelles et collectives et la tarification en fonction du risque. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil.

Par l'intermédiaire de son département de gestion du risque de crédit, la Banque fait le suivi de ses portefeuilles de crédit, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, grâce à : i) des politiques et des mécanismes de révision des divers types de dossiers; ii) des systèmes de notation des risques; et iii) l'analyse de la tarification.

La Banque utilise des systèmes experts à l'appui du processus décisionnel pour la souscription de la plupart des prêts à la consommation, des prêts hypothécaires résidentiels et des cartes de crédit, ainsi que des petits prêts commerciaux. En ce qui concerne les prêts commerciaux, les demandes sont également analysées au cas par cas par des équipes spécialisées.

La Banque utilise divers outils pour gérer ses risques. Parmi ceux-ci se trouve notamment un système de notation des risques comprenant 19 niveaux de notes qui est utilisé pour évaluer tous les types de crédit commercial. À partir d'une certaine note, les dossiers sont mis sous surveillance et leur gestion suit des procédures spécifiques. Sur le plan de la qualité du portefeuille, un prêt ou un groupe de prêts est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs du prêt ou du groupe de prêts, qui peut être estimée de façon fiable.

Le cadre de gestion des risques de la Banque sert à établir les pertes de crédit attendues. La Banque a mis en place des politiques et des procédures qui encadrent la dépréciation découlant du risque de crédit. Ces politiques sont documentées et revues périodiquement par la fonction de gestion des risques. Chaque mois, le comité de crédit aux particuliers de la Banque examine les analyses des diverses mesures de la qualité du crédit pour repérer les risques et les tendances susceptibles d'avoir une incidence sur les portefeuilles de prêts aux particuliers. Le comité de crédit commercial examine également les prêts dépréciés importants et procède à des analyses des autres prêts dépréciés en souffrance depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et s'appuient sur une expertise spécialisée. Les questions complexes sur les méthodes et hypothèses d'évaluation sont passées en revue par un groupe d'experts de diverses fonctions. De plus, les données et les hypothèses utilisées pour déterminer les pertes de crédit attendues sont examinées régulièrement par la fonction de gestion des risques.

Les provisions individuelles pour pertes sont établies afin d'ajuster la valeur comptable des prêts dépréciés importants à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimatifs. Les provisions pour prêts aux entreprises dépréciés sont révisées sur une base individuelle dans le cadre d'un processus continu.

Une provision collective est calculée pour tous les prêts jugés non significatifs lorsqu'ils sont considérés individuellement et qui ne sont soumis à aucun test de dépréciation individuel. De plus, une provision collective est calculée pour les prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Ces prêts sont évalués collectivement, par groupes d'actifs possédant des caractéristiques de risque similaires, pour déterminer s'il faut établir une provision en raison d'événements générateurs de pertes survenus, mais non répertoriés. Pour établir les provisions collectives, la Banque utilise des modèles de risque de crédit fondés sur la notation interne des risques des facilités de crédit. Les principaux paramètres sur lesquels reposent ces modèles sont les suivants :

- La probabilité de défaillance (PD) : Pourcentage estimatif représentant la probabilité de défaillance d'un débiteur au cours d'une période donnée pour une note précise ou pour un lot d'expositions en particulier
- L'exposition en cas de défaillance (ECD) : Montant dû par un débiteur attendu au moment de la défaillance
- La perte en cas de défaillance (PCD) : Pourcentage estimatif de l'ECD représentant le montant dont le recouvrement n'est pas attendu au cours du processus de recouvrement

En outre, des facteurs macroéconomiques prospectifs tels que les prévisions liées au produit intérieur brut (PIB), aux taux de chômage, à l'indice des prix des maisons et à l'indice S&P/TSX sont pris en compte aux fins de ces paramètres de risque.

Une valeur PCD est attribuée à chaque facilité de crédit, en grande partie sur la base des facteurs qui influent sur l'ampleur des pertes attendues en cas de défaut d'un débiteur. Ces facteurs sont essentiellement le rang de la dette, les garanties obtenues et le secteur d'activité dans lequel le débiteur exerce ses activités. Les valeurs PCD estimatives s'appuient principalement sur les données internes en matière de pertes, ainsi que sur des données externes supplémentaires. L'ECD est estimée en fonction de l'exposition courante liée au débiteur ainsi que des variations futures possibles de ce risque en raison de facteurs tels que la nature de l'engagement de crédit. Les estimations de la PD, de l'ECD et de la PCD sont validées sur une base régulière par une équipe de validation indépendante au sein de la Banque.

La diversification est l'un des principes fondamentaux de la gestion des risques. À cette fin, la politique de crédit établit des lignes directrices pour limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et identifie certains secteurs jugés trop à risque et qui, du coup, ne cadrent pas avec le niveau d'appétit pour le risque de la Banque. Il y a également concentration du risque de crédit si plusieurs contreparties exerçant des activités similaires sont dans la même région géographique ou possèdent des caractéristiques économiques comparables et si leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles pourrait être compromise par l'évolution de la conjoncture économique, de la situation politique ou autre.

Risque de crédit lié aux dérivés

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs transactions ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une transaction sur les dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de la transaction jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié aux dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres transactions de crédit. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation de dérivés avec les contreparties importantes avec lesquelles elle effectue des transactions sous contrat. Ces conventions réduisent le risque de crédit en cas de défaillance en permettant la compensation simultanée de toutes les transactions avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil. Pour ce qui est des contreparties financières importantes, la Banque gère activement ces droits et exige une garantie quotidienne.

Risque de fausse orientation

Le risque de fausse orientation correspond au risque que l'exposition à une contrepartie ou à un débiteur soit corrélée négativement à la qualité du crédit de cette contrepartie. Il existe deux types de risques de fausse orientation :

- le risque de fausse orientation spécifique, qui se manifeste lorsque notre exposition à une contrepartie en particulier présente une forte corrélation positive avec la probabilité de défaillance de la contrepartie en raison de la nature des transactions que nous effectuons avec celle-ci (p. ex., prêt garanti par des actions ou dette émise par la contrepartie ou une partie liée);
- le risque de fausse orientation générale, qui se manifeste lorsqu'il existe une corrélation positive entre la probabilité de défaillance des contreparties et des facteurs généraux d'ordre macroéconomique ou liés au marché. Cela se produit généralement avec les dérivés (p. ex., l'exposition augmente) ou avec les transactions assorties de sûretés (p. ex., la valeur de la sûreté diminue).

Exposition au risque de crédit

Le montant qui représente le mieux l'exposition au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre 2023 et 2022, compte non tenu des garanties détenues ou de tout autre rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements liés au crédit énumérés ci-après.

TABLEAU 19

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

| En millions de dollars | 2023 | 2022 |
|--|-----------|-----------|
| Actifs financiers, comme présentés au bilan consolidé ⁽¹⁾ | 49 801 \$ | 49 618 \$ |
| Engagements de crédit ⁽²⁾ | 4 110 | 6 224 |
| | 53 911 \$ | 55 842 \$ |

(1) Excluent les titres de capitaux propres.

(2) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 8,2 milliards \$ au 31 octobre 2023 (7,9 milliards \$ au 31 octobre 2022).

Composition du portefeuille de prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque est constitué de prêts personnels, de prêts hypothécaires résidentiels et de prêts commerciaux, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels représentaient 52 % du portefeuille total de prêts de la Banque au 31 octobre 2023, un niveau relativement inchangé par rapport à celui de 2022. Le portefeuille de prêts personnels comprend un éventail de produits de crédit à la consommation comme les prêts à l'investissement, les marges de crédit hypothécaire, les cartes de crédit, les marges de crédit personnelles et d'autres prêts à la consommation. Le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels inclut principalement des prêts hypothécaires de détail garantis par

des immeubles résidentiels de un à quatre logements. Les prêts commerciaux représentaient 48 % du total des prêts au 31 octobre 2023, un niveau relativement inchangé par rapport à celui de 2022. Le portefeuille de prêts commerciaux comprend les prêts commerciaux octroyés dans des marchés précis dans lesquels la Banque peut livrer concurrence efficacement au Canada, ainsi qu'aux États-Unis, par exemple le marché des prêts immobiliers, celui du financement d'équipement ou celui du financement d'inventaires.

Répartition sectorielle des prêts commerciaux

Le portefeuille de prêts commerciaux couvre un large éventail de secteurs, et aucun secteur ne représentait plus de 17 % du total des prêts et acceptations au 31 octobre 2023 (17 % au 31 octobre 2022), signe d'une bonne diversification et d'une bonne gestion des risques liés à ce portefeuille.

TABLEAU 20
RÉPARTITION DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET PAR SECTEUR

| En milliers de dollars | | | | | | 2023 |
|--|------------------------|-----------------------|---|-------------------------------------|--|------|
| | Montant brut des prêts | Prêts dépréciés bruts | Correction de valeur pour prêts dépréciés (stade 3) | Prêts dépréciés nets ⁽¹⁾ | Provisions pour pertes sur créances ⁽²⁾ | |
| Personnels | 2 571 747 \$ | 18 906 \$ | 7 063 \$ | 11 843 \$ | 15 610 \$ | |
| Hypothécaires résidentiels | 16 708 809 | 41 896 | 2 072 | 39 824 | 2 270 | |
| Commerciaux | | | | | | |
| Immobilier, location et location à bail | 6 417 128 | 51 933 | 8 789 | 43 144 | 20 476 | |
| Commerce de gros et de détail | 4 445 751 | 80 457 | 21 754 | 58 703 | 13 461 | |
| Construction ⁽³⁾ | 3 900 115 | 3 590 | 2 171 | 1 419 | 7 878 | |
| Transport et communications | 1 099 736 | 8 383 | 2 733 | 5 650 | 6 340 | |
| Autres services et administration publique | 825 553 | 14 622 | 12 319 | 2 303 | (1 829) | |
| Services financiers | 485 277 | 74 | 15 | 59 | (79) | |
| Fabrication | 252 390 | 1 580 | 1 320 | 260 | 871 | |
| Services publics | 164 878 | 5 608 | 303 | 5 305 | 152 | |
| Transformation et ressources naturelles | 104 121 | 472 | 92 | 380 | 43 | |
| Agriculture | 51 511 | 127 | 25 | 102 | 108 | |
| Autres | 47 334 | 383 | 35 | 348 | (3 694) | |
| | 17 793 794 | 167 229 | 49 556 | 117 673 | 43 727 | |
| Total | 37 074 350 \$ | 228 031 \$ | 58 691 \$ | 169 340 \$ | 61 607 \$ | |
| 2022 | | | | | | |
| | Montant brut des prêts | Prêts dépréciés bruts | Correction de valeur pour prêts dépréciés (stade 3) | Prêts dépréciés nets ⁽¹⁾ | Provisions pour pertes sur créances ⁽²⁾ | |
| Personnels | 3 266 635 \$ | 12 826 \$ | 3 476 \$ | 9 350 \$ | 16 134 \$ | |
| Hypothécaires résidentiels | 16 157 480 | 47 560 | 2 591 | 44 969 | 2 583 | |
| Commerciaux | | | | | | |
| Immobilier, location et location à bail | 6 559 118 | 29 254 | 3 999 | 25 255 | 3 508 | |
| Commerce de gros et de détail | 4 702 534 | 18 958 | 9 076 | 9 882 | 15 777 | |
| Construction ⁽³⁾ | 3 575 500 | 1 456 | 1 559 | (103) | 5 705 | |
| Transport et communications | 1 083 791 | 5 132 | 632 | 4 500 | (3 534) | |
| Autres services et administration publique | 799 803 | 15 149 | 12 836 | 2 313 | 6 497 | |
| Services financiers | 632 390 | 10 340 | 9 733 | 607 | 7 653 | |
| Fabrication | 346 637 | 2 918 | 1 451 | 1 467 | 1 859 | |
| Services publics | 179 029 | 6 096 | 300 | 5 796 | — | |
| Transformation et ressources naturelles | 127 514 | 436 | 85 | 351 | 264 | |
| Agriculture | 93 519 | 7 412 | 6 529 | 883 | 902 | |
| Autres | 57 111 | 153 | 36 | 117 | (471) | |
| | 18 156 946 | 97 303 | 46 237 | 51 066 | 38 161 | |
| Total | 37 581 061 \$ | 157 689 \$ | 52 304 \$ | 105 385 \$ | 56 878 \$ | |

(1) Les prêts dépréciés nets correspondent aux prêts dépréciés bruts moins les corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés.

(2) Imputées à l'état du résultat consolidé.

(3) Y compris les prêts aux promoteurs pour la construction d'immeubles productifs de revenus.

Répartition géographique des prêts

La Banque exerce ses activités partout au Canada et aux États-Unis. Au 31 octobre 2023, la répartition géographique du total des prêts était comme suit : 8 % en Colombie-Britannique et dans les Territoires, 10 % en Alberta et dans les Prairies, 31 % en Ontario, 38 % au Québec, 3 % dans les provinces de l'Atlantique et 10 % aux États-Unis.

TABLEAU 21
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

En milliers de dollars, sauf les pourcentages

| | | | | | 2023 |
|-------------------------------------|---------------------|----------------------------------|----------------------|------------------------|-------------------------------|
| | Prêts personnels | Prêts hypothécaires résidentiels | Prêts commerciaux | Montant brut des prêts | Montant brut des prêts (en %) |
| Colombie-Britannique et Territoires | 416 629 \$ | 1 747 412 \$ | 698 741 \$ | 2 862 782 \$ | 7,7 % |
| Alberta et Prairies | 227 391 | 2 453 194 | 965 201 | 3 645 786 | 9,8 |
| Ontario | 908 168 | 6 202 972 | 4 368 795 | 11 479 935 | 31,0 |
| Québec | 958 183 | 5 542 304 | 7 535 292 | 14 035 779 | 37,9 |
| Provinces de l'Atlantique | 61 377 | 762 926 | 456 827 | 1 281 130 | 3,4 |
| États-Unis | — | — | 3 768 938 | 3 768 938 | 10,2 |
| | 2 571 747 \$ | 16 708 809 \$ | 17 793 794 \$ | 37 074 350 \$ | 100,0 % |

| | | | | | 2022 |
|-------------------------------------|---------------------|----------------------------------|----------------------|------------------------|-------------------------------|
| | Prêts personnels | Prêts hypothécaires résidentiels | Prêts commerciaux | Montant brut des prêts | Montant brut des prêts (en %) |
| Colombie-Britannique et Territoires | 528 176 \$ | 1 654 076 \$ | 665 967 \$ | 2 848 219 \$ | 7,6 % |
| Alberta et Prairies | 295 747 | 2 307 079 | 926 134 | 3 528 960 | 9,4 |
| Ontario | 1 186 462 | 6 029 953 | 4 272 272 | 11 488 687 | 30,6 |
| Québec | 1 167 058 | 5 533 430 | 7 701 122 | 14 401 610 | 38,3 |
| Provinces de l'Atlantique | 89 192 | 632 942 | 286 576 | 1 008 710 | 2,7 |
| États-Unis | — | — | 4 304 875 | 4 304 875 | 11,5 |
| | 3 266 635 \$ | 16 157 480 \$ | 18 156 946 \$ | 37 581 061 \$ | 100,0 % |

Incertitude de mesure des estimations de pertes de crédit attendues

La Banque met à jour trimestriellement ses scénarios économiques prospectifs pour évaluer ses corrections de valeur pour pertes sur créances. Dans le cadre de l'approche de la Banque pour évaluer les pertes de crédit attendues au 31 octobre 2023, des pondérations probabilistes ont été attribuées aux trois scénarios, à savoir les scénarios « de base », « pessimiste » et « optimiste », lesquels sont décrits plus en détail à la note 6 des états financiers consolidés.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est sensible aux données utilisées dans les modèles, notamment les variables macroéconomiques utilisées dans les scénarios prospectifs et leur pondération respective. La pleine ampleur de l'incidence que les faits nouveaux macroéconomiques récents auront sur l'économie du Canada et celle des États-Unis demeure incertaine. Il demeure donc difficile de prédire si ces facteurs pourraient entraîner des radiations dans l'avenir ou si la Banque devra augmenter ou diminuer ses corrections de valeur pour pertes sur créances au cours de périodes ultérieures.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 61,6 millions \$, en hausse de 4,7 millions \$ par rapport à celles de l'exercice clos le 31 octobre 2022, ce qui s'explique principalement par une hausse des provisions pour pertes sur prêts dépréciés, contrebalancée en partie par une baisse des provisions pour pertes sur prêts productifs.

Les provisions pour pertes sur prêts productifs de 9,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 ont diminué de 22,5 millions \$ comparativement à celles pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, en raison surtout des reprises de provisions pour pertes sur prêts personnels du fait de la baisse des volumes et de la migration du crédit ainsi que de la diminution des provisions pour pertes sur prêts commerciaux attribuable à la migration du crédit.

Les provisions pour pertes sur prêts dépréciés de 52,6 millions \$ ont augmenté de 27,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 en comparaison de celles de l'exercice clos le 31 octobre 2022 en raison surtout de l'augmentation des provisions sur le portefeuille de prêts personnels et commerciaux attribuable à la migration du crédit.

TABLEAU 22
PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

| En milliers de dollars, sauf les pourcentages | 2023 | 2022 |
|---|------------|-----------|
| Prêts personnels | | |
| Prêts productifs (stades 1 et 2) | (8 979) \$ | 3 923 \$ |
| Prêts dépréciés (stade 3) | 24 589 | 12 211 |
| | 15 610 | 16 134 |
| Prêts hypothécaires résidentiels | | |
| Prêts productifs (stades 1 et 2) | 528 | 2 154 |
| Prêts dépréciés (stade 3) | 1 742 | 429 |
| | 2 270 | 2 583 |
| Prêts commerciaux ⁽¹⁾ | | |
| Prêts productifs (stades 1 et 2) | 17 462 | 25 464 |
| Prêts dépréciés (stade 3) | 26 265 | 12 697 |
| | 43 727 | 38 161 |
| Total des prêts | | |
| Prêts productifs (stades 1 et 2) | 9 011 | 31 541 |
| Prêts dépréciés (stade 3) | 52 596 | 25 337 |
| Provision pour pertes sur créances | 61 607 \$ | 56 878 \$ |
| En pourcentage des prêts et acceptations moyens | 0,17 % | 0,16 % |

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Corrections de valeur pour pertes sur créances

Les corrections de valeur pour pertes sur prêts s'établissaient à 206,0 millions \$ au 31 octobre 2023, une hausse de 12,5 millions \$ par rapport à celles au 31 octobre 2022. Les corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs s'établissaient à 147,3 millions \$ au 31 octobre 2023, une hausse de 6,1 millions \$ par rapport à celles au 31 octobre 2022 qui s'explique essentiellement par la hausse des corrections de valeur pour pertes sur prêts commerciaux attribuable à la migration du crédit, contrebalancée en partie par la baisse des corrections de valeur pour pertes sur prêts personnels. Les corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés s'établissaient à 58,7 millions \$, une hausse de 6,4 millions \$ en regard de celles au 31 octobre 2022, du fait surtout de l'augmentation des corrections de valeur dans les portefeuilles de prêts commerciaux et de prêts personnels.

TABLEAU 23
CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES

| En milliers de dollars | 2023 | 2022 |
|--|------------|------------|
| Corrections de valeur pour pertes sur prêts | | |
| Prêts personnels | 45 954 \$ | 51 264 \$ |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 15 556 | 15 994 |
| Prêts commerciaux | 144 447 | 126 218 |
| Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts | 205 957 | 193 476 |
| Corrections de valeur pour pertes liées aux risques hors bilan | 8 844 | 7 675 |
| Total des corrections de valeur pour pertes sur créances | 214 801 \$ | 201 151 \$ |
| Corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs (stades 1 et 2) | 147 266 \$ | 141 172 \$ |
| Corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés (stade 3) | 58 691 | 52 304 |
| Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts | 205 957 \$ | 193 476 \$ |

Prêts dépréciés

La définition de dépréciation de la Banque s'arrime à sa définition de la défaillance d'un débiteur. Il y a défaillance d'un débiteur si l'un des événements suivants se produit, ou si les deux se produisent :

- la Banque estime improbable que le débiteur rembourse en totalité son crédit au groupe bancaire sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie (si elle existe);
- l'arriéré du débiteur sur un crédit dû au groupe bancaire dépasse 90 jours. Les découverts sont considérés comme des prêts en souffrance dès que le client a dépassé la limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel.

Les prêts dépréciés bruts se chiffraient à 228,0 millions \$ au 31 octobre 2023, une augmentation de 70,3 millions \$ par rapport à ceux au 31 octobre 2022, du fait principalement d'une augmentation des prêts commerciaux dépréciés attribuable à la migration du crédit. Se reporter à la note 6 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

TABLEAU 24
PRÊTS DÉPRÉCIÉS

| En milliers de dollars, sauf les pourcentages | 2023 | 2022 |
|--|--------------------|--------------------|
| Prêts dépréciés bruts | | |
| Prêts personnels | 18 906 \$ | 12 826 \$ |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 41 896 | 47 560 |
| Prêts commerciaux | 167 229 | 97 303 |
| | 228 031 \$ | 157 689 \$ |
| Corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés (stade 3) | | |
| Prêts personnels | (7 063) \$ | (3 476) \$ |
| Prêts hypothécaires résidentiels | (2 072) | (2 591) |
| Prêts commerciaux | (49 556) | (46 237) |
| | (58 691) \$ | (52 304) \$ |
| Prêts dépréciés nets | | |
| Prêts personnels | 11 843 \$ | 9 350 \$ |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 39 824 | 44 969 |
| Prêts commerciaux | 117 673 | 51 066 |
| | 169 340 \$ | 105 385 \$ |
| Prêts dépréciés en pourcentage des prêts et acceptations | | |
| Bruts | 0,62 % | 0,42 % |
| Nets | 0,46 % | 0,28 % |

TABLEAU 25
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS DÉPRÉCIÉS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

| En milliers de dollars, sauf les pourcentages | 2023 | | | | |
|---|------------------|----------------------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|
| | Prêts personnels | Prêts hypothécaires résidentiels | Prêts commerciaux | Prêts dépréciés bruts | Prêts dépréciés bruts (en %) |
| Colombie-Britannique et Territoires | 1 719 \$ | 1 122 \$ | 10 \$ | 2 852 \$ | 1,3 % |
| Alberta et Prairies | 1 716 | 4 078 | — | 5 794 | 2,5 |
| Ontario | 6 777 | 6 964 | 9 877 | 23 618 | 10,4 |
| Québec | 7 921 | 29 032 | 90 454 | 127 407 | 55,9 |
| Provinces de l'Atlantique | 773 | 699 | — | 1 472 | 0,6 |
| États-Unis | — | — | 66 888 | 66 888 | 29,3 |
| | 18 906 \$ | 41 896 \$ | 167 229 \$ | 228 031 \$ | 100,0 % |
| | 2022 | | | | |
| | Prêts personnels | Prêts hypothécaires résidentiels | Prêts commerciaux | Prêts dépréciés bruts | Prêts dépréciés bruts (en %) |
| Colombie-Britannique et Territoires | 605 \$ | 348 \$ | 2 \$ | 955 \$ | 0,6 % |
| Alberta et Prairies | 1 204 | 5 933 | 7 691 | 14 828 | 9,4 |
| Ontario | 3 514 | 6 328 | 8 672 | 18 514 | 11,7 |
| Québec | 7 364 | 33 939 | 74 060 | 115 363 | 73,2 |
| Provinces de l'Atlantique | 139 | 1 012 | — | 1 151 | 0,7 |
| États-Unis | — | — | 6 878 | 6 878 | 4,4 |
| | 12 826 \$ | 47 560 \$ | 97 303 \$ | 157 689 \$ | 100,0 % |

Assurances et garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

Une part importante du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque est assurée auprès de la SCHL, ou de Sagen et de la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty (les assureurs hypothécaires). De plus, les portefeuilles de prêts de la Banque sont, dans une grande mesure, garantis par les actifs des emprunteurs ou, dans le cas des créances au titre des contrats de location-financement, sont détenus directement par la Banque.

Les assureurs hypothécaires offrent des programmes d'assurance prêt hypothécaire qui réduisent le risque global de crédit associé au portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels. La Banque assure également des groupes de prêts hypothécaires par l'intermédiaire d'un programme d'assurance de la SCHL. De plus, en maintenant des prêts hypothécaires résidentiels assurés, la Banque conserve sa capacité de mener des activités de titrisation pour financer ses activités à un coût optimal et gérer ses liquidités. À la fin de

l'exercice 2023, 59 % des prêts hypothécaires résidentiels garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements étaient assurés, par rapport à 56 % il y a un an. La Banque détient également des garanties sur propriétés immobilières pour les autres prêts hypothécaires conventionnels, y compris les marges de crédit hypothécaire. Conformément aux exigences légales, la composante marges de crédit hypothécaire non amortie d'un prêt hypothécaire résidentiel est limitée à un ratio prêt-valeur autorisé de 65 %. Un crédit hypothécaire additionnel (au-delà de la limite de 65 % du ratio prêt-valeur pour les marges de crédit hypothécaire) peut être consenti à un emprunteur. Cependant, la portion du prêt dépassant la limite de 65 % doit être amortie. La valeur totale des prêts hypothécaires conventionnels de la Banque ne dépasse jamais 80 % de la valeur initialement estimée de la propriété, conformément aux exigences légales.

Au 31 octobre 2023, les ratios prêt-valeur moyens des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés étaient estimés à respectivement 63 % et 49 %, y compris la limite autorisée pour les marges de crédit hypothécaire.

Conformément aux politiques de gestion du risque de crédit de la Banque, les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et de marges de crédit hypothécaire sont régulièrement passés en revue pour assurer que le niveau de risque associé à ces portefeuilles demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et à ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de cette surveillance, les portefeuilles sont soumis à des tests pour refléter l'incidence d'une récession économique potentielle qui entraînerait un recul de la valeur des propriétés. En raison du volume élevé de prêts assurés et du niveau relativement bas du ratio prêt-valeur moyen des prêts hypothécaires non assurés, la Banque croit, selon ce scénario, qu'il serait possible de continuer de gérer efficacement les pertes sur prêts.

Les prêts commerciaux sont généralement garantis par divers actifs, comme les biens immobiliers, l'équipement, les stocks, les créances et les flux de trésorerie qu'ils génèrent. Dans la catégorie des prêts commerciaux, le financement immobilier comprend les prêts à la construction et le financement à terme. Il est garanti par des propriétés immobilières telles que des immeubles résidentiels multilogements (condos, immeubles locatifs) et d'autres catégories d'actifs. Le recours à des actionnaires ou d'autres parties est généralement possible. En général, la valeur de ces prêts équivaut à un pourcentage de 60 % à 75 % de la valeur initialement estimée de la propriété (selon la catégorie de l'actif); dans le cas des prêts à la construction, elle est égale à la valeur stabilisée, déterminée après l'achèvement de travaux.

Le portefeuille de prêts personnels de la Banque se compose principalement de prêts à l'investissement. Dans le cadre du processus de souscription de ces prêts, le risque de crédit associé aux clients est spécifiquement pris en compte. Les autorisations sont fondées sur la capacité des clients à rembourser des prêts, de même que sur la solidité de leur situation financière, qui repose principalement sur leur note de crédit. Enfin, les prêts sont garantis par une liste exhaustive de fonds communs de placement et de fonds distincts admissibles. Plus le ratio prêt-valeur augmente, plus les critères imposés sont stricts. Pour les prêts dont les déboursements sont importants, des renseignements additionnels sur les revenus personnels et les actifs nets sont habituellement exigés.

Le processus de souscription de marges de crédit hypothécaire permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients. De plus, ces prêts sont garantis par des actifs immobiliers et d'autres actifs. Enfin, 4 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque au 31 octobre 2023 était composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une province.

Garanties détenues au titre d'autres instruments financiers

Lorsque la Banque exerce des activités de négociation, telles que les conventions de revente et des transactions sur dérivés, elle exige que la contrepartie fournisse une garantie qui la protège contre les pertes en cas de défaut de la contrepartie. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard. Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie :

- les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie;
- s'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2023, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était de 7,3 milliards \$ (6,0 milliards \$ au 31 octobre 2022).

Au 31 octobre 2023, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des dérivés était de 421,3 millions \$ (528,8 millions \$ au 31 octobre 2022).

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond à la perte financière que pourrait subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Le *risque de taux d'intérêt* découle de l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt. La section portant sur les activités de GAP décrit la gestion globale du risque de taux d'intérêt. Le risque structurel de taux d'intérêt est principalement lié aux différences de dates d'échéance ou de dates de réévaluation des éléments au bilan et hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé de prêts et les clauses de rachat de dépôts.

Le *risque de change* est le risque de perte découlant de fluctuations défavorables des taux de change. Les actifs et les passifs qui sont libellés en monnaies étrangères sont exposés au risque de change.

Le *risque lié au cours des actions* correspond au risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables du cours des actions ou de l'instabilité du marché boursier en général, et en raison des options incorporées dans certains produits bancaires, comme les CPG indexés à des actions.

Gouvernance du risque de marché : politiques et normes

L'objectif premier d'une gestion efficace du risque de marché est de mesurer les principaux risques de marché et de veiller à ce que ces risques ne dépassent pas les seuils de tolérance au risque de la Banque. La Banque s'est donc dotée de politiques et de limites pour surveiller et encadrer l'exposition aux risques de marché découlant de ses activités de négociation, de placement et de GAP et les pratiques de gestion connexes. Ces politiques et limites établissent les pratiques de gestion de la Banque relativement à divers risques associés à ses activités de marché des capitaux et de trésorerie. Ces politiques et limites sont approuvées par le comité exécutif et le comité de gestion des risques du conseil au moins annuellement, afin de s'assurer de leur conformité aux principes, objectifs et stratégies de gestion.

Des rapports détaillés sur le niveau de risque et sur la surveillance des limites sont produits régulièrement et présentés comme suit :

- chaque jour pour les portefeuilles de placements, à la Gestion des risques d'entreprise et aux gestionnaires de portefeuilles;
- chaque semaine pour le risque structurel de taux d'intérêt, à la Gestion des risques d'entreprise, aux gestionnaires de la Trésorerie d'entreprise et au comité exécutif;
- chaque mois pour le risque structurel de change, à la Gestion des risques d'entreprise, aux gestionnaires de la Trésorerie d'entreprise et au comité exécutif;
- chaque trimestre au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil.

Méthodes d'évaluation et de gestion du risque de marché

L'évaluation du risque de marché repose sur les principaux facteurs de risque présents au sein de l'entreprise et peut comprendre, selon la complexité et la nature des activités :

- des limites dites nominales;
- le manque à gagner prévu;
- des simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité.

Limites dites nominales

La Banque fixe des limites qui sont conformes à son plan d'affaires et à son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et des stratégies d'affaires. Des limites sont établies au niveau de la Banque dans son ensemble, puis sont réparties entre les différents secteurs d'activité et au niveau du portefeuille, et elles sont ensuite surveillées quotidiennement.

Manque à gagner prévu

La mesure de référence du risque de marché de la Banque est le manque à gagner prévu. Le manque à gagner prévu désigne la moyenne des pertes de négociation dépassant un intervalle de confiance de 97,5 %. Bien qu'il soit statistiquement équivalent à une valeur à risque à un niveau de confiance de 99 % dans le cadre d'une répartition normale, le manque à gagner prévu met davantage l'accent sur les risques extrêmes que sur la valeur à risque. Pour un manque à gagner prévu historique fondé sur 300 scénarios, cela représente la moyenne des sept pires journées de Bourse de la Banque. Le manque à gagner prévu est calculé quotidiennement pour l'ensemble des activités des marchés financiers. Ces calculs sont effectués pour chaque secteur d'activité spécifique et chaque facteur de risque, ainsi que pour le portefeuille de négociation dans son ensemble. La variation théorique des profits et pertes est générée en utilisant les fluctuations de prix quotidiennes et en formulant l'hypothèse que la composition du portefeuille de négociation est stable.

Simulations de crise et autres mesures de sensibilité

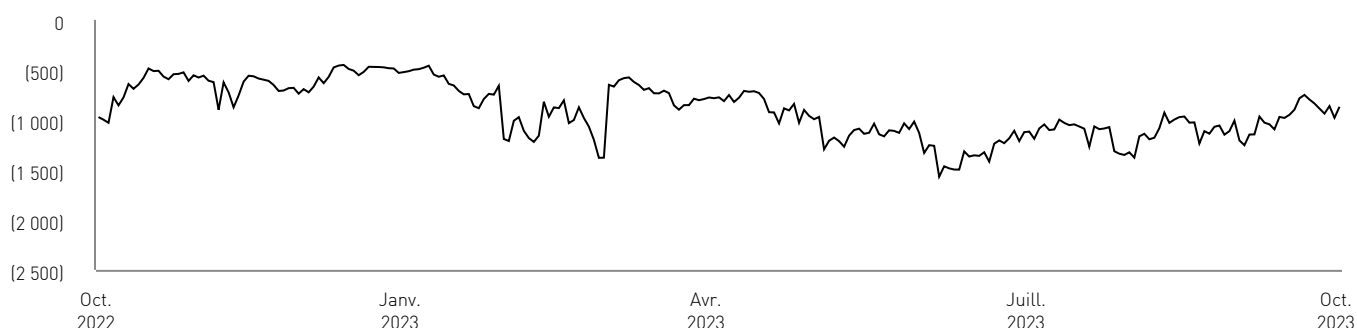
Parallèlement aux calculs du manque à gagner prévu, l'incidence des simulations de crise sur les profits et les pertes est estimée pour les portefeuilles de négociation et de placement, et les résultats qui en découlent sont utilisés pour évaluer l'incidence de situations de marché anormales, mais plausibles. Les simulations de crise représentent une mesure de risque complémentaire au manque à gagner prévu et visent à fournir une estimation des pires pertes que la Banque pourrait subir en présence de scénarios multiples. Le programme de simulations de crise de la Banque combine des scénarios historiques et hypothétiques afin de simuler l'incidence de changements importants des facteurs de risque sur la valeur de marché des portefeuilles. La Banque produit également, sur une base quotidienne, des mesures de sensibilité, incluant des mesures de l'incidence de la volatilité et des mouvements parallèles de courbes de rendement sur les secteurs d'activité spécifiques et les activités des marchés des capitaux dans leur ensemble.

Activités de négociation

Les activités de négociation se font en fonction des besoins de la Banque et de ses clients. Le risque de marché associé aux activités de négociation découle des activités pour lesquelles la Banque agit à titre de principal ou d'agent pour le compte de ses clients. Le graphique ci-après présente le manque à gagner prévu total quotidien du portefeuille de négociation pour l'exercice 2023.

MANQUE À GAGNER PRÉVU QUOTIDIEN DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (en milliers de dollars)



Activités de gestion de l'actif et du passif

Les activités de GAP visent à contrôler le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, qui correspond à l'incidence potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital de la Banque.

La gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire nécessite un suivi de trois groupes de portefeuilles distincts :

- les opérations bancaires, qui dépendent des choix des clients, de la disponibilité des produits et des stratégies de tarification selon les termes;
- les activités de placement, qui comprennent les titres négociables et le financement institutionnel;
- un portefeuille de couverture qui permet à la Banque de contenir le risque global lié aux taux d'intérêt à l'intérieur de strictes limites internes.

La gestion dynamique du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire vise à accroître la rentabilité de la Banque en maximisant le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital, tout en tenant compte de l'appétit pour le risque comme défini par le conseil d'administration.

Pour atteindre cet objectif, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont, principalement, des swaps de taux d'intérêt, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan de la Banque et, en particulier, pour gérer les asymétries entre les dates de retarification des actifs et des passifs, les flux de trésorerie prévus et les taux de référence. Le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts, comme les taux de remboursement anticipé des prêts, les taux de rachat des dépôts à terme, les ratios de financement prévu des engagements de taux hypothécaire et le comportement des clients à l'égard des produits sans échéance, est également pris en compte. Ces comportements sont modélisés en prenant en compte les observations historiques et la tarification des produits dans le cadre d'un processus officiel.

Aux fins d'une saine gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire, des relevés des écarts de durée et de retarification sont produits hebdomadairement. Des simulations de taux d'intérêt sont également réalisées pour évaluer l'incidence des divers scénarios de variation des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital. L'un des exercices de simulation consiste à soumettre le bilan de la Banque à une hausse et à une baisse parallèles, soudaines et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt, comme il est indiqué dans le tableau qui suit. L'analyse de sensibilité qui suit correspond à l'évaluation par la Banque de la variation du revenu net d'intérêt dans le cadre d'un scénario de base hypothétique, en présumant que le bilan est statique et que la direction n'a pris aucune mesure. D'autres simulations dynamiques sont réalisées régulièrement pour évaluer l'incidence des scénarios de variation des taux du marché sur le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital. Les simulations touchent les hypothèses au titre des échéances, des renouvellements et des nouveaux octrois, et diverses hypothèses comportementales, y compris à l'égard du remboursement anticipé des prêts hypothécaires.

Gouvernance

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire est géré globalement par la Trésorerie d'entreprise de la Banque. Le comité de gestion de l'actif et du passif et le comité exécutif assurent la gouvernance continue de l'évaluation et de la gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire par l'entremise de politiques, de limites, de normes d'exploitation et d'autres contrôles à l'égard des risques conformément à la politique de gestion des risques de trésorerie et marchés des capitaux. Cette politique, qui est approuvée par le comité de gestion des risques du conseil, définit les limites relatives à l'appréciation de la valeur économique des risques liés aux capitaux propres et au revenu net d'intérêt.

Ces limites de risque sont calculées en simulant l'incidence d'une variation parallèle, soudaine et soutenue de 100 points de base des taux pour toutes les échéances. Le risque lié au revenu net d'intérêt représente l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt au cours des 12 prochains mois. Le risque lié à la valeur économique du capital mesure l'incidence nette sur la valeur actualisée de l'actif et du passif figurant au bilan et hors bilan.

L'exposition au risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire est revue régulièrement par le comité de gestion de l'actif et du passif qui a la responsabilité de surveiller le positionnement de la Banque en ce qui concerne les fluctuations anticipées de taux d'intérêt. De plus, des rapports de suivi des risques sont présentés régulièrement au comité des risques d'entreprise et au comité de gestion des risques du conseil. Tous les modèles comportementaux utilisés pour évaluer le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire sont mis à jour périodiquement et font l'objet d'une surveillance et d'une validation indépendantes par l'équipe de Gestion intégrée des risques et sont soumis à l'approbation du comité de gestion de l'actif et du passif.

Contexte actuel de taux d'intérêt

Les banques centrales mondiales ont relevé les taux d'intérêt directeurs à des niveaux considérés comme plus restrictifs, ce qui a entraîné un ralentissement continu de l'inflation telle qu'elle est mesurée par l'IPC. Le niveau élevé des taux d'intérêt, reflétant également une hausse des déficits budgétaires, devrait perdurer en 2024 et par la suite. La Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada pourraient assouplir légèrement la politique monétaire stricte actuelle à mesure que l'inflation telle qu'elle est mesurée par l'IPC recule. Il est de plus en plus probable que l'Amérique du Nord entrera en récession en 2024. Un plus grand nombre de ménages et d'entreprises s'apprêtent à refinancer leur dette à des taux d'intérêt plus élevés, minant ainsi l'activité économique, ce qui pourrait remettre en question la rentabilité du secteur bancaire. Ces facteurs sont pris en compte dans le cadre de notre planification stratégique.

TABLEAU 26

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

En milliers de dollars

| | 2023 | | 2022 | |
|------------------------------------|--|--|--|--|
| | Incidence sur le revenu net d'intérêt ⁽¹⁾ | Incidence sur la valeur économique du capital ⁽²⁾ | Incidence sur le revenu net d'intérêt ⁽¹⁾ | Incidence sur la valeur économique du capital ⁽²⁾ |
| Variation des taux d'intérêt | | | | |
| Augmentation de 100 points de base | (1 373) \$ | (36 617) \$ | 3 189 \$ | (29 762) \$ |
| Diminution de 100 points de base | 1 101 \$ | 33 070 \$ | (4 217) \$ | 30 734 \$ |

(1) Au cours des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur le résultat.

Risque de change

Risque de change structurel

Le risque de change est surveillé à l'aide de limites notionnelles et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation, comme il a été mentionné précédemment. La Banque est exposée au risque de change en raison principalement de son investissement dans un établissement américain. Cette exposition pourrait avoir une incidence sur le résultat, les capitaux propres attribuables aux actionnaires et les ratios de fonds propres. La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir cette incidence. Lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport au dollar américain, les profits et les pertes de change latents sur les investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures connexes, influent sur le cumul des autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres. De plus, le montant équivalent en dollars canadiens de l'actif pondéré en fonction des risques libellé en dollars américains et des déductions de fonds propres est aussi touché.

En outre, la Banque est exposée au risque de change en raison de ses positions de change liées aux activités commerciales de ses établissements canadiens, en plus des positions qu'elle détient pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien et des activités de négociation. Dans le cours normal des activités, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés de change pour couvrir son exposition au risque structurel de change.

Pour les activités autres que de négociation, au 31 octobre 2023, les actifs et les passifs des entités canadiennes libellés en dollars américains totalisaient respectivement 731,6 millions \$ (698,3 millions \$ au 31 octobre 2022) et 317,4 millions \$ (274,5 millions \$ au 31 octobre 2022). Au 31 octobre 2023, en ce qui a trait à ces positions, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait pas eu d'incidence importante sur le résultat net et les capitaux propres.

Les devises autres que le dollar américain ne sont généralement achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients. Par conséquent, la Banque est peu exposée au risque de change lié à ces devises. Les actifs et les dépôts libellés dans d'autres devises, principalement en livres sterling et en euros, totalisaient respectivement 9,6 millions \$ (21,8 millions \$ au 31 octobre 2022) et 10,1 millions \$ (11,1 millions \$ au 31 octobre 2022) au 31 octobre 2023.

Activités de négociation

La Banque est également exposée au risque de change en raison de ses activités de négociation, tel qu'il est indiqué précédemment, y compris la négociation d'instruments financiers dérivés de change.

Risque lié au cours des actions

Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur les marchés boursiers au Canada et aux États-Unis; par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée aux rendements des marchés boursiers canadien et américain. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. De plus, la Banque est exposée aux actions du fait de ses régimes de retraite. Au 31 octobre 2023, une fluctuation de 10 % des marchés boursiers aurait eu une incidence de 6,6 millions \$ sur les capitaux propres de la Banque (13,7 millions \$ au 31 octobre 2022).

GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les exigences visant les engagements au titre de prêts, les placements et le nantissement.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie d'entreprise et surveillé par la Gestion des risques d'entreprise et le comité de gestion de l'actif et du passif, et, ultimement, par le comité de gestion des risques du conseil, conformément aux politiques régissant le financement et les liquidités, et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Le bilan de la Banque est bien diversifié, tant en termes d'actifs que de sources de financement. Pour maintenir cette diversification, les sources de financement sont assujetties à des limites de concentration déterminées et surveillées par la Gestion des risques d'entreprise. Ces limites sont établies en tenant compte, notamment, de la volatilité des sources de financement. Il est à noter que les dépôts de particuliers et les dépôts d'entreprises de la Banque sont composés en grande partie de dépôts à terme, de sorte que leur qualité en ce qui concerne le risque d'illiquidité est grandement améliorée.

La stabilité des sources de financement est également prise en compte dans l'évaluation des besoins de liquidités selon la méthode de la Banque. Les taux de retrait utilisés dans les simulations de crise de liquidité sont déterminés en fonction de la stabilité historique des diverses sources de financement. Le processus de suivi est mis en œuvre chaque jour par la Gestion des risques d'entreprise et est surveillé par le comité de gestion de l'actif et du passif et le comité de gestion des risques du conseil.

Outre les simulations de crise, la Banque a élaboré des modèles internes de prévision des sorties de fonds éventuelles des dépôts ne venant pas à échéance, qui sont utilisés dans les relevés des écarts de liquidité et les plans de financement. Les hypothèses relatives au comportement et à la modélisation sont régulièrement examinées par la Trésorerie d'entreprise selon le cycle de gestion des modèles, validées par la Gestion des risques d'entreprise et approuvées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

La Banque définit aussi des scénarios de simulations de crise de liquidité chaque mois. Les sorties de fonds des dépôts ne venant pas à échéance et des dépôts à terme rachetables sont soumises à des simulations selon divers scénarios et différents horizons temporels pour fournir à la direction différents points de vue sur la liquidité de la Banque. Les résultats sont présentés chaque mois au comité de gestion de l'actif et du passif.

Les actifs liquides que la Banque détient pour répondre aux besoins de liquidités doivent être des valeurs mobilières de haute qualité qui, selon la Banque, peuvent être monétisées rapidement en situation de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. Plus de 94 % des actifs liquides de haute qualité de la Banque sont investis dans des actifs du niveau 1 au 31 octobre 2023. Ces actifs remplissent les critères d'acceptation par la banque centrale et peuvent être facilement vendus ou donnés en garantie en période de crise. Un plan de contingence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il guide les mesures prises par la Banque pour réagir aux crises de liquidité.

La Banque gère également ses liquidités conformément aux mesures de liquidité réglementaires de la ligne directrice exhaustive de portée nationale, intitulée *Normes de liquidité* (LAR), du BSIF. Ces mesures réglementaires comprennent le ratio de liquidité à court terme (LCR) qui prend appui sur le dispositif international de Bâle III relatif à la liquidité du CBCB, et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) conçu par le BSIF. Selon le LCR, les banques sont tenues de détenir un encours d'actifs liquides de haute qualité pour satisfaire aux obligations financières nettes à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Banque se conformait à la ligne directrice LAR.

Évolution de la réglementation en matière de liquidités

En janvier 2022, le BSIF a publié la version définitive de sa ligne directrice sur les exigences en matière de fonds propres et de liquidités pour les petites et moyennes banques (PMB) et de sa ligne directrice *Normes de liquidité* (LAR), comme il est mentionné à la rubrique « Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires » à la page 35 du présent rapport de gestion. Ces lignes directrices révisées sont entrées en vigueur au deuxième trimestre 2023 pour la Banque. Elles renforcent davantage les exigences en matière de liquidité et aident à protéger les déposants et les créanciers en cas d'événement indésirable.

Actifs liquides

Les actifs liquides de la Banque se composent de la trésorerie, des dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Elles sont constituées principalement de placements directs liquides de qualité dans des valeurs négociables émises ou garanties par le gouvernement, par des provinces ou par des municipalités du Canada, et incluent également des titres de créances à court terme garanties par de telles valeurs. Au 31 octobre 2023, les actifs liquides comme présentés au bilan totalisaient 11,4 milliards \$, une diminution de 0,4 milliard \$ comparativement au niveau du 31 octobre 2022.

Le niveau plus élevé de liquidités reflète la souscription de dépôts de sources multiples et le financement obtenu au moyen des activités de titrisation, qui servent à financer la croissance prévue des prêts de la Banque. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses actifs liquides et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles. Ces actifs liquides procurent à la Banque la souplesse nécessaire pour gérer les engagements et les échéances de son portefeuille de prêts et de dépôts, et pour répondre à d'autres besoins opérationnels courants. La gestion des actifs liquides, sur le plan de l'optimisation de leur niveau et de leur composition, contribue considérablement aux résultats de la Banque.

Financement

La Banque, dans le cadre de ses activités de prêt, dépend principalement de clients particuliers et commerciaux ainsi que de l'accès à du financement de gros de sources diversifiées. Elle obtient des dépôts de particuliers par différents canaux, notamment le canal de détail, les partenaires stratégiques et les conseillers et courtiers. Les options de financement de gros comprennent la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés des capitaux. Les limites relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance par le comité de gestion de l'actif et du passif, le comité exécutif et le conseil d'administration. Cette stratégie de financement est bien adaptée aux exigences réglementaires contenues dans la ligne directrice LAR, qui reconnaît que les dépôts de particuliers sont la source de financement la plus stable.

Dépôts de particuliers

Les dépôts de particuliers comprennent les dépôts à vue et sur préavis et les dépôts à terme obtenus par l'entremise du canal de détail, des partenaires stratégiques et des conseillers et courtiers de la Banque. Une proportion importante de ces dépôts est assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par client, par institution financière de dépôt réglementée, ce qui contribue à leur stabilité. Les dépôts obtenus par l'intermédiaire du canal des conseillers et des courtiers proviennent principalement de courtiers liés à l'ensemble des principales banques canadiennes, ainsi que d'un réseau bien établi de conseillers financiers indépendants. Par ailleurs, au 31 octobre 2023, 67 % des dépôts de particuliers étaient des dépôts à terme.

Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts

Les dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts contribuent à la diversification des sources de financement de la Banque et à la gestion active du niveau de ses liquidités. Ils proviennent d'une clientèle institutionnelle et du réseau de directeurs de comptes de la Banque qui servent les clients commerciaux.

TABLEAU 27
DÉPÔTS

| En milliers de dollars, sauf les pourcentages | 2023 | | 2022 | |
|---|----------------------|----------------|----------------------|----------------|
| Particuliers | | | | |
| À vue et sur préavis | | | | |
| Réseau de détail | 2 336 936 \$ | 9,0 % | 2 701 514 \$ | 10,0 % |
| Partenariats | 3 941 980 | 15,1 | 3 931 919 | 14,5 |
| Conseillers et courtiers | 1 113 712 | 4,3 | 1 439 561 | 5,3 |
| | 7 392 628 | 28,4 | 8 072 994 | 29,8 |
| À terme | | | | |
| Réseau de détail | 5 275 815 | 20,3 | 4 687 937 | 17,3 |
| Conseillers et courtiers | 9 625 597 | 37,0 | 9 473 105 | 35,0 |
| | 14 901 412 | 57,3 | 14 161 042 | 52,2 |
| | 22 294 040 | 85,7 | 22 234 036 | 81,9 |
| Entreprises, banques et autres | | | | |
| À vue et sur préavis | 1 188 934 | 4,6 | 1 779 544 | 6,6 |
| À terme | | | | |
| De gros | 1 916 336 | 7,4 | 2 385 193 | 8,7 |
| Autres | 627 568 | 2,4 | 733 033 | 2,7 |
| | 2 543 904 | 9,8 | 3 118 226 | 11,4 |
| | 3 732 838 | 14,3 | 4 897 770 | 18,1 |
| Total des dépôts | 26 026 878 \$ | 100,0 % | 27 131 806 \$ | 100,0 % |

Notes de crédit

Les dépôts de particuliers constituent la principale source de financement de la Banque. La Banque accède également aux marchés de gros afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, en particulier du financement de gros, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation comme DBRS Morningstar (DBRS) et S&P Global Rating Services (S&P). Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur les activités de financement et sur les autres obligations de garantie.

Les modifications aux notes de crédit pourraient également avoir une incidence sur la participation de la Banque à d'autres arrangements bancaires. La Banque assure une surveillance régulière de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garantie. Au 31 octobre 2023, les garanties additionnelles qui seraient requises dans l'éventualité d'une baisse d'un cran à trois crans de la note de crédit sont négligeables.

Le 12 octobre 2023, S&P a confirmé les notes de crédit d'émetteur à long terme (BBB) et à court terme (A-2) de la Banque ainsi que les notes attribuées aux titres de la Banque. La perspective de notation de la Banque est passée de stable à négative.

Le 3 novembre 2023, DBRS a placé les notes de crédit de la Banque, y compris sa note de crédit d'émetteur à long terme de A (faible), sous surveillance avec perspective négative.

Le tableau 28 présente les notes de crédit de la Banque que lui ont attribuées les agences de notation.

TABLEAU 28
NOTES DE CRÉDIT
Au 29 novembre 2023

| | DBRS ⁽¹⁾ | S&P ⁽²⁾ |
|--|---------------------|--------------------|
| Dépôts et dette à long terme | A (faible) | BBB |
| Obligations sécurisées | AAA | s. o. |
| Instruments à court terme | R-1 (faible) | A-2 |
| Dette subordonnée admissible comme FPUNV | BBB (faible) | BB+ |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles comme FPUNV | BB (élevée) | BB- |
| Actions privilégiées admissibles comme FPUNV | Pfd-3 | BB- |
| Perspective | Sous surveillance | Négative |

[1] Chaque catégorie de note de DBRS est accompagnée de l'une des trois tendances – « positive », « stable », « négative » – et de la mention « sous surveillance ». La tendance qui accompagne la note de crédit donne aux investisseurs des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question. Cependant, les investisseurs ne doivent pas présumer qu'une tendance positive ou négative est nécessairement indicative de l'imminence de la modification d'une note.

[2] Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes : « positive » signifie que la note pourrait être haussée; « négative » signifie que la note pourrait être abaissée; « stable » signifie qu'il est peu probable que la note change; « en développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes contractuelles de diverses natures. Ses principales obligations résultent de l'émission de titres d'emprunt, y compris des dépôts de particuliers, d'entreprises et d'autres institutions. Ce financement, combiné aux émissions de capital-actions, sert principalement à financer les opérations de prêts et d'investissement. La note 26 des états financiers consolidés contient de plus amples renseignements sur les autres obligations contractuelles.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle prend des engagements de crédit auprès des clients. Au 31 octobre 2023, ces engagements s'élevaient à environ 4,1 milliards \$ (6,2 milliards \$ au 31 octobre 2022), excluant les facilités de crédit qui sont inconditionnellement révocables au gré de la Banque.

Échéance contractuelle des actifs et des passifs

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des actifs et des passifs à leur valeur comptable (soit le coût amorti ou la juste valeur) aux 31 octobre 2023 et 31 octobre 2022. Les renseignements détaillés sur les échéances contractuelles et les engagements de financement constituent une source d'information pour la gestion du risque d'illiquidité et ne représentent pas la façon dont la Banque gère ses risques de taux d'intérêt ou d'illiquidité et ses besoins de financement. Ces renseignements détaillés constituent le fondement de la modélisation d'un bilan comportemental assorti d'échéances réelles aux fins du calcul des mesures du risque d'illiquidité.

TABLEAU 29
ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE DES ACTIFS ET DES PASSIFS

| | | | | | | | | | 2023 |
|---|---------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| En milliers de dollars | À terme | | | | | | | Aucune échéance | Total |
| | De 0 à 3 mois | Plus de 3 mois à 6 mois | Plus de 6 mois à 9 mois | Plus de 9 mois à 1 an | Plus de 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans à 5 ans | Plus de 5 ans | | |
| Actif | | | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 69 438 \$ | 69 438 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 1 136 116 | — | — | — | — | — | — | 114 711 | 1 250 827 |
| Valeurs mobilières | 488 182 | 277 940 | 229 766 | 341 303 | 786 012 | 1 730 586 | 2 087 348 | 75 290 | 6 016 427 |
| Valeurs acquises en vertu de conventions de revente | 3 796 969 | 289 201 | — | — | — | — | — | — | 4 086 170 |
| Prêts ⁽¹⁾ | | | | | | | | | |
| Prêts personnels | 18 568 | 15 440 | 2 778 | 1 188 | 1 719 | 5 821 | 395 | 2 525 838 | 2 571 747 |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 535 069 | 646 605 | 819 217 | 834 109 | 3 777 361 | 9 943 506 | 54 156 | 98 786 | 16 708 809 |
| Prêts commerciaux | 2 485 849 | 1 367 447 | 1 176 390 | 1 106 131 | 2 938 292 | 2 758 546 | 1 371 657 | 4 574 482 | 17 778 794 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 15 000 | — | — | — | — | — | — | — | 15 000 |
| Corrections de valeur pour pertes sur prêts | — | — | — | — | — | — | — | (205 957) | (205 957) |
| | 3 054 486 | 2 029 492 | 1 998 385 | 1 941 428 | 6 717 372 | 12 707 873 | 1 426 208 | 6 993 149 | 36 868 393 |
| Autres | 4 551 | 295 | 459 | 230 | 430 | 373 | — | 1 595 860 | 1 602 198 |
| Total de l'actif | 8 480 304 \$ | 2 596 928 \$ | 2 228 610 \$ | 2 282 961 \$ | 7 503 814 \$ | 14 438 832 \$ | 3 513 556 \$ | 8 848 448 \$ | 49 893 453 \$ |
| Passif et capitaux propres | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | |
| Dépôts de particuliers ⁽¹⁾ | 1 389 844 \$ | 1 729 378 \$ | 2 890 301 \$ | 1 874 815 \$ | 3 375 884 \$ | 3 610 708 \$ | 98 143 \$ | 7 324 967 \$ | 22 294 040 \$ |
| Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ⁽¹⁾ | 96 365 | 125 553 | 134 806 | 90 751 | 84 276 | 119 368 | 2 032 | 1 163 351 | 1 816 502 |
| Dépôts de gros | 267 893 | 23 000 | 351 808 | 46 380 | 679 036 | — | — | — | 1 368 117 |
| Obligations sécurisées | — | — | — | — | — | 548 219 | — | — | 548 219 |
| | 1 754 102 | 1 877 931 | 3 376 915 | 2 011 946 | 4 139 196 | 4 278 295 | 100 175 | 8 488 318 | 26 026 878 |
| Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ⁽²⁾ | 98 822 | 31 036 | 6 227 | 93 361 | 432 472 | 819 360 | 1 097 640 | 5 153 | 2 584 071 |
| Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat | 3 118 708 | — | — | — | — | — | — | — | 3 118 708 |
| Autres passifs | 18 552 | 3 613 | 3 548 | 3 544 | 27 477 | 23 287 | 58 008 | 1 975 882 | 2 113 911 |
| Dettes liées aux activités de titrisation ⁽³⁾ | 200 423 | 228 606 | 650 769 | 528 668 | 2 727 807 | 6 956 349 | 1 560 763 | — | 12 853 385 |
| Dettes subordonnées | — | — | — | — | — | 337 680 | — | — | 337 680 |
| Capitaux propres | — | — | — | — | — | — | — | 2 858 820 | 2 858 820 |
| Total du passif et des capitaux propres | 5 190 606 \$ | 2 141 186 \$ | 4 037 460 \$ | 2 637 519 \$ | 7 326 951 \$ | 12 414 971 \$ | 2 816 587 \$ | 13 328 173 \$ | 49 893 453 \$ |

(1) Il est présumé que les éléments pouvant être recouverts à vue n'ont pas d'échéance précise.

(2) Les montants sont fonction de l'échéance contractuelle résiduelle de la valeur sous-jacente.

(3) Les flux de trésorerie de titrisation de prêts personnels suivent un modèle de remboursement anticipé.

| En milliers de dollars | À terme | | | | | | | | Total |
|---|---------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|---------------|-----------------|---------------|
| | De 0 à 3 mois | Plus de 3 mois à 6 mois | Plus de 6 mois à 9 mois | Plus de 9 mois à 1 an | Plus de 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans à 5 ans | Plus de 5 ans | Aucune échéance | |
| Actif | | | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 79 702 \$ | 79 702 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 1 558 135 | — | — | 115 076 | — | — | — | 138 010 | 1 811 221 |
| Valeurs mobilières | 1 036 610 | 367 940 | 231 537 | 355 781 | 728 357 | 1 802 686 | 1 493 445 | 168 105 | 6 184 461 |
| Valeurs acquises en vertu de conventions de revente | 3 643 373 | 84 379 | — | — | — | — | — | — | 3 727 752 |
| Prêts ⁽¹⁾ | | | | | | | | | |
| Prêts personnels | 44 805 | 20 536 | 17 786 | 16 005 | 23 044 | 7 539 | 2 276 | 3 134 644 | 3 266 635 |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 550 979 | 519 069 | 518 897 | 506 027 | 2 423 273 | 11 475 197 | 54 115 | 109 923 | 16 157 480 |
| Prêts commerciaux | 2 564 042 | 980 166 | 1 195 928 | 1 022 650 | 2 932 514 | 3 000 823 | 1 475 625 | 4 885 398 | 18 057 146 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 99 800 | — | — | — | — | — | — | — | 99 800 |
| Corrections de valeur pour pertes sur prêts | — | — | — | — | — | — | — | (193 476) | (193 476) |
| | 3 259 626 | 1 519 771 | 1 732 611 | 1 544 682 | 5 378 831 | 14 483 559 | 1 532 016 | 7 936 489 | 37 387 585 |
| Autres | 1 334 | 1 774 | 2 434 | 1 589 | 5 640 | 387 | — | 1 512 879 | 1 526 037 |
| Total de l'actif | 9 499 078 \$ | 1 973 864 \$ | 1 966 582 \$ | 2 017 128 \$ | 6 112 828 \$ | 16 286 632 \$ | 3 025 461 \$ | 9 835 185 \$ | 50 716 758 \$ |
| Passif et capitaux propres | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | |
| Dépôts de particuliers ⁽¹⁾ | 1 822 426 \$ | 2 089 821 \$ | 2 193 072 \$ | 1 555 054 \$ | 3 335 620 \$ | 3 204 988 \$ | 44 933 \$ | 7 988 122 \$ | 22 234 036 \$ |
| Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ⁽¹⁾ | 100 803 | 70 442 | 127 181 | 158 560 | 168 233 | 120 811 | 410 | 1 766 137 | 2 512 577 |
| Dépôts de gros | 362 000 | 20 000 | 408 000 | 21 700 | 348 394 | 676 451 | — | — | 1 836 545 |
| Obligations sécurisées | — | — | — | — | — | 548 648 | — | — | 548 648 |
| | 2 285 229 | 2 180 263 | 2 728 253 | 1 735 314 | 3 852 247 | 4 550 898 | 45 343 | 9 754 259 | 27 131 806 |
| Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ⁽²⁾ | 794 012 | 17 863 | 21 630 | 75 365 | 582 828 | 777 254 | 952 321 | 85 | 3 221 358 |
| Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat | 2 924 295 | — | — | — | — | — | — | — | 2 924 295 |
| Autres passifs | 103 107 | 3 325 | 3 243 | 3 185 | 26 557 | 23 407 | 67 364 | 1 899 033 | 2 129 221 |
| Dettes liées aux activités de titrisation ⁽³⁾ | 522 028 | 151 667 | 388 161 | 332 749 | 1 696 174 | 7 622 614 | 1 744 956 | (265 927) | 12 192 422 |
| Dettes subordonnées | — | — | — | — | — | 336 553 | — | — | 336 553 |
| Capitaux propres | — | — | — | — | — | — | — | 2 781 103 | 2 781 103 |
| Total du passif et des capitaux propres | 6 628 671 \$ | 2 353 118 \$ | 3 141 287 \$ | 2 146 613 \$ | 6 157 806 \$ | 13 310 726 \$ | 2 809 984 \$ | 14 168 553 \$ | 50 716 758 \$ |

(1) Il est présumé que les éléments pouvant être recouverts à vue n'ont pas d'échéance précise.

(2) Les montants sont fonction de l'échéance contractuelle résiduelle de la valeur sous-jacente.

(3) Les flux de trésorerie de titrisation de prêts personnels suivent un modèle de remboursement anticipé.

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme le résultat d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, des personnes, des systèmes ou des événements extérieurs, exclusion faite des risques liés à la conformité aux lois et à la réglementation, ainsi que du risque stratégique et du risque lié à la réputation. Le risque opérationnel constitue un risque inhérent à toutes les activités de la Banque et peut avoir des incidences importantes sur l'entreprise, y compris une perte financière, l'atteinte à la réputation ou des amendes et des sanctions de la part des organismes de réglementation. Bien que l'on ne puisse éliminer complètement le risque opérationnel, ce dernier peut être géré de manière rigoureuse et transparente afin d'être maintenu à un niveau acceptable. Compte tenu du volume élevé de transactions traitées chaque jour ainsi que de la complexité des activités commerciales et de la rapidité de leur déroulement, certaines erreurs opérationnelles ou humaines peuvent se répéter ou s'aggraver avant d'être décelées et corrigées. Le cadre de gestion du risque opérationnel établit la façon dont ce risque est décelé et évalué, ainsi que la façon dont les décisions sont prises en vue d'accepter, d'atténuer ou de transférer le risque.

Le risque opérationnel est réparti selon les catégories suivantes :

- Fraude
- Sécurité et protection de l'information
- Gestion des ressources humaines et santé et sécurité au travail
- Clients, produits et pratiques
- Dommages aux actifs corporels et continuité des affaires
- Technologie de l'information
- Exécution, livraison et gestion des processus
- Gestion des données
- Tiers

Le cadre et la politique de gestion du risque opérationnel définissent le programme de gestion du risque opérationnel fondé sur le modèle des « trois lignes de défense » et précisent les rôles et responsabilités des diverses parties prenantes. À titre de première ligne de défense, les secteurs d'activité sont responsables des risques liés à leurs activités quotidiennes et de leur gestion efficace. À titre de deuxième ligne de défense, la Gestion du risque opérationnel établit le cadre de gestion du risque opérationnel, surveille de manière indépendante la prise de risques par la première ligne de défense et réalise une évaluation objective efficace de son profil de risque. L'audit interne, à titre de troisième ligne de défense, examine l'approche et évalue l'efficacité du programme de gestion du risque opérationnel.

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la façon dont le risque opérationnel est géré. Les éléments clés du cadre comprennent ce qui suit :

- L'*appétit pour le risque opérationnel* est fonction de l'appétit pour le risque global de l'organisation qui établit les limites permises de prise de risques.
- L'*évaluation du risque et des contrôles* est réalisée par les divers secteurs d'activité dans le but d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les principaux risques opérationnels liés aux secteurs et à leurs principaux processus.
- L'*évaluation du risque et des contrôles liés à la gestion des initiatives* est réalisée pour assurer que les principaux risques liés aux initiatives importantes sont repérés, évalués et atténués de manière efficace.
- Les *incidents de risque internes et externes* permettent de recueillir l'information utile à l'évaluation de l'exposition globale de la Banque au risque opérationnel et de réduire la probabilité d'incidents de risque futurs. Les secteurs d'activité sont tenus de produire une analyse de la cause fondamentale des incidents importants pour empêcher qu'ils ne se reproduisent.
- Les *indicateurs de risque clés* fournissent des mesures objectives qui facilitent la surveillance et la gestion des risques opérationnels.
- L'*analyse de scénarios* fournit des informations sur l'incidence potentielle d'incidents de risque dont la probabilité est faible, mais qui ont une incidence grave, ainsi que notre niveau de préparation à ceux-ci, et des informations sur la manière dont ils peuvent être possiblement atténués.
- La *gestion saine de la continuité des affaires* vise à assurer le maintien des principales activités en cas d'interruption, de façon à réduire les répercussions négatives sur nos clients, nos contreparties et d'autres parties prenantes.
- La *supervision de la gestion du risque lié aux tiers* permet de mettre en œuvre des mécanismes de contrôle solides de façon à ce que le recours à un tiers qui s'avère plus efficace, compétent ou moins cher ne crée pas un risque indu pour la Banque.
- Le *rapport sur le profil de risque opérationnel* est produit trimestriellement, et tous les outils de gestion du risque opérationnel sont pris en compte dans l'évaluation. Ces profils de risque sont abordés et remis en question par les divers comités de gouvernance, et sont ultimement consolidés afin de fournir une vue d'ensemble du risque opérationnel à l'échelle de la Banque.
- Le *programme d'assurance d'entreprise* aide à protéger l'entreprise contre les pertes importantes imprévues et à satisfaire aux exigences établies en vertu de lois, de règlements ou d'ententes contractuelles.

GESTION DU RISQUE JURIDIQUE ET DU RISQUE LIÉ À LA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION

La réussite de la Banque sur le plan commercial dépend de notre capacité à gérer notre exposition au risque juridique et au risque lié à la conformité à la réglementation. Le secteur des services financiers est un secteur très réglementé, assujéti à l'application stricte des exigences juridiques et réglementaires. Sous la direction du chef des Services juridiques, notre équipe responsable des affaires juridiques et de la conformité à la réglementation maintient des politiques à l'échelle de l'entreprise qui permettent de délimiter, d'évaluer, de gérer, de surveiller et de signaler les enjeux juridiques et réglementaires. Nous examinons aussi bien les lois et règlements applicables que les risques potentiels, recommandons des stratégies et des mesures d'atténuation, menons des enquêtes internes et surveillons le déroulement des procédures judiciaires et la mise en œuvre des mesures d'application de la loi.

Le risque juridique s'entend de toute perte ou de tout dommage potentiel susceptible de découler de la façon dont les exigences ou les obligations contractuelles s'appliquent à la Banque, y compris les lois, les règlements, les pratiques prescrites, de même que les obligations fiduciaires. Cette notion exclut la non-conformité aux normes éthiques. Le défaut de reconnaître et de prendre en charge le risque juridique peut donner lieu à des poursuites civiles ou criminelles, des pénalités administratives, des constatations émises par les autorités de surveillance, des mesures de mise en application de la loi, des pertes financières, une atteinte à la réputation, des limitations des activités commerciales, des mesures renforcées de surveillance ou d'intervention réglementaire, ou encore à des examens de la part des organismes de réglementation ou à l'emprisonnement d'employés, de cadres et d'administrateurs.

Le risque lié à la conformité à la réglementation correspond à la non-conformité potentielle aux obligations applicables en vertu des lois, règlements, règles, lignes directrices, directives d'autorités légales, autres directives ou exigences réglementaires, exigences d'organismes d'autorégulation connexes, engagements publics et codes volontaires qui s'appliquent aux activités quotidiennes de la Banque. Le défaut de gérer le risque lié à la conformité à la réglementation peut donner lieu à des poursuites civiles ou criminelles, des pénalités administratives, des constatations émises par les autorités de surveillance, des mesures de mise en application de la loi, des pertes financières, une atteinte à la réputation, des limitations des activités commerciales, des mesures renforcées de surveillance ou d'intervention réglementaire, ou encore des examens de la part des organismes de réglementation visant des cadres et des administrateurs ou l'emprisonnement de ces derniers. La politique de gestion de la conformité à la réglementation régit l'application du programme de gestion de la conformité à la réglementation de la Banque, lequel comprend les éléments suivants :

- détermination des exigences en matière de réglementation applicables à la Banque et évaluation du risque lié à la conformité à la réglementation;
- définition d'indicateurs de risque clés afin de mesurer et de surveiller l'exposition au risque lié à la conformité à la réglementation;
- évaluations du risque et des contrôles réalisées par les divers secteurs d'activité dans le but d'évaluer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- élaboration, documentation, mise en œuvre des mesures d'atténuation du risque et autoévaluation de l'efficacité des contrôles pour assurer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles réalisée par le bureau du chef de la conformité;
- identification et signalement des enjeux liés à la réglementation et des situations de non-conformité, le cas échéant;
- renforcement des contrôles et correction des enjeux liés à la réglementation et des situations de non-conformité.

La gestion du risque lié à la conformité à la réglementation tient compte notamment des exigences réglementaires relative au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes, aux sanctions, à la lutte contre la corruption et à la protection des renseignements personnels, qui sont régies par des politiques distinctes. Des rapports sur la gestion des risques sont soumis trimestriellement au comité de gestion du risque d'entreprise et au comité de gestion de gouvernance et de conformité du conseil d'administration.

Le comité de gouvernance de la gestion de la conformité à la réglementation, coprésidé par le chef de la conformité et le chef de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, est responsable de la supervision et de l'évaluation annuelle du programme de gestion de la conformité à la réglementation et du programme de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (le programme de lutte contre le RPCFAT). L'efficacité du programme de gestion de la conformité à la réglementation, y compris le programme de lutte contre le RPCFAT, fait l'objet d'une évaluation annuelle.

GESTION DU RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique s'entend de toute perte ou de tout dommage pouvant découler ou résulter de plans d'affaires, de stratégies, de processus de prise de décisions, d'attribution et d'utilisation des ressources inadéquats de la Banque. Il résulte également de l'incidence défavorable éventuelle de changements dans l'environnement économique, concurrentiel, réglementaire, fiscal ou comptable sur les résultats de la Banque, ou du défaut, non intentionnel ou dû à la négligence, de répondre de façon appropriée à ces changements en raison de l'inaction, de stratégies inefficaces ou de la piètre mise en œuvre des stratégies. Les stratégies comprennent les activités de fusion et d'acquisition.

Le comité exécutif est responsable de la gestion des risques stratégiques de la Banque. Chaque année, la Banque met en œuvre un processus de planification stratégique dans le but d'analyser les forces, les faiblesses, les possibilités et les menaces et de déterminer sa rentabilité et son profil de risque. Sous la direction du nouveau président et chef de la direction de la Banque, Éric Provost, le comité exécutif prépare une mise à jour du plan stratégique de la Banque qui sera dévoilée en 2024. La stratégie globale de la Banque est établie par le comité exécutif et soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Le comité exécutif est responsable de l'exécution du plan stratégique de la Banque et de la surveillance de la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs et de réaliser sa vision stratégique au chapitre de la croissance et de la modernisation, tout en préservant la rentabilité.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation s'entend du risque que les perceptions des parties prenantes, qu'elles soient avérées ou non, des pratiques d'affaires de la Banque et des mesures qu'elle prend ou ne prend pas aient une incidence négative sur son image, sa valeur, son goodwill, sa marque, ses revenus, ses activités, ses liquidités ou sa clientèle, ou exigent le recours à des mesures de gestion des litiges ou à d'autres mesures coûteuses pour y remédier.

Le risque lié à la réputation découle le plus souvent d'une gestion inadéquate des autres risques, ou existe en parallèle avec celle-ci, et peut toucher la quasi-totalité des activités menées par une institution financière, même quand les activités sont, d'un point de vue technique, conformes aux exigences légales et aux exigences en matière de comptabilité et de réglementation. La réputation de la Banque est un actif d'entreprise précieux qui est essentiel à la poursuite de la croissance et à la valeur pour les actionnaires et, par conséquent, elle fait constamment l'objet d'un suivi pour repérer les risques potentiels.

Le comité de gestion du risque d'entreprise contrôle et supervise la gestion du risque lié à la réputation au moyen d'une politique sur le risque lié à la réputation. Cette politique fait partie intégrante du cadre de gestion des risques. Tout au long de l'exécution des stratégies de la Banque, les hauts dirigeants, les administrateurs, les directeurs et tous les employés sont responsables de veiller à ce que la réputation de la Banque demeure adéquate. Le code de conduite et d'autres politiques soutiennent également une gestion adéquate des menaces potentielles qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur la réputation de la Banque.

GESTION DU RISQUE LIÉ AUX MODÈLES

La Banque a recours à divers modèles à l'appui de la prise de décisions éclairées en matière de gestion de l'entreprise, du risque et des fonds propres. Ce risque correspond à la perte ou aux dommages potentiels qui pourraient découler des modèles, ainsi que d'autres approches en matière d'estimation et de leurs résultats, ou du risque qu'un modèle ne fonctionne pas ou ne permette pas de détecter le risque comme prévu. Il découle également de l'utilisation inappropriée d'un modèle, et pourrait aboutir à une perte financière, à un risque d'atteinte à la réputation ou à la prise de décisions d'affaires et stratégiques inappropriées. La politique de gestion du risque lié aux modèles contient un cadre officiel permettant de repérer, d'évaluer, de gérer et de contrôler le risque inhérent à l'utilisation de modèles. Les modèles sont mis à jour régulièrement pour tenir compte des tendances actuelles. De plus, un groupe de validation indépendant des spécialistes ayant élaboré les modèles et des secteurs d'activités concernés valide régulièrement les modèles de la Banque.

AUTRES RISQUES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES RÉSULTATS FUTURS

Outre les principaux risques d'affaires décrits ci-dessus, d'autres risques, dont plusieurs sont hors du contrôle de la Banque et pourraient avoir des incidences qui sont difficiles à prédire ou à mesurer, pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent substantiellement de ses plans, objectifs et estimations.

La rubrique qui suit présente un sommaire des autres risques susceptibles de se répercuter sur les résultats.

Conjoncture économique et commerciale générale

La Banque exerce ses activités et sert ses clients au Canada et aux États-Unis. La performance financière de la Banque dépend considérablement de la conjoncture économique et commerciale dans ces pays, laquelle pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats, les activités, la situation financière ou les liquidités de la Banque et modifier la façon dont elle mène ses activités. Des facteurs économiques tels que l'état actuel et l'orientation future des politiques monétaires et fiscales, les variations des taux de change, l'inflation de l'indice des prix à la consommation, les conditions du marché de l'emploi, la dynamique du marché immobilier, l'endettement des ménages, l'endettement des entreprises, les emprunts du gouvernement ou encore les comportements en matière d'épargne et de dépenses peuvent avoir une incidence sur l'ensemble des revenus et des résultats. De plus, le ralentissement de l'économie, la lenteur de la croissance ou la décroissance, la récession et l'évolution des marchés financiers, notamment en ce qui concerne leur liquidité et les fluctuations des taux d'intérêt, peut avoir une incidence sur les revenus et les résultats. Un ralentissement de l'économie peut faire obstacle à l'atteinte des objectifs d'affaires. Par ailleurs, certains facteurs non économiques, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, peuvent exercer une influence indirecte sur la conjoncture économique et financière générale dans les pays où la Banque exerce ses activités. Ces facteurs comprennent la transition climatique, les catastrophes naturelles, les événements géopolitiques, les troubles civils, les maladies infectieuses et le protectionnisme commercial.

Risques géopolitiques

Les politiques des gouvernements, le commerce international, les chaînes d'approvisionnement, les guerres et les conflits armés (y compris les guerres actuelles en Ukraine et en Israël), l'agitation sociale, le terrorisme, les hostilités et tensions internationales et régionales ainsi que la réponse à de telles hostilités et tensions, ainsi que l'incertitude politique dans le monde entier peuvent toucher, que ce soit directement ou indirectement, la stabilité du marché et celle de l'économie dans les pays et les secteurs où la Banque exerce ses activités. À cela s'ajoutent les mesures protectionnistes adoptées par certains pays qui ont une incidence directe ou indirecte sur le Canada et les États-Unis.

Dépendance envers la technologie et des tiers

La Banque reconnaît la valeur ajoutée de recourir à des tiers pour qu'ils lui donnent accès à des applications de pointe, des plateformes infonuagiques, des produits novateurs et du soutien spécialisé requis pour la mise en œuvre de sa stratégie. La Banque dépend donc de tiers relativement à ses infrastructures technologiques et opérationnelles, en ce qui concerne certains services essentiels. L'indisponibilité de l'un de ces services, quelle que soit la durée de celle-ci, peut avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque à exercer ses activités dans le cours normal des affaires. Une telle indisponibilité pourrait également nuire à la qualité du service et à la réputation de la Banque et influencer sur la capacité de ses employés à continuer de travailler au bureau ou à distance.

Pour atténuer les risques connexes, le cadre de gestion des risques de la Banque comprend un certain nombre de mesures préventives, notamment l'exigence de vérifier les tiers et leurs produits et services conformément aux procédures de gestion des risques de la Banque avant la signature des ententes et d'exercer une surveillance une fois que la Banque fait affaire avec eux ou utilise leurs produits et services. Malgré les efforts de la Banque en matière de gestion et d'atténuation des risques liés aux tiers, il y a toujours la possibilité que certains risques se réalisent indépendamment de la volonté de la Banque ou de sa capacité à les gérer efficacement, en temps opportun ou autrement.

Technologie, systèmes d'information et cybersécurité

La technologie, désormais omniprésente dans la vie quotidienne, est au cœur des services bancaires et est devenue le principal moteur de l'innovation dans le secteur financier et de la manière dont les services bancaires sont fournis à l'heure actuelle. Par conséquent, la sécurité, les réseaux, les systèmes et la performance de l'infrastructure informatique et technologique de la Banque sont cruciaux pour les activités commerciales, pour garantir l'intégrité des systèmes et des registres, et pour préserver la confiance des clients de la Banque et d'autres parties prenantes.

En raison de la nature des activités de la Banque, de sa dépendance à l'égard de la technologie pour mener ses activités quotidiennes et de son infrastructure technologique en constante évolution, la Banque est et demeure assujettie à des menaces accrues et en évolution sous forme de cyberattaques, entre autres provenant de logiciels rançonneurs, de tentatives d'exfiltration de données, de logiciels malveillants, de tentatives d'hameçonnage, de la dégradation de ressources informatiques, de menaces d'initiés malveillants et de déni de service possible. Les menaces sont non seulement de plus en plus nombreuses, elles sont également de plus en plus sophistiquées alors que les adversaires et les acteurs de menaces utilisent des technologies et des stratégies d'attaque en constante évolution. Le recours par la Banque à des prestataires de services tiers, qui sont également assujettis à ces attaques et risques, et sa dépendance envers eux, accroît le risque d'une attaque, d'une violation ou d'une interruption potentielle, étant donné que la Banque n'exerce pas une surveillance immédiate sur leurs systèmes et leur environnement de contrôle et sur leurs plans de continuité des affaires.

La Banque a mis en place des processus pour protéger son réseau et ses activités contre les cyberincidents et les cybermenaces émergentes, et elle continue de réaliser des investissements stratégiques pour maintenir les cyberdéfenses conformément aux normes et pratiques reconnues du secteur. La Banque est toutefois exposée au risque touchant la cybersécurité et à la complexité accrue des cyberattaques. Les pertes pouvant découler de ces risques en constante évolution comprennent les pertes liées à une atteinte à la réputation, à l'appropriation inadéquate ou à la publication non autorisée de renseignements personnels ou financiers confidentiels, à l'espionnage commercial, à la perte d'occasions d'affaires, aux dommages causés aux systèmes informatiques ainsi qu'à ceux de nos clients et de nos contreparties, à la violation des lois relatives à la protection des renseignements personnels ainsi qu'à l'interruption des activités. En outre, les cyberattaques peuvent donner lieu à une diminution du nombre de clients, à des sanctions ou des pénalités de la part des organismes de réglementation, à des litiges, à des coûts liés à la conformité, à des coûts de remise en état, à des pertes de revenus, à des examens réglementaires additionnels et à l'atteinte à la réputation.

Perturbations technologiques, concurrence et plan stratégique

Le rythme accru de l'innovation technologique continue d'avoir une incidence sur le secteur des services financiers et ses clients. Des institutions non financières continuent d'offrir des produits et des services bancaires, faisant ainsi concurrence aux banques traditionnelles dans certains segments du marché bancaire, notamment les paiements de détail, les prêts à la consommation et aux entreprises, les opérations de change et les services-conseils en placement, en tirant parti des nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle, de données et d'outils d'analyse hautement perfectionnés. Ces prestataires de services non conventionnels peuvent exercer leurs activités dans un environnement où la réglementation et la surveillance sont moins sévères et où les coûts associés aux entreprises conventionnelles sont inexistantes. Le fait de ne pouvoir suivre le rythme de ces rivaux et la concurrence qu'ils livrent pourraient, avec le temps, affaiblir à court et à long terme les revenus et les résultats, advenant que les clients choisissent les produits et services qu'ils offrent. La concurrence accrue de la part de prestataires de services non conventionnels, titulaires et nouveaux, exige de la Banque qu'elle réalise des investissements additionnels à court et à long terme pour répondre aux attentes en constante évolution des clients, pour attirer et retenir les clients, pour rationaliser ses activités et pour demeurer concurrentielle, ce qui pourrait entraîner une augmentation des dépenses. En outre, cela pourrait nuire à la tarification des produits et des services de la Banque et entraîner une baisse de ses revenus ou la perte d'une part du marché. La capacité de la Banque de gérer ces risques ou d'innover et de développer sa technologie ou de suivre le rythme de l'évolution des technologies pourrait se répercuter sur les résultats prospectifs. Qui plus est, le défaut d'effectuer une révision adéquate des changements critiques au sein de l'entreprise avant et pendant la mise en place et le déploiement de systèmes technologiques clés ou le défaut d'aligner les attentes des clients et les engagements pris à leur endroit ainsi que les capacités opérationnelles pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque.

Au cours des dernières années, la Banque a lancé diverses initiatives majeures en ayant pour objectif de renforcer ses fondations et de se moderniser afin d'améliorer la performance financière. Rien ne garantit que ces initiatives seront une réussite totale ou partielle. La mise en œuvre de ces initiatives soulève des difficultés en matière de gestion, d'organisation, d'administration et d'exploitation de même

que d'autres types de difficultés, et les systèmes organisationnels, administratifs et opérationnels de la Banque pourraient nécessiter des ajustements. Si la Banque n'est pas en mesure de mener à bien une partie ou l'ensemble des initiatives, ses revenus, ses résultats d'exploitation et sa rentabilité pourraient s'en ressentir. Même si la Banque mène à bien la mise en œuvre de ses initiatives, rien ne garantit qu'elle atteindra ses objectifs d'amélioration des revenus, des résultats d'exploitation ou de la rentabilité. Il sera peut-être aussi nécessaire d'adopter une nouvelle orientation stratégique pour atteindre ces objectifs.

La Banque offre des expériences plus personnalisées en matière de services bancaires à ses clients au moyen de technologies mobiles. La Banque examine en permanence les nouvelles tendances commerciales qui pourraient améliorer davantage l'expérience en matière de services bancaires. À cet égard, la Banque examine diverses options, y compris la réalisation d'investissements stratégiques pour suivre le rythme du marché et des nouvelles tendances, évalue les possibilités de partenariat stratégique et fait l'expérience en interne de technologies émergentes et de nouveaux processus. Toutefois, rien ne garantit que ces initiatives porteront leurs fruits ou généreront les résultats escomptés.

Méthodes et estimations comptables et nouveautés en matière de comptabilité

Les méthodes et estimations comptables sont importantes pour la compréhension des états financiers consolidés de la Banque. Certaines de ces méthodes comptables exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, exigent le recours à des jugements et à des estimations complexes qui comportent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. De plus, les modifications aux normes comptables, y compris leur incidence sur les méthodes comptables, les estimations et les jugements de la Banque, peuvent avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Banque lorsqu'une nouvelle norme entre en vigueur. Des procédures ont été établies pour assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus d'application des nouvelles normes comptables sont bien contrôlés. Voir les rubriques « Méthodes et estimations comptables critiques » et « Modifications de méthodes comptables à venir » pour plus de précisions.

Conformité aux lois et à la réglementation

La Banque exerce ses activités dans un contexte juridique et réglementaire complexe et fait de temps à autre l'objet de diverses procédures juridiques, y compris des actions et des poursuites au civil, des accusations criminelles, des examens de la part des organismes de réglementation, des enquêtes, des vérifications et des demandes d'information par divers organismes de réglementation gouvernementaux et les organismes d'application de la loi dans divers territoires.

Les équipes responsables des affaires juridiques et de la conformité à la réglementation de la Banque s'assurent que la Banque se conforme aux lois, règlements, règles et pratiques prescrites applicables, et à ses obligations contractuelles ou fiduciaires. Toutefois, il est tout de même possible que la Banque fasse l'objet d'un jugement ou d'une décision d'ordre judiciaire, administratif ou réglementaire défavorable donnant lieu à des amendes, des sanctions administratives pécuniaires, des dommages-intérêts, des pénalités ou à d'autres frais, à des injonctions, des condamnations au criminel, la perte de licences ou d'agrèments qui pourraient porter atteinte à sa réputation et avoir une incidence défavorable sur ses résultats et, à ce titre, sa capacité de mener certaines de ses activités. En outre, la Banque est exposée au risque de litige dans le cours normal des activités et l'issue défavorable de ces litiges pourrait avoir une incidence néfaste sur ses résultats ou pourrait porter atteinte à sa réputation, ce qui pourrait se répercuter sur ses perspectives d'affaires à long terme. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures auxquelles elle est assujettie en vertu des dispositions relatives à la comptabilité, le montant réel des pertes découlant de ces litiges pourrait différer considérablement des montants comptabilisés. Voir la note 26 des états financiers consolidés pour plus d'informations sur les procédures juridiques importantes de la Banque.

La Banque est assujettie à de nombreuses réglementations, à une surveillance étroite de la part des organismes de réglementation et aux changements à la réglementation. Les modifications aux lois, y compris les lois fiscales, les règlements ou les politiques réglementaires, ainsi que les modifications à leur interprétation ou à leur application ou toute incertitude à leur égard, pourraient avoir une incidence défavorable sur la Banque, notamment en diminuant les barrières à l'entrée dans les secteurs d'activité et les industries dans lesquels la Banque exerce ses activités, en accroissant les coûts de la conformité ou en limitant les activités ou les produits de la Banque et sa capacité à mettre en œuvre son plan stratégique. Les exigences en matière de fonds propres et de liquidités selon les normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires (Bâle III) continueront, elles aussi, à se répercuter sur les activités de la Banque.

Un certain nombre d'initiatives dirigées par le gouvernement qui sont en cours au Canada pourraient avoir une incidence sur les institutions financières, y compris les initiatives réglementaires relatives à l'évolution et à la modernisation des paiements, au système bancaire ouvert, à la protection des consommateurs, à la protection des données des consommateurs, aux relations avec les personnes vulnérables et à la lutte contre le blanchiment d'argent. La Banque a engagé des coûts d'exploitation et liés à la conformité en lien avec ces initiatives, et continuera de le faire.

Bien que la Banque ait affecté un nombre important de ressources juridiques, opérationnelles et spécialisées en conformité à la réglementation à la surveillance des nouveautés en matière de réglementation applicables, pour qu'elles veillent à la conformité à la réglementation et aux nouveautés en matière de réglementation et s'assurent que les délais pour se conformer à celles-ci sont respectés, il est possible que la Banque ne soit pas en mesure de prévoir de façon fiable si une nouveauté en matière de réglementation aura une incidence sur la Banque ni quelle sera l'ampleur de cette incidence, ou de prévoir comment les gouvernements, les organismes de réglementation et les tribunaux interpréteront cette nouveauté lorsqu'elle entrera en vigueur. Ces nouveautés en matière de réglementation exigent la mobilisation considérable de ressources techniques, humaines et financières dans un délai très court et, par conséquent, entraînent l'augmentation des coûts opérationnels ainsi que des coûts liés à la conformité et à la technologie, et, de ce fait, ont des répercussions sur la complexité des activités et la rentabilité de la Banque.

Le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, les sanctions économiques et la violation de la confidentialité des données exposent la Banque à divers risques considérables, notamment au risque lié à la réglementation, au risque juridique, au risque financier et au risque lié à la réputation. La réglementation changeante continue de modeler le contexte mondial en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de sanctions économiques, et de nouvelles lois importantes et compliquées ainsi que de nouveaux règlements complexes et de grande portée sont en vigueur ou devraient entrer en vigueur à court et à moyen terme dans bon nombre de territoires où la Banque exerce ses activités. Les changements apportés aux exigences redditionnelles réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent continuent de poser un défi au secteur des services financiers et d'alourdir les calendriers de mise en œuvre. Il est largement admis que les institutions financières sont dans une position unique et qu'elles ont les moyens de contribuer à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les activités criminelles au moyen de la prévention, de la détection, de la dissuasion ainsi que de la présentation d'informations. Par ailleurs, des changements importants à la réglementation continuent d'influencer le contexte mondial en matière de protection des données et de la vie privée, et de nouvelles lois et modifications aux lois existantes devraient être adoptées au Canada et dans d'autres territoires où la Banque exerce ses activités.

Remplacement des taux interbancaires offerts

Certains taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « taux de référence » (y compris les taux interbancaires offerts) font l'objet de modifications en raison des initiatives de réforme des taux de référence conçues pour favoriser la transition des taux interbancaires offerts vers des taux de référence alternatifs. La transition pourrait entraîner une dislocation du marché et avoir d'autres répercussions néfastes pour la Banque, ses clients, les participants du marché et le secteur des services financiers.

La Banque dispose de droits contractuels importants, a pris des obligations considérables et est exposée à des risques notables en lien avec les taux interbancaires offerts, et le fait que les taux de référence cessent d'être publiés et que des changements y sont apportés pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation de la Banque. La Banque met en œuvre une initiative à l'échelle de ses secteurs d'activité et de ses fonctions, sous la surveillance de la haute direction et du conseil d'administration, pour évaluer l'incidence de ces changements sur ses produits, services, systèmes, modèles, documents, processus et cadres de gestion des risques, et en faire le suivi, dans le but de gérer cette incidence au moyen de mesures d'atténuation appropriées. En outre, la Banque pourrait être exposée à des risques de marché, étant donné que les nouveaux taux de référence sont susceptibles de différer des anciens taux de référence, entraînant certaines différences de calcul des taux ou du montant du paiement. Par conséquent, le rendement financier des prêts déjà comptabilisés pourrait être différent, et exiger la mise en œuvre d'autres stratégies de couverture ou de stratégies additionnelles, ou se répercuter sur la gestion et la planification des fonds propres et des liquidités de la Banque. La Banque continue de surveiller le secteur et les faits nouveaux en matière de réglementation et a formé un groupe de travail et intégré les meilleures pratiques et directives des organismes de réglementation aux fins de ses activités de transition.

Activités frauduleuses et criminelles

En tant qu'institution financière, la Banque est *de facto* la cible de différents types de fraudes, vols et autres formes de crimes financiers. Le caractère sophistiqué, la complexité et l'importance de ces crimes évoluent rapidement et leurs auteurs peuvent prendre divers visages, dont ceux de clients potentiels ou existants, d'agents, de tiers, y compris de fournisseurs, de prestataires de services ou d'impartiteurs, d'autres parties externes, d'entrepreneurs ou d'employés. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces clients, de ces contreparties, d'autres parties externes ou pour leur compte, y compris des états financiers, des informations financières et des informations d'authentification. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients, des contreparties et d'autres parties externes quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Afin d'authentifier ses clients, par l'entremise de ses services téléphoniques, canaux numériques ou succursales, la Banque peut aussi miser sur certaines méthodes qui pourraient faire l'objet de tentatives de fraude ou de dégradation. Outre le risque de perte importante (perte financière, appropriation illicite de renseignements confidentiels ou d'autres actifs de la Banque ou de ses clients et contreparties) que peut entraîner un crime financier, des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Banque et ce genre de crime pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés.

Capital humain

La performance future de la Banque dépend en grande partie de sa capacité d'attirer, de perfectionner et de maintenir en poste des employés de talent clés. Au sein du secteur des services financiers, la concurrence pour le recrutement d'employés et de membres de la haute direction est vive et rien ne garantit que la Banque réussira à attirer et à maintenir en poste ces personnes, ce qui pourrait influencer les activités et la compétitivité de la Banque. Si les compétences et la diversité de l'effectif de la Banque, y compris la haute direction, ne répondent pas aux exigences opérationnelles de la Banque et ne favorisent pas une culture d'excellence, la Banque ne pourra probablement pas maintenir sa performance. La capacité de maintenir en poste et de motiver les membres de l'équipe de direction de la Banque ou d'attirer des remplaçants adéquats dans l'éventualité où des membres de l'équipe de direction venaient à quitter leur poste est tributaire notamment de la concurrence dans le marché de l'emploi et des possibilités de carrière ainsi que de la rémunération que la Banque peut offrir. La perte d'employés clés par attrition ou par suite de départs à la retraite ou de la détérioration du moral et du degré d'engagement de l'ensemble des employés découlant d'une réorganisation pourrait avoir un effet néfaste sur les objectifs et les activités de la Banque ainsi que sur ses résultats financiers. L'incapacité à établir un plan de relève complet et efficace, y compris la préparation des talents internes et l'identification de candidats externes potentiels, le cas échéant, pour des postes clés, pourrait nuire aux activités de la Banque jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque de pertes qui peuvent être subies lorsque les hypothèses relatives aux produits d'assurance offerts par la Banque, en particulier en ce qui concerne la formulation des hypothèses utilisées pour établir les primes ou pour l'évaluation des réserves, diffèrent des résultats réels en matière d'assurance. La Banque assume certains risques d'assurance, principalement à l'égard des produits d'assurance pour les créanciers. Le risque d'assurance est géré dans le cadre d'un programme indépendant surveillé par des experts du domaine de l'assurance et des représentants de la Banque. La Banque souscrit des protections de réassurance afin d'atténuer les risques découlant de catastrophes ou de réclamations importantes, y compris des actes de terrorisme. En outre, l'élaboration et la tarification des produits d'assurance offerts par la Banque sont revues par des actuaires consultants, sur la base des pratiques reconnues.

Continuité des affaires

Les événements externes imprévus tels que les catastrophes naturelles, les activités terroristes, l'agitation sociale, les pandémies et épidémies, les crises sanitaires et autres, ainsi que les événements qui peuvent créer de l'instabilité sont autant de facteurs pouvant influencer sur la capacité de la Banque d'exercer ses activités, y compris d'offrir aux clients l'accès aux produits et services. Les ressources, les processus et les résultats de la Banque pourraient être touchés par l'incapacité partielle ou totale de la Banque à mettre en œuvre un plan de continuité des affaires en temps opportun. La planification de l'éventualité de ces événements a été prise en compte dans le cadre de la gestion des risques de la Banque et est gérée conformément à la politique de gestion de la continuité des affaires, ce qui nous donne la capacité de rétablir, de maintenir et de gérer les activités et les processus critiques dans l'éventualité d'une interruption des activités.

Infrastructure commerciale

La Banque fait affaire avec des tiers pour obtenir des composantes, des produits et des services essentiels pour son infrastructure commerciale, comme la connexion Internet et divers services de communication et de bases de données. Toute interruption de ces services, quels qu'en soient le caractère et l'ampleur, pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque d'offrir ses produits et services à ses clients, perturber ses activités et nuire à sa réputation.

Risque social et environnemental

Le risque social et environnemental désigne la possibilité qu'un enjeu social et environnemental associé à la Banque, à un client, à une transaction, à un produit, à un fournisseur ou à une activité ait une incidence défavorable sur la situation financière de la Banque, ses activités, sa conformité aux lois et aux règlements ou sa réputation. Les enjeux environnementaux comprennent, sans s'y limiter, les changements climatiques, la pollution et la gestion des déchets, l'utilisation des terrains et des ressources naturelles, la biodiversité, la qualité et la disponibilité de l'eau ainsi que la réglementation environnementale. Le risque lié aux changements climatiques, une composante du risque environnemental, se rapporte aux répercussions découlant des risques physiques et de transition liés aux changements climatiques. Les enjeux sociaux se rapportent notamment au respect des droits de la personne (dont ceux des peuples autochtones), à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, ainsi qu'à la santé, à la sécurité et au bien-être des collectivités et des employés.

La Banque est dotée d'un groupe de gestion du risque social et environnemental. Relevant du comité de gestion du risque opérationnel, il est chargé de fonctions de surveillance du risque social et environnemental. Il est notamment responsable de l'élaboration et de la mise en place d'un cadre de gestion, de politiques, de processus et de mesures de gouvernance à l'égard du risque social et environnemental, et ce, dans le but de cerner, d'évaluer, de prendre en charge et de documenter ce risque de manière proactive. Nous souhaitons faire évoluer nos capacités en matière de gestion du risque social et environnemental et comprendre ses répercussions directes potentielles sur notre organisation et nos activités, mais aussi ses incidences indirectes sur nos clients et fournisseurs.

Reconnaissant l'importance des pratiques de gestion du risque social et environnemental, la Banque a pris l'engagement d'effectuer une divulgation régulière et transparente en la matière. La Banque adhère aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Conseil de stabilité financière et s'engage à les mettre en œuvre. Nous avons conçu et continuons à suivre notre feuille de route de mise en œuvre des recommandations du GIFCC, laquelle définit les priorités à court, à moyen et à long terme de la Banque en ce qui a trait aux changements climatiques. Celles-ci traduisent notre volonté de mieux comprendre et faire connaître l'incidence croissante des risques liés aux changements climatiques. Conformément aux recommandations du GIFCC, les risques et les occasions découlant des changements climatiques ont été pris en considération par la Banque dans le cadre de son examen stratégique.

Recommandations du GIFCC

Le GIFCC a articulé ses recommandations autour de quatre piliers qui correspondent aux assises opérationnelles d'une organisation : la gouvernance, la stratégie, la gestion du risque et les mesures et cibles. Ces quatre catégories importantes de recommandations visent à fournir un cadre pour la publication de l'information financière relative aux changements climatiques.

Gouvernance

Le conseil et ses comités supervisent la haute direction qui est responsable de gérer le risque social et environnemental, y compris les changements climatiques, et de saisir les possibilités qui y sont liées. Le conseil supervise la mise en œuvre de l'approche stratégique de la Banque à l'égard des changements climatiques et du risque social et environnemental, y compris la manière dont la Banque gère les risques et possibilités liés aux changements climatiques. Chacun des trois comités du conseil d'administration, soit le comité de gestion des risques, le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise et le comité d'audit, est chargé de surveiller les risques et les occasions liés aux changements climatiques qui relèvent de son domaine de compétence particulier.

Le groupe de travail sur les recommandations du GIFCC (le groupe de travail) est présidé par le chef de la direction financière. Il compte parmi ses membres le chef de la gestion des risques ainsi que des représentants de la haute direction et des services des finances et de la gestion du risque. En 2023, le mandat du groupe de travail a été mis à jour pour y inclure la surveillance des aspects réglementaires de la gouvernance, des risques, de la stratégie et des obligations d'information en lien avec les changements climatiques, outre la participation volontaire actuelle du GIFCC. Le groupe de travail est responsable de prendre des décisions relativement à des éléments clés de la feuille de route de mise en œuvre des recommandations du GIFCC et à la communication d'informations financières liées aux changements climatiques. L'équipe de gestion du risque social et environnemental conçoit des méthodes pour cerner, évaluer et surveiller les risques liés aux changements climatiques et à en faire rapport, le cas échéant.

Stratégie

La Banque est consciente du rôle qu'elle a à jouer dans l'accélération de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et dans l'atténuation des risques liés aux changements climatiques. La Banque pilote des initiatives visant à élargir les politiques environnementales et à en élaborer de nouvelles, à mettre en place des pratiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à améliorer les programmes de développement durable dans ses activités quotidiennes.

Gestion des risques

Les changements climatiques sont un enjeu d'affaires important, notamment après la ratification de l'Accord de Paris et compte tenu de l'engagement du gouvernement du Canada à prendre des mesures pour s'attaquer aux changements climatiques en favorisant la transition à une économie à faibles émissions de carbone et résistante aux changements climatiques. La COP26 et le Pacte de Glasgow pour le climat ont mis davantage l'accent sur l'importance de la contribution des institutions financières à cette transition. La transition à une économie à faibles émissions de carbone exigera une planification détaillée et une exécution rigoureuse, lesquelles présentent des risques liés à la transition, dont bon nombre n'ont pas encore été détectés et dont l'incidence sur la Banque et ses activités et sa performance demeure inconnue.

Les changements climatiques exposent la Banque à un certain nombre d'autres risques comme ceux découlant de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes et peuvent entraîner d'autres risques, comme le risque opérationnel, le risque lié à la réglementation, le risque lié à la conformité, le risque stratégique, le risque lié à la réputation, le risque de crédit et le risque de marché. La Banque pourrait être exposée au risque lié aux changements climatiques en raison de nouvelles exigences réglementaires et juridiques, de la perturbation de ses activités et services, et des produits et services qu'elle offre à ses clients.

À l'heure actuelle, le risque lié aux changements climatiques est géré au moyen du programme de gestion de la continuité des affaires de la Banque, qui lui procure la capacité de rétablir, maintenir et gérer les activités et les processus critiques dans l'éventualité d'une interruption des activités, et au moyen des pratiques et politiques en matière d'octroi de prêts de la Banque, afin d'évaluer les risques associés aux opérations de crédit avec les contreparties et au risque de crédit de la contrepartie. La Banque a élaboré un cadre d'évaluation des secteurs à risque en matière de changements climatiques et a mené un recensement et une évaluation des risques liés aux changements climatiques pour nos portefeuilles de prêts commerciaux et de prêts hypothécaires résidentiels dans l'ensemble du secteur. L'évaluation initiale des risques nous a aidés à repérer les portefeuilles et les secteurs les plus exposés aux risques liés aux changements climatiques. Le cadre continuera à évoluer et contribuera à l'intégration de cette catégorie de risques à notre approche de gestion des risques. Il orientera la stratégie de la Banque et servira de fondement pour l'analyse des scénarios liés aux changements climatiques relativement à ces secteurs au cours des années à venir. Le risque lié aux changements climatiques figure au registre du risque d'entreprise, qui recense tous les risques qui peuvent peser sur la Banque et détermine leur importance pour celle-ci. Nous reconnaissons le fait que le risque lié aux changements climatiques peut induire des effets très variés sur nos activités. Dans le cadre de notre processus de recensement et d'évaluation du risque lié aux changements climatiques, nous avons ébauché un inventaire du risque lié aux changements climatiques qui servira à délimiter les répercussions potentielles des changements climatiques sur les activités de la Banque, ses actifs et ses clients. Au fil du temps, la Banque mettra en œuvre les mesures nécessaires pour gérer et atténuer ce risque.

Les risques juridiques ou réglementaires, d'affaires ou liés à la réputation peuvent découler d'actes réellement commis ou perçus comme étant commis ou encore de l'inaction, et ce, aussi bien dans le cadre de nos activités que dans le cadre des activités de nos clients, en lien avec les changements climatiques et d'autres enjeux sociaux et environnementaux. Ils peuvent aussi découler d'informations que nous communiquons relativement à ces questions. Les risques relevant de ces enjeux pourraient également toucher nos clients, des tiers et d'autres parties prenantes, aggravant ainsi les risques d'affaires ou ceux liés à la réputation. De manière générale, les litiges et les mesures d'application ayant trait aux changements climatiques peuvent résulter de l'apparition de nouvelles obligations plus strictes en matière de gestion et de documentation des risques liés aux changements climatiques.

Mesures et cibles

La Banque s'engage à repérer des mesures et des cibles dans le cadre de sa feuille de route de mise en œuvre des recommandations du GIFCC. En 2020, la Banque a commencé à calculer son empreinte carbone – émissions relevant des champs d'application 1 et 2 – selon le Protocole des GES du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (World Business Council for Sustainable Development – WBCSD) et du World Resources Institute (WRI). En 2022, s'appuyant sur l'approche et les outils du Protocole des GES, la Banque a calculé les émissions de GES relevant des champs d'application 1 et 2 là où elle exerce ses activités, ainsi que les émissions liées aux déplacements professionnels relevant du champ d'application 3 et les émissions financées relevant du champ d'application 3 au titre des actifs immobiliers.

La Banque s'est également engagée à réduire son empreinte environnementale en mettant en œuvre, sur une base volontaire, diverses mesures écoresponsables visant à réduire ses émissions de GES. La Banque a recours aux meilleures pratiques en matière de gestion de la consommation d'énergie et des déchets dans ses activités et encourage ses employés à prendre également l'environnement en considération dans les gestes qu'ils posent au quotidien. Par exemple, la Banque compense ses émissions de CO₂ dans ses bureaux du siège social en s'associant à Bullfrog Power, qui veille à ce que l'électricité mise à sa disposition sur le réseau provienne de sources renouvelables. Les bureaux du siège social de la Banque sont situés dans des bâtiments certifiés LEED.

Faits nouveaux des organismes de réglementation et des instances de normalisation concernant le risque environnemental et social

Ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*

Le 7 mars 2023, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques* (ligne directrice B-15), laquelle énonce les attentes du BSIF en matière de gestion et d'informations à fournir sur les risques et les possibilités climatiques. La ligne directrice B-15 est itérative et, à l'heure actuelle, organisée en chapitres interreliés et complémentaires, soit le chapitre 1, Attentes en matière de gouvernance et de gestion des risques, et le chapitre 2, Communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques. Les composantes de la ligne directrice B-15 s'appliquent initialement aux BISi à partir de la fin de l'exercice 2025 et exigent que les informations annuelles soient accessibles au public au plus tard 180 jours après la fin de l'exercice. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de la ligne directrice B-15.

ISSB – IFRS S1 ET IFRS S2

Le 26 juin 2023, l'International Sustainability Standards Board (ISSB), sous la supervision de l'IFRS Foundation, a publié ses deux premières normes IFRS d'information sur la durabilité, soit IFRS S1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* (IFRS S1), et IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques* (IFRS S2). IFRS S1 énonce les obligations de communiquer les informations significatives du point de vue financier sur les risques et les possibilités liés à la durabilité dans le but de répondre aux besoins d'information des investisseurs, tandis que IFRS S2 énonce tout particulièrement les obligations d'information concernant les risques et les possibilités liés aux changements climatiques. L'ISSB propose que ces normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, sous réserve de l'entérinement du Canada. L'application anticipée est permise à la date de la première application d'IFRS S1 et d'IFRS S2. À l'heure actuelle, la Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes.

Autres facteurs

D'autres facteurs hors du contrôle de la Banque pourraient influencer les résultats, comme il est mentionné dans la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la page 16 du présent rapport de gestion. Il est à noter que la liste de facteurs énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Banque sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction de la Banque, laquelle assure une communication appropriée de cette information. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux IFRS.

La présidente et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière sont responsables de la mise en place et du maintien des CPCI et du CIIF, conformément aux directives du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109). Ils sont secondés dans cette tâche par le comité de divulgation, dont les membres sont des hauts dirigeants de la Banque.

Au 31 octobre 2023, la présidente et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, l'efficacité des CPCI, conformément au Règlement 52-109, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

Également au 31 octobre 2023, la présidente et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, la conception et l'efficacité du CIIF, conformément au Règlement 52-109, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'il était efficace et bien conçu à cette date.

L'évaluation des CPCI a été réalisée selon le cadre de contrôle défini en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. L'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF a été réalisée en utilisant le cadre de contrôle défini par le COSO en ce qui concerne les contrôles relatifs aux volets Entité et Finances et en utilisant les objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT) en ce qui concerne les contrôles généraux des technologies de l'information.

Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, l'évaluation des contrôles par la direction ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes de contrôle interne qui pourraient entraîner des anomalies significatives ont été détectés.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du quatrième trimestre clos le 31 octobre 2023, aucune modification du CIIF n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle exerce son jugement ou formule des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces jugements ou estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Les méthodes et estimations comptables critiques sont décrites ci-dessous.

La direction a mis en place des contrôles et procédures pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées uniformément et que les processus visant à déterminer les estimations font l'objet de contrôles et sont passés en revue.

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments énumérés ci-après, les résultats des prochains exercices pourraient différer considérablement de ceux présentés dans les états financiers consolidés.

Incidence de la conjoncture économique sur les jugements, estimations et hypothèses

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant la conjoncture économique future. Les faits nouveaux macroéconomiques récents, y compris la hausse de l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêt, ont amplifié l'incertitude à l'égard des hypothèses utilisées par la direction pour poser des jugements et faire des estimations. La pleine ampleur de l'incidence que les faits nouveaux macroéconomiques récents auront sur l'économie du Canada et des États-Unis et sur les activités de la Banque demeure incertaine et difficile à prévoir.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux prix cotés sur des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Plus particulièrement, des ajustements d'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée, si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs d'après la nature des données utilisées pour l'évaluation. Les données observables sont des données du marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données sont à la base de la hiérarchie des justes valeurs suivante :

- Niveau 1 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires, cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires et évaluations dérivées de modèles selon lesquels toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants ne sont pas observables.

L'évaluation de la juste valeur est une estimation comptable et a une incidence sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dérivés et les engagements au titre des valeurs vendues à découvert inscrits au bilan consolidé. Cette estimation a également une incidence sur le poste Revenus tirés des instruments financiers de l'état du résultat consolidé. Enfin, cette estimation a une incidence sur le poste Autres éléments du résultat global de l'état du résultat global consolidé. Voir la note 21 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation en trois stades pour évaluer les pertes de crédit attendues sur tous les titres d'emprunt évalués au coût amorti ou à la JVAERG, sur les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur et sur les créances au titre des contrats de location. Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue restante d'un instrument financier. Le modèle de pertes de crédit attendues intègre des données prospectives. L'évaluation des pertes de crédit attendues effectuée à chaque période de présentation de l'information financière tient compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. L'établissement des hypothèses et des estimations, ainsi que les transferts entre les trois stades et l'application de l'information prospective, fait appel au jugement. Toute modification de ces hypothèses et de ces estimations, ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations différentes, mais tout aussi raisonnables, pourrait avoir une incidence sur les corrections de valeur pour pertes sur créances et les provisions pour pertes sur créances pour l'exercice. Tous les secteurs d'activité sont touchés par cette estimation comptable. Pour plus de renseignements, voir la note 6 des états financiers consolidés. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est sensible aux données utilisées dans les modèles, notamment les variables macroéconomiques utilisées dans les scénarios prospectifs et leur pondération respective. La pleine ampleur de l'incidence des faits nouveaux macroéconomiques récents sur l'économie du Canada et celle des États-Unis est incertaine. Il demeure donc difficile de prédire si ces facteurs pourraient entraîner des radiations dans l'avenir ou si la Banque devra augmenter ou diminuer ses corrections de valeur pour pertes sur créances au cours de périodes ultérieures.

Détermination du stade

La méthode de dépréciation en trois stades quant aux pertes de crédit attendues est fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit lié à des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés au stade 1 et une correction de valeur pour pertes sur créances évaluée chaque date de clôture à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés passeront au stade 2, et une correction de valeur pour pertes sur créances évaluée, chaque date de clôture, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisée. Au cours des périodes ultérieures, si le risque de crédit de l'instrument financier diminue de sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle des pertes de crédit attendues exige que la correction de valeur pour pertes sur créances soit ramenée au stade 1, c.-à-d. au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier surviennent après la comptabilisation initiale, l'actif financier déprécié passe au stade 3, une correction de valeur correspondant aux pertes attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Le revenu d'intérêt est calculé sur la valeur comptable brute des actifs financiers classés au stade 1 et au stade 2, et sur la valeur comptable nette des actifs financiers classés au stade 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, la Banque utilise un système interne de notation de crédit et des notations de risque externes. Pour évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la probabilité de défaillance (PD) pour les 12 mois à venir à la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir à la date de comptabilisation initiale, et des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont prises en compte. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent au stade 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit. L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit requiert l'exercice d'une part importante de jugement.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation des informations prospectives requièrent l'exercice d'une part importante de jugement. L'insuffisance de flux de trésorerie s'entend de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues repose principalement sur les paramètres du modèle de risque de crédit, soit le produit de la PD, la perte en cas de défaillance (PED) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) de l'instrument. Des facteurs macroéconomiques prospectifs tels que les taux d'intérêt, les taux de chômage, les prévisions de produit intérieur brut (PIB) et les indices des prix des maisons sont intégrés aux paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque inclut trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son processus de calcul des pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des pondérations probabilistes sont attribuées à chaque scénario. Les scénarios et les pondérations probabilistes sont réévalués chaque trimestre et soumis à l'examen de la direction. La Banque fait preuve de jugement d'expert en matière de crédit et ajuste les résultats modélisés des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que la notation et la modélisation du risque de crédit ne tiennent pas compte de facteurs de risque et d'autres informations connus ou prévus.

Les pertes de crédit attendues au titre de tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé. Dans le cas des titres d'emprunt évalués à la JVAERG, le montant des pertes de crédit attendues est comptabilisé dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, sans réduction de la valeur comptable de l'actif au bilan consolidé. Quant aux titres d'emprunt évalués au coût amorti, ils sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur créances au bilan consolidé. Les corrections de valeur pour pertes sur créances liées aux risques de crédit hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les autres passifs au bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale d'un actif financier, la Banque détermine si l'actif s'est déprécié. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, la Banque ne comptabilise que le cumul, depuis la comptabilisation initiale, des variations des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à titre de correction de valeur pour pertes sur créances. La Banque comptabilise les variations des pertes de crédit attendues dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, même si le montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie est inférieur à celui inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Défaillance

La définition de défaillance utilisée par la Banque pour évaluer les pertes de crédit attendues et pour faire passer les instruments financiers d'un stade à l'autre est conforme à celle utilisée aux fins de la gestion du risque de crédit interne. La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Radiations

La Banque radie, en tout ou en partie, un actif financier déprécié et la correction de valeur pour pertes sur créances s'y rapportant lorsqu'elle considère que la probabilité de recouvrement est inexistante, qu'elle a épuisé les garanties et autres recours dont elle dispose et qu'il est improbable que les soldes dus soient recouverts.

Prêts modifiés

Dans certains cas, les conditions initiales de l'actif financier peuvent être renégociées ou modifiées, ce qui a une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Advenant des changements importants dans les conditions initiales de l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé et un nouvel actif financier est comptabilisé. Si la modification des conditions contractuelles ne donne pas lieu à la décomptabilisation de l'actif financier, la valeur comptable de l'actif financier est recalculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial, et un profit ou une perte est comptabilisé.

GOODWILL, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AUTRES ACTIFS À LONG TERME

Au 31 octobre 2023, le goodwill s'établissait à 84,8 millions \$. Le goodwill est soumis au moins une fois l'an à un test de dépréciation, comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés.

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Le goodwill au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022 a été entièrement affecté à l'UGT Services aux entreprises, qui fournit des services aux petites et moyennes entreprises à l'échelle du Canada et des États-Unis. Cette UGT est aussi un secteur opérationnel, comme il est mentionné à la note 28 des états financiers consolidés.

Dépréciation

La Banque soumet le goodwill à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de l'UGT pourrait ne pas être recouvrable. Les logiciels et autres immobilisations incorporelles sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des indicateurs de dépréciation sont identifiés, sauf dans le cas des actifs en cours de développement qui sont soumis à un test de dépréciation chaque année. Étant donné que les logiciels et autres immobilisations incorporelles ne génèrent pas de flux de trésorerie en grande partie indépendants de ceux d'autres actifs ou groupes d'actifs, ils sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'UGT.

En 2023 et en 2022, des indicateurs de dépréciation possible ont été identifiés relativement aux actifs de la Banque, ce qui a mené la direction à soumettre toutes les UGT à un test de dépréciation. Comme la valeur recouvrable estimée des UGT était supérieure à leur valeur comptable, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2023 ni en 2022.

Le test de dépréciation annuel permet de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat. La perte de valeur est d'abord allouée pour réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis aux autres actifs non financiers de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif, puisque la valeur comptable d'un actif ne peut être réduite en deçà de sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

La direction a recours à plusieurs estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT. Pour le test de dépréciation, la valeur recouvrable des UGT a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était principalement fondée sur le plan d'affaires quadriennal de la Banque et les investissements prévus. Les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 10,0 % en 2023 (9,8 % en 2022). La direction considère que ces estimations sont raisonnables et prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes.

inhérentes qui sont hors de son contrôle. Toute modification raisonnablement possible apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats du test de dépréciation.

La direction revoit périodiquement l'utilisation des actifs de la Banque, notamment les logiciels et autres immobilisations incorporelles, ainsi que les immobilisations corporelles. En 2023, des charges de dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles de 4,1 millions \$ (3,9 millions \$ en 2022) ont été engagées, surtout relativement à la mise hors service de certains logiciels.

Voir les notes 8, 9 et 27 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Banque offre plusieurs régimes d'avantages du personnel aux employés admissibles, y compris des régimes de retraite enregistrés et des régimes complémentaires de retraite, et des régimes de soins médicaux et dentaires postérieurs au départ à la retraite (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). L'évaluation des avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires de la Banque selon plusieurs hypothèses, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, le taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe de rendement des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration requiert une part importante de jugement. La direction doit exercer une part importante de jugement pour déterminer les autres hypothèses clés. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies, ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Les taux d'actualisation étaient de 5,54 % au 31 octobre 2023 et de 5,24 % au 31 octobre 2022. La note 17 des états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les autres hypothèses clés et l'analyse de sensibilité connexe, ainsi que sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Banque.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports prospectifs de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration. Les provisions sont des passifs dont les échéances ou les montants sont incertains. Elles sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. Des informations sur les passifs éventuels sont fournies lorsqu'il n'est pas possible d'établir si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu.

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires. Ces procédures touchent diverses questions et le moment où elles seront résolues peut varier et est incertain. Les provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Banque engagera des frais liés aux procédures juridiques et que le montant peut être estimé de manière fiable. Des provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées selon la meilleure estimation des montants requis pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. La direction et des experts externes participent à l'estimation des provisions pour procédures juridiques, au besoin. Le coût réel du règlement d'une obligation pourrait être considérablement plus élevé ou plus bas que les montants des provisions. Dans certains cas, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant des pertes, auquel cas aucun montant n'est comptabilisé. Les divers stades de la procédure, le fait que l'obligation de la Banque, le cas échéant, n'a pas encore été déterminée et le fait que des questions sous-jacentes peuvent changer de temps à autre requièrent une part importante de jugement et suscitent beaucoup d'incertitude. Par conséquent, notre exposition financière et autre à ces procédures juridiques, compte tenu des montants déjà comptabilisés, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée.

Voir la note 26 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Ces modifications de normes comptables à venir s'appliquent pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2023. La note 4 des états financiers consolidés contient des renseignements supplémentaires sur les nouvelles normes et les modifications des normes existantes.

Contrats d'assurance (IFRS 17)

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit les principes de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance, ainsi que de présentation et de communication de l'information s'y rapportant. IFRS 17 remplace la norme précédente relative aux contrats d'assurance, IFRS 4, *Contrats d'assurance*. En mars 2020, l'IASB a achevé ses délibérations sur le projet de modification de IFRS 17 qui avait été soumis à une consultation publique en juin 2019, et a décidé que l'entrée en vigueur de la norme serait reportée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

IFRS 17 présente un modèle d'évaluation général pour la comptabilisation des contrats d'assurance, qui exige que les entités évaluent les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses à jour qui reflètent le calendrier des flux de trésorerie et toute incertitude relative aux contrats d'assurance. En outre, les entités ont la possibilité d'utiliser un modèle d'évaluation simplifié (méthode de la répartition des primes) pour les contrats de courte durée. IFRS 17 entre en vigueur le 1^{er} novembre 2023 pour la Banque, et l'adoption de cette nouvelle norme ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modifications d'IAS 12)

En mai 2023, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2*, qui modifie IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications prévoient une exception temporaire à la comptabilisation de l'impôt différé découlant de la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les modifications instaurent ce qui suit : 1) une exception temporaire obligatoire concernant la comptabilisation de l'impôt différé découlant de l'application par les administrations territoriales des règles globales anti-érosion de la base d'imposition (règles GloBE); 2) des obligations d'information ciblées pour les entreprises concernées afin d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre l'exposition d'une entité à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier 2, tout particulièrement avant leur entrée en vigueur.

L'exception temporaire s'applique immédiatement, mais la Banque devra néanmoins fournir les informations requises à l'intention des investisseurs pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2023. À ce jour, les règles du Pilier 2 ne sont considérées comme quasi adoptées ou comme adoptées dans aucun des territoires dans lesquels la Banque exerce ses activités.

GLOSSAIRE

TERMES GÉNÉRAUX

Acceptations bancaires – Lettres de change ou instruments négociables tirés par un emprunteur aux fins du paiement à l'échéance et acceptés par une banque. Les acceptations bancaires constituent une garantie de paiement par la Banque et peuvent se négocier sur le marché monétaire. La Banque facture des frais d'estampillage pour garantir la créance.

Corrections de valeur pour pertes sur créances – Estimation, par la Banque, des pertes de crédit attendues à la date de clôture. Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue restante d'un instrument financier. Ces corrections de valeur sont principalement liées aux risques liés aux prêts et aux acceptations et aux risques hors bilan, y compris les lettres de garantie et certains montants non utilisés des facilités de crédit approuvées.

Couverture – Technique de gestion des risques visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

Dérivés – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux et des prix.

Instruments financiers hors bilan – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation.

Juste valeur – Correspond au prix estimé qui serait reçu ou payé lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Montant nominal – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

Option – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Point de base – Correspond à un centième de un pour cent.

Prêts dépréciés – Correspondent aux prêts pour lesquels un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs du prêt sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Prêts hypothécaires Alt A – Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt ou le type d'occupation ou de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standards de souscription de risque.

Provisions pour pertes sur créances – Montant porté au débit ou au crédit du résultat permettant d'ajuster les corrections de valeur pour pertes sur créances au titre des actifs financiers productifs et dépréciés et les ramener au niveau approprié.

Résultat par action (RPA) – Calculé en divisant le résultat net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d'actions en circulation aux fins de la conversion éventuelle d'instruments financiers en actions ordinaires.

Revenu net d'intérêt – S'entend du résultat sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l'intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d'intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

Swap – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. Les divers swaps conclus par la Banque sont les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises et les swaps sur le rendement total.

Taux d'intérêt effectif – Taux d'actualisation des décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminées. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Actif productif moyen – L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des corrections de valeur pour pertes, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais exclut l'actif productif moyen lié aux activités de négociation. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

Actifs administrés – S'entend surtout des actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés, les actifs de courtage des clients, les fonds communs de placement et les prêts administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque.

Actifs liquides – Se composent de la trésorerie, des dépôts auprès de banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente.

Corrections de valeur pour pertes sur créances en pourcentage du total des prêts et acceptations – Ratio des corrections de valeur pour pertes sur créances par rapport au total des prêts et acceptations.

Levier d'exploitation – Mesure de l'efficacité et écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Marge nette d'intérêt – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen (fondé sur les soldes quotidiens pour la période) exprimé en pourcentage ou en points de base.

Passifs portant intérêt – Comprennent les dépôts de la Banque, la dette liée aux activités de titrisation et la dette subordonnée utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais excluent les passifs portant intérêt liés aux activités de négociation.

Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts et acceptations – Prêts dépréciés en pourcentage du total des prêts et acceptations à la fin de la période.

Prêts dépréciés nets en pourcentage des prêts et acceptations – Prêts dépréciés diminués des corrections de valeur pour les pertes sur prêts dépréciés en pourcentage du total des prêts et acceptations à la fin de la période.

Provision pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et acceptations – Ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations. Dans le cas des prêts et acceptations moyens, les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

Ratio cours-résultat – Quotient obtenu en divisant le cours de clôture de l'action ordinaire par le résultat de base par action.

Ratio d'efficacité – Mesure de la productivité et du contrôle des coûts, définie comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

Ratio du dividende versé – Défini comme les dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Rendement de l'action – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

TERMES RELATIFS AU RISQUE ET AUX FONDS PROPRES

Actif pondéré en fonction des risques – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque. La Banque a recours à des facteurs de pondération du risque standard stipulés par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Bâle II – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant des fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel. L'Accord de Bâle II a également introduit l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

Bâle III – Ensemble de mesures que le CBCB a élaboré pour renforcer l'Accord de Bâle II ainsi que le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Ces mesures ont également introduit les normes de liquidité.

Exposition en cas de défaillance (ECD) – Montant dû par un débiteur attendu au moment de la défaillance.

Fonds propres de catégorie 1 – Formes de fonds comprenant principalement les CET1 et les actions privilégiées.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) – Forme de fonds propres la plus permanente selon Bâle III, comprenant principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, des actifs nets des régimes de retraite, de la réserve de couverture de flux de trésorerie et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

Perte en cas de défaillance (PCD) – Pourcentage estimatif de l'ECD représentant le montant dont le recouvrement n'est pas attendu au cours du processus de recouvrement.

Probabilité de défaillance (PD) – Pourcentage estimatif représentant la probabilité de défaillance d'un débiteur au cours d'une période donnée pour une note précise ou pour un lot d'expositions en particulier.

Ratio de levier – Fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres.

Ratio de liquidité à court terme – Mesure du caractère suffisant des actifs liquides de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Ratios de fonds propres – Quotient obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques.

Risque de crédit et de contrepartie – Risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Risque opérationnel – Risque de perte ou de dommages résultant d'une défaillance attribuable à des ressources humaines, au caractère inadéquat ou à la défaillance des processus, technologies et systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris le risque juridique, mais déduction faite du risque lié à la réglementation, du risque stratégique et du risque lié à la réputation.

Total des fonds propres – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement la dette subordonnée et la tranche admissible des provisions cumulatives collectives sur pertes sur prêts.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2023 ET 2022

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| BILAN CONSOLIDÉ | 82 |
| ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ | 83 |
| ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ | 84 |
| ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ | 85 |
| ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ | 87 |

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

| | | | |
|--|-----|---|-----|
| 1. Information générale | 88 | 16. Rémunération fondée sur des actions | 120 |
| 2. Mode de présentation | 88 | 17. Avantages postérieurs à l'emploi | 123 |
| 3. Résumé des principales méthodes comptables | 90 | 18. Impôts sur le résultat | 127 |
| 4. Modifications de méthodes comptables à venir | 104 | 19. Résultat par action | 129 |
| 5. Valeurs mobilières | 104 | 20. Transactions entre parties liées | 129 |
| 6. Prêts et corrections de valeur pour pertes sur créances | 105 | 21. Instruments financiers – juste valeur | 130 |
| 7. Titrisation et entités structurées | 112 | 22. Instruments financiers – compensation | 133 |
| 8. Immobilisations corporelles | 114 | 23. Instruments financiers – gestion des risques | 134 |
| 9. Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles | 114 | 24. Dérivés et couvertures | 134 |
| 10. Autres actifs | 116 | 25. Revenu lié aux instruments financiers | 141 |
| 11. Dépôts | 116 | 26. Engagements, garanties et passifs éventuels | 141 |
| 12. Autres passifs | 116 | 27. Charges de dépréciation et de restructuration | 144 |
| 13. Dette liée aux activités de titrisation | 116 | 28. Information sectorielle | 144 |
| 14. Dette subordonnée | 117 | 29. Principales filiales | 145 |
| 15. Capital-actions | 117 | 30. Événement postérieur | 145 |

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque Laurentienne du Canada est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle de l'information financière contenue dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers consolidés sont également conformes aux dispositions relatives à la comptabilité de la *Loi sur les banques* ainsi qu'aux dispositions du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF).

Les états financiers consolidés comprennent des éléments qui, le cas échéant, sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers consolidés.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, à l'appui, notamment, des états financiers consolidés préparés selon les IFRS. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui fait en sorte que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par des fonctions de gestion des risques et de gestion du risque opérationnel qui assurent la maîtrise adéquate des risques, y compris la mise à jour de la documentation de ceux-ci et l'évaluation de leur incidence financière. De plus, la fonction d'audit interne évalue périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumet à la direction ses recommandations en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Le BSIF a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la Banque. Par conséquent, le BSIF examine les activités et les affaires de la Banque et fait enquête au besoin afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* sont respectées et que la situation financière de la Banque est saine.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion qui figurent dans le rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation de transactions importantes par l'entremise du comité d'audit et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires sur la recommandation du conseil d'administration, audient les états financiers consolidés de la Banque et leur rapport est présenté ci-après. Les auditeurs ont pleinement et librement accès au comité d'audit pour discuter de toute question d'audit et de présentation de l'information financière.

Éric Provost

Président et
chef de la direction

Yvan Deschamps

Vice-président exécutif et
chef de la direction financière

Montréal, Canada

Le 6 décembre 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de la **Banque Laurentienne du Canada**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **Banque Laurentienne du Canada** et de ses filiales (la « Banque » ou le « Groupe »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2023 et 2022, et les états du résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états de la variation des capitaux propres consolidés et les états des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe aux 31 octobre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont les questions ci-après ont été traitées dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Correction de valeur pour pertes sur créances

Tel qu'il est décrit plus en détail aux notes 3 et 6 des états financiers consolidés, la correction de valeur pour pertes sur créances relative aux prêts de la Banque au 31 octobre 2023 s'établissait à 215 millions \$. La Banque fait appel à un modèle de pertes de crédit attendues pour déterminer la correction de valeur pour pertes sur créances se rapportant aux prêts évalués sur une base collective. Les pertes de crédit attendues correspondent à un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles et tenant compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. La Banque applique une méthode en trois stades pour évaluer les pertes de crédit attendues, qui repose principalement sur le produit de la probabilité de défaillance (PD), la perte en cas de défaillance (PED) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) du prêt. Dans le cadre du calcul des pertes de crédit attendues, la Banque tient compte de trois scénarios macroéconomiques prospectifs qui représentent son point de vue sur les résultats économiques possibles, soit un scénario de base présentant le point de vue de la Banque sur le résultat le plus probable, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Dans le cas d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées. Dans tout autre cas, des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir sont comptabilisées. L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit repose sur la variation de la PD entre la date de création et la date de clôture et est réalisée à l'aide de seuils relatifs et absolus.

L'audit de la correction de valeur pour pertes sur créances se rapportant aux prêts évalués sur une base collective a constitué un processus complexe et a nécessité le recours à des spécialistes en raison de la complexité inhérente des modèles, de la nature prospective des principales hypothèses et de l'interrelation entre les variables importantes ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues. Les principaux aspects faisant intervenir le jugement comprennent l'évaluation : i) des modèles et des méthodes utilisées pour calculer les pertes de crédit attendues tant pour les douze mois à venir que pour la durée de vie; ii) de la détermination du moment où une augmentation importante du risque de crédit s'est produite sur un prêt donné; iii) des hypothèses utilisées dans les scénarios macroéconomiques, y compris les informations prospectives et l'attribution de pondérations probabilistes; iv) de l'application du jugement éclairé de la direction en matière de crédit pour ajuster les résultats modélisés à l'égard des pertes de crédit attendues lorsque des facteurs de risque connus ou prévus n'ont pas été pris en compte dans le processus de notation et de modélisation du risque de crédit.

Pour tester la correction de valeur pour pertes sur créances, nos procédures d'audit ont compris, avec l'aide de nos spécialistes en modélisation du risque de crédit, l'évaluation de la méthode et des hypothèses utilisées dans les modèles importants ayant servi à estimer les pertes de crédit attendues dans l'ensemble des différents portefeuilles pour déterminer si elles étaient conformes aux exigences des normes IFRS et des normes sectorielles. L'évaluation a également compris l'appréciation des déclencheurs d'une augmentation importante du risque de crédit utilisés par la direction. Avec l'aide de nos spécialistes en économie, nous avons comparé les informations prospectives et la pondération des scénarios de la direction aux informations diffusées publiquement. Pour un échantillon, nous avons recalculé de façon indépendante les pertes de crédit attendues pour vérifier l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues en les comparant aux données des systèmes sources et à la documentation connexe. Avec l'aide de nos spécialistes en modélisation du risque de crédit, nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction en fonction de l'application d'un jugement éclairé en matière de crédit de la direction en appréciant si les montants comptabilisés représentaient la qualité sous-jacente du crédit et les tendances macroéconomiques. Nous avons aussi revu le caractère adéquat des informations fournies par voie de note dans les états financiers au sujet des corrections de valeur pour pertes sur créances.

| Question clé de l'audit | Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit |
|---|---|
| <p>Test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) Services bancaires aux particuliers et Services aux entreprises</p> <p>Tel qu'il est décrit plus en détail aux notes 3 et 9 des états financiers consolidés, le goodwill affecté à l'UGT Services aux entreprises au 31 octobre 2023 s'établissait à 85 millions \$. La direction réalise un test de dépréciation le 1^{er} août de chaque année. Les logiciels et autres immobilisations incorporelles de la Banque, qui totalisaient 283 millions \$ au 31 octobre 2023 et que la direction a soumis à un test de dépréciation, car des indicateurs de dépréciation ont été détectés, sont présentés à la note 9. Les logiciels et autres immobilisations incorporelles ont été affectés aux deux UGT de la Banque, l'UGT Services aux entreprises et l'UGT Services bancaires aux particuliers, aux fins du test de dépréciation, étant donné qu'elles ne génèrent pas d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes à titre d'actifs pris individuellement. La direction réalise des tests de dépréciation en comparant la valeur comptable de chaque UGT avec sa valeur recouvrable. Pour les deux UGT, la direction a calculé la valeur recouvrable en fonction de la valeur d'utilité fondée essentiellement sur les prévisions de la direction sur quatre ans, qui ne tiennent pas compte des entrées ou des sorties de trésorerie futures estimées pouvant découler des restructurations futures ou de l'amélioration de la performance des actifs et pour aligner les projections aux résultats réels antérieurs. La direction a présumé que les flux de trésorerie au-delà de la période initiale de quatre ans augmenteraient à un taux constant en fonction d'un taux de croissance final.</p> <p>L'audit des tests de dépréciation annuels du goodwill et des immobilisations incorporelles réalisés par la direction a exigé la participation de spécialistes et une part importante de jugement de l'auditeur, en raison de la subjectivité des estimations importantes utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des UGT en fonction de la valeur d'utilité. Les hypothèses importantes tenaient compte des taux de croissance du résultat net, des taux de croissance finaux, du niveau des dépenses en immobilisations, des fonds propres réglementaires et des taux d'actualisation.</p> <p>Autres informations contenues dans le rapport annuel 2023 du Groupe</p> <p>La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du rapport de gestion; • des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états. <p>Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.</p> <p>En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.</p> <p>Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.</p> <p>Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés</p> <p>La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.</p> <p>Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.</p> <p>Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.</p> | <p>Pour tester la valeur recouvrable estimée des UGT, nos procédures d'audit ont compris l'appréciation des méthodes et l'évaluation des hypothèses importantes et des données sous-jacentes utilisées par la Banque dans son analyse. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons apprécié le modèle de la Banque, sa méthode d'évaluation et certaines de ses hypothèses importantes, y compris les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux. Nous avons apprécié la détermination et l'application des taux d'actualisation en évaluant les données et l'exactitude arithmétique des calculs. Nous avons comparé les prévisions utilisées par la direction avec les résultats historiques de la Banque, y compris le niveau historique des dépenses en immobilisations, et avons réalisé des analyses de sensibilité des hypothèses importantes, y compris les taux de croissance du résultat net, les taux de croissance finaux, les fonds propres réglementaires et les taux d'actualisation, pour évaluer les variations de la valeur recouvrable des UGT qui résulteraient de modifications des hypothèses. Nous avons évalué l'exactitude historique des estimations antérieures de la direction en comparant les projections de l'exercice précédent réalisées par la direction aux résultats réels. Nous avons aussi revu le caractère adéquat des informations fournies par voie de note dans les états financiers en lien avec cette question.</p> |

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Michel Bergeron.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

¹ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A114960

Montréal, Canada

Le 6 décembre 2023

BILAN CONSOLIDÉ

| Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens) | Notes | 2023 | 2022 |
|--|----------------|----------------------|---------------|
| Actif | | | |
| Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques | | 69 438 \$ | 79 702 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | | 1 250 827 | 1 811 221 |
| Valeurs mobilières | 5 et 7 | | |
| Au coût amorti | | 2 995 177 | 3 004 405 |
| À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) | | 2 970 860 | 2 993 434 |
| À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) | | 50 390 | 186 622 |
| | | 6 016 427 | 6 184 461 |
| Valeurs acquises en vertu de conventions de revente | | 4 086 170 | 3 727 752 |
| Prêts | 6 et 7 | | |
| Personnels | | 2 571 747 | 3 266 635 |
| Hypothécaires résidentiels | | 16 708 809 | 16 157 480 |
| Commerciaux | | 17 778 794 | 18 057 146 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | | 15 000 | 99 800 |
| | | 37 074 350 | 37 581 061 |
| Corrections de valeur pour pertes sur prêts | | (205 957) | (193 476) |
| | | 36 868 393 | 37 387 585 |
| Autres | | | |
| Dérivés | 24 | 325 219 | 312 538 |
| Immobilisations corporelles | 8 | 113 340 | 121 227 |
| Goodwill | 9 | 84 755 | 83 710 |
| Logiciels et autres immobilisations incorporelles | 9 | 282 831 | 294 438 |
| Actif d'impôt différé | 18 | 119 085 | 71 533 |
| Autres actifs | 10 | 676 968 | 642 591 |
| | | 1 602 198 | 1 526 037 |
| | | 49 893 453 \$ | 50 716 758 \$ |
| Passif et capitaux propres | | | |
| Dépôts | 11 | | |
| Particuliers | | 22 294 040 \$ | 22 234 036 \$ |
| Entreprises, banques et autres | | 3 732 838 | 4 897 770 |
| | | 26 026 878 | 27 131 806 |
| Autres | | | |
| Engagements au titre des valeurs vendues à découvert | | 2 584 071 | 3 221 358 |
| Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat | | 3 118 708 | 2 924 295 |
| Acceptations | | 15 000 | 99 800 |
| Dérivés | 24 | 738 041 | 808 958 |
| Passif d'impôt différé | 18 | 72 344 | 54 255 |
| Autres passifs | 12 | 1 288 526 | 1 166 208 |
| | | 7 816 690 | 8 274 874 |
| Dettes liées aux activités de titrisation | 7 et 13 | 12 853 385 | 12 192 422 |
| Dettes subordonnées | 14 | 337 680 | 336 553 |
| Capitaux propres | | | |
| Actions privilégiées | 15 | 122 071 | 122 071 |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité | 15 | 123 487 | 122 332 |
| Actions ordinaires | 15 | 1 177 827 | 1 167 549 |
| Résultats non distribués | | 1 406 515 | 1 322 381 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | | 22 868 | 42 045 |
| Réserve pour rémunération fondée sur des actions | 16 | 6 052 | 4 725 |
| | | 2 858 820 | 2 781 103 |
| | | 49 893 453 \$ | 50 716 758 \$ |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Michael T. Boychuk, FCPA
Président du conseil d'administration

Éric Provost
Président et chef de la direction

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action) | Notes | 2023 | 2022 |
|---|-----------|-------------------|-------------------|
| Revenu d'intérêt et de dividendes | 25 | | |
| Prêts | | 2 088 490 \$ | 1 336 332 \$ |
| Valeurs mobilières | | 94 289 | 60 792 |
| Dépôts auprès de banques | | 67 784 | 14 462 |
| Autres, incluant les dérivés | | 22 590 | 62 772 |
| | | 2 273 153 | 1 474 358 |
| Frais d'intérêt | 25 | | |
| Dépôts | | 969 382 | 467 810 |
| Dettes liées aux activités de titrisation | | 318 760 | 207 183 |
| Dettes subordonnées | | 18 212 | 20 486 |
| Autres, incluant les dérivés | | 220 476 | 45 543 |
| | | 1 526 830 | 741 022 |
| Revenu net d'intérêt | | 746 323 | 733 336 |
| Autres revenus | | | |
| Commissions sur prêts | | 66 788 | 69 068 |
| Revenus tirés des fonds communs de placement | | 43 255 | 48 022 |
| Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières | | 40 529 | 50 652 |
| Revenus tirés des services de cartes | | 29 722 | 28 834 |
| Revenus tirés des instruments financiers | 25 | 27 961 | 31 771 |
| Frais de service | | 25 963 | 29 815 |
| Frais tirés des comptes d'investissement | | 13 008 | 14 094 |
| Revenus d'assurance, montant net | | 7 940 | 8 978 |
| Autres | | 24 021 | 19 665 |
| | | 279 187 | 300 899 |
| Revenu total | | 1 025 510 | 1 034 235 |
| Provisions pour pertes sur créances | 6 | 61 607 | 56 878 |
| Frais autres que d'intérêt | | | |
| Salaires et avantages du personnel | 16 et 17 | 391 544 | 386 157 |
| Frais d'occupation de locaux et technologie | | 196 628 | 179 946 |
| Autres | | 141 219 | 133 730 |
| Charges de dépréciation et de restructuration | 27 | 24 099 | 1 828 |
| | | 753 490 | 701 661 |
| Résultat avant impôts sur le résultat | | 210 413 | 275 696 |
| Impôts sur le résultat | 18 | 29 326 | 49 113 |
| Résultat net | | 181 087 \$ | 226 583 \$ |
| Dividendes sur actions privilégiées et intérêt sur les billets avec remboursement de capital à recours limité | 15 | 11 779 | 11 779 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires | | 169 308 \$ | 214 804 \$ |
| Résultat par action | 19 | | |
| de base | | 3,89 \$ | 4,96 \$ |
| dilué | | 3,89 \$ | 4,95 \$ |
| Dividendes par action ordinaire | | 1,86 \$ | 1,78 \$ |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

| Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens) | 2023 | 2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Résultat net | 181 087 \$ | 226 583 \$ |
| Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat | | |
| Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat consolidé | | |
| Variation nette des titres d'emprunt à la JVAERG | | |
| Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la JVAERG | 44 | (1 432) |
| Reclassement en résultat net des pertes nettes sur les titres d'emprunt à la JVAERG | 313 | 532 |
| | 357 | (900) |
| Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | (26 287) | (19 488) |
| Écarts de conversion, montant net | | |
| Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net | 23 589 | 68 662 |
| Pertes nettes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger | (16 836) | (29 763) |
| | 6 753 | 38 899 |
| | (19 177) | 18 511 |
| Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat consolidé | | |
| Profits (pertes) à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel | (2 414) | 16 852 |
| Pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG | (1 833) | (20 802) |
| | (4 247) | (3 950) |
| Total des autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat | (23 424) | 14 561 |
| Résultat global | 157 663 \$ | 241 144 \$ |

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les impôts sur le résultat (le recouvrement) liés à chaque composante des autres éléments du résultat global sont présentés dans le tableau suivant.

| Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens) | 2023 | 2022 |
|--|--------------------|-------------------|
| Variation nette des titres d'emprunt à la JVAERG | | |
| Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la JVAERG | 16 \$ | (516) \$ |
| Reclassement en résultat net des pertes nettes sur les titres d'emprunt à la JVAERG | 113 | 192 |
| | 129 | (324) |
| Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures des flux de trésorerie | (9 464) | (7 022) |
| Écarts de conversion, montant net | | |
| Profits nets sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger | 4 | 262 |
| Profits (pertes) à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel | (869) | 6 068 |
| Pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG | (187) | (7 976) |
| | (10 387) \$ | (8 992) \$ |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023

| (en milliers de dollars canadiens) | Cumul des autres éléments du résultat global | | | | | | | | | |
|---|--|--|------------------------------|--------------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|-----------|--|----------------------------|
| | Actions privilégiées (note 15) | Billets avec remboursement de capital à recours limité (note 15) | Actions ordinaires (note 15) | Résultats non distribués | Titres d'emprunt à la JVAERG | Couvertures de flux de trésorerie | Conversion des établissements à l'étranger | Total | Réserve pour rémunération fondée sur des actions | Total des capitaux propres |
| Solde au 31 octobre 2022 | 122 071 \$ | 122 332 \$ | 1 167 549 \$ | 1 322 381 \$ | (622) \$ | 22 607 \$ | 20 060 \$ | 42 045 \$ | 4 725 \$ | 2 781 103 \$ |
| Résultat net | | | | 181 087 | | | | | | 181 087 |
| Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat) | | | | | | | | | | |
| Profits latents nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG | | | | | 44 | | | 44 | | 44 |
| Reclassement en résultat net des pertes nettes sur les titres d'emprunt à la JVAERG | | | | | 313 | | | 313 | | 313 |
| Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | | | | | | (26 287) | | (26 287) | | (26 287) |
| Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net | | | | | | | 23 589 | 23 589 | | 23 589 |
| Pertes nettes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger | | | | | | | (16 836) | (16 836) | | (16 836) |
| Pertes à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel | | | | (2 414) | | | | | | (2 414) |
| Pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG | | | | (1 833) | | | | | | (1 833) |
| Résultat global | | | | 176 840 | 357 | (26 287) | 6 753 | (19 177) | | 157 663 |
| Vente de billets avec remboursement de capital à recours limité – billets autodétenus, montant net | | 1 155 | | (117) | | | | | | 1 038 |
| Émission d'actions ordinaires | | | 10 278 | | | | | | | 10 278 |
| Rémunération fondée sur des actions | | | | | | | | | 1 327 | 1 327 |
| Dividendes et autres | | | | | | | | | | |
| Actions privilégiées et billets avec remboursement de capital à recours limité | | | | (11 779) | | | | | | (11 779) |
| Actions ordinaires | | | | (80 810) | | | | | | (80 810) |
| Solde au 31 octobre 2023 | 122 071 \$ | 123 487 \$ | 1 177 827 \$ | 1 406 515 \$ | (265) \$ | (3 680) \$ | 26 813 \$ | 22 868 \$ | 6 052 \$ | 2 858 820 \$ |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ (SUITE)

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022

| (en milliers de dollars canadiens) | Cumul des autres éléments du résultat global | | | | | | | | | |
|---|--|--|------------------------------|--------------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|-----------|--|----------------------------|
| | Actions privilégiées (note 15) | Billets avec remboursement de capital à recours limité (note 15) | Actions ordinaires (note 15) | Résultats non distribués | Titres d'emprunt à la JVAERG | Couvertures de flux de trésorerie | Conversion des établissements à l'étranger | Total | Réserve pour rémunération fondée sur des actions | Total des capitaux propres |
| Solde au 31 octobre 2021 | 122 071 \$ | 123 612 \$ | 1 172 722 \$ | 1 195 264 \$ | 278 \$ | 42 095 \$ | (18 839) \$ | 23 534 \$ | 3 667 \$ | 2 640 870 \$ |
| Résultat net | | | | 226 583 | | | | | | 226 583 |
| Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat) | | | | | | | | | | |
| Pertes latentes nettes sur les titres d'emprunt à la JVAERG | | | | | (1 432) | | | (1 432) | | (1 432) |
| Reclassement en résultat net des pertes nettes sur les titres d'emprunt à la JVAERG | | | | | 532 | | | 532 | | 532 |
| Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | | | | | | (19 488) | | (19 488) | | (19 488) |
| Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net | | | | | | | 68 662 | 68 662 | | 68 662 |
| Pertes nettes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger | | | | | | | (29 763) | (29 763) | | (29 763) |
| Profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel | | | | 16 852 | | | | | | 16 852 |
| Pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG | | | | (20 802) | | | | | | (20 802) |
| Résultat global | | | | 222 633 | (900) | (19 488) | 38 899 | 18 511 | | 241 144 |
| Achat de billets avec remboursement de capital à recours limité – billets autodétenus, montant net | | (1 280) | | (203) | | | | | | (1 483) |
| Émission d'actions ordinaires | | | 5 622 | | | | | | | 5 622 |
| Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation | | | (10 795) | (6 419) | | | | | | (17 214) |
| Rémunération fondée sur des actions | | | | | | | | | 1 058 | 1 058 |
| Dividendes et autres | | | | | | | | | | |
| Actions privilégiées et billets avec remboursement de capital à recours limité | | | | (11 779) | | | | | | (11 779) |
| Actions ordinaires | | | | (77 115) | | | | | | (77 115) |
| Solde au 31 octobre 2022 | 122 071 \$ | 122 332 \$ | 1 167 549 \$ | 1 322 381 \$ | (622) \$ | 22 607 \$ | 20 060 \$ | 42 045 \$ | 4 725 \$ | 2 781 103 \$ |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

| | Notes | 2023 | 2022 |
|---|--------|--------------|--------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | | |
| Résultat net | | 181 087 \$ | 226 583 \$ |
| Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation : | | | |
| Provisions pour pertes sur créances | 6 | 61 607 | 56 878 |
| Impôt différé | 18 | (18 631) | (6 490) |
| Dépréciation des logiciels et immobilisations incorporelles, et des immobilisations corporelles | | 3 437 | 3 886 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 8 | 18 400 | 17 104 |
| Amortissement des logiciels et autres immobilisations incorporelles | 9 | 41 577 | 35 380 |
| Variation des actifs et des passifs d'exploitation : | | | |
| Prêts | | 462 134 | (4 301 346) |
| Acceptations | | (84 800) | 99 800 |
| Valeurs mobilières à la JVRN | | 22 574 | 57 224 |
| Valeurs acquises en vertu de conventions de revente | | (358 418) | (963 471) |
| Intérêts courus à recevoir et à payer | | 83 539 | (48 565) |
| Dérivés | | (83 598) | 606 365 |
| Dépôts | | (1 104 928) | 4 143 577 |
| Engagements au titre des valeurs vendues à découvert | | (637 287) | (30 324) |
| Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat | | 194 413 | 152 821 |
| Dette liée aux activités de titrisation | | 660 963 | 936 892 |
| Autres, montant net | | (22 247) | (82 333) |
| | | (580 178) | 903 981 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | |
| Paiement d'obligations locatives | | (16 585) | (17 370) |
| Produit net de l'émission de dette subordonnée | 14 | — | 347 876 |
| Rachat de dette subordonnée | 14 | — | (350 000) |
| Vente (achat) de dette subordonnée, montant net | 14 | 878 | (11 912) |
| Vente (achat) de billets avec remboursement de capital à recours limité – billets autodétenus, montant net | 15 | 1 038 | (1 483) |
| Produit net de l'émission d'actions ordinaires | 15 | 664 | 1 646 |
| Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation | 15 | — | (17 214) |
| Dividendes et autres distributions | | (83 079) | (99 343) |
| | | (97 084) | (147 800) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | |
| Variation des valeurs mobilières au coût amorti | | | |
| Acquisitions | | (3 091 815) | (3 303 262) |
| Produit à la vente et à l'échéance | | 3 100 658 | 3 488 358 |
| Variations des valeurs mobilières à la JVAERG | | | |
| Acquisitions | | (485 289) | (1 085 853) |
| Produit à la vente et à l'échéance | | 619 978 | 1 126 144 |
| Produit à la vente de portefeuilles de prêts | | — | 291 729 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles | 8 et 9 | (38 698) | (63 049) |
| Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | | 560 394 | (1 213 100) |
| | | 665 228 | (759 033) |
| Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques | | | |
| | | 1 770 | 13 552 |
| Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques | | | |
| | | (10 264) | 10 700 |
| Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques au début de la période | | | |
| | | 79 702 | 69 002 |
| Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques à la fin de la période | | | |
| | | 69 438 \$ | 79 702 \$ |
| Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation : | | | |
| Intérêts versés au cours de l'exercice | | 1 354 266 \$ | 682 079 \$ |
| Intérêts reçus au cours de l'exercice | | 2 209 305 \$ | 1 396 128 \$ |
| Dividendes reçus au cours de l'exercice | | 6 123 \$ | 12 678 \$ |
| Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice | | 60 641 \$ | 75 442 \$ |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2023 et 2022

(Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada (la Banque) offre des services financiers à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels. La Banque exerce principalement ses activités au Canada et est présente aux États-Unis. Voir la note 28 pour d'autres renseignements sur les secteurs opérationnels de la Banque.

La Banque est la société mère ultime du Groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada). Son siège social est situé à Montréal, au Canada, et son bureau principal, à Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 ont reçu l'approbation du conseil d'administration aux fins de publication le 6 décembre 2023.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces états financiers consolidés ont également été établis conformément à la *Loi sur les banques* et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Sauf indication contraire, les méthodes comptables décrites à la note 3, Résumé des principales méthodes comptables, ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués au moyen de sa monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes les entités qu'elle contrôle, après élimination des soldes et transactions intersociétés. La Banque contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité qui ont l'incidence la plus significative sur les risques et/ou les rendements de l'entité, qu'elle est exposée aux risques et/ou aux rendements importants de l'entité et qu'elle a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les risques et/ou les rendements auxquels elle est exposée.

Filiales

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et continuent d'être consolidées jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les états financiers des filiales de la Banque sont préparés pour la même période de présentation que celle de la Banque, selon des méthodes comptables généralement uniformes. Les principales filiales de la Banque sont répertoriées à la note 29.

Entités structurées

Les entités structurées sont consolidées lorsque la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que l'entité structurée est contrôlée par la Banque. Les entités structurées peuvent prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie ou d'une société de personnes. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités de l'entité. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits : elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité; elle est exposée à une forte proportion des rendements variables liés à l'entité; et elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée. La Banque consolide trois sociétés en commandite utilisées à des fins de titrisation et de financement.

2.2 JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

La préparation des présents états financiers consolidés exige de la direction qu'elle pose des jugements importants et fasse des estimations et des hypothèses subjectives ayant une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus, charges et d'autres informations connexes. Les estimations faites par la direction sont fondées sur des données historiques et d'autres hypothèses jugées raisonnables.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Des jugements ont été posés, et des estimations et des hypothèses ont été formulées, notamment à l'égard des éléments comptables suivants et sont traités plus en détail comme suit dans les états financiers consolidés :

| | | | |
|--|---------------|----------------------------------|---------------|
| Juste valeur des instruments financiers | Notes 3 et 21 | Avantages postérieurs à l'emploi | Notes 3 et 17 |
| Corrections de valeur pour pertes sur créances | Notes 3 et 6 | Impôts sur le résultat | Notes 3 et 18 |
| Goodwill et autres immobilisations incorporelles | Notes 3 et 9 | Provisions et passifs éventuels | Notes 3 et 26 |

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments énumérés précédemment, les résultats des prochaines périodes pourraient différer de ceux sur lesquels les estimations de la direction sont fondées, ce qui pourrait faire en sorte que les estimations et les jugements diffèrent considérablement des estimations et des jugements formulés par la direction aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Incidence de la conjoncture économique sur les jugements, estimations et hypothèses

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant la conjoncture économique future. Les faits nouveaux macroéconomiques récents, notamment l'inflation élevée et l'augmentation du taux d'intérêt, ont amplifié l'incertitude à l'égard des hypothèses utilisées par la direction pour poser des jugements et faire des estimations. La pleine ampleur de l'incidence que les faits nouveaux macroéconomiques récents auront sur l'économie du Canada et des États-Unis et sur les activités de la Banque demeure incertaine et difficile à prévoir.

2.3 RÉFORME DES TAUX INTERBANCAIRES OFFERTS

Le remplacement des taux interbancaires offerts par des taux de référence alternatifs est une initiative mondiale qui aura une incidence sur les instruments financiers indexés aux taux interbancaires offerts partout dans le monde, y compris au Canada.

En août 2020, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)* (les « modifications »), qui marque la fin de ses travaux visant à modifier les normes IFRS en réponse à la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications visent à résoudre les questions de comptabilité que soulève le remplacement des taux interbancaires offerts appliqués à des instruments financiers par des taux de référence quasi sans risque, y compris l'incidence des changements apportés aux flux de trésorerie contractuels ou aux relations de couverture. La Banque a adopté de façon anticipée les modifications au 1^{er} août 2021.

En mars 2021, la Financial Conduct Authority (FCA), organisme de réglementation de la ICE Benchmark Administration (IBA), administrateur du London Interbank Offered Rate (LIBOR), a annoncé le retrait permanent ou la perte de représentativité de la totalité des 35 taux LIBOR publiés par la IBA le 31 décembre 2021 ou le 30 juin 2023.

En mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), administrateur du taux offert en dollars canadiens (CDOR) a publié un avis de cessation du CDOR selon lequel le calcul et la publication du CDOR pour toutes les échéances cesseront de façon permanente immédiatement après une dernière publication le 28 juin 2024.

La Banque a mis en place un programme à l'échelle de l'entreprise visant à assurer la transition des taux interbancaires offerts vers des taux sans risque. Le programme s'est concentré sur l'identification et la quantification de l'exposition de la Banque à divers taux d'intérêt de référence, sur la capacité de négocier des produits indexés à des taux alternatifs sans risque, notamment l'évaluation des changements aux systèmes et des incidences sur la comptabilité de couverture, ainsi que sur l'évaluation du libellé actuel de ses modifications contractuelles. La Banque a mis en place des plans détaillés, des processus et des procédures visant à soutenir le remplacement de son exposition aux taux interbancaires offerts par des taux sans risque.

La réforme des taux interbancaires offerts expose la Banque à différents risques faisant l'objet d'une gestion rigoureuse et d'un contrôle étroit dans le cadre du projet, notamment les risques découlant de discussions avec des clients et des contreparties sur le marché en raison des modifications à apporter aux contrats existants conformément à la réforme des taux interbancaires offerts et les risques opérationnels découlant des changements apportés aux systèmes et aux processus informatiques de la Banque.

La Banque a terminé la transition de tous ses contrats indexés sur le LIBOR en dollars américains vers des contrats indexés sur un taux alternatif sans risque. Les actifs financiers non dérivés indexés sur le LIBOR en dollars américains qui n'étaient pas encore indexés à un taux alternatif au 31 octobre 2022 se chiffraient à 229 millions \$. Le tableau suivant présente les actifs financiers non dérivés, les passifs financiers non dérivés, les instruments financiers dérivés et les engagements hors bilan indexés sur le CDOR qui arriveront à échéance après le 28 juin 2024.

| (en millions de dollars) | 2023 | 2022 |
|---|--------|--------|
| Actifs financiers non dérivés ⁽¹⁾ | 733 \$ | 600 \$ |
| Passifs financiers non dérivés ⁽²⁾ | 549 | 628 |
| Instruments financiers dérivés ⁽³⁾ | 6 244 | 9 015 |
| Engagements hors bilan ⁽⁴⁾ | 1 447 | 1 028 |

(1) Les actifs financiers non dérivés comprennent les titres d'emprunt, les soldes impayés des prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Les passifs financiers non dérivés comprennent les dépôts, les acceptations et les engagements liés à des valeurs vendues à découvert.

(3) Les instruments financiers dérivés comprennent les montants nominaux des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur le rendement total. Au 31 octobre 2023, les montants nominaux des dérivés indexés sur le CDOR à 1 et à 3 mois qui sont désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et qui arrivent à échéance après le 28 juin 2024 et ne sont pas encore indexés sur un taux d'intérêt sans risque étaient de 5,8 milliards \$ (8,2 milliards \$ au 31 octobre 2022) pour ceux couvrant le risque de taux d'intérêt et de 3,2 millions \$ (22,6 millions \$ au 31 octobre 2022) pour ceux couvrant le risque lié au cours des actions.

(4) Encours contractuel pour les engagements de prêts inutilisés, dont une partie peut être tirée sous forme de prêts indexés sur d'autres taux de référence.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation des actifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être évalués : 1) au coût amorti, 2) à la JVAERG ou 3) à la JVRN.

La Banque détermine le classement des titres d'emprunt en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, ainsi que du modèle économique qu'elle suit pour gérer ces actifs financiers, tel qu'il est décrit ci-dessous. Les instruments de capitaux propres doivent être évalués à la JVRN, sauf si, au moment de la comptabilisation initiale, la Banque a choisi de désigner de façon irrévocable un placement de capitaux propres, détenu à des fins autres que de transaction, comme étant évalué à la JVAERG. Les dérivés doivent être évalués à la JVRN.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour classer les titres d'emprunt, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels associés au titre d'emprunt correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur du titre d'emprunt au moment de la comptabilisation initiale. Les intérêts sont constitués d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pendant une durée donnée et pour d'autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, de même que d'une marge. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels associés à un titre d'emprunt ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, le titre d'emprunt doit être classé comme étant évalué à la JVRN.

Appréciation du modèle économique

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel chaque portefeuille d'actifs financiers est géré. La détermination du modèle économique requiert l'exercice du jugement et la prise en considération de tous les éléments probants pertinents disponibles à la date de la détermination. Pour établir ses modèles économiques, la Banque tient compte de ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » lorsque le principal objectif de la Banque consiste à détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ». Selon ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux des composantes essentielles à l'atteinte de l'objectif de la Banque à l'égard de ce portefeuille d'actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à la JVRN s'ils ne s'inscrivent ni dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » ni dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Désignations optionnelles

Selon l'option de la juste valeur, les titres d'emprunt qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant à la JVRN si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de la Banque; et
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à la JVRN.

Au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022, la Banque n'avait désigné aucun titre d'emprunt comme étant à la JVRN.

En outre, il est permis de désigner de façon irrévocable, au moment de la comptabilisation initiale, un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction comme étant évalué à la JVAERG.

Valeurs mobilières au coût amorti

Les valeurs mobilières au coût amorti comprennent les titres d'emprunt dont les modalités contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Les valeurs mobilières au coût amorti sont initialement comptabilisées à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux

directs. Par la suite, elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues. Le revenu d'intérêt est comptabilisé à l'état du résultat consolidé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, y compris l'amortissement des coûts de transaction et des primes ou escomptes sur la durée de vie prévue de la valeur mobilière.

Valeurs mobilières à la JVAERG

Les valeurs mobilières à la JVAERG comprennent : i) les titres d'emprunt dont les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » et ii) les titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits et des pertes dans le résultat net.

La Banque comptabilise initialement les valeurs mobilières à la JVAERG au bilan consolidé à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs.

En ce qui a trait aux titres d'emprunt à la JVAERG, les profits et pertes latents sont comptabilisés ultérieurement dans les autres éléments du résultat global, déduction faite du revenu d'intérêt calculé sur le coût amorti de l'instrument, des pertes de crédit attendues et des impôts sur le résultat, pourvu qu'ils ne soient pas visés par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur. Lorsque les valeurs sont vendues, les profits ou pertes réalisés, calculés selon la méthode du coût moyen, sont reclassés dans les revenus tirés des instruments financiers à l'état du résultat consolidé. Le revenu d'intérêt est comptabilisé à l'état du résultat consolidé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, y compris l'amortissement des coûts de transaction.

Quant aux titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG, les profits et pertes latents sont présentés ultérieurement dans les autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts sur le résultat, sans reclassement ultérieur des profits et pertes réalisés dans le résultat net. Le revenu de dividendes lié à ces instruments est comptabilisé dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Valeurs mobilières à la JVRN

Les valeurs mobilières à la JVRN comprennent i) les titres d'emprunt dont le modèle économique n'est ni du type « détention aux fins de la perception » ni du type « détention aux fins de la perception et de la vente », ii) les titres d'emprunt dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, iii) les titres d'emprunt désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur, iv) les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction et v) les titres de capitaux propres autres que ceux désignés comme étant à la JVAERG.

Les valeurs mobilières à la JVRN sont initialement comptabilisées à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Par la suite, ces valeurs mobilières sont évaluées à la juste valeur et les profits et pertes réalisés et latents sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé, dans les revenus tirés des instruments financiers. En ce qui concerne les titres d'emprunt et les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction, le revenu d'intérêt et le revenu de dividendes sont comptabilisés dans les revenus tirés des instruments financiers à l'état du résultat consolidé. En ce qui concerne les autres valeurs mobilières à la JVRN, le revenu d'intérêt et le revenu de dividendes sont comptabilisés dans les revenus d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Prêts au coût amorti

Les prêts au coût amorti comprennent les prêts octroyés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés comme étant évalués à la JVRN ou désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur. Ces prêts sont détenus selon un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les prêts octroyés par la Banque sont comptabilisés à la date de règlement au bilan consolidé. Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts directement attribuables, et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts sont présentés déduction faite des corrections de valeur pour pertes sur créances au bilan consolidé.

Le revenu d'intérêt est comptabilisé sur les prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et est calculé sur la durée prévue des prêts. Les commissions reçues, les honoraires de montage et les autres frais de transaction sont des ajustements du rendement des prêts et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt, dans le cas des prêts hypothécaires résidentiels, et dans les autres revenus, dans le cas des prêts hypothécaires commerciaux, lorsque les prêts sont remboursés par anticipation.

Classement et évaluation des passifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers doivent être évalués 1) au coût amorti ou 2) à la JVRN.

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les dépôts, les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat, les acceptations, la dette subordonnée, la dette liée aux activités de titrisation et les autres passifs. Les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur, y compris les coûts de transaction, et sont par la suite évalués au coût amorti. Les frais d'intérêt sur les passifs financiers au coût amorti sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers à la JVRN

Les passifs financiers à la JVRN sont composés des instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les engagements au titre des valeurs vendues à découvert, les dérivés non désignés à titre de couverture et les passifs financiers désignés par la Banque à la comptabilisation initiale comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur. Les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement. Ces instruments financiers sont par la suite réévalués à la juste valeur, et les profits et pertes réalisés et latents sont immédiatement comptabilisés au poste Revenus tirés des instruments financiers de l'état du résultat consolidé. Pour les passifs financiers désignés par la Banque comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables aux variations de son risque de crédit propre sont présentées dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans l'état du résultat consolidé, à moins que cela ne crée une disparité. Les frais d'intérêt payés sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022, la Banque n'avait désigné aucun passif financier comme étant à la JVRN.

Reclassement des actifs financiers et des passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à l'exception des actifs financiers pour lesquels la Banque change de modèle économique pour les gérer. Le reclassement est appliqué de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Dépréciation des actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation en trois stades pour évaluer les pertes de crédit attendues sur tous les titres d'emprunt évalués au coût amorti ou à la JVAERG, sur les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur et sur les créances au titre des contrats de location. Le modèle de pertes de crédit attendues intègre des données prospectives. L'évaluation des pertes de crédit attendues effectuée à chaque période de présentation de l'information financière tient compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir.

En ce qui a trait aux comptes débiteurs, la Banque applique une méthode de dépréciation simplifiée qui ne suit pas l'évolution du risque de crédit, mais comptabilise plutôt une correction de valeur sur la base des pertes de crédit attendues pour la durée de vie chaque date de clôture à compter de la date de la comptabilisation initiale.

Détermination du stade

La méthode de dépréciation en trois stades quant aux pertes de crédit attendues est fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit lié à des instruments financiers productifs n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés au stade 1 et une correction de valeur pour pertes sur créances évaluée chaque date de clôture à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers productifs passeront au stade 2, et une correction de valeur pour pertes sur créances évaluée, chaque date de clôture, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisée. Au cours des périodes ultérieures, si le risque de crédit de l'instrument financier diminue de sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle des pertes de crédit attendues exige que la correction de valeur pour pertes sur créances soit ramenée au stade 1, c.-à-d. au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus après la comptabilisation initiale, l'actif financier déprécié passe au stade 3, une provision correspondant aux pertes attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Le revenu d'intérêt est calculé sur la valeur comptable brute des actifs financiers classés au stade 1 et au stade 2, et sur la valeur comptable nette des actifs financiers classés au stade 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, la Banque utilise un système interne de notation de crédit et des notations de risque externes. Pour évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la probabilité de défaillance (PD) pour les 12 mois à venir à la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir à la date de comptabilisation initiale, et des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont prises en compte. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent au stade 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit. L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit requiert l'exercice d'une part importante de jugement.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation des informations prospectives requièrent l'exercice d'une part importante de jugement. L'insuffisance de flux de trésorerie s'entend de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues repose principalement sur le produit de la PD, la perte en cas de défaillance (PED) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) de l'instrument. Des facteurs macroéconomiques prospectifs tels que les taux d'intérêt, les taux de chômage, les prévisions de produit intérieur brut (PIB) et les indices des prix de l'immobilier sont intégrés aux paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque inclut trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son processus de calcul des pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des pondérations probabilistes sont attribuées à chaque scénario. Les scénarios et les pondérations probabilistes sont réévalués chaque trimestre et soumis à l'examen de la direction. La Banque fait preuve de jugement d'expert en matière de crédit et ajuste les résultats modélisés des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que la notation et la modélisation du risque de crédit ne tiennent pas compte de facteurs de risque et d'autres informations connus ou prévus.

Les pertes de crédit attendues au titre de tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé. Dans le cas des titres d'emprunt évalués à la JVAERG, le montant des pertes de crédit attendues est comptabilisé dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, sans réduction de la valeur comptable de l'actif au bilan consolidé. Quant aux titres d'emprunt évalués au coût amorti, ils sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur créances au bilan consolidé. La correction de valeur pour pertes sur créances liée aux risques de crédit hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur est incluse dans les autres passifs au bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale d'un actif financier, la Banque détermine si l'actif s'est déprécié. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, la Banque ne comptabilise que le cumul, depuis la comptabilisation initiale, des variations des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à titre de correction de valeur pour pertes sur créances. La Banque comptabilise les variations des pertes de crédit attendues dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, même si le montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie est inférieur à celui inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Défaillance

La définition de défaillance utilisée par la Banque pour évaluer les pertes de crédit attendues et pour faire passer les instruments financiers d'un stade à l'autre est conforme à celle utilisée aux fins de la gestion du risque de crédit interne. La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Radiations

La Banque radie, en tout ou en partie, un actif financier déprécié et la correction de valeur pour pertes sur créances s'y rapportant lorsqu'elle considère que la probabilité de recouvrement est inexistante, qu'elle a épuisé les garanties et autres recours dont elle dispose ou que l'emprunteur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de liquidation et qu'il est improbable que les soldes dus seront recouverts. En ce qui concerne les cartes de crédit, les soldes et la correction de valeur pour pertes sur créances connexe sont en général radiés lorsque les créances sont en souffrance depuis plus de 180 jours.

Prêts modifiés

Les conditions initiales d'un actif financier peuvent être renégociées ou modifiées, de sorte que les dispositions contractuelles de l'actif financier font l'objet de changements qui ont une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Le traitement de ces modifications dépend de la nature et de l'ampleur des changements. Une modification apportée pour des raisons liées au crédit, essentiellement pour la restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté, est traitée comme une modification de l'actif financier initial et ne donne pas lieu à une décomptabilisation. Les conditions avantageuses peuvent comprendre un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation au principal, une consolidation de dettes, un allègement et d'autres mesures, et visent à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté.

Une modification importante apportée pour des raisons non liées au crédit est généralement considérée comme constituant une expiration des droits aux flux trésorerie initiaux; par conséquent, la renégociation donne lieu à une décomptabilisation de l'actif financier initial et à la comptabilisation d'un nouvel actif financier selon les nouvelles dispositions contractuelles.

Si la Banque établit qu'une modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue de faire l'objet des mêmes évaluations d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et de la dépréciation, comme il est décrit précédemment. Les flux de trésorerie attendus de la modification des dispositions contractuelles sont pris en compte dans le calcul de la perte de crédit attendue pour l'actif modifié. Pour les prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur en raison de laquelle l'actif financier a été identifié comme étant déprécié s'améliore et que l'amélioration peut objectivement être reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation initiale.

Si la modification des conditions donne lieu à la décomptabilisation de l'actif financier initial et à la comptabilisation du nouvel actif financier, le nouvel actif financier est généralement classé au stade 1, sauf s'il est déterminé que le nouvel actif financier est déprécié au moment de la renégociation. Aux fins de l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit, la date de la comptabilisation initiale du nouvel actif financier correspond à la date de la modification.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs en vertu de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts et d'emprunts garantis.

Les valeurs acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées comme des valeurs mobilières au bilan consolidé. Un actif correspondant à la contrepartie versée pour les valeurs est comptabilisé à titre de valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Ultérieurement, les conventions sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu d'intérêt est réparti sur la durée prévue de la convention en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'actif.

Les valeurs vendues en vertu de conventions de rachat à une date future spécifiée ne sont pas décomptabilisées du bilan consolidé. La contrepartie reçue est comptabilisée au bilan consolidé et un passif correspondant est comptabilisé dans les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat. Ultérieurement, les conventions sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de la convention en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Prêt et emprunt de valeurs mobilières

Les transactions de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières sont habituellement garanties par des valeurs mobilières ou de la trésorerie. Le transfert de valeurs mobilières à des contreparties est comptabilisé au bilan consolidé uniquement si les risques et les avantages attachés aux droits de propriété sont également transférés. La trésorerie fournie ou reçue en garantie est comptabilisée à titre d'actif ou de passif.

Valeurs vendues à découvert

Si les valeurs empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente sont ensuite vendues à des tiers, l'obligation de remise des valeurs mobilières est comptabilisée à titre de vente à découvert dans les engagements au titre des valeurs vendues à découvert. Ces valeurs vendues à découvert sont classées à titre de passifs détenus à des fins de transaction et évaluées à la JVRN, les profits et les pertes étant inclus, selon la nature de la transaction, dans les autres revenus au poste Revenus tirés des instruments financiers.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif expirent ou que les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier et pratiquement tous les risques et avantages rattachés au droit de propriété de l'actif sont transférés à un tiers. Lorsqu'un actif financier est décomptabilisé, un profit ou une perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si la Banque considère qu'elle a conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré, elle continue à comptabiliser l'actif financier et, le cas échéant, comptabilise un passif financier au bilan consolidé. Si le transfert d'un actif financier n'entraîne pas une décomptabilisation en raison d'un instrument dérivé, le dérivé n'est pas comptabilisé au bilan consolidé.

Titrisation

La Banque transfère régulièrement des blocs de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de programmes de titrisation. Lorsque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à ces actifs, ces transactions n'entraînent pas la décomptabilisation de ces actifs du bilan consolidé de la Banque. En conséquence, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés continuent d'être comptabilisés au bilan consolidé et les passifs liés à la contrepartie reçue lors du transfert sont comptabilisés dans la dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé.

Dans certaines transactions de titrisation, la Banque ne conserve pas la quasi-totalité des risques et avantages liés aux blocs de prêts hypothécaires résidentiels transférés. Lors de pareilles transactions, la Banque conserve dans l'actif titrisé un lien qui se limite aux droits conservés sur les intérêts excédentaires futurs et le passif de gestion de ces actifs. Lorsqu'un actif titrisé est décomptabilisé, les prêts connexes sont sortis du bilan consolidé et un profit ou une perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus. Les droits conservés sur les intérêts excédentaires futurs dans le cadre de la titrisation sont classés comme étant au coût amorti et présentés dans les autres actifs. Le passif de gestion est présenté dans les autres passifs. Les revenus liés aux droits conservés sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé dans les revenus tirés des instruments financiers.

La Banque conclut également des transactions avec d'autres entités structurées dans le cadre des programmes de titrisation des créances au titre des contrats de location-financement et des prêts personnels. Les entités structurées sont consolidées si la Banque contrôle l'entité. Pour déterminer si elle détient le contrôle, la Banque évalue la substance de la relation, son droit ou son exposition aux rendements variables et sa capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements.

Voir les notes 7 et 13 pour de plus amples renseignements.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Les acceptations sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un débours, est comptabilisé comme un élément d'actif correspondant évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

Dérivés et couvertures

Les dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques de la Banque liés aux taux d'intérêt et aux devises et ils sont également utilisés dans des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les autres actifs ou passifs, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des dérivés sont immédiatement comptabilisées à titre de revenus tirés des instruments financiers à l'état du résultat consolidé, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et comme couvertures de l'investissement net, comme il est décrit ci-après. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux dérivés sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

La Banque a choisi de ne pas appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 au 1^{er} novembre 2018 et de continuer d'appliquer les exigences selon IAS 39. Les informations fournies à la note 24 pour les exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022 reflètent les obligations d'information selon IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

L'objectif d'une opération de couverture consiste à modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques en créant une compensation entre les variations de la juste valeur de l'élément couvert et celles de l'instrument de couverture, ou entre les flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et ceux attribuables à l'instrument de couverture. La comptabilité de couverture permet d'assurer que les profits, pertes, produits et charges compensatoires sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au cours de la même ou des mêmes périodes.

Lorsqu'elle peut appliquer la comptabilité de couverture, la Banque désigne et documente formellement chaque relation de couverture, dès son origine, en indiquant l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture, l'élément couvert, l'instrument de couverture s'y rapportant et la méthode d'évaluation de l'efficacité ou de l'inefficacité de la relation de couverture. La comptabilité de couverture est considérée comme étant appropriée lorsque le dérivé est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est évaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

La Banque a recours à des exemptions temporaires qui permettent le maintien de sa comptabilité de couverture pour le temps que durera l'incertitude dans l'intervalle qui précède le remplacement du taux de référence actuel par un taux d'intérêt de référence alternatif quasi sans risque. Pour déterminer si une transaction prévue est hautement probable, les mesures d'exemption exigent notamment que la Banque présume que la réforme des taux interbancaires offerts ne change pas le taux interbancaire offert sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts.

Couvertures de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées au poste Revenus tirés des instruments financiers de l'état du résultat consolidé. Un ajustement correspondant est également apporté à la valeur comptable de l'élément couvert au bilan consolidé, à l'exception des couvertures de certains titres de capitaux propres, pour lesquelles l'ajustement est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur et l'ajustement cumulé de la partie efficace des profits et pertes attribuables au risque couvert est amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé dans le revenu net d'intérêt sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert, et l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement comptabilisé dans les autres revenus.

Couvertures de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur le rendement total servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont comptabilisées immédiatement à l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt ou dans les salaires et avantages du personnel, selon l'élément couvert, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace ou pour laquelle l'instrument de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt ou dans les salaires et avantages du personnel, selon l'élément couvert, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisées dans les autres revenus.

Couvertures de l'investissement net

Des swaps de devises sont utilisés pour couvrir les variations de la juste valeur de l'investissement net dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont immédiatement comptabilisées à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus. Au moment de la cession ou de la cession partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, la quote-part du cumul des variations de la juste valeur comptabilisées antérieurement dans les autres éléments du résultat global est reclassée à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus.

Dépôts

Les dépôts sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue du dépôt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif. Les commissions payées et les autres frais sont comptabilisés dans les frais d'intérêt sur la durée des dépôts. Les dépôts sont présentés au bilan consolidé déduction faite des commissions et des autres frais non amortis.

Contrats de dépôt indexés

Certaines obligations de dépôt de particuliers, comme les certificats de placement garanti indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers, peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément qui est présenté à titre de dérivé au bilan consolidé.

Dette liée aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables. Ultérieurement, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Dette subordonnée

La dette subordonnée est constituée d'obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. La dette subordonnée est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables. Ultérieurement, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux prix cotés sur des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Des ajustements d'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée, si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, les actifs et les passifs financiers sont présentés selon leur montant brut.

3.2 CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord à la date de passation du contrat. Le contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période en échange d'une contrepartie, même si ce droit n'est pas expressément spécifié aux termes d'un accord.

La Banque à titre de bailleur

Contrats de location-financement

La Banque offre des solutions de crédit-bail à ses clients commerciaux. Les contrats de location en vertu desquels la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés à titre de contrats de location-financement. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont présentés comme des créances au poste Prêts commerciaux dans le bilan consolidé.

Les créances au titre des contrats de location-financement sont comptabilisées initialement selon un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location à la date de passation du contrat, qui correspond au total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location et de toute valeur résiduelle non garantie revenant à la Banque, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les créances au titre des contrats de location-financement sont ultérieurement comptabilisées à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location à la date de présentation de l'information financière, déduction faite des corrections de valeur pour pertes sur prêts. Le revenu d'intérêt est comptabilisé sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net de la Banque dans le contrat de location-financement. Les commissions reçues, les honoraires de montage et tous les autres coûts de transaction associés aux contrats de location-financement sont des ajustements du rendement et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des contrats de location. Dans le cas de la décomptabilisation et de la dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement, la Banque a recours aux méthodes comptables qui s'appliquent aux instruments financiers, décrites à la rubrique 3.1.

Contrats de location simple

Les contrats de location en vertu desquels la Banque ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés à titre de contrats de location simple. Les actifs loués sont classés dans les autres actifs au bilan et sont présentés au coût moins l'amortissement cumulé, qui tient compte de leur valeur résiduelle estimée. Les coûts directs initiaux engagés pour négocier le contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la durée du contrat de location de la même façon que le revenu locatif. Le revenu locatif provenant de contrats de location simple est comptabilisé de manière linéaire sur la durée du contrat de location et est inclus dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

La Banque à titre de preneur

La Banque conclut des contrats de location à titre de preneur pour ses locaux.

À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de début, moins les avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La direction évalue au moins annuellement s'il existe des indicateurs de dépréciation à l'égard de ses actifs au titre de droits d'utilisation qui génèrent des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs de la Banque. S'il existe des indicateurs de dépréciation à l'égard de ces actifs au titre de droits d'utilisation, la direction compare leur valeur comptable à leur valeur recouvrable, qui est déterminée au moyen de l'approche par la valeur d'utilité établie en fonction des modalités prévues des contrats de sous-location sur la durée restante des contrats de location principaux. Ces modalités comprennent notamment le recouvrement de loyers de base et le recouvrement de loyers variables, ainsi que la période d'absorption prévue.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas payés à la date de début, calculée en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Banque pour un actif similaire. Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à recevoir, et excluent les coûts d'exploitation et les paiements de loyers variables. Les paiements de loyers visés par les options de prolongation sont également compris dans l'évaluation de l'obligation locative si la direction a jugé qu'il existe une certitude raisonnable que l'option soit exercée. Après la date de début, le montant des obligations locatives est augmenté pour refléter l'accroissement des intérêts sur l'obligation et réduit pour refléter les paiements de loyers effectués.

Les contrats de location à court terme sont des contrats d'une durée de 12 mois ou moins. Pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Banque comptabilise les paiements de loyers à titre de charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La Banque présente les actifs au titre de droits d'utilisation dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives dans les autres passifs au bilan consolidé. Les frais d'intérêt sont présentés au poste Frais d'intérêt, Autres et l'amortissement est présenté au poste Frais d'occupation de locaux et technologie à l'état du résultat consolidé.

3.3 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Banque offre des services bancaires à ses clients. Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont comptabilisés lorsque la Banque transfère le contrôle des services offerts au client à un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange de ces services. Les revenus associés à la prestation de services sont comptabilisés en fonction des obligations de prestation remplies à la fin de la période de présentation de l'information financière. La Banque a généralement conclu qu'elle agit pour son propre compte dans le cadre de ses contrats générateurs de revenus, sauf en ce qui a trait aux frais d'interchange décrits ci-après, car elle contrôle habituellement les services avant de les fournir au client.

Les revenus liés aux frais et commissions tirés des services de la Banque, y compris ceux pour lesquels les obligations de prestation sont remplies progressivement, se présentent comme suit :

Commissions sur prêts

Les commissions sur prêts comprennent les commissions d'engagement, les commissions d'attente et les commissions de lettres de crédit. Ces commissions sont comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les commissions sur prêts comprennent également les commissions de garantie des acceptations accordées à nos clients, qui sont comptabilisées sur la durée des acceptations.

Revenus tirés des fonds communs de placement

Les revenus tirés des fonds communs de placement comprennent principalement les commissions de suivi. Les commissions de suivi sont comptabilisées au fil du temps et sont généralement calculées selon la valeur liquidative nette quotidienne moyenne des fonds au cours de la période.

Frais de service

Les frais de service sont gagnés sur les comptes de dépôt de particuliers et d'entreprises et comprennent les frais de compte et les frais de service sur les opérations. Les frais de compte ont trait aux activités relatives à la gestion de compte et sont comptabilisés en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les frais de service sur les opérations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment où les opérations sont réalisées.

Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières

Les frais et commissions de courtage en valeurs mobilières comprennent principalement les commissions et les frais de services bancaires d'investissement. Les commissions englobent les commissions de courtage, de suivi et de vente. Les commissions de vente et de courtage sont habituellement comptabilisées au moment où la transaction est exécutée. Les commissions de suivi sont comptabilisées au fil du temps et sont généralement calculées selon la valeur liquidative nette quotidienne moyenne du fonds au cours de la période. Les frais de services bancaires d'investissement comprennent les frais de services-conseils et les frais de souscription, et sont habituellement comptabilisés en résultat au moment de la conclusion fructueuse des transactions.

Revenus tirés des services de cartes

Les revenus tirés des services de cartes comprennent les frais d'interchange de même que les frais d'administration des cartes, notamment les frais annuels et les frais de transaction. La Banque offre également des programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit qui ont une incidence sur le moment où les revenus tirés des services de cartes sont comptabilisés.

Frais d'interchange

Les frais d'interchange sont comptabilisés à un moment précis, soit au moment où les transactions sont autorisées et financées. La Banque agit à titre de mandataire dans le cadre de ces contrats.

Lorsqu'un tiers intervient dans la fourniture de services à son client, la Banque détermine si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire dans le cadre de ces transactions en déterminant la nature de la promesse faite au client. La Banque agit pour son propre compte et comptabilise les revenus selon leur montant brut si elle contrôle les services promis avant de les fournir au client. Toutefois, si le seul rôle de la Banque consiste à prendre les dispositions voulues pour qu'un tiers fournisse les services, la Banque agit alors comme mandataire et doit comptabiliser les revenus sur la base du montant net conservé au titre de ses services de mandataire.

Frais d'administration des cartes

Les frais d'administration des cartes sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à la date des transactions, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois.

Programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit

La Banque offre des programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit, qui permettent aux clients d'accumuler des points pouvant être échangés contre des produits ou des services gratuits. Les points de fidélité donnent naissance à une obligation de prestation distincte, car ils confèrent au client un droit significatif. Une partie du prix de transaction est affectée aux points de fidélité octroyés aux clients en fonction du prix de vente spécifique relatif et est comptabilisée comme un passif sur contrat jusqu'à ce que les points soient échangés. Les revenus sont comptabilisés au moment où le client échange ses points contre des produits ou des services.

Au moment d'estimer le prix de vente spécifique des points de fidélité, la Banque tient compte de la valeur monétaire attribuée aux points de fidélité et de la probabilité que le client échange les points. Pour estimer la valeur des points octroyés, la Banque tient compte de la gamme de produits qui sera offerte dans l'avenir en échange de points de fidélité ainsi que des préférences des clients. Pour estimer le taux d'échange, la Banque tient compte des droits abandonnés, soit la partie des points octroyés qui ne seront jamais échangés. La Banque exerce son jugement dans l'estimation qu'elle fait des droits abandonnés en se servant, comme principale donnée d'entrée, des tendances historiques au sein de la clientèle en matière d'échange. Chaque mois, la Banque met à jour son estimation des points qui seront échangés et les ajustements des passifs sur contrat, le cas échéant, sont portés en diminution des revenus.

Étant donné que les points octroyés dans le cadre des programmes sont sans échéance, les estimations du prix de vente spécifique sont sujettes à un certain degré d'incertitude. Tout changement important des tendances au sein de la clientèle en matière d'échange aura une incidence sur le taux d'échange estimé.

Frais tirés des comptes d'investissement

Les frais tirés des comptes d'investissement sont gagnés sur les comptes d'investissement administrés de particuliers et comprennent les frais de compte et les frais de service sur les opérations. Les frais de compte ont trait aux activités relatives à la gestion de compte et sont comptabilisés en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les frais de service sur les opérations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment où les opérations sont réalisées.

Soldes des contrats

Comptes débiteurs

Un compte débiteur correspond au droit inconditionnel de la Banque à une contrepartie (c.-à-d. seulement l'écoulement du temps permet de déterminer que le paiement de la contrepartie est exigible). Les comptes débiteurs doivent être payés à court terme une fois l'obligation de prestation satisfaite. Les comptes débiteurs sont évalués au coût amorti et inclus au poste Autres actifs.

Passifs sur contrat

Un passif sur contrat est une obligation de fournir à un client des biens ou des services pour lesquels la Banque a reçu une contrepartie du client. Si le client paie la contrepartie avant que la Banque fournisse les services au client, un passif sur contrat est comptabilisé lorsque le paiement est effectué. Les passifs sur contrat sont comptabilisés à titre de revenus lorsque la Banque effectue une prestation en vertu du contrat. Les passifs sur contrat sont inclus au poste Autres passifs.

3.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, le prix d'acquisition est évalué d'après la juste valeur totale de la contrepartie transférée, et tient compte de l'incidence des couvertures connexes. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en résultat net, dans le poste Frais liés aux regroupements d'entreprises de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Lorsque la Banque fait l'acquisition d'une entreprise, elle évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge afin de les classer et de les désigner en fonction de leur durée contractuelle, du contexte économique et des conditions de marché à la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge de l'entité acquise, ainsi que toute contrepartie éventuelle qui sera prise en charge ou reçue par la Banque, sont comptabilisés à leur juste valeur estimée. L'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill au bilan, tandis que tout excédent de la juste valeur des actifs identifiables nets sur le prix d'acquisition est comptabilisé en résultat net à titre de profit d'acquisition.

L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale est fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre du goodwill ou du profit d'acquisition.

Actifs financiers acquis et passifs financiers pris en charge

L'estimation de la juste valeur des actifs financiers acquis et des passifs financiers pris en charge tient compte du montant de la prime ou de l'escompte de taux d'intérêt découlant de l'écart entre les taux contractuels et les taux en vigueur sur le marché pour des instruments financiers ayant une durée ou des modalités similaires, ainsi que des pertes sur créances prévues à la date d'acquisition. Ultérieurement, les prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont soumis à un test de dépréciation, conformément à la méthode d'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur créances de la Banque.

Dépréciation du goodwill

Par suite de la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, moins tout cumul des charges de dépréciation. Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté, à partir de la date de l'acquisition, à chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) de la Banque qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne au niveau du secteur opérationnel.

Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu subir une dépréciation, en comparant la valeur recouvrable de l'UGT avec sa valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT est égale à sa valeur d'utilité ou à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, selon le montant le plus élevé. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat. La perte de valeur sert d'abord à réduire la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis celle des autres actifs de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif. La perte de valeur affectée à chaque actif ne doit pas réduire la valeur comptable de l'actif en dessous de sa juste valeur diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Toute charge de dépréciation du goodwill est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle elle survient et ne peut être reprise.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT. La direction considère que ces estimations sont raisonnables et conformes aux objectifs financiers de la Banque. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. Des modifications apportées à l'une ou à l'autre de ces estimations pourraient influencer considérablement sur le calcul de la valeur recouvrable et la charge de dépréciation qui en résulterait. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des différentes UGT sont présentées plus en détail à la note 9.

3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Amortissement

L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès que l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la direction. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour réduire le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées se présentent comme suit :

| | Période |
|---|---|
| Locaux | 25 à 40 ans |
| Matériel et mobilier | 2 à 10 ans |
| Matériel informatique | 2 à 10 ans |
| Améliorations locatives | La moindre de la durée d'utilité et de la durée des contrats de location connexes |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | La moindre de la durée d'utilité et de la durée des contrats de location connexes |

Les valeurs résiduelles sous-jacentes au calcul de l'amortissement des immobilisations corporelles font l'objet d'une observation constante pour prendre en compte tout changement de circonstance. La durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont également revues régulièrement, au moins à la fin de chaque exercice, et ajustées au besoin. Ces changements sont traités comme des modifications d'estimations comptables.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, il est considéré comme étant déprécié et sa valeur est réduite à sa valeur recouvrable. Les actifs font l'objet d'un examen afin d'établir s'il existe une indication de dépréciation. L'évaluation de l'existence de telles indications est assujettie au jugement de la direction.

3.6 LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Amortissement

L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès que l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la direction. Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de deux à vingt ans. L'amortissement des logiciels est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, se composant principalement des relations contractuelles avec des conseillers et des courtiers, des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base, ainsi que de certaines composantes utilisées actuellement dans le cadre du système bancaire central et du programme visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de trois à vingt ans. L'amortissement des autres immobilisations incorporelles est inclus au poste Autres sous les Frais autres que d'intérêt.

Dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont aussi soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée, et au moins chaque année en ce qui concerne les projets de TI et les autres immobilisations incorporelles en cours de développement. Lorsque la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée, les immobilisations ayant une durée d'utilité déterminée sont considérées comme étant dépréciées et leur valeur est ramenée à leur valeur recouvrable. Les logiciels et autres immobilisations incorporelles qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'UGT. Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle les pertes sont subies.

3.7 AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque offre des avantages à court terme, notamment les salaires, l'assurance vie et l'assurance maladie, les congés annuels ainsi que d'autres régimes incitatifs. La Banque offre aussi des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite, de même que l'assurance vie et l'assurance médicale pour certains employés ayant pris leur retraite.

Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge de rémunération à mesure que les services sont rendus par son personnel.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre un certain nombre de régimes, y compris des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondés sur le nombre d'années de service, l'âge, les cotisations et le salaire moyen. L'actif ou le passif au titre des prestations définies, comptabilisé au bilan consolidé, correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes, moins la juste valeur des actifs des régimes à la date du bilan. La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est évaluée selon les sorties de trésorerie futures estimées actualisées au moyen des taux des obligations de sociétés de première catégorie dont l'échéance se rapproche de celle des obligations au titre des prestations définies connexes. Le coût des avantages offerts en vertu des régimes est établi pour chaque régime au moyen de la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées qui comporte divers paramètres, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et le taux d'inflation général. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur.

Les écarts actuariels découlent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes. Les écarts actuariels sont comptabilisés lorsqu'ils se produisent à titre d'autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement à l'état du résultat consolidé et sont immédiatement transférés dans les résultats non distribués.

La valeur des actifs d'un régime de retraite se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements provenant du régime ou de réductions des cotisations futures au régime. Toute restriction serait comptabilisée comme une provision pour réduction de valeur.

Les coûts comptabilisés au titre des prestations définies au poste Salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé comprennent : a) le coût des services rendus au cours de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations définies, c) le rendement des actifs des régimes fondé sur le taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des régimes, d) les coûts des services passés et e) la variation de la provision pour réduction de valeur.

Régimes de retraite à cotisations définies

Dans le cadre des régimes de retraite, la Banque exploite également des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations payables à ces régimes à cotisations définies sont versées au rythme des services rendus à la Banque par les employés et sont comptabilisées en charges au poste Salaires et avantages du personnel. Les cotisations impayées sont comptabilisées à titre de passif.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie. Le coût de ces avantages est comptabilisé au cours de la carrière active des salariés selon des méthodes comptables semblables à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

Hypothèses

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe de rendement des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration requiert une part importante de jugement. Les autres hypothèses clés nécessitent aussi de la direction qu'elle exerce une part importante de jugement. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

3.8 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports prospectifs de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences se résorbent. Une provision pour réduction de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

L'actif et le passif d'impôt différé reflètent l'évaluation, par la direction, des différences temporaires. La détermination de la valeur des actifs est basée sur des hypothèses quant aux résultats des activités d'exercices futurs, au moment de la résorption des différences temporaires et aux taux d'imposition en vigueur à la date de résorption, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements. La direction doit également évaluer s'il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôt différé soit réalisé et déterminer s'il est nécessaire de constituer une provision pour réduction de valeur à l'égard d'une partie ou de la totalité de l'actif d'impôt différé.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans le cas où ces différences sont générées par des participations dans des filiales si la Banque est capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et s'il est probable qu'elles ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

De plus, dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à certaines transactions dont l'incidence fiscale est incertaine. Par conséquent, la direction interprète les lois fiscales de divers territoires et comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines. Les provisions sont estimées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et reflètent la meilleure estimation, par la direction, des montants qui pourraient devoir être payés. Si une vérification par les autorités fiscales entraîne un ajustement des provisions, la différence aura une incidence sur les impôts sur le résultat de la période au cours de laquelle l'estimation a été faite.

Le recours à différentes hypothèses ou interprétations pourrait donner lieu à des actifs et à des passifs d'impôt, ainsi qu'à des charges ou à un recouvrement d'impôts sur le résultat, considérablement différents.

3.9 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions sont des passifs dont les échéances ou les montants sont incertains. Elles sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour régler l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations sur ces passifs sont fournies dans les états financiers consolidés lorsqu'il n'est pas possible d'établir si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte. Le caractère adéquat des provisions est évalué régulièrement et les ajustements nécessaires pour intégrer les nouveaux renseignements sont faits à mesure qu'ils sont disponibles.

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu. De plus, le coût réel pour régler ces obligations pourrait être notablement plus élevé ou plus bas que le montant comptabilisé.

3.10 RÉSULTAT PAR ACTION

La Banque calcule le résultat de base par action en divisant le résultat net de la période, moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur le résultat connexes, ainsi que les primes au rachat d'actions privilégiées, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de base, ajusté pour tenir compte des effets des actions ordinaires potentiellement dilutives, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté pour la période, qui tient compte de l'incidence des actions ordinaires potentiellement dilutives.

3.11 ASSURANCE

La Banque exerce des activités dans le secteur de l'assurance-crédit en cas de décès ou d'invalidité. Les primes d'assurance sont comptabilisées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, sur la durée des polices sous-jacentes. Les réclamations d'assurance et les changements apportés aux estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus, au poste Revenus d'assurance, montant net.

3.12 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs.

La charge de rémunération liée aux options d'achat d'actions est comptabilisée selon l'estimation la plus probable du nombre d'instruments pour lesquels il est prévu que les droits deviendront acquis, des révisions de cette estimation étant effectuées si des informations ultérieures indiquent qu'il est probable que les extinctions réelles diffèrent de l'estimation initiale. Les options d'achat d'actions sont passées en charges sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est comptabilisée au titre de la réserve pour paiements fondés sur des actions dans les capitaux propres. À l'exercice d'instruments, les montants correspondants dans la réserve pour paiements fondés sur des actions sont transférés au compte Actions ordinaires des capitaux propres.

Les droits à la plus-value des actions, les unités d'action restreintes, les unités d'action de performance et les unités d'action différées sont comptabilisés à titre de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Ces droits et unités sont comptabilisés à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits applicable, un passif correspondant étant comptabilisé selon la juste valeur des actions ordinaires de la Banque et, en ce qui a trait aux unités d'action de performance, des conditions de performance spécifiques. La variation de la valeur des droits et des unités découlant des variations de la juste valeur des actions ordinaires de la Banque ou des changements de conditions de performance spécifiques et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat au cours de la période d'acquisition des droits, en partie contrebalancée par l'incidence des swaps de rendement total utilisés pour gérer la variabilité de la valeur des droits et des unités connexes.

Les cotisations de la Banque liées au régime d'achat d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charge de rémunération.

3.13 ACTIFS ADMINISTRÉS

La Banque administre des biens détenus par des clients qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration de ces biens sont comptabilisés dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3.14 CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués au moyen de leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis aux taux de change historiques. Les actifs non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens mensuels en vigueur au cours de l'exercice. Les profits et les pertes découlant de la conversion de monnaies étrangères sont compris dans les autres revenus, à l'exception des titres de capitaux propres disponibles à la vente non désignés dans des relations de couverture de juste valeur, pour lesquels les profits et les pertes de change latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou déprécié.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les revenus et les charges des établissements à l'étranger sont convertis aux taux de change moyens mensuels en vigueur au cours de l'exercice. Le goodwill et les ajustements de juste valeur de la valeur comptable des actifs et des passifs provenant de l'acquisition sont considérés comme des actifs et des passifs des établissements à l'étranger et sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes latents découlant de la conversion des établissements à l'étranger, ainsi que les couvertures et les incidences fiscales connexes, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. À la cession ou à la cession partielle d'un établissement à l'étranger, la quote-part de l'écart de conversion comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée dans les autres revenus.

3.15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent à la trésorerie et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques et sont évalués au coût amorti. La trésorerie comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

3.16 CAPITAL-ACTIONS

Frais d'émission des actions

Les frais marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

Dividendes sur actions ordinaires

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres de la période au cours de laquelle le conseil d'administration de la Banque les a approuvés.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

Cette section présente un résumé des nouvelles normes et des modifications apportées aux normes existantes publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

Contrats d'assurance (IFRS 17)

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit les principes de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance, ainsi que de présentation et de communication de l'information s'y rapportant. IFRS 17 remplace la norme précédente relative aux contrats d'assurance, IFRS 4, *Contrats d'assurance*. En mars 2020, l'IASB a achevé ses délibérations sur le projet de modification d'IFRS 17 qui avait été soumis à une consultation publique en juin 2019 et a décidé que l'entrée en vigueur de la norme serait reportée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

IFRS 17 présente un modèle d'évaluation général pour la comptabilisation des contrats d'assurance, qui exige que les entités évaluent les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses à jour qui reflètent le calendrier des flux de trésorerie et toute incertitude relative aux contrats d'assurance. En outre, les entités ont la possibilité d'utiliser un modèle d'évaluation simplifié (méthode de la répartition des primes) pour les contrats de courte durée. IFRS 17 entrera en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2023 pour la Banque, et l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés de la Banque ne devrait pas être significative.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modifications d'IAS 12)

En mai 2023, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2*, qui modifie IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications prévoient une exception temporaire à la comptabilisation de l'impôt différé découlant de la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les modifications instaurent ce qui suit : 1) une exception temporaire obligatoire concernant la comptabilisation de l'impôt différé découlant de l'application par les administrations territoriales des règles globales anti-érosion de la base d'imposition (règles GLoBE); 2) des obligations d'information ciblées pour les entreprises concernées afin d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre l'exposition d'une entité à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier 2, tout particulièrement avant leur entrée en vigueur.

L'exception temporaire s'applique immédiatement, mais la Banque devra néanmoins fournir les informations requises à l'intention des investisseurs pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2023. À ce jour, les règles du Pilier 2 ne sont considérées comme quasi adoptées ou comme adoptées dans aucun des territoires dans lesquels la Banque exerce ses activités.

5. VALEURS MOBILIÈRES

Qualité du crédit

Au 31 octobre 2023, les titres d'emprunt au coût amorti et à la JVAERG étaient classés au stade 1, la note de crédit à laquelle ils se rapportaient étant principalement considérée comme étant à faible risque aux fins de la notation interne du risque de la Banque. Au 31 octobre 2023, la correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des titres d'emprunt au coût amorti s'établissait à 0,3 million \$ (0,2 million \$ au 31 octobre 2022) et celle à l'égard des titres d'emprunt à la JVAERG, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global, à néant (0,2 million \$ au 31 octobre 2022).

Valeurs mobilières au coût amorti ⁽¹⁾

| | 2023 | 2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Valeurs mobilières émises ou garanties | | |
| par le Canada ⁽²⁾ | 1 098 545 \$ | 1 338 249 \$ |
| par des provinces | 1 565 095 | 1 483 855 |
| par des municipalités | 60 460 | 110 510 |
| Autres titres d'emprunt | 271 077 | 71 791 |
| | 2 995 177 \$ | 3 004 405 \$ |

(1) La Banque applique la comptabilité de couverture de juste valeur pour couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt et aux variations de la juste valeur de ses valeurs mobilières au coût amorti. La valeur comptable des valeurs mobilières faisant partie d'une relation de couverture de la juste valeur est ajustée pour tenir compte des profits (pertes) sur les contrats de couverture connexes.

(2) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Profits (pertes) sur cession de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours des exercices clos en 2023 et 2022, la Banque a vendu certains titres d'emprunt évalués au coût amorti aux fins de la gestion des liquidités. La valeur comptable de ces titres, principalement des bons du Trésor à terme ou quasi à terme, s'établissait à 642,1 millions \$ au moment de la cession en 2023 (368,0 millions \$ en 2022), et la Banque a comptabilisé des pertes nettes négligeables dans les revenus tirés des instruments financiers à l'état du résultat consolidé en 2023 (néant en 2022).

Valeurs mobilières à la JVAERG

Le tableau ci-dessous présente les profits et pertes latents cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

| | 2023 | | | | 2022 | | | |
|---|------------------|-----------------|-----------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | Coût amorti | Profits latents | Pertes latentes | Juste valeur | Coût amorti | Profits latents | Pertes latentes | Juste valeur |
| Valeurs mobilières émises ou garanties | | | | | | | | |
| par le Canada ⁽¹⁾ | 14 709 \$ | 7 \$ | 61 \$ | 14 655 \$ | 8 111 \$ | 1 \$ | 92 \$ | 8 020 \$ |
| par des provinces | 4 021 | — | 102 | 3 919 | 6 994 | — | 156 | 6 838 |
| par des municipalités | 914 | — | 27 | 887 | 2 617 | — | 79 | 2 538 |
| Autres titres d'emprunt | 5 060 | 9 | 114 | 4 955 | 13 748 | 17 | 539 | 13 226 |
| Actions privilégiées | — | — | — | — | 145 646 | 1 281 | 17 020 | 129 907 |
| Actions ordinaires et autres valeurs mobilières | 16 510 | 9 464 | — | 25 974 | 17 812 | 10 389 | 2 108 | 26 093 |
| | 41 214 \$ | 9 480 \$ | 304 \$ | 50 390 \$ | 194 928 \$ | 11 688 \$ | 19 994 \$ | 186 622 \$ |

(1) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titres de capitaux propres désignés à la JVAERG

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres, dont l'objectif économique consiste principalement à les détenir pour générer un revenu de dividendes, comme étant à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits ou des pertes dans le résultat net. Le revenu de dividendes comptabilisé en résultat sur ces placements s'est établi à 2,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (9,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022), y compris un montant négligeable au titre des placements vendus au cours de ces périodes.

| | 2023 | 2022 |
|-------------------------------------|------------------|-------------------|
| Juste valeur au début de l'exercice | 156 000 \$ | 198 436 \$ |
| Variation de la juste valeur | 16 921 | (30 867) |
| Désignés à la JVAERG | 1 821 | 11 018 |
| Ventes ou rachats ⁽¹⁾ | (148 768) | (22 587) |
| Juste valeur à la fin de l'exercice | 25 974 \$ | 156 000 \$ |

(1) La vente de titres de capitaux propres désignés à la JVAERG en 2023 et en 2022 découlait des décisions prises en matière de répartition d'actif et de l'établissement des perspectives. La perte nette cumulée réalisée à la vente de ces titres s'est établie à 18,9 millions \$ en 2023 (profit net cumulé de 0,8 million \$ en 2022).

6. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES

Au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022, les prêts étaient comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, comme il est décrit à la note 3.

Établir et évaluer les pertes de crédit attendues**Pertes de crédit attendues**

Les pertes de crédit attendues sont établies au moyen d'une approche en trois stades qui est fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs depuis la comptabilisation initiale.

- Stade 1 : Les instruments financiers qui ne sont pas dépréciés et pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale sont classés au stade 1.
- Stade 2 : Les instruments financiers pour lesquels le risque de crédit a considérablement augmenté entre la comptabilisation initiale et la date de clôture, mais qui ne sont pas dépréciés, sont transférés au stade 2.
- Stade 3 : Les instruments financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur les montants estimés des flux de trésorerie futurs à la date de clôture et qui sont considérés comme dépréciés, sont classés au stade 3.
- Instruments financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création : Les instruments financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont classés dans la catégorie des instruments financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

Gouvernance et contrôles

Le cadre de gestion du risque de la Banque sert à établir les pertes de crédit attendues. La Banque a mis en place des politiques et des procédures qui encadrent la dépréciation découlant du risque de crédit. Ces politiques sont documentées et revues périodiquement par la fonction de gestion des risques. Chaque mois, le comité de crédit aux particuliers de la Banque examine les analyses des diverses mesures de la qualité du crédit pour repérer les risques et les tendances susceptibles d'avoir une incidence sur les portefeuilles de prêts aux particuliers. Le comité de crédit commercial de la Banque examine également les prêts dépréciés importants et procède à des analyses des autres prêts dépréciés en souffrance depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et

s'appuient sur une expertise spécialisée. Les questions complexes sur les méthodes et hypothèses d'évaluation sont passées en revue par un groupe d'experts de diverses fonctions. De plus, les données et les hypothèses utilisées pour déterminer les pertes de crédit attendues sont examinées régulièrement par la fonction de gestion des risques.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont estimées au moyen de trois variables principales : 1) la probabilité de défaillance (PD), 2) la perte en cas de défaillance (PCD) et 3) l'exposition en cas de défaillance (ECD) actualisée à la date de clôture. Aux fins comptables, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont estimées en multipliant la PD pour les 12 mois à venir par la PCD et par l'ECD. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont estimées au moyen de la PD pour la durée de vie.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées sur une base collective ou individuelle. Les instruments financiers pour lesquels les pertes de crédit sont évaluées sur une base collective sont affectés aux groupes qui ont des caractéristiques de risque de crédit similaires.

Données d'entrée, hypothèses et estimations utilisées

Pour calculer les pertes de crédit attendues conformément à IFRS 9, la Banque se sert essentiellement de ses modèles de risque de crédit fondés sur la notation interne du risque lié aux facilités de crédit, dont elle ajuste certains paramètres.

Estimations de la PD

La PD est une estimation de la probabilité qu'un prêt ne soit pas remboursé au cours d'une période donnée. Les estimations de la PD qui en découlent sont fondées sur des données historiques et les conditions actuelles du marché et prennent en compte des prévisions raisonnables et justifiables des conditions économiques futures à la date de clôture. Certains ajustements sont apportés aux paramètres de Bâle pour qu'ils soient conformes aux exigences d'IFRS 9, y compris la conversion de paramètres fondés sur le cycle économique en données d'entrée ponctuelles qui tiennent compte de l'information raisonnable et pertinente concernant la conjoncture économique future.

Estimations de la PCD

La PCD correspond au montant qui pourrait ne pas être recouvré en cas de défaillance. Les estimations de la PCD sont fondées sur des données historiques, des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, les coûts directs et l'information pertinente sur la conjoncture économique future, le cas échéant.

Estimations de l'ECD

L'ECD correspond à une estimation de l'exposition au risque en cas de défaillance. Selon le type d'exposition au risque, l'ECD tient compte des attentes futures à l'égard des montants qui seront empruntés sur une facilité confirmée, le cas échéant, ou des attentes à l'égard du remboursement des soldes empruntés.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée pour évaluer les pertes de crédit attendues correspond à la durée contractuelle résiduelle. Dans le cas des instruments financiers renouvelables pour lesquels il n'existe pas d'échéance contractuelle, comme les cartes de crédit ou les lignes de crédit, la durée de vie attendue est fondée sur le cycle de vie comportemental du produit.

Prise en compte de l'information prospective

Le groupe Économie et stratégie de la Banque est responsable de l'élaboration de trois scénarios macroéconomiques (un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste) et de la formulation de recommandations sur les pondérations probabilistes appliquées à chaque scénario. Des scénarios macroéconomiques ne sont pas élaborés pour des portefeuilles donnés, étant donné que le groupe Économie et stratégie de la Banque fournit un ensemble de variables pour chaque scénario défini. Les données sur les pertes de crédit attendues et les modèles d'évaluation des pertes de crédit attendues reposent sur des facteurs macroéconomiques prospectifs comme les taux d'intérêt, les taux de chômage, les prévisions de PIB et les indices des prix de l'immobilier.

Appréciation des variations importantes du risque de crédit

Pour apprécier s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la PD pour les 12 mois à venir à la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir à la date de comptabilisation initiale, et les informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont prises en compte. La Banque a inclus des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent au stade 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit. La Banque tient également compte d'autres facteurs pertinents qui pourraient ne pas être reflétés de façon appropriée dans l'information utilisée pour effectuer cette appréciation (notamment les retards de paiement et la possibilité que l'actif financier fasse l'objet d'une surveillance additionnelle, comme la liste de surveillance des portefeuilles de prêts commerciaux). Parallèlement, la Banque détermine, au moyen de ces facteurs, si le risque de crédit lié aux prêts qui ont été transférés au stade 2 ou au stade 3 a diminué considérablement.

Utilisation de superpositions aux fins de gestion

La Banque utilise les superpositions aux fins de gestion pour les estimations de provisions pour pertes de crédit attendues lorsqu'il est déterminé que les données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles existants ne tiennent pas compte de tous les facteurs de risque pertinents. L'émergence de nouveaux événements macroéconomiques ou politiques, ainsi que les changements attendus des paramètres, modèles ou données qui ne sont pas incorporés dans les paramètres, migrations des notations de risque interne ou informations prospectives actuels sont des exemples de telles circonstances. L'utilisation de superpositions aux fins de gestion nécessite l'exercice d'un jugement important.

Établissement de la dépréciation

La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Notations du risque de crédit*Risque de crédit lié aux prêts personnels*

La Banque a recours à des modèles d'évaluation des comportements pour gérer et surveiller le risque de crédit lié aux prêts personnels. Le tableau qui suit présente les catégories de PD ainsi que la qualité du crédit associée aux portefeuilles de prêts personnels.

| PD (%) | Description |
|---------------|--------------------|
| 0,00 – 0,33 | Risque très faible |
| 0,34 – 0,83 | Risque faible |
| 0,84 – 14,98 | Risque moyen |
| 14,99 – 99,99 | Risque élevé |
| 100 | Défaillance |

Risque de crédit lié aux prêts commerciaux

Aux fins de la gestion du risque de crédit interne, la Banque utilise un système de notation des risques comportant 19 niveaux pour évaluer le risque de crédit lié aux prêts commerciaux. Ce système de notation des risques utilisé par la Banque est semblable à celui qui est utilisé par les principales agences de notation externes. Le tableau ci-après présente les notes par principale catégorie de risque et les compare aux notes attribuées par deux grandes agences de notation.

| Note | PD (%) | Standard & Poor's | DBRS | Description |
|-------|------------|-------------------|-----------------------------|--------------------|
| 1-7 | 0,00-0,53 | AAA à BBB- | AAA à BBB (faible) | Risque très faible |
| 8-10 | 0,54-2,28 | BB+ à B+ | BB (élevée) à B (élevée) | Risque faible |
| 11-13 | 2,29-9,91 | B à B- | B à B (faible) | Risque moyen |
| 14-16 | 9,92-99,99 | CCC+ à CCC- | CCC (élevée) à CCC (faible) | Risque élevé |
| 17-19 | 100 | CC/C/D | CC/C/D | Défaillance |

Exposition au risque de crédit

Le tableau qui suit présente la valeur comptable brute et nette des prêts et acceptations et des risques hors bilan, en fonction de la qualité du crédit et du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues de chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti.

| | 2023 | | | | 2022 | | | |
|--|---------------|--------------|------------|---------------|---------------|--------------|------------|---------------|
| | Productifs | | Dépréciés | | Productifs | | Dépréciés | |
| | Stade 1 | Stade 2 | Stade 3 | Total | Stade 1 | Stade 2 | Stade 3 | Total |
| Prêts personnels | | | | | | | | |
| Risque très faible | 1 820 989 \$ | 44 624 \$ | — \$ | 1 865 613 \$ | 2 313 984 \$ | 307 \$ | — \$ | 2 314 291 \$ |
| Risque faible | 264 729 | 55 121 | — | 319 850 | 352 966 | 61 515 | — | 414 481 |
| Risque moyen | 204 277 | 153 684 | — | 357 961 | 243 561 | 271 247 | — | 514 808 |
| Risque élevé | — | 9 417 | — | 9 417 | — | 10 229 | — | 10 229 |
| Défaillance | — | — | 18 906 | 18 906 | — | — | 12 826 | 12 826 |
| Valeur comptable brute | 2 289 995 | 262 846 | 18 906 | 2 571 747 | 2 910 511 | 343 298 | 12 826 | 3 266 635 |
| Corrections de valeur pour pertes sur prêts | 7 233 | 31 658 | 7 063 | 45 954 | 12 078 | 35 710 | 3 476 | 51 264 |
| Valeur comptable nette | 2 282 762 \$ | 231 188 \$ | 11 843 \$ | 2 525 793 \$ | 2 898 433 \$ | 307 588 \$ | 9 350 \$ | 3 215 371 \$ |
| Prêts hypothécaires résidentiels | | | | | | | | |
| Risque très faible | 11 972 628 \$ | — \$ | — \$ | 11 972 628 \$ | 11 436 281 \$ | — \$ | — \$ | 11 436 281 \$ |
| Risque faible | 2 512 683 | 15 296 | — | 2 527 979 | 2 634 189 | 15 690 | — | 2 649 879 |
| Risque moyen | 1 727 443 | 346 927 | — | 2 074 370 | 1 641 105 | 310 396 | — | 1 951 501 |
| Risque élevé | — | 91 936 | — | 91 936 | — | 72 259 | — | 72 259 |
| Défaillance | — | — | 41 896 | 41 896 | — | — | 47 560 | 47 560 |
| Valeur comptable brute | 16 212 754 | 454 159 | 41 896 | 16 708 809 | 15 711 575 | 398 345 | 47 560 | 16 157 480 |
| Corrections de valeur pour pertes sur prêts | 5 721 | 7 763 | 2 072 | 15 556 | 6 811 | 6 592 | 2 591 | 15 994 |
| Valeur comptable nette | 16 207 033 \$ | 446 396 \$ | 39 824 \$ | 16 693 253 \$ | 15 704 764 \$ | 391 753 \$ | 44 969 \$ | 16 141 486 \$ |
| Prêts commerciaux ⁽¹⁾ | | | | | | | | |
| Risque très faible | 3 657 740 \$ | 2 106 \$ | — \$ | 3 659 846 \$ | 3 842 829 \$ | 11 333 \$ | — \$ | 3 854 162 \$ |
| Risque faible | 10 114 411 | 112 295 | — | 10 226 706 | 10 798 691 | 132 248 | — | 10 930 939 |
| Risque moyen | 2 511 637 | 796 532 | — | 3 308 169 | 2 516 822 | 334 460 | — | 2 851 282 |
| Risque élevé | — | 431 844 | — | 431 844 | — | 423 260 | — | 423 260 |
| Défaillance | — | — | 167 229 | 167 229 | — | — | 97 303 | 97 303 |
| Valeur comptable brute | 16 283 788 | 1 342 777 | 167 229 | 17 793 794 | 17 158 342 | 901 301 | 97 303 | 18 156 946 |
| Corrections de valeur pour pertes sur prêts | 60 838 | 34 053 | 49 556 | 144 447 | 51 094 | 28 887 | 46 237 | 126 218 |
| Valeur comptable nette | 16 222 950 \$ | 1 308 724 \$ | 117 673 \$ | 17 649 347 \$ | 17 107 248 \$ | 872 414 \$ | 51 066 \$ | 18 030 728 \$ |
| Total des prêts | | | | | | | | |
| Valeur comptable brute | 34 786 537 \$ | 2 059 782 \$ | 228 031 \$ | 37 074 350 \$ | 35 780 428 \$ | 1 642 944 \$ | 157 689 \$ | 37 581 061 \$ |
| Corrections de valeur pour pertes sur prêts | 73 792 | 73 474 | 58 691 | 205 957 | 69 983 | 71 189 | 52 304 | 193 476 |
| Valeur comptable nette | 34 712 745 \$ | 1 986 308 \$ | 169 340 \$ | 36 868 393 \$ | 35 710 445 \$ | 1 571 755 \$ | 105 385 \$ | 37 387 585 \$ |
| Risques hors bilan ⁽²⁾ | | | | | | | | |
| Risque très faible | 1 686 556 \$ | 276 \$ | — \$ | 1 686 832 \$ | 1 124 620 \$ | 335 \$ | — \$ | 1 124 955 \$ |
| Risque faible | 903 282 | 26 496 | — | 929 778 | 1 292 992 | 23 680 | — | 1 316 672 |
| Risque moyen | 399 034 | 69 647 | — | 468 681 | 457 896 | 39 900 | — | 497 796 |
| Risque élevé | — | 14 720 | — | 14 720 | — | 38 660 | — | 38 660 |
| Défaillance | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Total des risques | 2 988 872 | 111 139 | — | 3 100 011 | 2 875 508 | 102 575 | — | 2 978 083 |
| Corrections de valeur pour pertes liées aux risques hors bilan | 6 596 | 2 248 | — | 8 844 | 5 864 | 1 811 | — | 7 675 |
| Total des risques, montant net | 2 982 276 \$ | 108 891 \$ | — \$ | 3 091 167 \$ | 2 869 644 \$ | 100 764 \$ | — \$ | 2 970 408 \$ |

(1) Comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Comprennent les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées.

Rapprochement des corrections de valeur pour pertes sur créances

Le tableau qui suit présente le rapprochement des corrections de valeur pour pertes sur créances pour chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti, en fonction du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues.

| | 2023 | | | | 2022 | | | |
|---|------------|-----------|-----------|------------|------------|-----------|-----------|------------|
| | Productifs | | Dépréciés | | Productifs | | Dépréciés | |
| | Stade 1 | Stade 2 | Stade 3 | Total | Stade 1 | Stade 2 | Stade 3 | Total |
| Prêts personnels | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 13 173 \$ | 36 862 \$ | 3 476 \$ | 53 511 \$ | 9 561 \$ | 36 551 \$ | 9 471 \$ | 55 583 \$ |
| Transferts : | | | | | | | | |
| vers le stade 1 | 4 034 | (3 786) | (248) | — | 4 941 | (4 282) | (659) | — |
| vers le stade 2 | (2 773) | 3 052 | (279) | — | (2 019) | 3 589 | (1 570) | — |
| vers le stade 3 | (369) | (3 087) | 3 456 | — | (211) | (1 156) | 1 367 | — |
| Octrois | 1 169 | — | — | 1 169 | 1 336 | — | — | 1 336 |
| Décomptabilisations | (2 541) | (12 637) | (1 754) | (16 932) | (1 647) | (7 605) | (9 373) | (18 625) |
| Réévaluation des provisions, montant net | (4 395) | 12 354 | 23 414 | 31 373 | 1 212 | 9 765 | 22 446 | 33 423 |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances | (4 875) | (4 104) | 24 589 | 15 610 | 3 612 | 311 | 12 211 | 16 134 |
| Radiations | — | — | (27 850) | (27 850) | — | — | (24 170) | (24 170) |
| Recouvrements | — | — | 7 732 | 7 732 | — | — | 6 849 | 6 849 |
| Change et autres | — | — | (884) | (884) | — | — | (885) | (885) |
| Solde à la fin de la période | 8 298 \$ | 32 758 \$ | 7 063 \$ | 48 119 \$ | 13 173 \$ | 36 862 \$ | 3 476 \$ | 53 511 \$ |
| Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts | 7 233 \$ | 31 658 \$ | 7 063 \$ | 45 954 \$ | 12 078 \$ | 35 710 \$ | 3 476 \$ | 51 264 \$ |
| Total des corrections de valeur pour risques hors bilan | 1 065 | 1 100 | — | 2 165 | 1 095 | 1 152 | — | 2 247 |
| Total des corrections de valeur pour pertes sur créances | 8 298 \$ | 32 758 \$ | 7 063 \$ | 48 119 \$ | 13 173 \$ | 36 862 \$ | 3 476 \$ | 53 511 \$ |
| Prêts hypothécaires résidentiels | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 6 839 \$ | 6 599 \$ | 2 591 \$ | 16 029 \$ | 6 577 \$ | 4 707 \$ | 4 209 \$ | 15 493 \$ |
| Transferts : | | | | | | | | |
| vers le stade 1 | 3 735 | (2 932) | (803) | — | 2 681 | (2 287) | (394) | — |
| vers le stade 2 | (1 238) | 1 489 | (251) | — | (1 423) | 1 823 | (400) | — |
| vers le stade 3 | (174) | (310) | 484 | — | (98) | (153) | 251 | — |
| Octrois | 2 030 | — | — | 2 030 | 2 880 | — | — | 2 880 |
| Décomptabilisations | (1 078) | (1 153) | (689) | (2 920) | (1 619) | (1 047) | (2 217) | (4 883) |
| Réévaluation des provisions, montant net | (4 125) | 4 284 | 3 001 | 3 160 | (2 159) | 3 556 | 3 189 | 4 586 |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances | (850) | 1 378 | 1 742 | 2 270 | 262 | 1 892 | 429 | 2 583 |
| Radiations | — | — | (1 315) | (1 315) | — | — | (1 824) | (1 824) |
| Recouvrements | — | — | 582 | 582 | — | — | 1 305 | 1 305 |
| Change et autres | — | — | (1 528) | (1 528) | — | — | (1 528) | (1 528) |
| Solde à la fin de la période | 5 989 \$ | 7 977 \$ | 2 072 \$ | 16 038 \$ | 6 839 \$ | 6 599 \$ | 2 591 \$ | 16 029 \$ |
| Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts | 5 721 \$ | 7 763 \$ | 2 072 \$ | 15 556 \$ | 6 811 \$ | 6 592 \$ | 2 591 \$ | 15 994 \$ |
| Total des corrections de valeur pour risques hors bilan | 268 | 214 | — | 482 | 28 | 7 | — | 35 |
| Total des corrections de valeur pour pertes sur créances | 5 989 \$ | 7 977 \$ | 2 072 \$ | 16 038 \$ | 6 839 \$ | 6 599 \$ | 2 591 \$ | 16 029 \$ |
| Prêts commerciaux | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 55 835 \$ | 29 539 \$ | 46 237 \$ | 131 611 \$ | 44 933 \$ | 13 257 \$ | 73 312 \$ | 131 502 \$ |
| Transferts : | | | | | | | | |
| vers le stade 1 | 6 410 | (5 968) | (442) | — | 4 273 | (3 262) | (1 011) | — |
| vers le stade 2 | (3 407) | 3 710 | (303) | — | (7 088) | 7 715 | (627) | — |
| vers le stade 3 | (315) | (1 706) | 2 021 | — | (44) | (421) | 465 | — |
| Octrois | 6 968 | — | — | 6 968 | 12 668 | — | — | 12 668 |
| Décomptabilisations | (10 328) | (11 185) | (6 013) | (27 526) | (11 863) | (6 224) | (9 063) | (27 150) |
| Réévaluations, montant net | 12 059 | 21 224 | 31 002 | 64 285 | 11 548 | 18 162 | 22 933 | 52 643 |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances | 11 387 | 6 075 | 26 265 | 43 727 | 9 494 | 15 970 | 12 697 | 38 161 |
| Radiations | — | — | (21 637) | (21 637) | — | — | (38 737) | (38 737) |
| Recouvrements | — | — | 643 | 643 | — | — | 997 | 997 |
| Change et autres | (1 121) | (627) | (1 952) | (3 700) | 1 408 | 312 | (2 032) | (312) |
| Solde à la fin de la période | 66 101 \$ | 34 987 \$ | 49 556 \$ | 150 644 \$ | 55 835 \$ | 29 539 \$ | 46 237 \$ | 131 611 \$ |
| Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts | 60 838 \$ | 34 053 \$ | 49 556 \$ | 144 447 \$ | 51 094 \$ | 28 887 \$ | 46 237 \$ | 126 218 \$ |
| Total des corrections de valeur pour risques hors bilan | 5 263 | 934 | — | 6 197 | 4 741 | 652 | — | 5 393 |
| Total des corrections de valeur pour pertes sur créances | 66 101 \$ | 34 987 \$ | 49 556 \$ | 150 644 \$ | 55 835 \$ | 29 539 \$ | 46 237 \$ | 131 611 \$ |
| Total des risques | | | | | | | | |
| Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts | 73 792 \$ | 73 474 \$ | 58 691 \$ | 205 957 \$ | 69 983 \$ | 71 189 \$ | 52 304 \$ | 193 476 \$ |
| Total des corrections de valeur pour risques hors bilan | 6 596 | 2 248 | — | 8 844 | 5 864 | 1 811 | — | 7 675 |
| Total des corrections de valeur pour pertes sur créances | 80 388 \$ | 75 722 \$ | 58 691 \$ | 214 801 \$ | 75 847 \$ | 73 000 \$ | 52 304 \$ | 201 151 \$ |

Principaux facteurs macroéconomiques

Les tableaux suivants présentent les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour estimer les corrections de valeur pour pertes sur créances au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022.

| | 2023 | | | | | |
|--|--------------------------------|--|--------------------------------|--|--------------------------------|--|
| | Scénario de base | | Scénario optimiste | | Scénario pessimiste | |
| | 12 mois à venir ⁽¹⁾ | Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾ | 12 mois à venir ⁽¹⁾ | Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾ | 12 mois à venir ⁽¹⁾ | Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾ |
| Principaux facteurs macroéconomiques | | | | | | |
| Croissance (diminution) du PIB | 0,6 % | 3,0 % | 2,2 % | 3,5 % | (2,3) % | 2,8 % |
| Taux de chômage moyen (en points de pourcentage) | 6,2 | 6,1 | 5,4 | 4,9 | 8,1 | 7,7 |
| Croissance (diminution) de l'indice des prix de l'immobilier | 1,5 % | 7,5 % | 6,4 % | 10,6 % | (7,2) % | 4,9 % |
| Croissance (diminution) de l'indice S&P/TSX ⁽³⁾ | 0,8 % | 9,6 % | 10,9 % | 10,4 % | (9,3) % | 13,3 % |
| 2022 | | | | | | |
| | Scénario de base | | Scénario optimiste | | Scénario pessimiste | |
| | 12 mois à venir ⁽¹⁾ | Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾ | 12 mois à venir ⁽¹⁾ | Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾ | 12 mois à venir ⁽¹⁾ | Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾ |
| | 12 mois à venir ⁽¹⁾ | Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾ | 12 mois à venir ⁽¹⁾ | Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾ | 12 mois à venir ⁽¹⁾ | Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾ |
| Principaux facteurs macroéconomiques | | | | | | |
| Croissance (diminution) du PIB | (0,1) % | 3,3 % | 1,2 % | 3,4 % | (3,5) % | 2,9 % |
| Taux de chômage moyen (en points de pourcentage) | 5,9 | 6,3 | 5,5 | 5,5 | 8,0 | 8,3 |
| Croissance (diminution) de l'indice des prix de l'immobilier | (13,3) % | 5,8 % | (5,4) % | 8,5 % | (21,3) % | 3,6 % |
| Croissance (diminution) de l'indice S&P/TSX ⁽³⁾ | 0,3 % | 13,5 % | 9,8 % | 14,9 % | (10,7) % | 19,9 % |

(1) Variation ou moyenne attendue pour les 12 mois à venir. Ces facteurs sont utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues de stade 1.

(2) Variation ou moyenne attendue pour la période de 24 mois restante de l'horizon prévisionnel. Ces facteurs sont utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues de stade 2 et de stade 3.

(3) Principal indice boursier au Canada.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour les portefeuilles de prêts personnels et de prêts hypothécaires résidentiels sont le taux de chômage moyen, l'indice des prix de l'immobilier et l'indice S&P/TSX. Le principal facteur macroéconomique utilisé pour le portefeuille de prêts commerciaux est le PIB. Une hausse du taux de chômage moyen entraînera généralement une augmentation des corrections de valeur pour pertes sur créances, alors qu'une hausse des autres facteurs macroéconomiques mentionnés ci-dessus entraînera généralement une diminution des corrections de valeur pour pertes sur créances.

Description des scénarios utilisés pour évaluer les pertes de crédit attendues au 31 octobre 2023

Dans le scénario de base, le resserrement des conditions financières freine la demande des ménages et des entreprises, ce qui contribue à prolonger jusqu'au début de 2024 la légère récession technique au Canada ayant commencé à la mi-2023. Les taux d'intérêt élevés ont une incidence plus modérée aux États-Unis, ce qui provoque une légère récession durant deux trimestres. Le chômage est légèrement en hausse. Les prix des maisons augmentent à un rythme modéré, en raison d'une détérioration du déséquilibre entre l'offre et la demande. Le rendement des actions est limité. Les banques centrales rétablissent la stabilité des prix à la consommation en 2024, ce qui leur permet de procéder à de légères réductions des taux directeurs au cours de la même année. La reprise est empreinte d'un dynamisme économique positif modéré.

Dans le scénario pessimiste, le resserrement des conditions financières dépasse les attentes des marchés financiers. Les banques centrales sont amenées à procéder à d'autres hausses des taux directeurs, car l'inflation telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) ne se replie pas suffisamment. L'environnement des taux d'intérêt plus restrictif pendant une période prolongée provoque une récession plus profonde en Amérique du Nord vers la fin de 2023 et pendant la première moitié de 2024, entraînant ainsi une détérioration majeure du bilan des consommateurs et des entreprises. Le chômage augmente considérablement, ce qui provoque une importante chute des prix des maisons. Le rendement des actions est nettement négatif. Les banques centrales sont dans l'impossibilité d'abaisser leur taux directeur avant le début de 2025 à cause de la persistance de l'inflation telle que mesurée par l'IPC. La reprise reste lente jusqu'à la fin de la période prévisionnelle.

Dans le scénario optimiste, les facteurs d'instabilité disparaissent graduellement. Le Canada et les États-Unis évitent la récession. L'inflation telle que mesurée par l'IPC ralentit davantage, et rapidement. La présence de preuves convaincantes d'une nouvelle stabilisation des prix permet aux banques centrales d'abaisser leurs taux directeurs pendant la première moitié de 2024, ce qui facilite la phase d'adaptation des consommateurs et des entreprises. La résilience du marché du travail est préservée, et le taux de chômage reste très bas. En raison du déséquilibre prononcé entre l'offre et la demande, les prix des maisons sont significativement en hausse. L'amélioration du climat économique et le rebond du marché contribuent à l'essor du rendement des actions.

Analyse de sensibilité des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs

Si, aux fins de l'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs, la Banque devait utiliser uniquement le scénario de base, le montant obtenu serait inférieur de 25,1 millions \$ à celui comptabilisé au 31 octobre 2023 (montant inférieur de 33,5 millions \$ au 31 octobre 2022). Si, aux fins de l'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs, la Banque devait utiliser uniquement le scénario pessimiste, le montant obtenu serait supérieur de 52,9 millions \$ à celui comptabilisé au 31 octobre 2023 (montant supérieur de 46,0 millions \$ au 31 octobre 2022).

Cette mesure de sensibilité ne vise que l'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur créances et, par conséquent, n'a pas pris en compte les modifications dans la migration des expositions entre le stade 1 et le stade 2 qui auraient découlé de la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit et se seraient produites dans un scénario de base intégral ou un scénario entièrement pessimiste. Par conséquent, le montant des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs pourrait dépasser celui qui découlerait d'un scénario entièrement pessimiste en raison de la migration d'expositions supplémentaires du stade 1 vers le stade 2. Les pertes sur créances réelles pourraient différer de façon significative de celles prises en compte dans les estimations de la Banque.

Selon les scénarios fondés sur des pondérations probabilistes actuellement mis en place, si tous les prêts productifs étaient au stade 1, reflétant une période de pertes attendues de 12 mois, les corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs seraient de 143,5 millions \$ au 31 octobre 2023 (136,0 millions \$ au 31 octobre 2022).

Prêts en souffrance mais non dépréciés

Le tableau suivant présente les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme étant dépréciés. Le solde des prêts commerciaux en souffrance, mais non dépréciés n'est pas significatif.

| | 2023 | | | 2022 | | |
|----------------------------------|----------------------|------------------------|-------------------|----------------------|------------------------|-------------------|
| | De 1 jour à 31 jours | De 32 jours à 90 jours | Total | De 1 jour à 31 jours | De 32 jours à 90 jours | Total |
| Prêts personnels | 58 318 \$ | 19 724 \$ | 78 042 \$ | 70 173 \$ | 23 726 \$ | 93 899 \$ |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 130 671 | 38 753 | 169 424 | 115 028 | 27 496 | 142 524 |
| | 188 989 \$ | 58 477 \$ | 247 466 \$ | 185 201 \$ | 51 222 \$ | 236 423 \$ |

Créances au titre des contrats de location-financement

Le poste Prêts commerciaux comprend un investissement net dans les contrats de location de 1,1 milliard \$ au 31 octobre 2023 (1,1 milliard \$ au 31 octobre 2022).

| | 2023 | 2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Paiements minimaux au titre de la location | 1 227 335 \$ | 1 214 634 \$ |
| Valeur résiduelle non garantie | 28 123 | 27 883 |
| Investissement brut dans les contrats de location | 1 255 458 | 1 242 517 |
| Revenu d'intérêt non gagné | (152 737) | (129 707) |
| Investissement net dans les contrats de location | 1 102 721 | 1 112 810 |
| Coûts différés non amortis, dépôts de garantie et autres | 13 319 | 13 503 |
| | 1 116 040 \$ | 1 126 313 \$ |

Échéance contractuelle des créances au titre des contrats de location-financement

Le tableau qui suit contient des précisions sur l'échéance contractuelle des créances au titre des contrats de location-financement.

| | 2023 | | | 2022 | | |
|---------------------|---|----------------------------|--|---|----------------------------|--|
| | Investissement brut dans les contrats de location | Revenu d'intérêt non gagné | Investissement net dans les contrats de location | Investissement brut dans les contrats de location | Revenu d'intérêt non gagné | Investissement net dans les contrats de location |
| Moins de un an | 420 641 \$ | 67 209 \$ | 353 432 \$ | 435 753 \$ | 57 843 \$ | 377 910 \$ |
| De un an à cinq ans | 820 710 | 84 960 | 735 750 | 791 980 | 71 383 | 720 597 |
| Plus de cinq ans | 14 107 | 568 | 13 539 | 14 784 | 481 | 14 303 |
| | 1 255 458 \$ | 152 737 \$ | 1 102 721 \$ | 1 242 517 \$ | 129 707 \$ | 1 112 810 \$ |

7. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES

7.1 TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

La Banque vend principalement des prêts hypothécaires résidentiels par l'entremise du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à des investisseurs tiers aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et mis en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen d'autres conduits à vendeurs multiples mis en place par d'autres banques canadiennes.

Programmes de la SCHL

Dans le cadre du programme de TACH créé en vertu de la LNH, la Banque émet des titres négociables adossés à des prêts hypothécaires résidentiels admissibles garantis (les TACH LNH). Ces TACH LNH peuvent être vendus directement aux investisseurs ou par l'entremise du Programme des OHC. Les OHC sont des obligations cautionnées par la SCHL qui sont émises par l'intermédiaire de la Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1 (FCH), une entité ad hoc. Les porteurs des OHC et des TACH LNH ainsi que la FCH n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance.

Comme la Banque continue d'être exposée aux risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt et de crédit liés aux prêts hypothécaires titrisés, elle conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs financiers. Par conséquent, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés sont conservés au bilan et considérés comme des actifs donnés en garantie. Le produit reçu est comptabilisé à titre de financement garanti au poste Dette liée aux activités de titrisation dans le bilan consolidé. Les autres actifs qui doivent être conservés pour que la Banque soit admissible au programme OHC (actifs de remplacement) sont également comptabilisés au bilan et considérés comme des actifs donnés en garantie.

Conduit à vendeurs multiples

La Banque vend des prêts hypothécaires résidentiels à une entité structurée intermédiaire à vendeurs multiples constituée aux seules fins de mener des activités de titrisation. L'entité structurée intermédiaire à vendeurs multiples finance ces achats au moyen de l'émission de billets portant intérêt à d'autres entités structurées. L'entité structurée n'a aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance.

Comme la Banque consent des rehaussements de crédit pour ces opérations, elle conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs financiers. Les prêts titrisés sont conservés au bilan. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts cédés sont légalement transférés à l'entité structurée, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Le produit reçu est comptabilisé à titre de financement garanti au poste Dette liée aux activités de titrisation dans le bilan consolidé.

Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et les passifs financiers qui leur sont associés compris dans le bilan consolidé.

| | 2023 | 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Prêts hypothécaires résidentiels | 11 756 823 \$ | 10 298 524 \$ |
| Actifs de remplacement ⁽¹⁾ | 558 410 | 799 619 |
| Dette liée aux activités de titrisation | (11 929 907) | (10 860 606) |

(1) Comprennent la trésorerie et les dépôts auprès de banques, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs acquises faisant partie du compte de réinvestissement de capital que la Banque est tenue de maintenir afin de pouvoir participer au programme.

Au 31 octobre 2023, la Banque a également titrisé d'autres prêts hypothécaires résidentiels d'un montant total de 107,0 millions \$ (88,5 millions \$ au 31 octobre 2022) dans le cadre du programme de TACH LNH, lesquels n'ont pas été vendus par la suite. Les TACH LNH qui en ont découlé sont présentés dans les prêts hypothécaires résidentiels.

Le tableau qui suit présente sommairement les activités de titrisation de la Banque.

| | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels transférés au cours de l'exercice et liés au nouveau financement | 2 679 265 \$ | 3 094 513 \$ |
| Valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels transférés au cours de l'exercice à titre d'actifs de remplacement | 231 830 | 334 632 |

Actifs financiers admissibles à la décomptabilisation

En 2022, la Banque a titrisé des blocs de prêts hypothécaires sans possibilité de remboursement anticipé totalisant 315,8 millions \$ dans le cadre du programme de TACH LNH. La Banque n'ayant pas conservé la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à ce bloc de prêts hypothécaires résidentiels transférés, les prêts connexes ont été décomptabilisés du bilan consolidé, et un profit de 0,1 million \$ a été comptabilisé en 2022 à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus. Les droits conservés dans le cadre de la titrisation comptabilisés étaient de 19,2 millions \$ au 31 octobre 2022, et le passif de gestion comptabilisé était négligeable au 31 octobre 2022. Aucune telle transaction n'a été comptabilisée en 2023.

7.2 VÉHICULES DE TITRISATION – ENTITÉS STRUCTURÉES

Dans le cours normal des activités, la Banque conclut des opérations avec d'autres entités structurées dans le cadre de programmes de titrisation pour obtenir d'autres sources de financement. La Banque vend des prêts personnels et des créances au titre des contrats de location-financement respectivement à deux sociétés en commandite, B2B Securitization Limited Partnership et LBC Leasing Limited Partnership (les « sociétés en commandite »). Pour financer ces achats, les sociétés en commandite émettent des passifs portant intérêt à des conduits de titrisation d'autres banques canadiennes. La Banque consolide ces sociétés en commandite, étant donné qu'elle détient la totalité des droits, qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et qu'elle peut exercer son pouvoir pour influencer sur les rendements. Les passifs portant intérêt émis par les sociétés en commandite sont comptabilisés à titre de dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé.

Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau qui suit présente sommairement la valeur comptable des actifs financiers titrisés par l'intermédiaire d'autres entités structurées qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et des passifs financiers connexes inclus dans le bilan consolidé.

| | 2023 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| Prêts personnels | 1 057 456 \$ | 1 475 526 \$ |
| Prêts commerciaux ⁽¹⁾ | 470 682 | 783 781 |
| Dette liée aux activités de titrisation | (923 478) | (1 331 816) |

(1) La Banque titre des créances au titre des contrats de location-financement qui sont incluses au poste Prêts commerciaux.

Le tableau qui suit présente sommairement les activités des entités structurées consolidées de la Banque.

| | 2023 | 2022 |
|--|------|------------|
| Valeur comptable des prêts personnels transférés au cours de l'exercice | — \$ | 436 189 \$ |
| Valeur comptable des créances au titre des contrats de location-financement transférées au cours de l'exercice | — | 314 745 |

7.3 OBLIGATIONS SÉCURISÉES

En 2021, la Banque a reçu l'autorisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vue d'établir un programme législatif d'obligations sécurisées de 2,0 milliards \$ (le programme) conformément au Guide des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées de la SCHL. Au 31 octobre 2023, deux séries d'obligations sécurisées étaient en circulation, d'un montant en principal de respectivement 250,0 millions \$ et 300,0 millions \$ et portant intérêt à un taux annuel de respectivement 1,603 % et 3,545 %, payable semestriellement. Les obligations sécurisées sont comptabilisées au poste Dépôts dans le bilan consolidé de la Banque.

La Banque transfère périodiquement des prêts hypothécaires à LBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP) afin de soutenir les activités de financement et de se conformer aux exigences en matière de couverture des actifs en vertu du programme. Guarantor LP a été créée afin de garantir les paiements du principal et des intérêts aux détenteurs des obligations sécurisées. Les obligations sécurisées garanties par Guarantor LP sont des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Banque; par conséquent, les investisseurs ont un droit contre la Banque, lequel se poursuivra si les obligations sécurisées ne sont pas payées par la Banque et si les actifs hypothécaires de Guarantor LP ne sont pas suffisants pour couvrir les sommes à payer relativement aux obligations sécurisées. Au 31 octobre 2023, le montant total des hypothèques en cours s'établissait à 712,9 millions \$ (732,9 millions \$ au 31 octobre 2022).

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Actifs au titre de droits d'utilisation | Locaux et améliorations locatives | Matériel et mobilier | Matériel informatique | Total |
|--|---|---|-------------------------|--------------------------|-------------------|
| Coût | | | | | |
| Au 31 octobre 2021 | 81 832 \$ | 59 132 \$ | 16 120 \$ | 32 675 \$ | 189 759 \$ |
| Acquisitions | 28 376 | 1 425 | 328 | 9 124 | 39 253 |
| Modification des estimations ⁽¹⁾ | (1 785) | — | — | — | (1 785) |
| Dépréciation | 373 | (2 740) | (263) | (268) | (2 898) |
| Cessions | (4 749) | — | — | — | (4 749) |
| Incidence de la conversion des monnaies étrangères | 1 143 | 133 | 62 | 23 | 1 361 |
| Au 31 octobre 2022 | 105 190 | 57 950 | 16 247 | 41 554 | 220 941 |
| Acquisitions | 2 474 | 1 311 | 431 | 3 675 | 7 891 |
| Modification des estimations ⁽¹⁾ | 2 505 | — | — | — | 2 505 |
| Dépréciation | — | (901) | (1 383) | (258) | (2 542) |
| Cessions ⁽²⁾ | (2 014) | (156) | (1 962) | (8 416) | (12 548) |
| Incidence de la conversion des monnaies étrangères | 226 | 26 | 13 | 5 | 270 |
| Au 31 octobre 2023 | 108 381 \$ | 58 230 \$ | 13 346 \$ | 36 560 \$ | 216 517 \$ |
| Amortissement cumulé | | | | | |
| Au 31 octobre 2021 | 27 360 \$ | 20 772 \$ | 14 169 \$ | 26 882 \$ | 89 183 \$ |
| Amortissement | 10 734 | 4 062 | 503 | 1 805 | 17 104 |
| Dépréciation | 48 | (1 639) | (188) | (268) | (2 047) |
| Cessions | (4 749) | — | — | — | (4 749) |
| Incidence de la conversion des monnaies étrangères | 163 | 24 | 21 | 15 | 223 |
| Au 31 octobre 2022 | 33 556 | 23 219 | 14 505 | 28 434 | 99 714 |
| Amortissement | 10 622 | 4 242 | 518 | 3 018 | 18 400 |
| Dépréciation | — | (843) | (1 375) | (247) | (2 465) |
| Cessions ⁽²⁾ | (2 014) | (156) | (1 962) | (8 416) | (12 548) |
| Incidence de la conversion des monnaies étrangères | 57 | 8 | 7 | 4 | 76 |
| Au 31 octobre 2023 | 42 221 \$ | 26 470 \$ | 11 693 \$ | 22 793 \$ | 103 177 \$ |
| Valeur comptable | | | | | |
| Au 31 octobre 2022 | 71 634 \$ | 34 731 \$ | 1 742 \$ | 13 120 \$ | 121 227 \$ |
| Au 31 octobre 2023 | 66 160 \$ | 31 760 \$ | 1 653 \$ | 13 767 \$ | 113 340 \$ |

(1) La modification apportée à l'estimation des actifs au titre de droits d'utilisation découle d'une nouvelle appréciation quant à savoir si la Banque a la certitude raisonnable d'exercer les options de prolongation de ses contrats de location des locaux corporatifs.

(2) Comprennent les radiations d'actifs entièrement amortis.

9. GOODWILL, LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

Le goodwill aux 31 octobre 2023 et 2022 a été entièrement affecté à l'UGT Services aux entreprises.

| | Services aux entreprises ⁽¹⁾ |
|--|--|
| Au 31 octobre 2021 | 78 429 \$ |
| Incidence de la conversion des monnaies étrangères | 5 281 |
| Au 31 octobre 2022 | 83 710 \$ |
| Incidence de la conversion des monnaies étrangères | 1 045 |
| Au 31 octobre 2023 | 84 755 \$ |

(1) Cette UGT est aussi un secteur opérationnel; voir la note 28 pour plus de précisions.

Dépréciation

La Banque soumet le goodwill à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de l'UGT pourrait ne pas être recouvrable. Les logiciels et autres immobilisations incorporelles sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des indicateurs de dépréciation sont identifiés, sauf dans le cas des actifs en cours de développement qui sont soumis à un test de dépréciation chaque année. Étant donné que les logiciels et autres immobilisations incorporelles ne génèrent pas de flux de trésorerie en grande partie indépendants de ceux d'autres actifs ou groupes d'actifs, ils sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'UGT.

En 2023 et en 2022, des indicateurs de dépréciation possible ont été identifiés relativement aux actifs de la Banque, ce qui a mené la direction à soumettre toutes les UGT à un test de dépréciation. Comme la valeur recouvrable estimée des UGT était supérieure à leur valeur comptable, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2023 et en 2022.

La valeur recouvrable des UGT a été calculée en fonction de leur valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses comprennent : 1) les prévisions de flux de trésorerie fondées sur les plans financiers sur quatre ans, ajustées par la direction pour exclure toutes les entrées ou sorties de trésorerie futures estimées pouvant découler des restructurations futures ou de l'amélioration de la performance des actifs et pour aligner les projections aux résultats réels antérieurs; 2) un taux de croissance final de 2,0 % en 2023 (2,0 % en 2022) fondé sur la croissance prévue de l'économie; et 3) un taux d'actualisation après impôts de 10,0 % en 2023 (9,8 % en 2022) établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque et ajusté par la suite pour tenir compte des risques propres aux UGT. Toute modification raisonnablement possible apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats des tests de dépréciation.

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

| | Logiciels ⁽¹⁾ | Immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁽²⁾ | Autres immobilisations incorporelles ⁽³⁾ | Total |
|-----------------------------|--------------------------|---|---|-------------------|
| Coût | | | | |
| Au 31 octobre 2021 | 271 472 \$ | 89 614 \$ | 211 828 \$ | 572 914 \$ |
| Acquisitions | 45 648 | 21 | 6 503 | 52 172 |
| Dépréciation | (6 344) | — | — | (6 344) |
| Autres | 12 | 7 940 | — | 7 952 |
| Au 31 octobre 2022 | 310 788 | 97 575 | 218 331 | 626 694 |
| Acquisitions | 30 153 | (10) | 3 138 | 33 281 |
| Cessions ⁽⁴⁾ | (47 168) | — | — | (47 168) |
| Dépréciation | (5 474) | — | (832) | (6 306) |
| Autres | 2 | 1 571 | — | 1 573 |
| Au 31 octobre 2023 | 288 301 \$ | 99 136 \$ | 220 637 \$ | 608 074 \$ |
| Amortissement cumulé | | | | |
| Au 31 octobre 2021 | 208 706 \$ | 54 489 \$ | 31 424 \$ | 294 619 \$ |
| Amortissement | 14 017 | 12 356 | 9 007 | 35 380 |
| Dépréciation | (3 309) | — | — | (3 309) |
| Autres | 6 | 5 560 | — | 5 566 |
| Au 31 octobre 2022 | 219 420 | 72 405 | 40 431 | 332 256 |
| Amortissement | 17 955 | 12 839 | 10 783 | 41 577 |
| Cessions ⁽⁴⁾ | (47 168) | — | — | (47 168) |
| Dépréciation | (2 946) | — | — | (2 946) |
| Autres | 2 | 1 522 | — | 1 524 |
| Au 31 octobre 2023 | 187 263 \$ | 86 766 \$ | 51 214 \$ | 325 243 \$ |
| Valeur comptable | | | | |
| Au 31 octobre 2022 | 91 368 \$ | 25 170 \$ | 177 900 \$ | 294 438 \$ |
| Au 31 octobre 2023 | 101 038 \$ | 12 370 \$ | 169 423 \$ | 282 831 \$ |

(1) Les logiciels comprennent un montant de 8,4 millions \$ relatif à des projets en cours qui ne faisaient pas encore l'objet d'amortissement au 31 octobre 2023 (29,4 millions \$ au 31 octobre 2022).

(2) Les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions comprennent principalement les relations contractuelles avec des conseillers et des courtiers associés au secteur Services bancaires aux particuliers, ainsi qu'avec les fournisseurs associés au secteur Services aux entreprises.

(3) Les autres immobilisations incorporelles comprennent des immobilisations en cours de développement d'un montant de 23,7 millions \$ au 31 octobre 2023 (48,1 millions \$ au 31 octobre 2022), lesquelles ne sont pas amorties. Ces immobilisations comprennent les frais de développement réalisés dans le cadre du programme visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

(4) Comprennent les radiations d'actifs entièrement amortis.

10. AUTRES ACTIFS

| | 2023 | 2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Intérêts courus à recevoir | 193 624 \$ | 148 119 \$ |
| Chèques et autres effets en transit | 52 164 | 109 100 |
| Dépôts de réserve en trésorerie | 59 748 | 60 025 |
| Comptes débiteurs | 89 792 | 55 957 |
| Actif au titre des régimes à prestations définies (note 17) | 28 234 | 38 610 |
| Actifs loués en vertu de contrats de location simple | 6 338 | 13 159 |
| Charges payées d'avance et autres effets | 247 068 | 217 621 |
| | 676 968 \$ | 642 591 \$ |

11. DÉPÔTS

| | 2023 | | | |
|---|----------------------|----------------------------|------------------------|----------------------|
| | À vue ⁽¹⁾ | Sur préavis ⁽²⁾ | À terme ⁽³⁾ | Total |
| Particuliers | 113 712 \$ | 7 278 916 \$ | 14 901 412 \$ | 22 294 040 \$ |
| Entreprises, banques et autres ⁽⁴⁾ | 982 081 | 206 853 | 2 543 904 | 3 732 838 |
| | 1 095 793 \$ | 7 485 769 \$ | 17 445 316 \$ | 26 026 878 \$ |

| | 2022 | | | |
|---|----------------------|----------------------------|------------------------|----------------------|
| | À vue ⁽¹⁾ | Sur préavis ⁽²⁾ | À terme ⁽³⁾ | Total |
| Particuliers | 136 160 \$ | 7 936 834 \$ | 14 161 042 \$ | 22 234 036 \$ |
| Entreprises, banques et autres ⁽⁴⁾ | 1 331 138 | 448 406 | 3 118 226 | 4 897 770 |
| | 1 467 298 \$ | 8 385 240 \$ | 17 279 268 \$ | 27 131 806 \$ |

(1) Les dépôts à vue, principalement constitués de comptes chèques, comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait.

(2) Les dépôts sur préavis, principalement constitués de comptes d'épargne, comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait.

(3) Les dépôts à terme comprennent des dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti ainsi que les billets non garantis de premier rang et les obligations sécurisées.

(4) La Banque a accès à une facilité de crédit d'un montant maximal de 200 millions \$ garantie par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et venant à échéance en août 2025, sur laquelle un montant de néant avait été emprunté au 31 octobre 2023 [néant au 31 octobre 2022].

12. AUTRES PASSIFS

| | 2023 | 2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Intérêts courus à payer | 514 882 \$ | 385 838 \$ |
| Obligations locatives (note 26) | 123 029 | 130 388 |
| Chèques et autres effets en transit | 42 269 | 44 508 |
| Passif au titre des programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit | 24 620 | 27 205 |
| Passif au titre des régimes à prestations définies (note 17) | 16 946 | 17 458 |
| Comptes créditeurs, charges à payer et autres effets | 566 780 | 560 811 |
| | 1 288 526 \$ | 1 166 208 \$ |

13. DETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE TITRISATION

| | 2023 | 2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Dettes liées aux transactions sur les OHC et les TACH LNH | 11 403 600 \$ | 10 846 313 \$ |
| Dettes liées à d'autres activités de titrisation | 1 449 785 | 1 346 109 |
| | 12 853 385 \$ | 12 192 422 \$ |

Voir la note 7 pour plus de précisions sur la titrisation et les entités structurées.

14. DETTE SUBORDONNÉE

| Échéance | Taux d'intérêt | Date de rachat à la valeur nominale la plus proche | 2023 | 2022 |
|------------------------------|-----------------------|--|-------------------|-------------------|
| | | | Valeur comptable | Valeur comptable |
| Juin 2032 ⁽¹⁾ | 5,10 % ⁽²⁾ | 15 juin 2027 ⁽³⁾ | 338 977 \$ | 338 221 \$ |
| Frais d'émission non amortis | | | (1 297) | (1 668) |
| | | | 337 680 \$ | 336 553 \$ |

(1) Le 25 mars 2022, la Banque a émis des billets d'un capital de 350,0 millions \$ (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité [FPUNV]) (dette subordonnée) (les « billets »). Les billets sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2. Par conséquent, la Banque pourrait être tenue de convertir les billets en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit. Le montant dans le tableau ci-dessus est présenté déduction faite de la part de ces billets détenue par la Banque.

(2) Les billets portent intérêt à un taux fixe de 5,095 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 15 juin 2027, et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux CDOR à trois mois majoré de 2,42 % (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 15 juin 2032.

(3) La Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours aux porteurs inscrits, racheter les billets i) en totalité ou en partie, à tout moment à compter du 15 juin 2027, et ii) en totalité mais non en partie, avant le 15 juin 2027, à la date d'un événement réglementaire ou fiscal ou postérieurement à celui-ci, et, dans les deux cas, à un prix de rachat égal à la valeur nominale plus les intérêts courus mais non versés jusqu'à la date de rachat prévue, exclusivement.

15. CAPITAL-ACTIONS

Capital-actions autorisé

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

Actions privilégiées

| | Dates fixées aux fins de rachat et aux fins de conversion ^{(1), (2)} | Prix de rachat par action (\$) ⁽¹⁾ | Convertibles en actions privilégiées ⁽²⁾ | Dividende par action (\$) ⁽³⁾ | 2023 |
|---|---|---|---|--|----------------|
| | | | | | Prime rajustée |
| Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif (FPUNV) émises et en circulation | | | | | |
| Série 13 ⁽⁴⁾ | 15 juin 2024 ^{(5), (6)} | 25,00 | Série 14 | 0,2577 ⁽⁷⁾ | 2,55 % |
| Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif (FPUNV) autorisées mais non émises | | | | | |
| Série 14 ⁽⁴⁾ | 15 juin 2024 ⁽⁵⁾ | 25,00 ⁽⁸⁾ | Série 13 | Taux variable ⁽⁹⁾ | 2,55 % |

(1) Rachetables en trésorerie au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Les prix de rachat sont majorés des dividendes déclarés et non versés sur les actions privilégiées à la date fixée aux fins de rachat.

(2) Convertibles au gré des porteurs d'actions privilégiées, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions.

(3) Dividendes à taux fixe en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, lorsque le conseil d'administration en déclarera.

(4) La Banque pourrait être tenue de convertir une partie ou la totalité des actions privilégiées en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

(5) Rachetables à la date fixée aux fins de rachat et à la même date tous les cinq ans par la suite.

(6) Convertibles à la date fixée aux fins de conversion et à la même date tous les cinq ans par la suite, sous réserve de certaines conditions.

(7) Le montant du dividende est établi pour la période initiale se terminant à la date fixée aux fins de rachat. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende à taux fixe et non cumulatif, payable trimestriellement, d'un montant par action déterminé en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans à la date de calcul du taux fixe, majoré de la prime rajustée.

(8) À la date fixée aux fins de rachat, le prix de rachat sera de 25,00 \$ par action. Par la suite, à la même date tous les cinq ans, le prix de rachat sera de 25,00 \$ par action.

(9) La période de dividende commence à la date fixée aux fins de rachat. Le montant du dividende à taux variable et non cumulatif, payable trimestriellement est déterminé en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours à la date de calcul du taux variable, majoré de la prime rajustée.

Émises et en circulation

| | 2023 | | 2022 | |
|---|------------------|------------------------|------------------|------------------------|
| | Nombre d'actions | Montant ⁽¹⁾ | Nombre d'actions | Montant ⁽¹⁾ |
| Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif (FPUNV) ⁽²⁾ | | | | |
| Série 13 | | | | |
| En circulation au début et à la fin de la période | 5 000 000 | 122 071 \$ | 5 000 000 | 122 071 \$ |

(1) Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions privilégiées sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

(2) Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

Billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL)

2023

| | Échéance | Taux d'intérêt | Date de rachat à la valeur nominale la plus proche ⁽²⁾⁽³⁾ | Prix de rachat par billet (\$) ⁽²⁾ | Prime rajustée |
|---|--------------|----------------|--|---|----------------|
| Billets avec remboursement de capital à recours limité | | | | | |
| Série 1 ⁽¹⁾ | 15 juin 2081 | 5,30 % | 15 mai 2026 | 1 000 \$ | 4,33 % |

(1) Le recours se limite aux actifs détenus par un tiers fiduciaire dans une simple fiducie. Les actifs fiduciaires relatifs aux BRCRL de série 1 comprennent les actions privilégiées, série 17, de la Banque, d'un montant de 125,0 millions \$, émises en même temps que les BRCRL de série 1.

(2) Rachetables en trésorerie au gré de la Banque, uniquement au rachat par la Banque des actions privilégiées de série 17 détenues dans la fiducie à recours limité conformément aux modalités de ces actions privilégiées de série 17 et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF.

(3) Rachetables à la date fixée aux fins de rachat au cours de la période du 15 mai au 15 juin inclusivement et à la même date tous les cinq ans par la suite.

Émis et en circulation

| | 2023 | 2022 |
|---|------------|------------|
| | Montant | Montant |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité (FPUNV) ⁽¹⁾ | | |
| Série 1 | | |
| En circulation au début de la période | 122 332 \$ | 123 612 \$ |
| Vente (achat) de billets avec remboursement de capital à recours limité – billets autodétenus, montant net ⁽²⁾ | 1 155 | (1 280) |
| En circulation à la fin de la période | 123 487 \$ | 122 332 \$ |

(1) À des fins comptables, les BRCRL de série 1 sont des instruments hybrides comportant des composantes capitaux propres et passif. La composante passif des BRCRL de série 1 a une valeur nominale et, par conséquent, le total du produit reçu est présenté à titre de capitaux propres dans le bilan consolidé de la Banque.

(2) Lorsque la Banque vend (achète) ses propres instruments de capitaux propres dans le cadre de ses activités de négociation, ces instruments sont classés en tant qu'instruments autodétenus, et leur coût est comptabilisé en augmentation (diminution) des capitaux propres.

Actions ordinaires

Émises et en circulation

| | 2023 | | 2022 | |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Nombre d'actions | Montant | Nombre d'actions | Montant |
| Actions ordinaires | | | | |
| En circulation au début de la période | 43 334 388 | 1 167 549 \$ | 43 586 656 | 1 172 722 \$ |
| Émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions | 295 607 | 9 567 | 106 666 | 3 732 |
| Émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions des employés | 16 543 | 749 | 42 266 | 1 912 |
| Rachat d'actions à des fins d'annulation | — | — | (401 200) | (10 795) |
| Frais d'émission nets | s. o. | (38) | s. o. | (22) |
| En circulation à la fin de la période | 43 646 538 | 1 177 827 \$ | 43 334 388 | 1 167 549 \$ |

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 10 décembre 2021, la Banque a annoncé qu'elle avait reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (TSX) et du BSIF concernant le rachat à des fins d'annulation d'un maximum de 875 000 de ses actions ordinaires, représentant environ 2 % du nombre total de ses actions en circulation au 1^{er} décembre 2021, dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA).

En 2022, la Banque a racheté 401 200 actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCNA à un prix moyen de 42,91 \$ par action pour un montant total de 17,2 millions \$, dont une tranche de 10,8 millions \$ a été portée en réduction des actions ordinaires et une tranche de 6,4 millions \$, en réduction des résultats non distribués. L'OPRCNA a pris fin le 14 décembre 2022.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre un régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (le régime) à l'intention des actionnaires canadiens admissibles. La participation à ce régime est facultative. Aux termes du régime, les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées sont réinvestis aux fins de l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Les actionnaires peuvent également effectuer des versements facultatifs en espèces en vue d'acquiescer des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises à même le capital autorisé de la Banque à un cours moyen escompté d'au plus 5 %, ou sur le marché ouvert au cours du marché. En 2023, 295 607 actions ordinaires ont été légalement émises à même le capital autorisé de la Banque à un escompte de 2 % (106 666 actions ordinaires émises à un escompte pouvant aller de 0 % à 2 % en 2022).

Dividendes et autres distributions

| | 2023 | | 2022 | |
|--|------------------------------|------------------|------------------------------|------------------|
| | Dividende déclaré par action | Montant total | Dividende déclaré par action | Montant total |
| Dividendes sur actions privilégiées et intérêt sur les billets avec remboursement de capital à recours limité | | | | |
| Actions privilégiées de série 13 | 1,03 \$ | 5 154 \$ | 1,03 \$ | 5 154 \$ |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité | s. o. | 6 625 | s. o. | 6 625 |
| | | 11 779 \$ | | 11 779 \$ |
| Dividendes sur les actions ordinaires | 1,86 \$ | 80 810 \$ | 1,78 \$ | 77 115 \$ |

Le 14 novembre 2023, le conseil d'administration a déclaré des dividendes réguliers sur les actions privilégiées de série 13 qui seront versés aux actionnaires inscrits en date du 7 décembre 2023. Le 6 décembre 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,47 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} février 2024 aux actionnaires inscrits le 3 janvier 2024.

Restrictions concernant le versement de dividendes

La Banque n'est pas autorisée, en vertu de la *Loi sur les banques*, à déclarer ou à verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque ne se conformerait pas aux règlements sur l'adéquation des fonds propres et les liquidités du BSIF ou aux directives connexes. La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie à des restrictions en vertu des conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Selon ces conditions, la Banque ne peut en aucun cas verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

Gestion des fonds propres

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément à l'appétit pour le risque et au plan stratégique de la Banque, de même qu'aux attentes des actionnaires. Pour atteindre ces objectifs, la Banque s'appuie sur son cadre de gestion des fonds propres.

Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité de gestion des risques, approuve chaque année plusieurs documents relatifs au capital, dont la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, le programme de simulations de crise et le plan de capital. Il examine également l'adéquation des fonds propres trimestriellement.

Fonds propres réglementaires

Selon le BSIF, les banques doivent respecter les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom d'Accord de Bâle III. Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 1 sont composés d'actions ordinaires pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence. La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres à respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, y compris une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

Conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF, les institutions de dépôt fédérales sont tenues de maintenir un ratio de levier selon Bâle III qui est toujours égal ou supérieur à 3 %. Le ratio de levier correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences.

En avril 2023, les modifications apportées par le BSIF aux normes de fonds propres, aux exigences de levier, aux normes de liquidité et aux exigences connexes en matière de communication de renseignements qui intègrent les réformes bancaires définitives de Bâle III et d'autres ajustements afin de les adapter au contexte des institutions de dépôt fédérales sont entrées en vigueur. La version révisée des règles énonce également les lignes directrices et les normes de fonds propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt (PMB), de même que les obligations d'information distinctes au titre du troisième pilier applicables aux banques d'importance systémique intérieures (BISI) et aux PMB.

La Banque a satisfait aux exigences réglementaires en matière de fonds propres et de levier tout au long de l'exercice clos le 31 octobre 2023. Les fonds propres réglementaires sont décrits plus en détail ci-après.

| | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Fonds propres réglementaires | | |
| Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 2 230 756 \$ | 2 167 313 \$ |
| Fonds propres de catégorie 1 | 2 476 314 \$ | 2 411 716 \$ |
| Total des fonds propres | 2 970 404 \$ | 2 881 927 \$ |
| Total des actifs pondérés en fonction du risque ⁽¹⁾ | 22 575 105 \$ | 23 909 169 \$ |
| Ratio des fonds propres réglementaires | | |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 9,9 % | 9,1 % |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 | 11,0 % | 10,1 % |
| Ratio total des fonds propres | 13,2 % | 12,1 % |

(1) Calculé au moyen de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

16. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régimes d'options d'achat d'actions

Ancien régime d'options d'achat d'actions

L'ancien régime d'options d'achat d'actions était offert aux membres de la haute direction de la Banque. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne doit pas être inférieur au cours du marché de ces actions immédiatement avant la date d'attribution. Le droit d'exercer les options s'acquiert graduellement à chaque date d'anniversaire de l'attribution (25 % par année) et les options peuvent être exercées en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution. La Banque avait réservé 1 600 000 actions ordinaires en vue de l'exercice éventuel des options aux termes de ce régime, dont aucune n'était toujours disponible au 31 octobre 2023 (aucune au 31 octobre 2022).

Les informations relatives au nombre d'options en cours aux termes de l'ancien régime d'options d'achat d'actions se présentent comme suit.

| | 2023 | | 2022 | |
|--|------------------|-----------------|------------------|-----------------|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice | Nombre d'options | Prix d'exercice |
| En cours au début de l'exercice | 50,759 | 38,97 \$ | 71,683 | 38,97 \$ |
| Exercées | (6,974) | 38,97 | (20,924) | 38,97 |
| En cours à la fin de l'exercice | 43,785 | 38,97 \$ | 50,759 | 38,97 \$ |
| Pouvant être exercées à la fin de l'exercice | — | s. o. | — | s. o. |

Nouveau régime d'options d'achat d'actions

Au cours de l'exercice 2019, la Banque a établi le nouveau régime d'options d'achat d'actions. Les modalités du nouveau régime d'options d'achat d'actions régissent les options d'achat d'actions attribuées par le conseil d'administration décrites ci-après.

Les dirigeants, les membres de la haute direction et d'autres employés de la Banque ou de ses filiales sont admissibles à participer au nouveau régime d'options d'achat d'actions. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne peut pas être inférieur à la valeur marchande des actions de la Banque à la date d'attribution. Les droits des options d'achat d'actions attribuées seront acquis à 50 % après trois ans et le reste, après quatre ans, et les options peuvent être exercées après que les droits aux options eurent été acquis en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution. La Banque avait réservé 3 401 000 actions ordinaires aux termes de ce régime et, de ce nombre, 2 089 291 étaient encore disponibles au 31 octobre 2023 (3 401 000 options réservées et 2 223 713 options toujours disponibles au 31 octobre 2022).

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les informations relatives au nombre d'options en cours aux termes du nouveau régime d'options d'achat d'actions se présentent comme suit.

| | 2023 | | 2022 | |
|--|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| En cours au début de l'exercice | 1 154 275 | 38,18 \$ | 911 329 | 37,47 \$ |
| Attribuées | 428 459 | 32,99 | 338 647 | 40,26 |
| Ayant fait l'objet d'une renonciation | (291 286) | 35,72 | (74 359) | 38,73 |
| Exercées | (9 569) | 38,97 | (21 342) | 38,97 |
| Expirées | (2 751) | 38,97 | — | — |
| En cours à la fin de l'exercice | 1 279 128 | 37,00 \$ | 1 154 275 | 38,18 \$ |
| Pouvant être exercées à la fin de l'exercice | — | s. o. | — | s. o. |

Les informations relatives aux fourchettes de prix d'exercice aux termes du nouveau régime d'options d'achat d'actions se présentent comme suit.

| Prix d'exercice | 2023 | |
|-----------------|---------------------------|--|
| | Nombre d'options en cours | Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (ans) |
| 32,99 | 246 407 | 9,1 |
| 33,13 | 414 564 | 7,1 |
| 38,97 | 172 006 | 5,1 |
| 40,26 | 214 171 | 8,1 |
| 43,68 | 231 980 | 6,1 |
| | 1 279 128 | 7,2 |

Juste valeur et hypothèses liées aux évaluations des options d'achat d'actions

La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options d'achat d'actions pour les exercices 2023 et 2022 a été évaluée au moyen des hypothèses suivantes :

| | Attribuées en 2023 | Attribuées en 2022 |
|--|--------------------|--------------------|
| Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées | 5,55 \$ | 6,00 \$ |
| Cours de l'action à la date d'attribution | 32,99 \$ | 40,26 \$ |
| Taux d'intérêt sans risque | 2,93 % | 1,24 % |
| Durée prévue des options | 8 ans | 8 ans |
| Volatilité prévue ⁽¹⁾ | 23 % | 23 % |
| Rendement de l'action prévu | 5,70 % | 5,00 % |

(1) La volatilité prévue est extrapolée à partir de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque et des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La Banque offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. Aux termes de ce régime, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 20 % de leur salaire brut annuel sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Les cotisations de la Banque, totalisant 1,0 million \$ en 2023 (0,7 million \$ en 2022), sont comptabilisées au poste Salaires et avantages du personnel.

Régimes d'unités d'actions

La Banque offre un régime d'unité d'actions de performance. Tous les droits aux unités d'actions de performance attribuées avant 2023 s'acquerraient après trois ans, sans garantie qu'un nombre minimal de droits seront acquis. Les droits aux unités d'actions de performance attribuées en 2023 s'acquerraient après trois ans, avec la garantie qu'au moins 50 % des droits seront acquis. Le nombre d'unités dont les droits seront acquis varie entre 0 % et 150 % du nombre d'unités attribuées et sera fondé sur le rendement total pour les actionnaires de la Banque sur trois ans par rapport à la moyenne du rendement total pour les actionnaires selon l'indice plafonné de la finance S&P/TSX, qui fait référence à un groupe de sociétés canadiennes du secteur des services financiers, ainsi que sur le rendement des capitaux propres ajusté évalué sur trois ans en regard des cibles établies dans le cadre de la planification stratégique. Au cours de la période d'acquisition des droits de trois ans, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. Toutes les unités d'actions de performance sont réglées en trésorerie à la juste valeur à la date d'échéance. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période d'acquisition des droits de trois ans.

La Banque offre un régime d'unités d'actions restreintes (UAR) à l'intention de certains dirigeants et de certains autres employés. Les droits aux UAR s'acquerraient habituellement de façon proportionnelle sur une période de trois ans ou au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. En outre, les dirigeants peuvent choisir de transformer de façon volontaire une partie ou la totalité de leur prime annuelle en UAR entièrement acquises payables à raison d'un tiers par année. Certains employés du secteur Marchés des capitaux sont également tenus de transformer une partie de leur prime annuelle en UAR entièrement acquises payables à raison d'un tiers par année lorsque le montant de la prime dépasse un certain seuil. Toutes les UAR sont réglées en trésorerie à la juste valeur à la date d'échéance. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'à la date d'échéance. Au cours de la période d'acquisition des droits, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants sous forme d'unités d'actions additionnelles.

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. Aux termes de ce régime, chacun de ces administrateurs qui n'est pas un employé de la Banque peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'unités d'actions différées dont le règlement s'effectue en trésorerie ou en actions ordinaires. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur.

Unités attribuées en vertu des régimes d'unités d'actions

| | 2023 | | 2022 | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre d'unités attribuées au cours de l'exercice | Juste valeur moyenne pondérée par unité | Nombre d'unités attribuées au cours de l'exercice | Juste valeur moyenne pondérée par unité |
| Régime d'unités d'actions basé sur la performance | 169 631 | 32,71 \$ | 124 766 | 38,00 \$ |
| Régime d'achat d'unités d'actions restreintes | 317 540 | 32,62 | 324 283 | 38,77 |
| Régime d'achat d'unités d'actions différées | 50 537 | 34,52 | 39 006 | 41,89 |
| | 537 708 | 32,83 \$ | 488 055 | 38,82 \$ |

Nombre d'unités en cours au titre des régimes d'unités d'actions de performance et des autres régimes

| | 2023 | 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Régime d'unités d'actions de performance | 454 438 | 370 983 |
| Régime d'unités d'actions restreintes | 862 404 | 830 897 |
| Régime d'achat d'unités d'actions différées | 184 878 | 145 805 |
| | 1 501 720 | 1 347 685 |

La valeur comptable du passif lié aux régimes réglés en trésorerie était de 32,2 millions \$ au 31 octobre 2023 (33,4 millions \$ au 31 octobre 2022). La valeur intrinsèque du total du passif lié aux droits et unités entièrement acquis s'établissait à 12,5 millions \$ au 31 octobre 2023 (12,9 millions \$ au 31 octobre 2022).

Charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions

Le tableau suivant présente la charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture connexes.

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Charge découlant de régimes de rémunération fondée sur des actions | 10 888 \$ | 2 200 \$ |
| Incidence des couvertures | 6 330 | 10 661 |
| | 17 218 \$ | 12 861 \$ |

Afin de réduire la variabilité de la charge des régimes de rémunération fondée sur des actions, la Banque conclut des swaps de rendement total avec des tiers dont la valeur est liée au cours de l'action de la Banque. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement la charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions relative aux variations du cours de l'action de la période au cours de laquelle les swaps sont en vigueur. Voir la note 24 pour plus de précisions sur la couverture des régimes de rémunération fondée sur des actions au moyen de swaps de rendement total.

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**Description des régimes***Régimes de retraite*

La Banque offre un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies qui, dans certains cas, comprennent un volet à cotisations définies, ainsi que des régimes de retraite à cotisations définies. Les régimes procurent des avantages de retraite à la plupart des employés de la Banque. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

Les régimes de retraite sont enregistrés auprès du BSIF et sont assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* du Canada. Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise du conseil d'administration de la Banque a la responsabilité de s'assurer que la direction met en œuvre des systèmes de surveillance interne appropriés dans le but de gérer adéquatement les régimes de retraite conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

Autres régimes collectifs

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie.

Risques associés aux régimes de retraite

La Banque s'expose à un vaste éventail de risques en raison des régimes de retraite qu'elle offre. La gestion de ces risques vise à satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite, tout en maintenant le profil de risque de la Banque à un niveau raisonnable. L'obligation au titre des avantages de retraite est principalement liée à des risques démographiques et économiques, comme l'accroissement de la longévité et l'inflation des salaires. De plus, l'obligation est touchée par le taux d'actualisation. Les actifs des régimes de retraite sont exposés aux risques de marché, notamment les prix des actions, les taux d'intérêt à long terme et les écarts de crédit. Pour réduire les risques associés à l'obligation au titre des avantages de retraite, la Banque surveille et ajuste les avantages de ses régimes de retraite dans le but d'optimiser l'ensemble des avantages du personnel. Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont investis pour pouvoir satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque le plus important, la Banque a adopté une politique de placement axée sur les passifs pour les actifs investis dans des titres d'emprunt. Cette approche permet de contrôler dans une certaine mesure la situation financière des régimes au moyen de placements dans des actifs qui sont corrélés aux passifs, ce qui permet de réduire la volatilité. Des actifs d'autres régimes sont investis dans diverses catégories d'actif, comme les actions ordinaires, les actions des marchés émergents, les titres à revenu fixe à rendement élevé, les actions de sociétés fermées ou les titres d'emprunt, ainsi que dans d'autres placements, dans le but d'accroître le potentiel de rendement.

Les facteurs pris en considération aux fins de la répartition de l'actif comprennent, sans s'y limiter :

- i. la nature des obligations sous-jacentes au titre des avantages de retraite, y compris la durée et le profil d'échéance des passifs;
- ii. les données démographiques sur les membres, y compris l'âge normal de départ à la retraite, la cessation d'emploi et le taux de mortalité;
- iii. la situation financière des régimes de retraite;
- iv. les avantages de la diversification entre de nombreuses catégories d'actif.

Exigences en matière de capitalisation

Les régimes de retraite à prestations définies de la Banque sont essentiellement capitalisés au moyen de cotisations de la Banque, lesquelles sont calculées sur la base de la situation financière et de la politique en matière de capitalisation des régimes. Certains dirigeants pourraient choisir de participer à un composant donné de leur régime en versant des cotisations facultatives et ainsi bénéficier d'avantages bonifiés. Les cotisations de la Banque doivent suffire à couvrir la valeur des obligations qui s'accumulent dans les régimes, y compris les frais payés par les régimes, ainsi que les cotisations spéciales requises pour amortir le déficit, s'il y a lieu. La Banque est responsable de tous les risques et du paiement de tous les frais liés aux régimes de retraite à prestations définies, y compris le déficit, s'il y a lieu.

La Banque et les participants sont responsables de la capitalisation des régimes de retraite à cotisations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Dates d'évaluation des régimes à prestations définies

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été réalisées en date du 31 décembre 2022 pour tous les régimes. La prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation de tous les régimes capitalisés sera effectuée en date du 31 décembre 2023.

Obligations au titre des régimes à prestations définies

Les variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit :

| | 2023 | | 2022 | |
|--|---------------------|------------------|---------------------|------------------|
| | Régimes de retraite | Autres régimes | Régimes de retraite | Autres régimes |
| Variation de l'obligation au titre des prestations définies | | | | |
| Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice | 165 754 \$ | 17 102 \$ | 213 109 \$ | 20 303 \$ |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 3 977 | — | 6 937 | — |
| Coût des services passés ⁽¹⁾ | — | — | 74 | — |
| Frais d'intérêt | 8 590 | 780 | 7 212 | 606 |
| Prestations versées | (8 850) | (886) | (7 315) | (934) |
| Cotisations des employés | 273 | — | 444 | — |
| Gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses économiques | (6 703) | (351) | (52 778) | (2 792) |
| Gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses démographiques | — | — | (971) | (81) |
| Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant de l'expérience du régime | 2 247 | — | (958) | — |
| Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice | 165 288 \$ | 16 645 \$ | 165 754 \$ | 17 102 \$ |

(1) Correspond à une charge de 0,1 million \$ engagée en 2022 en lien avec le régime de retraite d'un ancien membre de la haute direction.

Actifs des régimes de retraite à prestations définies

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes de retraite se présentent comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Variation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite | | |
| Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice | 204 008 \$ | 237 416 \$ |
| Revenu d'intérêt (au taux prescrit) | 10 200 | 7 927 |
| Pertes actuarielles découlant de la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le revenu d'intérêt | (8 064) | (34 462) |
| Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes) | (1 841) | (1 818) |
| Cotisations de la Banque | (2 505) | 1 816 |
| Cotisations des employés | 273 | 444 |
| Prestations versées | (8 850) | (7 315) |
| Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice | 193 221 \$ | 204 008 \$ |

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des montants comptabilisés dans les états financiers consolidés

| | 2023 | | 2022 | |
|--|---------------------|----------------|---------------------|----------------|
| | Régimes de retraite | Autres régimes | Régimes de retraite | Autres régimes |
| Juste valeur des actifs des régimes | 193 221 \$ | — \$ | 204 008 \$ | — \$ |
| Obligation au titre des prestations définies | 165 288 | 16 645 | 165 754 | 17 102 |
| Situation de capitalisation – excédent (déficit) | 27 933 \$ | (16 645) \$ | 38 254 \$ | (17 102) \$ |
| Inscrit au bilan : | | | | |
| Actif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres actifs | 28 234 \$ | — \$ | 38 610 \$ | — \$ |
| Passif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres passifs | 301 \$ | 16 645 \$ | 356 \$ | 17 102 \$ |

Coûts (profits) au titre des régimes à prestations définies comptabilisés au cours de l'exercice

| | 2023 | | 2022 | |
|---|---------------------|----------------|---------------------|----------------|
| | Régimes de retraite | Autres régimes | Régimes de retraite | Autres régimes |
| Montants comptabilisés en résultat net | | | | |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 3 977 \$ | — \$ | 6 937 \$ | — \$ |
| Coût des services passés ⁽¹⁾ | — | — | 74 | — |
| Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes) | 1 841 | — | 1 818 | — |
| Frais d'intérêt | 8 590 | 780 | 7 212 | 606 |
| Revenu d'intérêt (au taux prescrit) | (10 200) | — | (7 927) | — |
| Profit sur les avantages à court terme du personnel | — | (26) | — | (198) |
| | 4 208 | 754 | 8 114 | 408 |
| Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | | | | |
| Gains actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies | (4 456) | (325) | (54 707) | (2 675) |
| Pertes actuarielles sur les actifs des régimes | 8 064 | — | 34 462 | — |
| | 3 608 | (325) | (20 245) | (2 675) |
| Total des coûts (profits) au titre des prestations définies | 7 816 \$ | 429 \$ | (12 131) \$ | (2 267) \$ |

(1) Correspond à une charge de 0,1 million \$ engagée en 2022 en lien avec le régime de retraite d'un ancien membre de la haute direction.

La Banque prévoit verser une cotisation de 1,1 million \$ aux régimes de retraite à prestations définies au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2024.

Répartition de l'actif des régimes de retraite à prestations définies

| | 2023 | 2022 |
|---|------------|------------|
| Catégorie d'actifs | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾ | 1 060 \$ | 2 779 \$ |
| Fonds d'actions | | |
| Canada | 17 236 | 20 090 |
| États-Unis | 5 261 | 5 094 |
| Autres | 17 658 | 24 548 |
| Titres d'emprunt | | |
| De gouvernements de provinces canadiennes et d'autres administrations publiques | 21 206 | 17 425 |
| De sociétés et autres | 66 877 | 63 003 |
| Autres ⁽²⁾ | 63 923 | 71 069 |
| | 193 221 \$ | 204 008 \$ |

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement des bons du Trésor canadien et américain.

(2) Les autres actifs se composent principalement de placements dans l'immobilier, des entreprises agricoles et des infrastructures.

Aux 31 octobre 2023 et 2022, les fonds d'actions ne comprenaient aucun titre de capitaux propres de la Banque et aucun des actifs des régimes n'était coté sur des marchés actifs.

Hypothèses importantes pour les régimes de retraite et autres régimes

| | 2023 | 2022 |
|---|--------|--------|
| Moyenne pondérée des hypothèses pour déterminer l'obligation au titre des prestations | | |
| Taux d'actualisation à la fin de l'exercice | 5,54 % | 5,24 % |
| Taux de croissance de la rémunération | 2,75 % | 2,75 % |
| Moyenne pondérée des hypothèses servant à déterminer la charge au titre des avantages du personnel | | |
| Taux d'actualisation – Services rendus au cours de l'exercice | 5,27 % | 3,46 % |
| Taux d'actualisation – Frais (revenu) d'intérêt, montant net | 5,24 % | 3,37 % |
| Taux de croissance de la rémunération | 2,75 % | 2,75 % |

En 2023, la durée financière moyenne pondérée des régimes de retraite était d'environ 13,3 ans (14,2 ans en 2022). La durée financière moyenne pondérée des autres régimes collectifs était d'environ 5,7 ans pour les avantages postérieurs à l'emploi (5,8 ans en 2022) et de 8,2 ans pour les avantages complémentaires de retraite (7,9 ans en 2022).

Pour mieux refléter le coût des services rendus au cours de l'exercice, un taux d'actualisation distinct a été établi pour tenir compte du calendrier de paiement futur des avantages gagnés par les participants actifs au régime pour chaque année de service supplémentaire. Comme ces avantages sont payés en moyenne à une date ultérieure à celle à laquelle les avantages ont été gagnés par les participants, cette méthode entraîne l'utilisation d'un taux d'actualisation plus élevé pour le calcul du coût des services rendus au cours de l'exercice que celui utilisé pour évaluer les obligations lorsque la pente de la courbe de rendement est positive.

Taux tendanciels du coût présumé des soins de santé

| | 2023 | 2022 |
|---|--------|--------|
| Taux de croissance annuel présumé du coût des soins de santé | 4,62 % | 4,62 % |
| Niveau vers lequel il devrait baisser et auquel il est présumé se stabiliser par la suite | 3,57 % | 3,57 % |
| Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser | 2040 | 2040 |

Analyse de sensibilité

En raison de la nature à long terme des avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses utilisées pour la comptabilisation des soldes suscitent d'importantes incertitudes.

Les taux d'actualisation pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) des régimes à prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi, en fonction de la capitalisation des régimes. Le tableau qui suit présente l'incidence qu'une variation de 0,25 % dans cette hypothèse clé aurait eue sur l'obligation au titre des prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

| | Incidence d'une variation de 0,25 % du taux d'actualisation ⁽¹⁾ | |
|---------------------|---|--------|
| | Obligation | Charge |
| Régimes de retraite | 5 476 \$ | 150 \$ |
| Autres régimes | 297 \$ | 1 \$ |

[1] L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau doit être utilisée avec prudence, car elle est hypothétique, et l'incidence des modifications aux hypothèses pourrait ne pas être linéaire.

Les taux tendanciels du coût présumé des soins de santé ont une incidence importante sur les montants comptabilisés au titre des régimes d'assurance soins médicaux. Le tableau qui suit présente l'incidence qu'une variation de 1 % dans cette hypothèse clé aurait eue sur l'obligation au titre des prestations définies et la charge liée à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, toute autre hypothèse demeurant constante.

| | Obligation | Charge |
|---|------------|---------|
| Incidence d'une : | | |
| Augmentation de 1 % des taux tendanciels du coût présumé des soins de santé | 568 \$ | 79 \$ |
| Diminution de 1 % des taux tendanciels du coût présumé des soins de santé | (508) \$ | (69) \$ |

Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La charge totale comptabilisée pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Régimes de retraite à cotisations définies | 10 949 \$ | 9 631 \$ |
| Régimes de retraite à prestations définies | 4 208 | 8 114 |
| Autres régimes | 754 | 408 |
| | 15 911 \$ | 18 153 \$ |

18. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**Impôt différé**

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Banque se présentent comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Actif d'impôt différé | | |
| Pertes autres qu'en capital | 68 942 \$ | 35 208 \$ |
| Corrections de valeur pour pertes sur prêts | 48 365 | 49 508 |
| Obligations locatives | 33 841 | 35 393 |
| Revenus différés | 10 604 | 13 758 |
| Montant lié aux paiements fondés sur des actions | 8 231 | 8 445 |
| Dérivés | 8 129 | 4 926 |
| Provisions | 6 350 | 7 660 |
| Immobilisations corporelles | 5 003 | 6 146 |
| Autres différences temporaires | 6 256 | 6 357 |
| | 195 721 | 167 401 |
| Passif d'impôt différé | | |
| Contrats de location | 75 616 | 73 590 |
| Autres immobilisations incorporelles | 31 441 | 28 578 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | 18 066 | 19 211 |
| Charges différées | 14 017 | 15 938 |
| Logiciels | 3 878 | 3 906 |
| Passif au titre des régimes à prestations définies | 2 988 | 5 599 |
| Autres différences temporaires | 2 974 | 3 301 |
| | 148 980 | 150 123 |
| Impôt différé, montant net | 46 741 \$ | 17 278 \$ |

Au 31 octobre 2023, des pertes en capital non utilisées de 21,9 millions \$ (32,3 millions \$ au 31 octobre 2022) pouvant être portées en réduction de gains en capital futurs n'ont pas été comptabilisées à titre d'actif d'impôt différé. Les pertes en capital non utilisées peuvent faire l'objet d'un report prospectif indéfiniment.

Au 31 octobre 2023, le montant total des différences temporaires associées aux investissements dans des filiales à l'étranger pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'établissait à 467,4 millions \$ (369,4 millions \$ au 31 octobre 2022).

L'impôt différé net comptabilisé au bilan consolidé s'établit comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Actif d'impôt différé | 119 085 \$ | 71 533 \$ |
| Passif d'impôt différé | 72 344 | 54 255 |
| Impôt différé, montant net | 46 741 \$ | 17 278 \$ |

Les composantes de la charge (du recouvrement) d'impôt différé comptabilisé à l'état du résultat consolidé se présentent comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|--|--------------------|-------------------|
| Charge (recouvrement) d'impôt différé | | |
| Dérivés | 6 261 \$ | (4 128) \$ |
| Autres immobilisations incorporelles | 2 931 | 2 074 |
| Contrats de location | 2 026 | 7 875 |
| Obligations locatives | 1 613 | (2 487) |
| Corrections de valeur pour pertes sur prêts | 1 255 | (14 785) |
| Immobilisations corporelles | 1 143 | 1 725 |
| Montant lié aux paiements fondés sur des actions | 214 | 2 265 |
| Pertes autres qu'en capital | (33 734) | (1 548) |
| Charges différées | (1 921) | 370 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | (1 198) | 4 307 |
| Logiciels | (28) | (406) |
| Autres différences temporaires | 2 807 | (1 752) |
| | (18 631) \$ | (6 490) \$ |

Charge d'impôt sur le résultat

Les composantes importantes de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état du résultat consolidé pour les exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022 se présentent comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Impôt exigible | | |
| Charge d'impôt de l'exercice | 49 918 \$ | 55 552 \$ |
| Ajustement de la charge (du recouvrement) d'impôt des exercices précédents | (1 961) | 51 |
| | 47 957 | 55 603 |
| Impôt différé | | |
| Naissance et résorption de différences temporaires | (18 220) | (5 879) |
| Ajustement du recouvrement d'impôt des exercices précédents | (411) | (611) |
| | (18 631) | (6 490) |
| | 29 326 \$ | 49 113 \$ |

Les composantes importantes de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état du résultat global consolidé pour les exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022 se présentent comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|--|--------------------|-------------------|
| Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat | | |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat lié aux profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la JVAERG | 16 \$ | (516) \$ |
| Charge d'impôt sur le résultat liée au reclassement en résultat net de profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG | 113 | 192 |
| Charge d'impôt sur le résultat liée aux profits nets sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger | 4 | 262 |
| Recouvrement d'impôt sur le résultat lié à la variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures des flux de trésorerie | (9 464) | (7 022) |
| | (9 331) | (7 084) |
| Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat | | |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat lié aux profits (pertes) à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel | (869) | 6 068 |
| Recouvrement d'impôt sur le résultat lié aux pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG | (187) | (7 976) |
| | (10 387) \$ | (8 992) \$ |
| Composition des impôts sur le résultat | | |
| Charge (recouvrement) d'impôt exigible | 191 \$ | (9 245) \$ |
| Charge (recouvrement) d'impôt différé | (10 578) | 253 |
| | (10 387) \$ | (8 992) \$ |

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les composantes importantes de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état de la variation des capitaux propres consolidé pour les exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022 se présentent comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|---|----------|----------|
| Impôts relatifs à l'émission d'instruments de capitaux propres | | |
| Recouvrement d'impôt exigible | (3) \$ | (2) \$ |
| Recouvrement d'impôt différé | (11) | (6) |
| | (14) | (8) |
| Impôts relatifs à d'autres éléments | | |
| Recouvrement d'impôt différé relatif à d'autres éléments | (243) | (787) |
| | (257) \$ | (795) \$ |

Rapprochement avec le taux prévu par la loi

Le rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée à l'état du résultat consolidé et du montant des impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi se présente comme suit :

| | 2023 | | 2022 | |
|---|-----------|--------|-----------|--------|
| | Montant | Taux | Montant | Taux |
| Impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi | 54 851 \$ | 26,1 % | 72 539 \$ | 26,3 % |
| Variation résultant de ce qui suit : | | | | |
| Imposition réduite liée au résultat des établissements à l'étranger | (20 976) | (10,1) | (18 209) | (6,6) |
| Dividendes non imposables et portion non imposable des gains en capital | (1 156) | (0,6) | (3 520) | (1,3) |
| Autres, montant net | (3 393) | (1,5) | (1 697) | (0,6) |
| Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé | 29 326 \$ | 13,9 % | 49 113 \$ | 17,8 % |

19. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et dilué par action se présente comme suit ⁽¹⁾ :

| | 2023 | 2022 |
|---|------------|------------|
| Résultat par action – de base | | |
| Résultat net | 181 087 \$ | 226 583 \$ |
| Dividendes sur actions privilégiées et intérêt sur billets avec remboursement de capital à recours limité | 11 779 | 11 779 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires | 169 308 \$ | 214 804 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers) | 43 471 | 43 329 |
| Résultat par action – de base | 3,89 \$ | 4,96 \$ |
| Résultat par action – dilué | | |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires | 169 308 \$ | 214 804 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers) | 43 471 | 43 329 |
| Options d'achat d'actions dilutives (en milliers) | 9 | 83 |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en milliers) | 43 480 | 43 412 |
| Résultat par action – dilué | 3,89 \$ | 4,95 \$ |

(1) Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers consolidés ont été dressés.

20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque comprennent :

- les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche;
- les entités sur lesquelles des principaux dirigeants ou des membres de leur famille proche exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du personnel de la Banque.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque et qui sont membres du comité exécutif ou du conseil d'administration.

Prêts et dépôts entre parties liées

Au 31 octobre 2023, les prêts aux principaux dirigeants totalisaient 1,6 million \$ [1,9 million \$ en 2022]. Les prêts aux principaux dirigeants sont consentis selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts aux principaux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants et à leurs entités liées, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Ces dépôts totalisaient 0,1 million \$ en 2023 (1,4 million \$ en 2022).

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-après présente la rémunération totale des principaux dirigeants.

| | 2023 | 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Avantages à court terme, y compris les salaires | 8 502 \$ | 8 539 \$ |
| Rémunération fondée sur des actions | 7 027 | 6 195 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 754 | 767 |
| | 16 283 \$ | 15 501 \$ |

21. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Le traitement comptable de chaque niveau de la hiérarchie d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, ainsi que les estimations et jugements posés pour évaluer leur juste valeur, figurent à la note 3.

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur dans la hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs d'après la nature des données utilisées pour l'évaluation. Les données observables sont des données du marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données sont à la base de la hiérarchie des justes valeurs suivante :

- Niveau 1 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires, cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires et évaluations dérivées de modèles selon lesquels toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants ne sont pas observables.

Évaluation de la juste valeur

Certains actifs et certains passifs, principalement des instruments financiers, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, et leur juste valeur est présentée ci-après. La section qui suit présente une analyse de l'évaluation de la juste valeur par la Banque.

La juste valeur est attestée par un prix coté sur un marché actif de manière indépendante pour le même instrument. La Banque a en général recours aux prix cotés sur des marchés, lorsqu'ils sont disponibles, pour évaluer la juste valeur et classer les éléments dans le niveau 1.

Si aucun prix coté n'est disponible, la juste valeur est calculée d'après des techniques d'évaluation élaborées en interne qui utilisent, si possible, les données du marché actuel ou des données provenant de sources indépendantes, comme les taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les instruments évalués au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne sont classés selon le niveau le plus bas auquel correspondent les données ou les inducteurs de valeur importants pour l'évaluation de la juste valeur. Par conséquent, un instrument peut être classé au niveau 3 même si certaines données importantes sont facilement observables.

Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés découlant d'activités de négociation récentes de positions ayant des caractéristiques identiques ou semblables à celles de la position évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. La fréquence et l'ampleur des transactions ainsi que l'écart cours acheteur-cours vendeur font partie des facteurs considérés pour déterminer la liquidité des marchés et la pertinence des prix observés sur ces marchés. Si des prix pertinents et observables sont disponibles, ces instruments sont classés au niveau 2. Dans le cas contraire, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées et l'instrument est classé au niveau 3. Pour ces actifs et passifs, les données qui permettent de déterminer la juste valeur peuvent faire largement appel au jugement de la direction. Compte tenu de l'incertitude inhérente à ces estimations, les valeurs peuvent différer de façon significative de celles qui auraient pu être utilisées si un marché actif avait existé pour ces instruments financiers. De plus, l'estimation de la juste valeur d'instruments financiers similaires ou identiques peut différer d'une institution financière à l'autre. Le calcul de la juste valeur repose sur les conditions de marché à la date de bilan.

Méthodes d'évaluation

La section suivante décrit les méthodes d'évaluation employées par la Banque pour évaluer et présenter certains instruments financiers importants à la juste valeur et indique à quel niveau de la hiérarchie des justes valeurs chaque instrument est généralement classé. La description englobe, le cas échéant, le détail des modèles d'évaluation, les principales données de ces modèles ainsi que toute hypothèse importante.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

Comme il n'existe aucun prix coté à l'égard de ces instruments financiers, leur juste valeur est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont évalués en fonction des modalités du contrat et actualisés à l'aide des taux appropriés du marché.

Valeurs mobilières

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières; ces instruments sont classés au niveau 1. C'est le cas notamment des titres de participation négociés en Bourse. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2. Cependant, les valeurs mobilières moins liquides peuvent être classées au niveau 3 étant donné que la Banque doit alors déterminer les paramètres liés à certains inducteurs de valeur importants, notamment les primes de liquidité et les écarts de crédit.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des prêts est évaluée au moyen de techniques d'évaluation internes en actualisant les flux de trésorerie rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, le cas échéant, aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variable dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Autres actifs

Les autres actifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit, les intérêts courus à recevoir et les comptes débiteurs. Comme il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers, la Banque a déterminé que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur du fait de leur nature à court terme.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temps de l'argent, de la courbe de rendement, du risque de crédit de la contrepartie et des facteurs de volatilité. Ces dérivés sont classés au niveau 2 ou au niveau 3, selon que les données importantes des modèles sont observables ou non. De plus, certains dérivés négociés en Bourse, dont la juste valeur est fondée sur les cours du marché, sont classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Dépôts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des dépôts à taux fixe est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Engagements au titre des valeurs vendues à découvert

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des engagements au titre des valeurs vendues à découvert; ces instruments sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Autres passifs

Les autres passifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit, les intérêts courus à payer et les comptes créditeurs. Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers, et leur juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable du fait de leur nature à court terme.

Dette liée aux activités de titrisation

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour la dette liée aux activités de titrisation. Par conséquent, la juste valeur de ces instruments financiers est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux actuellement offerts pour les titres d'emprunt ayant la même durée jusqu'à l'échéance.

Dette subordonnée

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur de la dette subordonnée est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux alors offerts pour les titres d'emprunt ayant la même durée jusqu'à l'échéance.

Hiérarchie des justes valeurs*Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé*

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers évalués à la juste valeur de façon récurrente au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessus.

| (en millions de dollars canadiens) | 2023 | | | | 2022 | | | |
|--|----------|----------|----------|-------|----------|----------|----------|--------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Actif | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières à la JVAERG | — \$ | 24 \$ | 26 \$ | 50 \$ | 131 \$ | 31 \$ | 25 \$ | 187 \$ |
| Valeurs mobilières à la JVRN | 50 | 2 920 | 1 | 2 971 | 110 | 2 882 | 1 | 2 993 |
| Dérivés | — | 325 | — | 325 | — | 313 | — | 313 |
| Passif | | | | | | | | |
| Engagements au titre des valeurs vendues à découvert | 5 | 2 579 | — | 2 584 | 4 | 3 217 | — | 3 221 |
| Dérivés | 11 | 710 | 17 | 738 | 10 | 769 | 30 | 809 |

Transferts entre niveaux et reclassement

Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie ni aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de l'exercice.

Changements au classement des instruments financiers de niveau 3 et analyse de sensibilité

La Banque classe au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs les instruments financiers pour lesquels elle utilise un modèle d'évaluation nécessitant au moins une donnée importante non observable. Outre les données non observables, les modèles d'évaluation des instruments financiers du niveau 3 se servent habituellement d'un certain nombre de données observables directement ou indirectement. Des transferts vers le niveau 3 ou hors de celui-ci peuvent se produire en raison d'informations additionnelles ou nouvelles sur les données servant à l'évaluation et parce que leur caractère observable change. Les changements apportés au classement des instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022 n'étaient pas importants.

Au 31 octobre 2023, la Banque a pris en compte d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les modèles d'évaluation utilisés dans le calcul de la juste valeur des instruments et est parvenue à la conclusion que l'augmentation ou la diminution potentielle de la juste valeur totale des instruments classés dans le niveau 3 était négligeable.

Actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau qui suit présente les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et leur classement selon la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur de ces instruments est calculée à des fins d'information uniquement, et les techniques d'évaluation utilisées sont présentées ci-dessus.

| | 2023 | | | | | 2022 | |
|---|------------------|--------------|----------|----------|----------|------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Valeur comptable | Juste valeur |
| Actif | | | | | | | |
| Valeurs mobilières au coût amorti | 2 995 \$ | 2 983 \$ | — \$ | 2 983 \$ | — \$ | 3 004 \$ | 2 900 \$ |
| Prêts | 36 868 | 35 760 | — | — | 35 760 | 37 388 | 36 142 |
| Passif | | | | | | | |
| Dépôts | 26 027 | 25 914 | — | 25 914 | — | 27 132 | 26 712 |
| Dettes liées aux activités de titrisation | 12 853 | 12 337 | — | 12 337 | — | 12 192 | 11 379 |
| Dettes subordonnées | 338 | 306 | — | 306 | — | 337 | 310 |

La Banque a également déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants aux 31 octobre 2023 et 2022 se rapproche de leur juste valeur, étant donné qu'il s'agit généralement d'instruments financiers à taux variable liquides ou qu'ils sont généralement de nature à court terme : trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, valeurs acquises en vertu de conventions de revente, autres actifs, engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat, acceptations et autres passifs.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPENSATION

Le tableau ci-après présente l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire et l'incidence actuelle ou potentielle des droits de compensation.

| | 2023 | | | | | |
|--|------------------------------|---|---------------------------------------|---|-------------------------------------|---------------|
| | Montants bruts comptabilisés | Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé | Montants présentés au bilan consolidé | Montants des instruments non compensés présentés au bilan consolidé | | Montants nets |
| | | | | Incidence des conventions-cadres de compensation ⁽¹⁾ | Garantie financière reçue ou donnée | |
| Actifs financiers | | | | | | |
| Valeurs acquises en vertu de conventions de revente | 7 461 605 \$ | 3 375 435 \$ | 4 086 170 \$ | 2 082 394 \$ | 1 945 569 \$ | 58 207 \$ |
| Dérivés | 325 219 | — | 325 219 | 289 452 | 4 930 | 30 837 |
| | 7 786 824 \$ | 3 375 435 \$ | 4 411 389 \$ | 2 371 846 \$ | 1 950 499 \$ | 89 044 \$ |
| Passifs financiers | | | | | | |
| Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat | 6 494 143 \$ | 3 375 435 \$ | 3 118 708 \$ | 2 082 394 \$ | 1 025 890 \$ | 10 424 \$ |
| Dérivés | 738 041 | — | 738 041 | 289 452 | 367 879 | 80 710 |
| | 7 232 184 \$ | 3 375 435 \$ | 3 856 749 \$ | 2 371 846 \$ | 1 393 769 \$ | 91 134 \$ |
| 2022 | | | | | | |
| Actifs financiers | | | | | | |
| Valeurs acquises en vertu de conventions de revente | 5 999 810 \$ | 2 272 058 \$ | 3 727 752 \$ | 798 183 \$ | 2 922 027 \$ | 7 542 \$ |
| Dérivés | 312 538 | — | 312 538 | 271 908 | 14 754 | 25 876 |
| | 6 312 348 \$ | 2 272 058 \$ | 4 040 290 \$ | 1 070 091 \$ | 2 936 781 \$ | 33 418 \$ |
| Passifs financiers | | | | | | |
| Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat | 5 196 353 \$ | 2 272 058 \$ | 2 924 295 \$ | 798 183 \$ | 2 121 012 \$ | 5 100 \$ |
| Dérivés | 808 958 | — | 808 958 | 271 908 | 471 927 | 65 123 |
| | 6 005 311 \$ | 2 272 058 \$ | 3 733 253 \$ | 1 070 091 \$ | 2 592 939 \$ | 70 223 \$ |

(1) Valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire, mais qui ne respectent pas les critères de compensation, étant donné que ces conventions donnent un droit de compenser qui n'est exécutoire qu'à la suite d'une défaillance ou d'autres circonstances qui ne sont pas susceptibles de se produire dans le cours normal des activités.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES

La Banque est exposée à différents types de risques en raison de la nature des activités commerciales qu'elle exerce. Pour faire en sorte que la Banque prenne en compte tous les risques importants auxquels elle pourrait être exposée, un cadre de gestion des risques a été élaboré afin d'assurer la supervision de l'évaluation et du contrôle des risques. La gestion des risques est effectuée en fonction des niveaux de tolérance établis par des comités de gestion et approuvés par le conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités.

Dans le but de gérer les risques associés aux instruments financiers, y compris les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. La surveillance des activités est effectuée par des groupes indépendants des secteurs d'activité.

Les politiques et méthodes de la Banque en matière de gestion des risques sont présentées à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du rapport de gestion. Les sections ombragées du rapport de gestion contiennent le texte et les tableaux qui s'y rapportent et font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

24. DÉRIVÉS ET COUVERTURES

24.1 DÉRIVÉS

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée des fluctuations sous-jacentes des taux d'intérêt, des taux de change, du cours d'autres actions ou d'indices.

Dans le cours normal de ses activités, afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au cours des actions qu'elle court dans le cadre de ses activités de financement, de prêt, de placement, et de gestion de l'actif et du passif, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque a recours à divers dérivés, tels que ceux qui sont décrits ci-après.

Types de dérivés

Les principaux types de dérivés utilisés se présentent comme suit :

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Les contrats à terme de gré à gré sont des contrats non standardisés conclus entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés prévoient des montants et des dates de règlement standardisés et se négocient sur des Bourses organisées. Des exemples de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme standardisés sont présentés ci-après.

- Un contrat à terme standardisé sur taux d'intérêt est une obligation contractuelle d'acheter ou de vendre, à un prix déterminé, un instrument financier sensible aux taux d'intérêt à une date future prédéterminée.
- Un contrat de change à terme de gré à gré est une obligation contractuelle d'échanger une devise contre une autre à un prix déterminé pour règlement à une date future prédéterminée.
- Un contrat à terme standardisé sur actions est une obligation contractuelle d'acheter ou de vendre, à une valeur fixe (le prix déterminé) et à une date future prédéterminée, un indice boursier, un panier d'actions ou un titre en particulier.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors cote permettant à deux contreparties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux convenus appliqués à un montant nominal. Voici des exemples de contrats de swaps.

- Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes en vertu desquelles deux contreparties échangent une série de paiements fondés sur les taux d'intérêt qui s'appliquent à un montant nominal dans une seule devise. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.
- Les swaps de devises sont des ententes en vertu desquelles des contreparties échangent leurs paiements d'intérêts à taux variable et leurs paiements de capital dans une devise contre des paiements dans une autre devise.
- Les swaps de change sont des ententes visant l'échange de paiements dans diverses devises au cours de périodes prédéterminées.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur (l'émetteur) accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou un autre instrument financier ou produit de base à un prix spécifié et à une date future prédéterminée ou avant cette date. Le vendeur (l'émetteur) d'une option peut également régler le contrat en payant la valeur de règlement au comptant du droit de l'acheteur. Le vendeur (l'émetteur) reçoit une prime de l'acheteur pour ce droit. Les diverses options que la Banque conclut comprennent les options de change, les options sur actions et les options sur indices.

Swaps de rendement total

Un swap de rendement total est un contrat en vertu duquel une contrepartie convient de payer ou de recevoir d'une autre contrepartie un montant en trésorerie fondé sur les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs liés, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange d'un montant fondé sur les taux de financement du marché en vigueur.

Montants nominaux de référence

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux des dérivés en fonction de la durée jusqu'à l'échéance. Les montants nominaux des dérivés correspondent au montant contractuel utilisé à titre de référence pour le calcul du montant des paiements. Les montants nominaux ne sont en général pas échangés par les contreparties et ne reflètent pas l'exposition de la Banque en cas de défaut.

| Montant nominal | Durée jusqu'à l'échéance | | | | 2023 | | 2022 | |
|--|--------------------------|-----------------|---------------|-----------|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| | Moins de 1 an | De 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Contrats désignés comme couvertures | Autres contrats ^{(1),(2)} | Contrats désignés comme couvertures | Autres contrats ^{(1),(2)} |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | | | |
| Hors cote | | | | | | | | |
| Swaps | 9 065 \$ | 9 087 \$ | 2 573 \$ | 20 725 \$ | 19 799 \$ | 926 \$ | 18 985 \$ | 1 504 \$ |
| Négociés en Bourse | | | | | | | | |
| Contrats à terme standardisés | 190 | — | — | 190 | — | 190 | — | 153 |
| Contrats de change | | | | | | | | |
| Hors cote | | | | | | | | |
| Swaps de devises | 1 914 | 2 149 | — | 4 063 | 4 037 | 26 | 2 813 | 20 |
| Swaps de change | 1 665 | 117 | — | 1 782 | — | 1 782 | — | 3 152 |
| Contrats à terme | 663 | 133 | — | 796 | — | 796 | — | 1 241 |
| Options achetées | 316 | 166 | — | 482 | — | 482 | — | 290 |
| Options vendues | 302 | 166 | — | 468 | — | 468 | — | 290 |
| Contrats sur actions et indices boursiers | | | | | | | | |
| Options achetées | 21 | 63 | — | 84 | — | 84 | — | 99 |
| Options vendues | 52 | 264 | — | 316 | — | 316 | — | 382 |
| Contrats à terme standardisés | 2 | — | — | 2 | — | 2 | — | 9 |
| Swaps de rendement total | 76 | 21 | — | 97 | 7 | 90 | 7 | 35 |
| | 14 266 \$ | 12 166 \$ | 2 573 \$ | 29 005 \$ | 23 843 \$ | 5 162 \$ | 21 805 \$ | 7 175 \$ |

[1] Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 0,6 milliard \$ au 31 octobre 2023 (1,0 milliard \$ au 31 octobre 2022).

[2] Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas désignés dans des relations de couverture.

Juste valeur des dérivés

| (en milliers de dollars canadiens) | 2023 | | 2022 | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE | | | | |
| Couvertures de juste valeur | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | |
| Swaps | 142 053 \$ | 326 236 \$ | 101 136 \$ | 372 150 \$ |
| Couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | |
| Swaps | 126 589 | 179 330 | 147 914 | 150 859 |
| Contrats sur actions et indices boursiers | | | | |
| Swaps de rendement total | — | 2 016 | 137 | 863 |
| Contrats de change | | | | |
| Swaps de devises | — | 19 675 | — | — |
| Couvertures de l'investissement net | | | | |
| Contrats de change | | | | |
| Swaps de devises | — | 130 492 | 3 256 | 152 131 |
| AUTRES CONTRATS ⁽¹⁾ | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | |
| Swaps | 10 527 | 12 364 | 15 321 | 12 103 |
| Contrats de change | | | | |
| Swaps de change | 11 975 | 31 086 | 13 502 | 72 403 |
| Contrats à terme | 16 737 | 2 999 | 15 318 | 4 471 |
| Options achetées | 11 156 | — | 10 714 | — |
| Options vendues | — | 889 | — | 2 472 |
| Contrats sur actions et indices boursiers | | | | |
| Options achetées | 5 766 | — | 4 900 | — |
| Options vendues | — | 28 390 | — | 40 156 |
| Swaps de rendement total | 416 | 4 564 | 340 | 1 350 |
| Total | 325 219 \$ | 738 041 \$ | 312 538 \$ | 808 958 \$ |

(1) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

Risque de crédit lié aux dérivés

| (en millions de dollars canadiens) | 2023 | | | 2022 | | |
|--|-------------------------------------|---|--|-------------------------------------|---|--|
| | Coût de remplacement ⁽¹⁾ | Montant de l'équivalent-crédit ⁽²⁾ | Montant pondéré en fonction du risque ⁽³⁾ | Coût de remplacement ⁽¹⁾ | Montant de l'équivalent-crédit ⁽²⁾ | Montant pondéré en fonction du risque ⁽³⁾ |
| Contrats de taux d'intérêt | 367 \$ | 921 \$ | 185 \$ | 324 \$ | 865 \$ | 175 \$ |
| Contrats de change | 40 | 330 | 115 | 43 | 292 | 115 |
| Contrats sur actions et indices boursiers | 6 | 66 | 17 | 8 | 60 | 19 |
| | 413 | 1 317 | 317 | 375 | 1 217 | 309 |
| Incidence des conventions-cadres de compensation | (339) | (1 020) | (204) | (315) | (966) | (205) |
| | 74 \$ | 297 \$ | 113 \$ | 60 \$ | 251 \$ | 104 \$ |

(1) Correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Il s'agit de la juste valeur de marché positive de tous les contrats en cours, compte non tenu des options vendues étant donné qu'elles ne constituent pas un risque de crédit et compte tenu des swaps liés à la titrisation qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan.

(2) Correspond à la somme i) du coût de remplacement total de tous les contrats en cours et ii) d'un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel futur, déterminé selon les lignes directrices publiées par le BSIF.

(3) Correspond à l'équivalent-crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie, comme l'exige le BSIF.

24.2 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Banque applique la comptabilité de couverture afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au cours des actions auxquels elle est exposée dans le cadre des activités d'octroi de prêts, de financement, de placement et de gestion de l'actif et du passif.

Risque de taux d'intérêt

La plus grande partie des contrats de dérivés utilisés pour couvrir certaines expositions au risque de taux d'intérêt de référence sont des swaps de taux d'intérêt. Dans le cas des couvertures de juste valeur, la Banque convertit les expositions au risque de taux d'intérêt fixe des instruments financiers couverts en expositions au risque de taux d'intérêt variable. Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, la Banque convertit certaines expositions à la variabilité des flux de trésorerie de ses instruments à taux variable en expositions au risque de taux d'intérêt fixe.

Risque lié au cours des actions

Des swaps de rendement total réglés en trésorerie sont utilisés dans des relations de couverture de flux de trésorerie désignées pour couvrir les variations du cours de l'action de la Banque à l'égard de certaines attributions au titre de la rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie. Voir la note 16 pour plus de précisions.

Risque de change

Les swaps de devises et les swaps de change sont utilisés dans des relations de couverture de l'investissement net désignées pour couvrir les variations de la valeur de l'investissement net dans une filiale étrangère contre les fluctuations de change.

Évaluation de l'efficacité des couvertures

En ce qui a trait aux relations de couverture susmentionnées, l'efficacité des couvertures est évaluée au début de la relation de couverture puis de façon continue, au moyen principalement d'analyses de régression.

Dans le cas des couvertures de juste valeur et de flux de trésorerie, l'inefficacité potentielle de la couverture découle principalement de situations où les modalités importantes de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ne sont pas étroitement alignées.

Dans le cas des couvertures de l'investissement net, les variations de la juste valeur des dérivés attribuables aux fluctuations des taux de change sont comparées aux variations de l'investissement net dans une filiale à l'étranger attribuable aux fluctuations des taux de change. Dans la mesure où le montant nominal des instruments de couverture et celui des investissements nets couverts sont alignés, aucune inefficacité n'est prévue.

Instruments dérivés dans des relations de couverture

| | Montant nominal | | | | Valeur comptable | |
|--|------------------|--------------------|------------------|---------------|------------------|------------|
| | Moins de 1 an | De 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Actif | Passif |
| | | | | | | |
| 2023 | | | | | | |
| Couvertures de juste valeur | | | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Couverture d'actifs à taux fixe | 300 000 \$ | 938 500 \$ | 789 500 \$ | 2 028 000 \$ | 140 633 \$ | 84 \$ |
| Couverture de passifs à taux fixe | 4 034 000 \$ | 3 866 600 \$ | 1 007 000 \$ | 8 907 600 \$ | 1 420 \$ | 326 152 \$ |
| Taux d'intérêt fixe moyen pondéré | | | | | | |
| Couverture d'actifs à taux fixe | 1,6 % | 1,9 % | 3,2 % | 2,4 % | | |
| Couverture de passifs à taux fixe | 3,6 % | 2,9 % | 2,9 % | 3,2 % | | |
| Couvertures de flux de trésorerie | | | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Couverture d'actifs à taux variable | 3 475 000 \$ | 3 191 000 \$ | 146 000 \$ | 6 812 000 \$ | 1 687 \$ | 177 653 \$ |
| Couverture de passifs à taux variable | 545 000 \$ | 1 020 000 \$ | 486 000 \$ | 2 051 000 \$ | 124 902 \$ | 1 677 \$ |
| Taux d'intérêt variable moyen pondéré | | | | | | |
| Couverture d'actifs à taux variable | 5,3 % | 5,3 % | 5,4 % | 5,3 % | | |
| Couverture de passifs à taux variable | 5,4 % | 4,1 % | 5,5 % | 4,8 % | | |
| Risque lié au cours des actions | | | | | | |
| Swaps de rendement total | | | | | | |
| Prix moyen pondéré | 27,52 \$ | 30,88 \$ | — \$ | 30,70 \$ | — \$ | 2 016 \$ |
| Risque de change | | | | | | |
| Swaps de devises | | | | | | |
| Taux de change moyen du \$ CA par rapport au \$ US | 1,3666 \$ | 1,3481 \$ | — \$ | 1,3506 \$ | — \$ | 19 675 \$ |
| Couvertures de l'investissement net | | | | | | |
| Risque de change | | | | | | |
| Swaps de devises | | | | | | |
| Taux de change moyen du \$ CA par rapport au \$ US | 1 733 184 \$ | 1 660 927 \$ | — \$ | 3 394 111 \$ | — \$ | 130 492 \$ |
| 2022 | | | | | | |
| Couvertures de juste valeur | | | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Couverture d'actifs à taux fixe | 300 000 \$ | 852 500 \$ | 415 000 \$ | 1 567 500 \$ | 100 103 \$ | — \$ |
| Couverture de passifs à taux fixe | 4 896 000 \$ | 4 928 000 \$ | 974 000 \$ | 10 798 000 \$ | 1 033 \$ | 372 150 \$ |
| Taux d'intérêt fixe moyen pondéré | | | | | | |
| Couverture d'actifs à taux fixe | 1,9 % | 1,2 % | 2,8 % | 1,8 % | | |
| Couverture de passifs à taux fixe | 2,2 % | 2,4 % | 2,0 % | 2,3 % | | |
| Couvertures de flux de trésorerie | | | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Couverture d'actifs à taux variable | 2 139 000 \$ | 2 426 000 \$ | 149 000 \$ | 4 714 000 \$ | 3 237 \$ | 148 733 \$ |
| Couverture de passifs à taux variable | 100 000 \$ | 1 224 200 \$ | 581 000 \$ | 1 905 200 \$ | 144 677 \$ | 2 126 \$ |
| Taux d'intérêt variable moyen pondéré | | | | | | |
| Couverture d'actifs à taux variable | 4,0 % | 4,1 % | 4,1 % | 4,0 % | | |
| Couverture de passifs à taux variable | 4,2 % | 3,2 % | 4,1 % | 3,5 % | | |
| Risque lié au cours des actions | | | | | | |
| Swaps de rendement total | | | | | | |
| Prix moyen pondéré | 1 181 \$ | 5 578 \$ | — \$ | 6 759 \$ | 137 \$ | 863 \$ |
| Couvertures de l'investissement net | | | | | | |
| Risque de change | | | | | | |
| Swaps de change | | | | | | |
| Taux de change moyen du \$ CA par rapport au \$ US | 1 645 421 \$ | 1 015 429 \$ | — \$ | 2 660 850 \$ | 3 256 \$ | 152 131 \$ |

Couvertures de juste valeur

Les tableaux qui suivent présentent les montants liés aux éléments couverts ainsi que les résultats des couvertures de juste valeur.

| | | | | | | | 2023 |
|---|--|---|--|--|--|--|------|
| (en milliers de dollars canadiens) | Valeur comptable des éléments couverts | Ajustements cumulés des couvertures actives | Ajustements cumulés des couvertures ayant pris fin | Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité | Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité | Inefficacité de la couverture ⁽¹⁾ | |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | | | |
| Valeurs mobilières au coût amorti | 1 904 467 \$ | (123 533) \$ | — \$ | (29 687) \$ | 30 208 \$ | 521 \$ | |
| Dépôts | 5 983 984 | (97 216) | (11 590) | (27 541) | 26 721 | (820) | |
| Dette liée aux activités de titrisation | 2 677 153 | (149 247) | (96 142) | 64 475 | (64 471) | 4 | |
| | | | | 7 247 \$ | (7 542) \$ | (295) \$ | |
| | | | | | | | 2022 |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | | | |
| Valeurs mobilières | 1 473 654 \$ | (93 846) \$ | — \$ | (69 240) \$ | 68 792 \$ | (448) \$ | |
| Valeurs mobilières à la JVAERG | — | — | 2 | (185) | 187 | 2 | |
| Dépôts | 7 670 812 | (137 188) | (10 283) | 139 645 | (139 492) | 153 | |
| Dette liée aux activités de titrisation | 2 820 525 | (169 475) | (32 616) | 168 697 | (167 954) | 743 | |
| | | | | 238 917 \$ | (238 467) \$ | 450 \$ | |

(1) Incline au poste Revenus tirés des instruments financiers.

Couvertures de flux de trésorerie

Les tableaux qui suivent présentent les montants liés aux éléments couverts ainsi que le résultat des couvertures de flux de trésorerie.

| | | | | | | | | 2023 |
|---|--|---|--|--|--|--|---|------|
| (en milliers de dollars canadiens) | Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures actives | Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures ayant pris fin | Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité | Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité | Inefficacité de la couverture ⁽¹⁾ | Profits latents (pertes latentes) compris dans les autres éléments du résultat global à titre de partie efficace de l'instrument de couverture | Pertes (profits) reclassés dans le revenu net d'intérêt | |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | | | | |
| Prêts | (146 947) \$ | (20 891) \$ | 34 331 \$ | (34 728) \$ | (397) \$ | (13 026) \$ | (12 023) \$ | |
| Dépôts | 113 917 | 55 588 | (9 843) | 10 105 | 262 | (24 431) | 19 674 | |
| | (33 030) | 34 697 | 24 488 | (24 623) | (135) | (37 457) | 7 651 | |
| Risque lié au cours des actions | | | | | | | | |
| Autres passifs | (2 016) | — | 1 272 | (1 272) | — | (1 290) | — | |
| Risque de change | | | | | | | | |
| Prêts | (4 655) | — | 37 708 | (37 865) | (157) | (4 655) | — | |
| | (39 701) \$ | 34 697 \$ | 63 468 \$ | (63 760) \$ | (292) \$ | (43 402) \$ | 7 651 \$ | |
| | | | | | | | | 2022 |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | | | | |
| Prêts | (133 921) \$ | (8 869) \$ | 146 291 \$ | (146 821) \$ | (530) \$ | (129 845) \$ | (21 710) \$ | |
| Dépôts | 138 348 | 35 915 | (125 270) | 125 435 | 165 | 76 643 | 50 580 | |
| Dette liée aux activités de titrisation | — | — | 8 | (8) | — | 111 | 273 | |
| | 4 427 | 27 046 | 21 029 | (21 394) | (365) | (53 091) | 29 143 | |
| Risque lié au cours des actions | | | | | | | | |
| Autres passifs | (726) | — | 1 883 | (1 883) | — | (2 562) | — | |
| | 3 701 \$ | 27 046 \$ | 22 912 \$ | (23 277) \$ | (365) \$ | (55 653) \$ | 29 143 \$ | |

(1) Incline au poste Revenus tirés des instruments financiers.

Couvertures de l'investissement net

Les tableaux suivants présentent les montants liés aux éléments couverts ainsi que le résultat des couvertures de l'investissement net.

| | | | | | | 2023 |
|--|--|---|--|--|-------------------------------|--|
| (en milliers de dollars canadiens) | Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures actives | Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures ayant pris fin | Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité | Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité | Inefficacité de la couverture | Pertes (profits) reclassés en résultat |
| Investissement net dans des établissements à l'étranger | | | | | | |
| \$ US | (127 575) \$ | 77 949 \$ | 16 832 \$ | (16 832) \$ | — \$ | — \$ |
| | | | | | | 2022 |
| Investissement net dans des établissements à l'étranger | | | | | | |
| \$ US | (151 784) \$ | 118 991 \$ | 29 501 \$ | (29 501) \$ | — \$ | — \$ |

(1) Incluse au poste Revenus tirés des instruments financiers.

Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau qui suit présente un rapprochement, par catégorie de risque, du cumul des autres éléments du résultat global.

| | | | | | 2023 | 2022 |
|---|---|---|---|---|------|------|
| | Réserve de couverture de flux de trésorerie | Réserve de conversion des établissements à l'étranger | Réserve de couverture de flux de trésorerie | Réserve de conversion des établissements à l'étranger | | |
| Solde au début de la période | 22 607 \$ | 20 060 \$ | 42 095 \$ | (18 839) \$ | | |
| Couvertures des investissements nets dans des établissements à l'étranger | | | | | | |
| Partie efficace des variations de la juste valeur sur les instruments dérivés de couverture | s. o. | (16 832) | s. o. | (29 501) | | |
| Profits de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger | s. o. | 23 589 | s. o. | 68 662 | | |
| Couvertures de flux de trésorerie | | | | | | |
| Partie efficace des variations de la juste valeur sur les instruments dérivés de couverture | | | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | (37 457) | s. o. | (53 091) | s. o. | | |
| Risque lié au cours des actions | (1 290) | s. o. | (2 562) | s. o. | | |
| Risque de change | (4 655) | s. o. | | s. o. | | |
| Montant net reclassé en résultat net | | | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | 7 651 | s. o. | 29 143 | s. o. | | |
| Impôts sur le résultat | 9 464 | (4) | 7 022 | (262) | | |
| Solde à la fin de la période | (3 680) \$ | 26 813 \$ | 22 607 \$ | 20 060 \$ | | |

25. REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le revenu lié aux instruments financiers comme présenté à l'état du résultat consolidé se présente comme suit.

Revenu net d'intérêt

| | 2023 | 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Revenu d'intérêt et de dividendes | | |
| Revenu d'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif | | |
| Instruments financiers évalués au coût amorti | 2 243 150 \$ | 1 395 541 \$ |
| Instruments financiers évalués à la JVAERG | 642 | 696 |
| Revenu d'intérêt et de dividendes sur les instruments financiers non évalués au coût amorti ⁽¹⁾ | 29 361 | 78 121 |
| | 2 273 153 | 1 474 358 |
| Frais d'intérêt | | |
| Frais d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif | | |
| Instruments financiers évalués au coût amorti | 1 311 153 | 699 177 |
| Frais d'intérêt sur les instruments financiers non évalués au coût amorti ⁽¹⁾ | 215 677 | 41 845 |
| | 1 526 830 | 741 022 |
| Revenu net d'intérêt | 746 323 \$ | 733 336 \$ |

(1) Incluent le revenu et les frais d'intérêt sur les dérivés, de même que le revenu de dividendes sur les titres détenus à des fins autres que de transaction. Le revenu de dividendes s'élevait à 6,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (12,7 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022).

Revenus tirés des instruments financiers (autres revenus)

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Revenus de négociation | 14 492 \$ | 19 617 \$ |
| Revenus tirés des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN et du change | 13 895 | 12 878 |
| Profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG | (426) | (724) |
| | 27 961 \$ | 31 771 \$ |

26. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

Engagements relatifs au crédit

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients. Les montants disponibles en vertu des facilités de crédit consenties représentent un engagement de la Banque à rendre du financement disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour des montants et des durées déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et viennent à échéance ou sont résiliés sans qu'aucun montant n'ait été prélevé.

Garanties

Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'élevait à 223,6 millions \$ au 31 octobre 2023 (228,0 millions \$ au 31 octobre 2022).

Autres types d'ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes d'indemnisation avec des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de services et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à indemniser les contreparties des coûts engagés en raison de changements aux lois et aux règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de la transaction. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du

montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'a été constituée afin de couvrir ces ententes d'indemnisation.

La Banque conclut également d'autres contrats de dérivés aux termes desquels elle peut être tenue d'effectuer des paiements à des contreparties. Ces dérivés sont comptabilisés conformément à la méthode applicable aux instruments dérivés (voir la note 24 pour de plus amples renseignements).

Obligations locatives

La Banque a conclu des contrats de location commerciaux liés principalement à des biens immobiliers donnant lieu à des actifs au titre de droits d'utilisation. Les flux de trésorerie non actualisés liés à l'échéance contractuelle des obligations locatives de la Banque se chiffrent comme suit : 17,4 millions \$ exigibles dans moins de 1 an, 59,3 millions \$ exigibles dans 1 an à 5 ans et 62,4 millions \$ exigibles par la suite, jusqu'à la date d'expiration des contrats de location. Les charges d'intérêt liées aux obligations locatives se sont élevées à 3,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (3,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022). Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur les actifs au titre de droits d'utilisation connexes.

Autres engagements irrévocables

Les paiements minimaux futurs au titre des autres engagements irrévocables en fonction de leur échéance sont comme suit :

| | 2023 | |
|---|-------------------------------------|---|
| | Contrats de location ⁽¹⁾ | Contrats de services informatiques et autres ⁽²⁾ |
| Moins de 1 an | 17 353 \$ | 51 542 \$ |
| De 1 an à 5 ans | 61 896 | 52 960 |
| Plus de 5 ans | 60 801 | 35 714 |
| | 140 050 | 140 216 |
| Moins : Paiements minimaux futurs au titre de la sous-location à recevoir | (33 695) | — |
| Total | 106 355 \$ | 140 216 \$ |

(1) Les paiements de loyers variables au titre des engagements en vertu de contrats de location pour des biens immobiliers et les paiements au titre des engagements en vertu de contrats de location à court terme passés en charges se sont établis à 18,4 millions \$ en 2023 (15,8 millions \$ en 2022).

(2) Les paiements au titre des contrats de services informatiques et autres engagements passés en charges se sont établis à 131,4 millions \$ en 2023 (121,5 millions \$ en 2022).

Actifs financiers donnés en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés à son bilan consolidé. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient, entre autres, que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et que les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitent le nantissement cessent de s'appliquer.

Les actifs financiers donnés en garantie aux termes d'opérations de titrisation sont présentés à la note 7. Le tableau suivant détaille les actifs financiers donnés en garantie en vertu d'autres contrats.

| | 2023 | 2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Actifs donnés en garantie : | | |
| Pour participer aux systèmes de compensation et de paiement ⁽¹⁾ | 949 300 \$ | 895 493 \$ |
| Pour les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et des valeurs empruntées | 7 293 566 | 6 032 192 |
| Pour les engagements au titre des dérivés en position de passif | 421 290 | 528 788 |
| | 8 664 156 \$ | 7 456 473 \$ |
| Les actifs donnés en garantie se présentent comme suit : | | |
| Valeurs mobilières et valeurs acquises en vertu de conventions de revente | 8 418 436 \$ | 7 416 736 \$ |
| Prêts hypothécaires résidentiels (TACH LNH) ⁽¹⁾ | 35 720 | 39 737 |
| Autres prêts | 210 000 | — |
| | 8 664 156 \$ | 7 456 473 \$ |

(1) Dont un montant de 1,0 milliard \$ a été donné en garantie en sus des exigences minimales au 31 octobre 2023, y compris des TACH LNH de néant (750 millions \$ au 31 octobre 2022, y compris des TACH LNH de néant).

Passifs éventuels et provisions pour procédures juridiques

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires. Ces procédures touchent diverses questions et le moment où elles seront résolues peut varier et est incertain.

Les provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Banque engagera des frais liés aux procédures juridiques et que le montant peut être estimé de manière fiable. Des provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées selon la meilleure estimation des montants requis pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. La direction et des experts externes participent à l'estimation des provisions pour procédures juridiques, au besoin. Le coût réel du règlement d'une obligation pourrait être considérablement plus élevé ou plus bas que les montants des provisions. Dans certains cas, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant des pertes, auquel cas aucun montant n'est comptabilisé. Les divers stades de la procédure, le fait que l'obligation de la Banque, le cas échéant, n'a pas encore été déterminée et le fait que des questions sous-jacentes peuvent changer de temps à autre requièrent une part importante de jugement et suscitent beaucoup d'incertitude. Par conséquent, notre exposition financière et autre à ces procédures juridiques, compte tenu des montants déjà comptabilisés, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée.

Les principales procédures juridiques auxquelles la Banque est partie et au titre desquelles elle entend se défendre vigoureusement sont décrites ci-après :

MÉDAC c. Banque Laurentienne du Canada et al.

En juin 2020, le MÉDAC, un organisme sans but lucratif ayant pour vocation la défense des droits des actionnaires, représenté par deux de ses membres, a présenté devant la Cour supérieure du Québec une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre différents défendeurs, dont la Banque Laurentienne du Canada (BLC), deux de ses anciens dirigeants ainsi que Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL), une filiale de la BLC. Le requérant a consenti à surseoir à l'instance contre les placeurs des défendeurs, dont VMBL. Il est allégué dans l'action collective proposée que, entre le 18 mai 2017 et le 3 septembre 2018, dans le cadre de deux placements effectués au moyen d'un prospectus et dans des documents d'information continue, les défendeurs ont présenté des informations fausses ou trompeuses, ou qu'ils ont caché des informations au sujet de certaines déficiences sur le plan de la souscription de prêts hypothécaires par la BLC ainsi que du contrôle de la qualité et de la titrisation afférentes, ce qui constitue une infraction à la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec* et au *Code civil du Québec*. Une conférence de gestion d'instance devrait être convoquée en 2024 dans le but de planifier l'audience sur l'autorisation de ladite action collective. Sur la base des faits qui sont actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle de prédire quand exactement auront lieu les prochaines étapes de la procédure ni quelle sera l'issue ultime de l'instance.

CLÉMENT, Johanne c. la Banque Laurentienne du Canada

En octobre 2023, une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre la BLC a été présentée devant la Cour supérieure du Québec. La requérante, M^{me} Johanne Clément, allègue que la panne de service subie par la BLC a fait en sorte qu'à partir du 24 septembre 2023, des milliers de clients de la BLC ont été privés d'accès aux services bancaires auxquels ils avaient droit, ce qui contrevient à la *Loi sur la protection du consommateur* et au *Code civil du Québec*. Un avocat externe a été mandaté pour représenter la BLC dans le cadre de ce litige. Une conférence de gestion d'instance devrait être convoquée en 2024 dans le but de planifier les prochaines étapes de la procédure en vue de l'audience sur l'autorisation de ladite action collective. Sur la base des faits qui sont actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle de prédire quand exactement auront lieu les prochaines étapes de la procédure ni quelle sera l'issue ultime de l'instance.

Action collective de consommateurs

Un certain nombre d'institutions financières, y compris la Banque, ont été désignées comme défenderesses dans diverses actions collectives intentées par des clients qui alléguent que certaines des pratiques de ces institutions financières en matière de frais ou de taux d'intérêt se rapportant aux cartes de crédit, aux comptes bancaires ou à d'autres produits n'étaient pas appropriées. Les actions en sont à divers stades d'avancement, et le moment où une décision sera rendue peut varier et est incertain. Sur la base des faits qui sont actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle de prédire l'issue ultime de ces procédures ou le moment où une décision sera rendue.

27. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET DE RESTRUCTURATION

Le tableau qui suit présente des renseignements additionnels sur le poste Charges de dépréciation et de restructuration.

| | 2023 | 2022 |
|---|------------------|-----------------|
| Charges de restructuration ⁽¹⁾ | | |
| Indemnités de départ | 14 513 \$ | — \$ |
| Dépréciation des logiciels et immobilisations incorporelles | 3 058 | — |
| Charges liées aux contrats | 599 | — |
| | 18 170 | — |
| Charges liées à l'examen stratégique ⁽²⁾ | | |
| Honoraires professionnels et autres | 5 929 | — |
| Dépréciation des logiciels et immobilisations incorporelles | — | 2 337 |
| Reprises de charges liées aux contrats de location et aux autres contrats | — | (1 160) |
| Dépréciation des immobilisations corporelles | — | 651 |
| | 5 929 | 1 828 |
| Total | 24 099 \$ | 1 828 \$ |

(1) En 2023, les charges de restructuration sont attribuables aux changements apportés à l'équipe de direction de la Banque et à la rationalisation de ses activités de Marchés des capitaux. Les charges de restructuration comprennent essentiellement les indemnités de départ et les charges de dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles et sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

(2) En 2023, les charges liées à l'examen stratégique sont attribuables à l'examen des options stratégiques de la Banque, lequel visait à maximiser la valeur pour les actionnaires et les parties prenantes. Ces charges comprennent essentiellement des honoraires professionnels et d'autres frais. En 2022, les charges liées à l'examen stratégique avaient trait aux contrats de location par suite de l'achèvement de la réduction de l'espace loué pour les bureaux corporatifs à Montréal et à Toronto ainsi qu'à d'autres mises à jour d'estimations comptabilisées initialement en 2021. Les charges liées à l'examen stratégique sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

28. INFORMATION SECTORIELLE

Secteurs opérationnels

La Banque évalue ses secteurs opérationnels d'après la manière dont le principal décideur opérationnel gère les différents services et produits offerts aux clients. La Banque compte trois secteurs opérationnels qui sont décrits ci-après.

- Le secteur Services bancaires aux particuliers répond aux besoins financiers des clients de détail. Les clients peuvent bénéficier de la gamme de conseils, de produits et de services financiers de la Banque par l'entremise d'un réseau de succursales au Québec d'un canal de conseillers et de courtiers ciblant les intermédiaires financiers indépendants à l'échelle du Canada, et d'une plateforme de services numériques offerts directement à la clientèle à laquelle ont accès tous les Canadiens.
- Le secteur Services aux entreprises répond aux besoins financiers des clients d'affaires partout au Canada et aux États-Unis et fournit des services bancaires commerciaux, du financement immobilier et du financement d'équipement et d'inventaires.
- Le secteur Marchés des capitaux propose un éventail de services, notamment en matière de recherche, d'analyse de marché et de services-conseils, de souscription de titres d'emprunt et de participation et de services administratifs.

Les autres activités de la Banque, y compris les fonctions corporatives et la Trésorerie corporative, sont regroupées dans le secteur Autres.

Secteurs à présenter

La Banque a déterminé, sur la base de critères qualitatifs et de seuils quantitatifs, qu'elle a un secteur à présenter. La Banque regroupe les secteurs Services bancaires aux particuliers et Services aux entreprises qui possèdent des caractéristiques économiques semblables et qui respectent les critères de regroupement. Les facteurs pris en compte pour l'application des critères de regroupement comprennent essentiellement la similarité des produits et services offerts, la nature des activités et des processus et la similarité des contextes de réglementation dans lesquels les secteurs exercent leurs activités. Le secteur Marchés des capitaux n'atteint pas les seuils quantitatifs requis pour constituer un secteur à présenter.

Secteurs géographiques

La Banque exerce ses activités principalement dans deux pays : le Canada et les États-Unis. Les tableaux qui suivent présentent les revenus et l'actif productif moyen de la Banque par secteur géographique.

| | 2023 | | | 2022 | | |
|--------------------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| | Canada | États-Unis | Total | Canada | États-Unis | Total |
| Revenu total | 809 167 \$ | 216 343 \$ | 1 025 510 \$ | 877 458 \$ | 156 777 \$ | 1 034 235 \$ |
| Actif productif moyen ⁽¹⁾ | 37 169 989 \$ | 4 427 574 \$ | 41 597 563 \$ | 36 669 957 \$ | 3 258 896 \$ | 39 928 853 \$ |

(1) L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des corrections de valeur pour pertes, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais exclut l'actif productif moyen lié aux activités de négociation. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

29. PRINCIPALES FILIALES

Les principales filiales de la Banque au 31 octobre 2023 sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

| Dénomination sociale | Adresse du bureau principal ⁽¹⁾ | Valeur comptable des actions avec droit de vote détenues par la Banque ⁽²⁾ |
|---|--|---|
| B2B Banque | Toronto, Canada | 830 401 \$ |
| Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc. | Montréal, Canada | 221 188 |
| Trust La Laurentienne du Canada inc. | Montréal, Canada | 114 872 |
| LBC Capital inc. | Burlington, Canada | 3 022 705 |
| NCF Commercial Finance Holdings Inc. | Alpharetta, États-Unis | |
| Northpoint Commercial Finance LLC | Alpharetta, États-Unis | |
| BLC Services financiers inc. | Montréal, Canada | 607 569 |
| BLC Gestion de placements inc. | Montréal, Canada | 442 976 |
| V.R. Holding Insurance Company Ltd. | St. James, La Barbade | |
| Venture Reinsurance Company Ltd. | St. James, La Barbade | |
| BLC Tech Inc. | Toronto, Canada | 33 |
| BLC Trust | Montréal, Canada | 110 734 |
| NCF International Holding Kft | Budapest, Hongrie | 66 836 |

(1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois du pays où se trouve son bureau principal.

(2) Sauf indication contraire, la Banque, directement ou indirectement par ses filiales, détient la totalité des actions avec droit de vote en circulation de chacune des filiales. La valeur comptable des actions avec droit de vote correspond à la participation de la Banque dans les capitaux propres des filiales.

30. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Conformément à la priorité de la Banque qui est de devenir une organisation de plus en plus axée sur la simplification et sur les clients, la Banque a commencé, en décembre 2023, à simplifier sa structure organisationnelle. Par conséquent, des charges de restructuration d'environ 6,5 millions \$ (avant impôts sur le résultat) devraient être engagées au premier trimestre 2024.

REVUE STATISTIQUE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Bilan consolidé résumé

| Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité) | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Actif | | | | | |
| Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques | 69 438 \$ | 79 702 \$ | 69 002 \$ | 69 661 \$ | 90 658 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 1 250 827 | 1 811 221 | 598 121 | 603 181 | 322 897 |
| Valeurs mobilières | 6 016 427 | 6 184 461 | 6 499 193 | 5 799 216 | 6 299 936 |
| Valeurs acquises en vertu de conventions de revente | 4 086 170 | 3 727 752 | 2 764 281 | 3 140 228 | 2 538 285 |
| Prêts | | | | | |
| Personnels | 2 571 747 | 3 266 635 | 3 681 341 | 4 120 875 | 4 660 524 |
| Hypothécaires résidentiels | 16 708 809 | 16 157 480 | 15 856 999 | 16 341 890 | 16 039 680 |
| Commerciaux | 17 778 794 | 18 057 146 | 14 106 423 | 12 730 360 | 12 646 332 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 15 000 | 99 800 | — | — | 319 992 |
| | 37 074 350 | 37 581 061 | 33 644 763 | 33 193 125 | 33 666 528 |
| Corrections de valeur pour pertes sur prêts | (205 957) | (193 476) | (195 056) | (173 522) | (100 457) |
| | 36 868 393 | 37 387 585 | 33 449 707 | 33 019 603 | 33 566 071 |
| Autres | 1 602 198 | 1 526 037 | 1 696 720 | 1 535 771 | 1 535 280 |
| | 49 893 453 \$ | 50 716 758 \$ | 45 077 024 \$ | 44 167 660 \$ | 44 353 127 \$ |
| Passif et capitaux propres | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Particuliers | 22 294 040 \$ | 22 234 036 \$ | 18 151 044 \$ | 18 796 150 \$ | 19 747 260 \$ |
| Entreprises, banques et autres | 3 732 838 | 4 897 770 | 4 837 185 | 5 124 053 | 5 905 344 |
| | 26 026 878 | 27 131 806 | 22 988 229 | 23 920 203 | 25 652 604 |
| Autres | 7 816 690 | 8 274 874 | 7 842 613 | 7 102 277 | 6 870 428 |
| Dettes liées aux activités de titrisation | 12 853 385 | 12 192 422 | 11 255 530 | 10 184 497 | 8 913 333 |
| Dettes subordonnées | 337 680 | 336 553 | 349 782 | 349 442 | 349 101 |
| Capitaux propres | 2 858 820 | 2 781 103 | 2 640 870 | 2 611 241 | 2 567 661 |
| | 49 893 453 \$ | 50 716 758 \$ | 45 077 024 \$ | 44 167 660 \$ | 44 353 127 \$ |

État du résultat consolidé résumé

| Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité) | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Revenu net d'intérêt | 746 323 \$ | 733 336 \$ | 692 341 \$ | 682 424 \$ | 686 411 \$ |
| Autres revenus | 279 187 | 300 899 | 310 116 | 288 585 | 282 099 |
| Revenu total | 1 025 510 | 1 034 235 | 1 002 457 | 971 009 | 968 510 |
| Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis | — | — | — | 638 | 1 452 |
| Provisions pour pertes sur créances | 61 607 | 56 878 | 49 500 | 116 300 | 44 400 |
| Frais autres que d'intérêt | 753 490 | 701 661 | 880 362 | 733 787 | 726 493 |
| Résultat avant impôts sur le résultat | 210 413 | 275 696 | 72 595 | 120 284 | 196 165 |
| Impôts sur le résultat | 29 326 | 49 113 | 15 526 | 6 199 | 23 455 |
| Résultat net | 181 087 \$ | 226 583 \$ | 57 069 \$ | 114 085 \$ | 172 710 \$ |
| Dividendes sur actions privilégiées et intérêt sur les billets avec remboursement de capital à recours limité | 11 779 | 11 779 | 12 265 | 12 466 | 12 966 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires | 169 308 \$ | 214 804 \$ | 44 804 \$ | 101 619 \$ | 159 744 \$ |

Autres données statistiques

| Aux 31 octobre et pour les exercices clos à cette date (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages, non audité) | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Performance opérationnelle | | | | | |
| Résultat dilué par action | 3,89 \$ | 4,95 \$ | 1,03 \$ | 2,37 \$ | 3,77 \$ |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾ | 6,6 % | 8,9 % | 1,9 % | 4,4 % | 7,0 % |
| Marge nette d'intérêt ⁽²⁾ | 1,79 % | 1,84 % | 1,85 % | 1,84 % | 1,81 % |
| Ratio d'efficacité ⁽²⁾ | 73,5 % | 67,8 % | 87,8 % | 75,6 % | 75,0 % |
| Levier d'exploitation ⁽²⁾ | (8,2) % | 23,5 % | (16,7) % | (0,7) % | (8,5) % |
| Renseignements sur les actions ordinaires | | | | | |
| Cours de l'action ⁽³⁾ | 25,40 \$ | 30,40 \$ | 41,67 \$ | 26,21 \$ | 45,30 \$ |
| Ratio cours/résultat ⁽²⁾ | 6,5 x | 6,1 x | 40,5 x | 11,1 x | 12,0 x |
| Valeur comptable par action ⁽¹⁾ | 59,96 \$ | 58,02 \$ | 53,99 \$ | 53,74 \$ | 54,02 \$ |
| Dividende déclaré par action | 1,86 \$ | 1,78 \$ | 1,60 \$ | 2,14 \$ | 2,62 \$ |
| Rendement de l'action ⁽²⁾ | 7,3 % | 5,9 % | 3,8 % | 8,2 % | 5,8 % |
| Ratio du dividende versé ⁽²⁾ | 47,7 % | 35,9 % | 154,9 % | 90,2 % | 69,3 % |
| Volumes moyens (en milliers de dollars) | | | | | |
| Actif productif moyen | 41 598 \$ | 39 929 \$ | 37 374 \$ | 37 019 \$ | 37 837 \$ |
| Prêts et acceptations moyens | 37 318 \$ | 35 423 \$ | 32 950 \$ | 33 252 \$ | 33 966 \$ |
| Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires | 2 556 \$ | 2 420 \$ | 2 398 \$ | 2 295 \$ | 2 271 \$ |
| Qualité du crédit | | | | | |
| Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts et des acceptations ⁽²⁾ | 0,62 % | 0,42 % | 0,75 % | 0,82 % | 0,52 % |
| Prêts dépréciés nets en pourcentage des prêts et des acceptations ⁽²⁾ | 0,46 % | 0,28 % | 0,49 % | 0,59 % | 0,40 % |
| Provisions pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et des acceptations moyens ⁽²⁾ | 0,17 % | 0,16 % | 0,15 % | 0,35 % | 0,13 % |
| Ratios de fonds propres réglementaires selon Bâle III | | | | | |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) ⁽⁴⁾ | 9,9 % | 9,1 % | 10,2 % | 9,6 % | 9,0 % |
| Total de l'actif pondéré en fonction des risques (en millions \$) ⁽⁴⁾ | 22 575 \$ | 23 909 \$ | 20 007 \$ | 19 669 \$ | 20 407 \$ |
| Autres renseignements | | | | | |
| Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers) | 43 647 | 43 334 | 43 587 | 43 238 | 42 625 |
| Nombre d'employés en équivalent temps plein | 2 941 | 3 126 | 2 871 | 2 939 | 3 256 |
| Nombre de succursales | 57 | 58 | 58 | 63 | 83 |
| Nombre de guichets automatiques ⁽⁵⁾ | 130 | 145 | 153 | 169 | 197 |

(1) Ratio non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » dans le rapport de gestion.

(2) Mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » dans le rapport de gestion.

(3) Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

(4) Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du BSIF. Voir la rubrique « Gestion des fonds propres » du rapport de gestion.

(5) Grâce à notre partenariat avec le réseau THE EXCHANGE^{MD}, les clients ont accès à des milliers de guichets automatiques au Canada.

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

Bureaux corporatifs

Montréal

1360, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5

Toronto

199 Bay Street
Bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2

www.banquelaurentienne.ca

Agent des transferts et registraire

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
1500, boul. Robert-Bourassa
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8
service@computershare.com
Tél. : 514 982-7888

Investisseurs et analystes

Les investisseurs et analystes peuvent communiquer avec le secteur Relations avec les investisseurs de la Banque en écrivant à relations.investisseurs@blcgf.ca.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, lequel leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ou de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements facultatifs en espèces d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sur chaque période de 12 mois se terminant le 31 octobre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, à l'adresse service@computershare.com ou au numéro 1 800 564-6253. Les actionnaires non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Chef de résolution des plaintes

1360, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5
CRP@banquelaurentienne.ca
ou CRP@b2bbanque.com
Tél. : 514 284-7192
ou 1 800 479-1244
Télééc. : 1 800 473-4790

Changement d'adresse et autres renseignements

Les actionnaires sont priés de communiquer tout changement d'adresse à l'agent des transferts de la Banque. Pour toute autre demande ou question, veuillez communiquer avec le Secrétariat corporatif en écrivant à secretariat.corporatif@blcgf.ca.

Médias

Les journalistes peuvent communiquer avec le Bureau de la direction en écrivant à media@blcgf.ca ou en téléphonant au 514 451-3201.

Régie d'entreprise

Des renseignements sur nos pratiques en matière de régie d'entreprise, y compris les politiques de gouvernance et les mandats du conseil d'administration et des comités, figurent dans le site Web de la Banque. https://www.laurentianbank.ca/fr/propres_blc/ma_banque/regie_entreprise.html

Service de dépôt direct

Les actionnaires de la Banque qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans un compte issu de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements en avisant par écrit l'agent des transferts.

Médias sociaux



INSCRIPTION BOURSIÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

| Les actions ordinaires et les actions privilégiées décrites ci-dessous sont inscrites à la Bourse de Toronto. | CODE CUSIP / SYMBOLE BOURSIER | DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES* | DATE DE VERSEMENT DES DIVIDENDES* |
|---|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| Actions ordinaires | 51925D 10 6 / LB | Premier jour ouvrable : | |
| | | de janvier | 1 ^{er} février |
| | | d'avril | 1 ^{er} mai |
| | | de juillet | 1 ^{er} août |
| | | d'octobre | 1 ^{er} novembre |
| Actions privilégiées Série 13 | 51925D 82 5 / LB.PR.H | ** | 15 mars |
| | | ** | 15 juin |
| | | ** | 15 septembre |
| | | ** | 15 décembre |

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

** À une date (qui ne doit pas devancer de plus de 30 jours la date fixée pour le versement des dividendes) pouvant être déterminée de temps à autre par le conseil d'administration de la Banque.

**Banque Laurentienne
du Canada**

1360, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5

B2B Banque

199, rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2

LBC Capital inc.

5035, route Service Sud
Burlington (Ontario) L7L 6M9

BLC Services Financiers inc.

1360, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 630
Montréal (Québec) H3G 0E9

Valeurs mobilières

Banque Laurentienne inc.

1360, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 620
Montréal (Québec) H3G 0E8

BLC Tech inc.

199, rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2

**Northpoint Commercial
Finance**

1105, Lakewood Parkway, bureau 210
Alpharetta (Géorgie) 30009



**BANQUE
LAURENTIENNE**

ISBN 978-2-925436-01-0
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2023

banquelaurentienne.ca